LE MONDE INTERACTIF
■ Les messageries instantanées
■ Emploi : 14 pages d'annonces classées

ACTIVE:LMQPAG:
busy

Le Monde

www.lemonde.fr

55e ANNÉE – No 17006 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE | MERCREDI 29 SEPTEMBRE 1999 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Lionel Jospin 1999-2002

■ Le premier ministre livre son programme jusqu'aux législatives

■ Sanctions pour les entreprises qui licencient ou abusent du travail précaire

■ Dettes fiscales effacées pour les chômeurs surendettés

■ Ville, parité, réforme de la justice, droit de la famille

Lire pages 6 à 9, notre éditorial page 15, les points de vue page 16

Les nouveaux maîtres du monde

● Cent entreprises imposent leur loi à l'économie mondiale ● En tête, General Electric, Ford et Shell ● Leur chiffre d'affaires est de 2 100 milliards de dollars, une fois et demie le PIB de la France ● L'Union européenne accueille 55 % des investissements américains à l'étranger

AU MOMENT où Lionel Jospin plaide pour de *« nouvelles régulations »* et affirme que *« la mondialisation ne rend pas les Etats impuissants »*, le rapport sur les investissements internationaux, publié, lundi 27 septembre, par la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (Cnuced), montre l'immense pouvoir des groupes leaders de la mondialisation. Ces nouveaux maîtres du monde sont cent, emmenés par l'américain General Electric, le constructeur automobile Ford et le pétrolier Shell. Naviguant d'un territoire à l'autre, imposant leurs vues et redessinant le globe, ils sont, affirme ce rapport, les *« moteurs du système de production mondial intégré »*.

Ces cent groupes occupent une position centrale dans le nouveau système de production mondiale. D'après les évaluations 1998 de la Cnuced, ils détiennent, ensemble, 1 800 milliards de dollars (1 730 milliards d'euros) d'actifs à l'étranger, emploient plus de 6 millions de personnes dans le monde et réalisent un chiffre d'affaires de 2 100 milliards de dollars. Soit une fois et demie le produit intérieur brut (PIB) de la France, plus de six fois celui du Mexique. Engagés dans un mouvement de mondialisation sans frein, ils donnent un tempo de plus en plus rapide à l'économie mondiale.

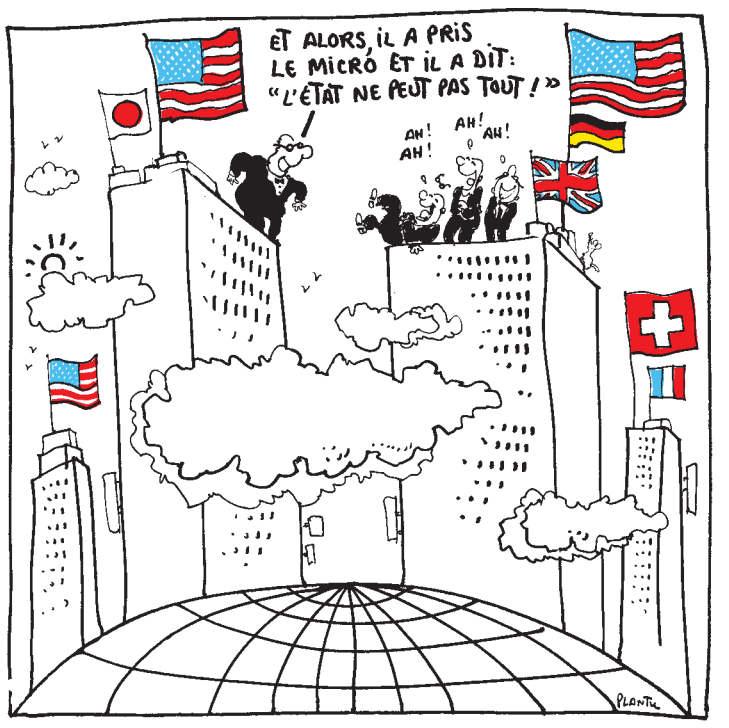

En 1998, l'essentiel des flux de capitaux étrangers a été échangé entre l'Europe et les Etats-Unis. Près de deux tiers des capitaux investis aux Etats-Unis provenaient d'Europe, tandis que 55 % des investissements américains ont été dirigés vers l'Union européenne. La France, troisième terre d'accueil européenne, derrière la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, participe activement à ce mouvement, comme l'illustre l'implantation de la société américaine de transport express FedEx, qui a annoncé, lundi 27 septembre, la création sur six ans de 3 000 emplois à Roissy.

Lire page 20

CRISTINE PLENUS

CINÉMA

Bouleversante Rosetta

Rosetta s'installe mercredi sur les écrans, après avoir, au printemps, bouleversé les jurés du Festival de Cannes, qui lui ont attribué la Palme d'or. Emilie Dequenne *(photo)* a très justement reçu le Prix d'interprétation féminine pour l'incarnation du rôle-titre de ce film de Luc et Jean-Pierre Dardenne, qui met en images la révolte d'une très jeune femme décidée à en découdre avec la violence d'une civilisation urbaine dure aux dépossédés. *Rosetta* marque une date dans l'histoire du cinéma européen, par ses partis pris esthétique et technique. p. 32 à 34

Avocats, secret et perquisition

DANS quelles conditions les juges d'instruction peuvent-ils perquisitionner les cabinets d'avocats ? Les avocats estiment que le secret professionnel couvre l'ensemble de leurs activités. Les magistrats pensent que ce secret ne doit protéger que les actes qui touchent aux droits de la défense, et non ceux qui ont trait au conseil juridique. A la suite d'une perquisition controversée des juges Joly et Vichnievsky dans l'affaire Elf, un groupe de travail, composé de magistrats et d'avocats, s'était constitué afin de réfléchir à cette question. Il propose de modifier les règles de perquisition en instaurant un contrôle du bâtonnier, puis d'un juge autre que le juge d'instruction, sur les pièces saisies.

Lire page 10

Un trou de 2 mètres de long, la prison-tombeau des guérilleros Tupac Amaru

LIMA
de notre correspondante

« Depuis sept ans, ils sont enfermés dans une cellule qui est comme une tombe », témoigne Dona Otilia Campos de Polay, en parlant de son fils Victor Polay, chef du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA) et de Peter Cardenas et Miguel Rincon, ses lieutenants. Condamnés à la prison à vie pour *« trahison à la patrie »*, les trois dirigeants du mouvement de guérilla péruvien sont incarcérés dans une base souterraine de la marine de guerre dans le port de Callao, à l'ouest de Lima. Le 21 septembre, ils ont commencé une grève de la faim. Cette action aurait été suivie par des dizaines de détenus Tupac Amaru du pétinencier de Yanamayo, situé à 4 200 mètres d'altitude, dans la région du lac Titicaca. Mais cette information est difficile à confirmer : même la Croix-Rouge n'a pas été autorisée à les visiter.

« Ils vivent dans un trou de 2 mètres de long sur 1,8 de large, avec un grabat de ciment de 50 centimètres de large et des latrines. La cellule a 3 mètres de haut et le trou dans le toit n'a que 15 centimètres carrés, si bien qu'il ne passe qu'un filet de lumière. La porte de fer a une ouverture de 20 centimètres par laquelle on fait entrer les aliments. L'accès à la cour est d'une demi-heure par jour. C'est l'isolement total, sans aucun contact avec le monde extérieur. Une tombe », ajoute la mère de Victor Polay.

Quelles sont les revendications qui ont déclenché la grève de la faim des détenus ? Dona Otilia explique : *« J'ai vu Victor il y a quinze jours. Il m'a dit que cet ultimatum au gouvernement était destiné à améliorer leurs conditions d'emprisonnement. Ils exigent plus de temps dans la cour, la possibilité de lire, de travailler. Ils sont privés de leur liberté pour le restant de leur vie, mais ne peuvent être condamnés à la torture psychologique et physiologique à vie. »* Sofia Macher, secrétaire exécutive de la Coordination nationale des droits de l'homme, précise : *« Même la législation antiterroriste ne prévoit qu'un an à l'isolement. Si bien que le gouvernement viole les propres lois qu'il a promulguées. »*

Le MRTA, d'obédience guévariste, s'était lancé dans la lutte armée en 1986. Son principal bastion était la forêt amazonienne du département de San Martin, et son principal appui, les producteurs de coca. Après avoir remporté des victoires faciles sur une police démoralisée, ses commandos ont essuyé défaite sur défaite, aux prises à la fois avec l'armée, les maoïstes du Sentier lumineux, puis les trafiquants de drogue. Depuis leur prise d'otages à l'ambassade du Japon, en décembre 1996, ressentie comme un camouflet par le président Alberto Fujimori qui avait proclamé l'extermination des mouvements rebelles, les prisonniers Tupac Amaru ont été soumis à un traitement particulièrement draconien. La *« crise des otages »* de l'ambassade du Japon avait duré quatre mois, jusqu'à ce qu'un commando d'élite de l'armée délivre 71 prisonniers, au prix de 17 morts.

Dona Otilia, qui a le droit de visiter Polay une demi-heure chaque mois, dit : *« Parfois, Victor est très calme pendant la visite, trop presque. Il ne soupire même pas. D'autres fois, il est exaspéré. Il essaie de se contrôler, je m'en rends compte. D'ailleurs, son angoisse, ça se voit à ses cheveux. Nous, les Péruviens, nous avons les cheveux noirs. A quarante-huit ans, Victor a les cheveux complètement blancs. »*

Nicole Bonnet

MAX PPP

RENTRÉE

Les lycéens revendiquent

Avignon, Montpellier, Metz lundi, Toulouse mardi : les manifestations de lycéens continuent. Une journée d'action est prévue jeudi 30 septembre. Ils réclament plus de moyens et la réalisation du plan d'urgence d'octobre 1998. Le ministère de l'éducation affirme que la rentrée a été *« globalement réussie »*. Lire aussi notre enquête sur les « professeurs virtuels », nés de l'intelligence artificielle et de l'informatique. p. 38 et notre enquête p. 14

L'Espérance au purgatoire

MARC MENEAU

LE DERNIER guide Michelin annonçait que le restaurant L'Espérance, à Saint-Père-sous-Vézelay, était délesté de sa troisième étoile. Le chef Marc Meneau, connu pour sa terrine d'écrevisses aux truffes et son vol-au-vent à la bourgeoise, met les bouchées doubles afin de retrouver sa place sur l'Olympe.

Lire notre rubrique Goûts page 30

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 929 - 7,50 F

L'euphorie retrouvée des Belges

UN BELGE qui reviendrait dans son pays après trois mois d'absence sans avoir eu de nouvelles en provenance du royaume n'en croirait ni ses yeux ni ses oreilles. Il avait quitté un pays en pleine crise politique et morale : depuis l'affaire Dutroux en 1996, il ne se passait pas de mois sans qu'un scandale ou une affaire politico-judiciaire n'éclate. La confiance des citoyens dans ses dirigeants était au plus bas. La crise des industries traditionnelles qui avait frappé la Wallonie depuis trois décennies atteignait la Flandre, avec la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde. La mort d'une jeune Nigériane, Sémira Adamu, étouffée par un coussin appliqué par les policiers procédant à son expulsion par avion suscitait indignation et révolte.

Les relations communautaires entre Flamands et francophones se dégradaient au fil des discours des responsables politiques des deux régions du pays. Les milieux d'affaires regardaient, impuissants, les fleurons de l'industrie et de la finance belges comme Cockerill, Tractebel ou la Générale de banque passer sous le contrôle de groupes français ou néerlandais. Enfin, la découverte de dioxine dans l'alimentation animale portait un coup terrible à la réputation des produits belges à l'étranger, une catastrophe pour une économie tournée vers l'exportation...

Trois mois plus tard, l'ambiance a changé du tout au tout. Un soleil de septembre inhabituel illumine le ciel des Flamands, des Wallons et des Bruxellois. Les dirigeants politiques des deux communautés rivalisent d'amabilités les uns envers les autres, l'équipe nationale de football retrouve le punch des Diables rouges d'antan. Les cinéastes belges obtiennent, à la surprise générale, les plus hautes distinctions à Cannes et à Venise et, pour couronner le tout, le pays tout entier s'attendrit sur l'idylle du prince héritier Philippe avec la belle Mathilde d'Udekem d'Acoz.

Luc Rosenzweig

Lire la suite page 15

CALMAN LEVY

ALLEMAGNE

Le scandale Sloterdijk

Une polémique enflamme les intellectuels allemands. A sa source, une conférence sur les biotechnologies d'un philosophe, Peter Sloterdijk (*photo*). Se positionnant comme *« posthumaniste »*, celui-ci appelle à une réflexion sur *« une réforme des qualités de l'espèce »* humaine. Ce débat sur *« l'homme nouveau »* évoque en Allemagne de sinistres souvenirs. p. 2

International 2
France 6
Société 10
Régions 13
Horizons 14
Entreprises 20
Communication 22
Emploi/annonces 22
Tableau de bord 24
Aujourd'hui 28
Météorologie 31
Jeux 31
Culture 32
Guide culturel 34
Carnet 35
Kiosque 36
Abonnements 36
Radio-Télévision 37

LeMonde Job: WMQ2909--0002-0 WAS LMQ2909-2 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 11:19 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 21Fap:100 N°:1367 Lcp:700 CMYK

DÉBAT **Une polémique sur les thèses développées par le philosophe Peter Sloterdijk enflamme les milieux intellectuels et les médias allemands. Dans une récente conférence sur les mutations à attendre du développement des biotechnologies pour l'humanité, celui-ci se demandait si *« de nouvelles possibilités d'optimisation »* ne sont pas *« en vue »* dans la *« sélection »* de l'espèce humaine. ● LE DÉBAT est envenimé par les positions de Sloterdijk quant au rapport de la jeune génération au passé nazi. Dénonçant la mauvaise conscience des *« enfants traumatisés de l'après-guerre »*, incarnée à ses yeux par le philosophe Jürgen Habermas, il revendique *« la fin d'une hypocrisie »*. ● LE TOLLÉ suscité par les propos de Sloterdijk prend un tour politique. Après la République de Bonn, assiste-t-on à la naissance d'une République de Berlin caractérisée par la fin des complexes ?**

L'affaire Sloterdijk : une polémique allemande sur l'« homme nouveau »

Les thèses d'un philosophe allemand de la jeune génération sur la « réforme des qualités de l'espèce » à attendre des biotechnologies suscitent un tollé. D'autant qu'elles s'accompagnent d'une volonté affichée de se débarrasser de certains tabous hérités du passé nazi

DER SPIEGEL n'y va pas par quatre chemins. En couverture, le magazine allemand titre cette semaine : *« Un projet génétique : le surhomme »*. On voit un athlète saluant la foule, sorti de la statuaire d'Arno Breker, le sculpteur du IIIe Reich. Le débat enflamme depuis quelques jours les cahiers culturels des journaux, ce qu'en Allemagne on appelle les « feuilletons ». L'an dernier, à pareille époque, le discours de l'écrivain Martin Walser, lors de la remise du Prix des libraires pour la paix, avait nourri les polémiques et ravivé des plaies mal fermées. Ce n'est pas un hasard si, une fois encore, le rapport de l'Allemagne au passé et à sa mémoire est au centre des discussions, des invectives et des anathèmes.

Tout a commencé le 17 juillet au château d'Elmau, en Haute-Bavière, à l'occasion d'un colloque consacré à Heidegger. Un philosophe de la nouvelle école, Peter Sloterdijk, prononce un discours intitulé : *« Des règles du parc humain. Une réponse à Lettre sur l'humanisme »* (lettre que Heidegger avait envoyée à son disciple français Jean Beaufret en 1946). Devant ses auditeurs, parmi lesquels des philosophes et historiens juifs ne sont pas seuls à s'indigner, Sloterdijk annonce une fois encore la mort de l'humanisme. Les fondements de la société actuelle ont changé : *« Ils sont* (...) *postlittéraires, postépistolaires et donc posthumanistes »*, dit-il. Citant Nietzsche, Heidegger et Platon, il constate l'échec de l'humanisme à domestiquer la face animale de l'homme et se demande si l'évolution ne va pas vers *« une réforme des qualités de l'espèce », « une technologie anthropologique, y compris une planification explicite des caractéristiques »* ; si *« toute l'espèce humaine ne va pas passer d'un fatalisme de la naissance à une naissance choisie et une sélection prénatale »*.

LE FONDEMENT DU CONSENSUS

Simple interrogation sur les horizons de la technologie génétique ? Dans un entretien à l'hebdomadaire *Focus*, Peter Sloterdijk s'en est expliqué : *« On doit enfin comprendre que, depuis toujours, les hommes ont été "faits"* (...) *par une combinaison de règles de classes et de castes, de règles de mariage et d'éducation – il s'agit bien d'une sélection. Entretemps, de nouvelles possibilités d'optimisation sont en vue. C'est pourquoi il faudra convoquer dans les prochaines années des états généraux des sciences de l'homme pour discuter des limites de la biotechnologie et de la formulation d'un code de conduite. »* S'il ne s'agissait que de cela, l'indignation des feuilletonistes serait exagérée. Mais les enjeux sont plus nombreux et plus politiques. La mise en cause de l'humanisme, la volonté de penser librement sur des sujets qui, en Allemagne plus qu'ailleurs, apparaissent sinon comme tabous, du moins comme des questions à aborder avec beaucoup de prudence, parce qu'elles évoquent l'eugénisme nazi, touchent au fondement du consensus allemand.

Celui-ci est régulièrement contesté. Quand Martin Walser explique qu'il *« zappe »* pour qu'on ne lui rebatte pas les oreilles des crimes nazis et qu'il veut choisir lui-même sa mémoire, la conscience malheureuse allemande se révolte. Quand Peter Sloterdijk se demande si le temps de mener le combat des *« grands éleveurs de l'homme »* contre les *« petits éleveurs »* (les prêtres et les maîtres chez Nietzsche), le combat *« des humanistes et des superhumanistes, des amis de l'homme et des amis du surhomme »*, il provoque les mêmes réactions chez les mêmes intellectuels. Dans un premier temps, Sloterdijk a interdit la diffusion de sa conférence d'Elmau, avant de la confier à l'hebdomadaire *Die Zeit*. Le monde intellectuel allemand s'est parcouru de rumeurs. Les contre-feux se sont allumés. Les défenseurs de la tradition humaniste se sont mobilisés. Certains ont vu dans le discours de Sloterdijk une nouvelle manifestation de cette tendance incarnée par d'anciens gauchistes allemands à grossir les rangs des « jeunes conservateurs », quand ce n'est pas ceux de l'extrême-droite.

JÜRGEN HABERMAS

PETER SLOTERDIJK

Peter Sloterdijk, né en 1947, est professeur de philosophie à Karlsruhe. Il s'est fait connaître en Allemagne en 1983 par une somme intitulée *Critique de la raison cynique* (Bourgois, 1987). En français est paru cette année chez Calmann-Lévy *Essai d'intoxication volontaire* (*Le Monde des Livres* du 19 mars).

Jürgen Habermas, né en 1929, est professeur émérite à l'Université de Francfort et ses œuvres sont largement publiées en France.

Pour Jürgen Habermas, le maître à penser de la théorie critique, Peter Sloterdijk *« incarne peut-être quelque chose de nouveau sur le marché de la République de Berlin* [par opposition à la République de Bonn]. *Peut-être que la mentalité de quelqu'un né en 1947, qui prétend, en 1999, pouvoir choisir librement son passé, satisfait une demande réelle »*. Dans une lettre ouverte qu'il lui adresse, Peter Sloterdijk, lui, soupçonne Habermas d'être derrière toutes les attaques dont il fait l'objet. L'accusé replace sa démarche dans une évolution plus générale de la société allemande : l'école de Francfort d'Adorno (avant la guerre) et d'Habermas (après la guerre) répondait, écrit-il, aux besoins de *« démocraties qui ne sont pas encore normales »* (sous-entendu, les Républiques de Weimar et de Bonn). Ce temps est terminé : *« L'ère des fils hypernormaux de pères national-socialistes touche naturellement à sa fin »*. Ils n'en peuvent plus, poursuit-il, de la culture du soupçon, de *« la trop bonne et la trop mauvaise conscience »*. Ils n'ont plus *« l'obsession rétrospective des enfants traumatisés de l'après-guerre »*. Et de conclure par un appel à *« nous rassembler sur la tombe d'une époque pour faire le bilan* [et] *réfléchir à la fin d'une hypocrisie »*.

« L'HYPERMORALE » DE BONN

Assiste-t-on à *« la fondation métaphysique de la République de Berlin ? »*, se demande la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. De même que la mauvaise conscience des crimes du passé et l'« hypermorale » qu'elle dictait pour le présent étaient la marque de la République de Bonn, de même la République de Berlin serait caractérisée par la fin de ces complexes, par la libération des traumatismes légués par les pères. Elle pourrait respirer plus librement sans être obligée de toujours s'excuser d'exister, d'être réunifiée ou de défendre ses intérêts. A telle enseigne qu'un quotidien allemand pouvait affirmer ces derniers jours : *« Schröder est le Walser de la politique. »* Tirer cette conclusion du discours de Peter Sloterdijk serait certainement solliciter les textes. Mais les réactions de ses contempteurs montrent que, dans une Allemagne qui peut discuter pendant dix ans s'il faut ériger un monument aux victimes juives du nazisme, on ne s'attaque pas au consensus sans réveiller, sinon les vieux démons, au moins la peur qu'ils continuent de susciter.

Daniel Vernet

« L'ère de l'humanisme est terminée »

EXTRAITS de la conférence donnée par Peter Sloterdijk le 17 juillet au château de Elmau :

« Avec l'établissement de la culture de masse et l'apparition de la radio après 1918 et de la télévision après 1945, à plus forte raison avec les révolutions actuelles qui accompagnent l'établissement des réseaux, la coexistence des hommes dans les sociétés actuelles repose sur de nouveaux fondements. Ceux-ci (...) sont résolument post-épistolaires, post-littéraires, post-humanistes [...]. L'ère de l'humanisme comme modèle d'école et de formation est terminée. On ne peut plus vivre dans l'illusion que des grosses structures politiques et économiques peuvent être organisées sur le modèle aimable des sociétés littéraires. [...]

VERBATIM

La domestication de l'homme est le grand impensé devant lequel l'humanisme s'est voilé la face depuis l'antiquité jusqu'au présent – reconnaître cela, c'est déjà surplomber de grandes profondeurs.

[...] On doit enfin comprendre que depuis toujours les hommes ont été « faits » (...) par une combinaison de règles de classes et de castes, de règles de mariage et d'éducation – il s'agit bien d'une sélection. Entretemps de nouvelles possibilités d'optimisation sont en vue.

[...] Il suffit de comprendre clairement que les prochaine longues périodes de l'histoire seront des périodes de choix en matière d'espèce. C'est là qu'on verra si l'humanité ou du moins ses élites culturelles réussiront à mettre en place des procédés efficaces d'autodomestication.

[...] Il faudra, à l'avenir, jouer le jeu activement et formuler un code des techniques anthropologiques. Un tel code modifierait a posteriori la signification de l'humanisme classique, car il montrerait que l'"humanitas' n'est pas seulement l'amitié de l'homme avec l'homme, elle implique aussi (...) et de manière de plus en plus évidente, que l'homme représente le pouvoir suprême pour l'homme »

Biotechnologies et « posthumanisme » : les chemins tortueux d'un débat de fond

L'« AFFAIRE SLOTERDIJK » prouve combien la plupart des débats de fond, en Allemagne, mettent immédiatement en cause le passé nazi, l'identité nationale et les fondements de l'existence collective. Comment passe-t-on d'un questionnement sur l'enjeu des biotechnologies à une interrogation angoissée sur la « normalité » de la République de Berlin et la solidité du consensus démocratique dans ce pays ? Pourquoi l'idée de mettre en place un « code » de bonnes pratiques en matière de manipulations génétiques, telle que défendue par Peter Sloterdijk, est-elle assimilée à un retour aux idées honnies de l'eugénisme de la période nazie ? *« Le projet Zarathoustra »*, a écrit Thomas Assheuer dans l'hebdomadaire *Die Zeit*, prenant à la lettre les propos de Peter Sloterdijk sur *« l'homme nouveau »* et y voyant l'expression d'une pensée *« à la limite du totalitaire »*. *Der Spiegel*, lui, voit à l'œuvre dans son discours *« une rhétorique fasciste »*...

Cette polémique sur la morale et la technique n'aurait peut-être pas pris cette forme violente si le principal intéressé, Peter Sloterdijk, ne s'était pas dès le départ exprimé avec une grande ambiguïté, propice à tous les malentendus. Dans son désormais fameux discours d'Elmau, le philosophe ne parle pas seulement des questions soulevées par le clonage et les manipulations génétiques. Il parle de *« l'élevage de l'homme »*, de sa *« domestication »*, comme s'il s'agissait du cours naturel de l'histoire : *« Les prochaines longues périodes de l'histoire seront des périodes de choix en matière d'espèce. C'est là qu'on verra si l'humanité ou du moins ses élites culturelles réussiront à mettre en place des procédés efficaces d'autodomestication. »*

MOTS TABOUS

Amateur de formules provocatrices, Sloterdijk savait bien que le simple fait de prononcer les mots *« élite »*, *« sélection de l'espèce »* ou *« anthropotechniques »* ne pouvait qu'éveiller le soupçon des médias. En Allemagne, il y a beaucoup de mots tabous qui éveillent immédiatement des associations funestes avec le vocabulaire nazi. L'opinion publique, par médias interposés, est excessivement sensible à tout ce qui peut rappeler, de près ou de loin, la période 1933-1945. Il a donc suffi que quelques mots tabous de ce genre soient prononcés pour que Peter Sloterdijk sorte de l'ombre, lui qui n'avait pas jusqu'ici d'influence particulière au-delà des cénacles d'amateurs de philosophie et d'intellectuels de sa génération, celle des quinquagénaires plutôt proches de la gauche écologiste. Dans la *Critique de la raison cynique*, son livre le plus important, Sloterdijk s'en prenait à tous les pouvoirs établis et à la *« fausse conscience éclairée »*, présente à tous les niveaux de la société et des pouvoirs. Il se présentait comme un nouveau Diogène, fustigeant les codes et les normes universelles. On peut voir en lui l'exemple d'un « philosophe postmoderne », imprévisible et dérangeant.

L'un des principaux enjeux de cette polémique porte naturellement sur le magistère intellectuel : qui aura le droit d'influencer les esprits dans l'Allemagne de demain ? Peter Sloterdijk, manifestement, prend date et entend détrôner Jürgen Habermas, l'héritier de l'Ecole de Francfort, qui incarne à ses yeux le type même de l'intellectuel établi, devenu le défenseur du consensus politique d'après-guerre, résolument pro-européen, profondément démocratique et d'inspiration largement sociale-démocrate. Sloterdijk n'a pas de mots assez durs, dans chacune des interviews qu'il donne, pour ceux qu'on appelle en Allemagne les *« libéraux de gauche »*.

Peter Sloterdijk s'inscrit dans une certaine tradition philosophique (Nietzsche, Heidegger), dont l'essence est de subvertir les codes et les catégories de ce genre, assimilée à l'expression intellectuelle de la médiocrité. Dans son dernier ouvrage *(Sphères,* non traduit en français), il se moque de l'Etat providence et des *« sociétés sans risque »* qui privent l'homme de toute confrontation réelle avec son destin. Opposé à *« l'impérialisme du consensus »*, l'auteur de la *Critique de la raison cynique* consacre une bonne partie de son temps à dénoncer les valeurs éthiques de l'humanisme au profit d'un questionnement fondamental sur l'Etre.

A la différence de quelqu'un comme Habermas, qui défend les valeurs du rationalisme classique hérité de Kant, Sloterdijk se place au niveau d'un *« fondamentalisme transcendental »* qui semble évacuer, finalement, la notion de responsabilité humaine. Comme Heidegger, il considère que le premier et le dernier mot est l'Etre, ce qui fait – aux yeux de ses détracteurs – qu'il n'y a plus de place chez lui pour la valeur infinie et la dignité de l'homme. Les vieux clivages de la philosophie allemande sont toujours là.

Lucas Delattre

UBAM
le savoir-faire de l'Union Bancaire Privée en gestion traditionnelle

Performance nette 8.98 - 6.99 5.19% (CHF)

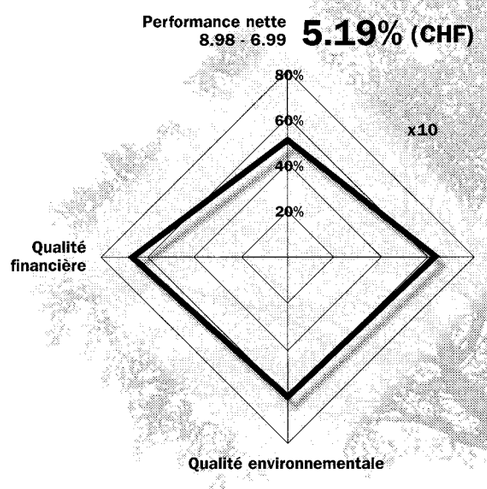

UBAM – Générations Futures, des investissements en obligations internationales qui respectent des critères financiers, sociaux et environnementaux favorisant la réalisation d'un développement durable.

Un fonds de placement de droit luxembourgeois (SICAV). Un choix de produits de placement pour atteindre vos objectifs.

Compartiment en voie d'enregistrement.

N° d'appel gratuit: 00800 827 38 637
www.ubp.ch

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Siège social: 96-98 rue du Rhône • CH-1204 Genève • Tél. + 4122 819 21 11 • Fax + 4122 819 22 00 • E-mail dpe@ubp.ch
Filiale en France: UBI-Union Bancaire Gestion Institutionnelle • 7 place Vendôme • F-75001 Paris • Tél. 01 44 50 16 16 • Fax 01 44 50 16 19

Les performances réalisées jusqu'à ce jour ne constituent pas une garantie pour les performances futures

LeMonde Job: WMQ2909--0003-0 WAS LMQ2909-3 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:43 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 21Fap:100 N°:1368 Lcp:700 CMYK

Les Quinze réaffirment leur volonté de défendre le modèle d'agriculture européen

Le « principe de précaution » sera réaffirmé à Seattle

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Les paysans européens, aujourd'hui souvent prompts à manifester leur mécontentement – en France, en Belgique mais aussi en Angleterre –, devraient trouver un certain réconfort à la lecture des « *conclusions* » adoptées, lundi 27 septembre, par les ministres de l'agriculture des Quinze dans la perspective des négociations commerciales qui seront engagées fin novembre, à Seattle, dans le cadre de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). Conformément aux orientations arrêtées début septembre lors de leur réunion informelle de Tampere, en Finlande, elles illustrent la volonté de l'Union européenne (UE) de défendre son modèle d'agriculture et donc de limiter les concessions qui pourront être faites au nom de la libéralisation des échanges.

Même si quelques délégations auraient souhaité un texte promettant davantage d'ouverture (Danemark, Suède, Pays-Bas, Grande-Bretagne), il est à noter qu'elles ne se sont guère battues pour obtenir des amendements dans ce sens et que les conclusions du Conseil ont été approuvées à l'unanimité.

Ce document est maintenant transmis au Conseil des affaires générales, c'est-à-dire aux ministres des affaires étrangères ou des affaires européennes, lequel, lors de sa session du 11 octobre, doit arrêter le mandat global de négociations à confier à la Commission. Dans l'intervalle, les ministres du commerce extérieur des Quinze tiendront encore une réunion informelle, le 1er octobre à Florence, sur ce thème. Les Quinze répètent que les décisions prises en mars à Berlin dans le cadre de l'Agenda 2000, notamment les efforts consentis alors en termes de réduction des prix de soutien, « *constituent une contribution essentielle de l'UE à la stabilisation des marchés agricoles mondiaux* » et que, par conséquent, il n'est guère envisageable d'aller sensiblement au-delà.

La réforme de la PAC approuvée alors donne certaines marges de manœuvre à l'Union : grâce aux baisses de prix, elle peut s'engager à réduire davantage ses subventions à l'exportation, à offrir un meilleur accès à ses marchés ou encore à diminuer le soutien qu'elle accorde à ses agriculteurs, en particulier les aides directes qui leur sont versées pour compenser les baisses de prix successives et qui constituent ce qu'on a appelé lors de l'Uruguay Round la « boîte bleue » (avec l'idée qu'il faudrait un jour ou l'autre les démanteler, contrairement aux aides environnementales). Mais néanmoins l'Union, outre le fait qu'elle entend obtenir des contreparties de la part de ses interlocuteurs dans la négociation, explique clairement qu'il ne peut s'agir que d'une adaptation progressive des mécanismes de soutien, qu'elle entend maintenir la « préférence communautaire », ainsi que les aides directes.

DÉFENSE DES CONSOMMATEURS

Autre thème abordé de manière offensive, implicitement critique à l'égard du dispositif en place depuis l'Uruguay Round, celui de la défense des consommateurs : « *En ce qui concerne la sécurité et la qualité des produits alimentaires, l'Union européenne devrait rechercher des solutions qui garantissent aux consommateurs que l'OMC ne servira pas à introduire de force sur le marché des produits dont la sécurité suscite des préoccupations légitimes et qui permettent à l'Union européenne d'établir le niveau de protection approprié* (...). *Il serait utile d'obtenir une confirmation générale plus explicite du principe de précaution.* » Il y a là une allusion évidente au conflit surgi à propos de l'embargo communautaire sur le bœuf aux hormones et sur la décision de l'OMC d'autoriser les Etats-Unis à imposer des sanctions à l'Union.

Les problèmes sanitaires se posent pour l'instant de manière aiguë sur le plan interne. David Byrne, le nouveau commissaire irlandais chargé de la politique des consommateurs, a annoncé au Conseil son intention de soumettre des propositions visant à mettre en œuvre à l'échelle de l'Union un système de surveillance, afin de pouvoir identifier la présence de dioxine dans les produits animaux. De façon plus générale, la Commission entend renforcer la réglementation et les contrôles sur la production d'aliments du bétail et en particulier de farines animales.

La Commission a adressé à la France le rapport de ses inspecteurs sur l'utilisation de boues et d'eaux usées par plusieurs fabricants d'aliments du bétail. La France doit faire ses observations, et le rapport, dont la tonalité est apparemment sévère, sera ensuite publié. Jean Glavany, le ministre français de l'agriculture, a déploré que le texte des inspecteurs bruxellois apparaisse comme un « *rapport à charge* » qui ne prend pas en compte « *un certain flou de la réglementation européenne* » et le fait que des mesures aient été prises pour corriger les erreurs commises. Il a annoncé des sanctions à l'égard des contrevenants.

Philippe Lemaître

Extradition de Pinochet : la première audience a été consacrée à la lecture de l'acte d'accusation

Le juge qui mène les débats est un sympathisant conservateur avéré

Le tribunal londonien de Bow Street a commencé, lundi 27 septembre, l'examen de la demande d'extradition du général Pinochet vers l'Espagne. Il ne s'est pas présenté à l'audience. Le verdict devrait être rendu dans trois semaines. Le magistrat qui conduit les débats appartient au camp conservateur qui milite pour la libération de Pinochet, mais les partisans de l'extradition n'ont pas demandé sa disqualification.

LONDRES
de notre correspondant

Evidemment, s'il leur avait appartenu de choisir le magistrat du siège chargé de décider si Augusto Pinochet peut ou non être extradé et jugé à Madrid, les organisations de défense des droits de l'homme n'auraient pas sélectionné le juge Ronald Bartle. Sympathisant conservateur avéré, tendance « *droite dure* » et membre d'une association « *patriotique* » anglaise – la Société royale de saint Georges, vice-présidée par la plus célèbre défenderesse britannique du général Pinochet, Margaret Thatcher – le magistrat qui conduit depuis lundi 27 septembre le débat d'experts qui s'est engagé pour une semaine au tribunal de Bow Street, n'est pas précisément considéré comme un « *progressiste* ». Ce n'est ni son genre ni sa place mais, eût-il été tenté de manifester dans l'un des deux camps de militants chiliens qui se sont bruyamment retrouvés lundi matin devant le tribunal londonien pour réclamer qui la libération, qui l'extradition de l'ancien dictateur, le choix du juge Bartle eût sans doute été clair et massif...

Courte chevelure gominée, impeccable tenue et œil sévère, le magistrat s'était rendu célèbre il y a une huitaine d'années en rendant un non-lieu contre trois policiers du Surrey accusés d'avoir fabriqué des preuves contre de faux militants de l'IRA, innocentés et libérés depuis, après de longues années de prison, avec les excuses de la justice royale... « *Pour moi,* confia un jour le très chrétien M. Bartle, *les policiers font le travail de Dieu sur la terre...* » Candidat conservateur malheureux aux élections générales de 1959, l'impétrant, aujourd'hui âgé de soixante-dix ans, avait centré sa campagne sur un thème désormais interdit de publicité officielle par la loi, à savoir « *les Anglais d'abord* ». Il s'agissait à l'époque de donner aux disciples de saint Georges – patron de l'Angleterre – priorité absolue sur les immigrés dans l'attribution de logements sociaux.

Sachant que le premier arrêt défavorable à Pinochet à la Chambre des lords avait été cassé en décembre au motif que l'un des cinq lords-juges – Lord Hoffman – s'était rendu coupable de « *conflit d'intérêts* » en oubliant de déclarer sa longue association avec l'une des parties civiles, à savoir Amnesty International, nous avons demandé à Reed Brody, expert juridique de Human Rights Watch, pourquoi son organisation n'avait pas réclamé la disqualification du juge Bartle sur le même thème. Premier point : compte tenu de l'importance capitale de l'affaire en cours et sachant que le magistrat en cause est le numéro deux du tribunal de Covent Garden (Bow Street), celle-ci n'aurait pu être traitée que par le numéro un, le Chief Metropolitan Magistrate, lequel est également très lié au parti conservateur. Le juge Graham Parkinson, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a passé la main au motif qu'il avait trop de travail...

DÉBAT TECHNIQUE

Second point, la Société royale de saint Georges à laquelle appartient Ronald Bartle n'est ni partie civile dans cette affaire ni, à proprement parler, une association politique. Créée en 1894 et disposant aujourd'hui d'environ dix mille membres, elle milite pour « *l'Angleterre et l'anglitude* », se déclare « *plus patriotique que nationaliste* » et son actuel président se défend d'être « *à droite* », ou proche de l'opposition conservatrice. Que le parti « tory » ait monté, sous la houlette de Margaret Thatcher, une vigoureuse campagne pour le renvoi immédiat au Chili, sans jugement, de l'ancien tyran n'entrerait donc pas en ligne de compte. « *Nous savons tout du juge Bartle et nous connaissons parfaitement ses sympathies* », explique Reed Brody. Mais, à l'instar d'Amnesty International, qui s'est refusé à tout commentaire sur cette dimension de l'affaire, Human Rights Watch « *espère* » simplement que la demande d'extradition sera jugée « *sur une base strictement légale* ».

Largement consacrée à la lecture de l'accusation espagnole, qui a retenu trente-cinq cas de torture avérée contre l'ancienne dictature sud-américaine et son chef pour appuyer sa demande d'extradition, la première séance d'auditions s'est vite embourbée dans un débat juridique technique inaccessible au profane. Invité par la défense de Pinochet à éliminer tout de suite les documents établis par l'accusation espagnole « *après* » le dernier verdict des lords de justice en mars, le juge Bartle a fait savoir qu'il communiquerait sa décision sur ce point en même temps que son verdict général sur l'extradition, dans trois semaines.

Patrice Claude

La guerre israélo-arabe n'aura pas lieu à Disneyworld

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

Après environ deux mois de polémique entre Walt Disney Company, le monde arabe et Israël, un compromis a été trouvé, vendredi 24 septembre, concernant le pavillon israélien qui figurera dans l'« Exposition du millénaire » qui ouvrira à Disneyworld, en Floride, le 1er octobre. A l'origine de la polémique : un film présentant la Ville sainte comme la capitale d'Israël, suscitant le tollé de la Ligue arabe, qui a menacé Disney de boycottage. Après de longues discussions, les ministres arabes des affaires étrangères ont pris acte des assurances de Disney, selon lesquelles le pavillon israélien ne présentera pas Jérusalem comme sa capitale.

Le plan onusien de partage de la Palestine prévoyait une « *internationalisation* » de la ville. Celle-ci fut déclarée capitale par Israël dès sa fondation. Mais, à de rares exceptions près (Costa Rica, Salvador...), la communauté internationale n'a jamais reconnu cet état de fait. Presque toutes les ambassades se sont toujours situées à Tel-Aviv. De plus, depuis l'occupation de la partie orientale de la ville en 1967 et son annexion, Israël présente Jérusalem comme sa « *capitale unifiée et éternelle* ». Les Palestiniens, eux, ne désespèrent pas d'établir un jour la capitale de leur Etat à Jérusalem-Est.

Un porte-parole de Disney, Bill Warren, a confirmé que, finalement, des avertissements relatifs à la situation particulière de Jérusalem seront diffusés dans la brochure de l'exposition et au début de la diffusion du film projeté aux visiteurs. Toute menace de boycottage des Américains d'origine arabe ou des Etats, qui avaient menacé d'interdire l'accès de leurs ondes et de leurs commerces aux produits Disney, devrait être écartée. Ce compromis permet aux parties de sauver la face.

Le ministère israélien des affaires étrangères avait ouvert les hostilités en annonçant, le 8 août, que le pavillon aurait pour thème « Jérusalem, capitale d'Israël » dans le village du millénaire, nouvelle addition à la « ville du futur » imaginée par Walt Disney à Epcot. Plusieurs pays – le Maroc, l'Arabie saoudite et Israël pour le Proche-Orient – y seront représentés, avec le concours financier des gouvernements. La contribution financière israélienne se serait élevée à 2 millions de dollars (l'équivalent en euros).

Aujourd'hui, l'ambassade d'Israël à Washington revient en arrière. Plus question du statut politique mais du « *rôle central de Jérusalem dans l'histoire* » du pays, présenté de manière « *apolitique* » et reconnaissant la place de la ville pour le christianisme et l'islam. Tout au long de la dispute, Disney s'est accroché à cette vision « *apolitique* ». Prise au dépourvu par la violence de la polémique, la firme était dans une position d'autant plus inconfortable que l'un des principaux actionnaires de Disneyland Paris est le prince saoudien Al Walid ben Talal ben Abdulaziz.

Hussein Ibbish, de l'Arab American Anti-Defamation League, veut croire que Disney a simplement commis « *une erreur* » et reconnaît qu'il était impossible de modifier complètement l'exposition israélienne. Son organisation demande maintenant que le village accueille un pavillon palestinien. Réponse crispée chez Disney : « *Nous sommes toujours heureux de recevoir des propositions de sponsors potentiels.* » La réaction des Israéliens est plus nette : « *A notre connaissance, tous les pavillons de l'exposition sont liés à des Etats...* »

Thomas Sotinel

Le régime serbe multiplie les intimidations contre les manifestants

QUINZE mille personnes défilant dans les rues de Belgrade lundi 27 septembre, 45 000 la veille... les manifestations contre le régime de Slobodan Milosevic connaissent une affluence variable depuis leur lancement par l'Alliance pour le changement (SZP), voici une semaine. « *La participation n'est pas énorme, mais les gens persistent, alors que les circonstances ne sont pas faciles* », note Radomir Diklic, le directeur de l'agence de presse indépendante Beta.

Les dysfonctionnements des transports en commun à Belgrade, liés notamment aux pénuries d'essence, sont une difficulté. Pour de nombreux habitants, le simple fait de se rendre dans le centre-ville, où démarrent chaque jour les défilés, peut être une gageure. Les organisateurs veulent tenter d'y remédier en « *élargissant* » les manifestations à d'autres quartiers, périphériques. En province, la participation est plus régulière, quelques milliers de personnes se réunissant chaque jour à Cacak, Novi Sad, Kraljevo, Nis.

Malgré le succès relatif des manifestations du week-end, lorsque la foule a subitement grossi à Belgrade, des représentants de l'opposition ont reconnu à plusieurs reprises que la vague de contestation pourrait ne pas produire les effets escomptés, c'est-à-dire la démission du président fédéral, Slobodan Milosevic, la formation d'un gouvernement de transition et la tenue d'élections libres. D'importants pans de l'opposition anti-Milosevic se tiennent en effet toujours à l'écart du mouvement. Le Parti du renouveau serbe (SPO) de l'écrivain Vuk Draskovic, par le biais de Studio B – la télévision qu'il contrôle à Belgrade –, se livre à une critique en règle des manifestations, « *comparable* », selon un opposant, au traitement que leur réserve la chaîne d'Etat RTS. Seul média ayant une véritable audience nationale, RTS diffuse le soir des images de petits groupes de manifestants, filmées en début ou en fin de rassemblement, accompagnées de séquences rappelant les bombardements de l'OTAN sur la Yougoslavie : la propagande établit un rapprochement systématique entre les revendications de ces foules « *de déserteurs et de traîtres* » et « *l'agression* » subie par le pays pendant onze semaines.

VÉRIFICATIONS « ILLÉGALES »

Le régime multiplie aussi les intimidations. La police a commencé lundi à procéder à une vérification « *systématique* » des permis de résidence, effectuant des descentes dans des appartements de la capitale, ce que des opposants veulent interpréter comme un signe de « *nervosité* » de la part du régime et le début d'une possible campagne de « *terreur* ». Le Parti démocratique de Zoran Djindjic, chef de file des manifestations, a demandé aux habitants de ne pas laisser les forces de l'ordre pénétrer chez eux pour se livrer à des vérifications « *illégales et anticonstitutionnelles* ».

Par ailleurs, la police a arrêté le responsable du matériel de sonorisation des manifestations à Belgrade, interpellé dimanche soir et condamné lundi à sept jours de prison pour trouble de l'ordre public. A Cacak, un journal d'opposition a été frappé d'une lourde amende, en vertu de la très restrictive loi sur l'information. A Kraljevo, une radio locale rediffusant des programmes de stations étrangères en langue serbe a vu son matériel de diffusion volé. A Belgrade, la police reste relativement discrète au moment où les manifestants défilent dans les rues du centre, mais elle n'en est pas moins déployée en nombre. Un opposant racontait, lundi soir, avoir vu « *des blindés légers équipés de canons à eau* » et des bus remplis de policiers dans des ruelles adjacentes.

La prochaine étape déterminante, selon des observateurs, devrait être la tenue, le 30 septembre à Belgrade, d'une « *table ronde de l'opposition* » annoncée par quelques petites formations critiques du régime. Le but de cette rencontre (la SZP se dit prête à participer, tandis que le SPO réserve sa réponse) serait de trouver un terrain d'entente sur les conditions dans lesquelles des élections législatives anticipées seraient envisageables.

Natalie Nougayrède

L'HISTOIRE
DOSSIER SPÉCIAL
9 NOVEMBRE 1989
LA CHUTE DU MUR DE BERLIN
Chronique d'une révolution allemande
Berlin, la ville coupée en deux
Que voulait Gorbatchev ?
La fin des démocraties populaires
Dix ans après : bilan d'une réunification
Peut-on faire le procès du communisme ?
A LIRE AUSSI :
Le Moyen Age de Jacques Le Goff
N° 236 - OCTOBRE 1999 - EN KIOSQUE - 40 F

LeMonde Job: WMQ2909--0004-0 WAS LMQ2909-4 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:39 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 21Fap:100 N°:1369 Lcp:700 CMYK

La République d'Ingouchie demande de l'aide au HCR

LA RÉPUBLIQUE D'INGOUCHIE, dans le Caucase du Nord, a demandé, lundi 27 septembre, au Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), de l'aide pour secourir les dizaines de milliers de réfugiés fuyant la Tchétchénie voisine, bombardée depuis trois semaines par l'armée russe. Selon les autorités ingouches, qui parlent de *« catastrophe humanitaire »*, la vague de réfugiés varie de 50 000 à 100 000 personnes. A Moscou, le service fédéral des migrations a indiqué que 30 000 habitants de Tchétchénie avaient déjà franchi les frontières administratives de la République et que ce flot pourrait atteindre *« des centaines de milliers »* de personnes en cas d'opération militaire terrestre russe contre la Tchétchénie.

Les bombardements sur la capitale tchétchène, Grozny, se sont poursuivis lundi, ainsi que sur la zone frontalière avec le Daghestan, faisant, selon les autorités tchétchènes, 50 morts et plus de 200 blessés. Depuis le 5 septembre, Moscou affirme bombarder cette République dans le but de détruire des bases de *« terroristes islamistes »*. – *(AFP.)*

Les armées américaines ont du mal à recruter

WASHINGTON. Les armées américaines n'ont jamais eu, durant l'année budgétaire qui s'achève, autant de difficultés à recruter depuis 1979, selon le Pentagone. Il manquerait quelque 7 000 engagés, essentiellement dans l'armée de terre et dans l'armée de l'air, sur les 74 500 recrues nécessaires, chaque année, au renouvellement des effectifs. La marine américaine atteint à peine ses objectifs. Seul, le corps des *marines* est parvenu à maintenir son recrutement. Le Pentagone a décidé d'intensifier sa campagne de promotion, en instituant des primes d'engagement qui varieront de 6 000 à 50 000 dollars (5 540 à 46 150 euros) selon le niveau de scolarité du candidat à l'engagement. – (*AP.*)

DÉPÊCHES

■ **GRANDE-BRETAGNE : la Cour européenne des droits de l'homme** a condamné, lundi 27 septembre, le Royaume-Uni pour avoir exclu de ses armées trois hommes et une femme convaincus de pratiques homosexuelles. Le gouvernement a immédiatement suspendu toutes les procédures disciplinaires contre les homosexuels. Environ 60 gays sont exclus chaque année de l'armée sur la base d'une loi de 1994. – (*AFP.*)

■ **COLOMBIE : Bogota va recevoir 6,9 milliards de dollars de prêts** des institutions financières internationales pour soutenir le plan de paix et de développement économique du président Andres Pastrana, a annoncé lundi 27 septembre le Fonds monétaire international. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : le sénateur de l'Arizona, John McCain**, soixante-trois ans, a annoncé officiellement, lundi 27 septembre, sa candidature à l'investiture du Parti républicain pour l'élection présidentielle de novembre 2000. En revanche, l'ancien vice-président de George Bush, Dan Quayle, a annoncé son retrait, faute d'argent. Il reste huit candidats potentiels, côté républicain. – *(AFP.)*

■ **Washington a décidé de suspendre pour un an l'expulsion de quelque 9 000 Libériens**, qui devait entrer en vigueur mercredi 29 septembre, afin *« d'encourager la stabilité au Liberia et en Afrique de l'Ouest »*. Une telle mesure, a expliqué le président Bill Clinton, *« aurait pu pousser des gouvernements d'Afrique de l'Ouest à déporter à leur tour des milliers de Libériens présents dans leurs pays »*. – *(AFP.)*

Le ministre en chef d'Andhra Pradesh termine sa croisade moderniste pour les législatives en Inde

Le dernier tour de scrutin aura lieu dimanche

La coalition du premier ministre nationaliste hindou sortant, Atal Behari Vajpayee, se dirige vers une majorité absolue lors des élections législatives, qui tirent à leur fin en Inde, selon des sondages publiés ce week-end à l'issue du quatrième tour de ce scrutin-marathon. Ces troisièmes élections générales depuis 1996, entamées le 5 septembre, s'achèveront dimanche 3 octobre.

HYDERABAD
de notre envoyée spéciale

A vingt minutes du centre-ville, la « CyberTower », bâtiment ocre en cornes de croissant, reliées par une façade aux glaces fumées est le dernier symbole du développement tel qu'envisagé par le ministre en chef d'Andhra Pradesh, Chandrababu Naidu. La cité high-tech qu'il veut édifier ici n'est encore que balbutiante mais les occupants de la « CyberTower », utilisée à 60 %, ne tarissent pas d'éloges sur cet exemple de modernité. A quarante-neuf ans, M. Naidu, l'un des plus jeunes premiers ministres d'un Etat indien de 80 millions d'habitants, est l'enfant chéri de la Banque mondiale et un interlocuteur de Bill Gates, le patron de Microsoft. Sa personnalité ne manque pas d'étonner.

L'homme en profite, et ne craint pas d'affirmer qu'il est lui-même son meilleur vendeur. La réalité est plus complexe et, derrière le personnage qui se déplace jusque dans les districts reculés de son Etat, ordinateur à la main, se profile un redoutable politicien régional qui a fait sa carrière grâce à l'entregent de sa caste et qui, comme l'affirme un avocat, considère que *« la démocratie est un obstacle au développement »*.

En ce temps d'élections qui, en Andhra Pradesh, sont aussi celles de l'Assemblée de l'Etat, M. Naidu – il a arraché à son beau-père, N. T. R. Rao, acteur populiste et adulé des foules, la direction du parti qu'il avait créé, le Telugu Desam Parti (TDP) – s'emploie à faire valoir ses réalisations et surtout le brillant avenir qu'il projette pour ses concitoyens. Ceux-ci en effet renâclent d'avoir déjà commencé à payer le prix d'un développement qu'ils ne voient pas encore et que certains considèrent irréaliste dans les conditions d'un Etat essentiellement rural, l'un des plus reculés de l'Inde. *« Ces élections sont un test »*, affirme M. Naidu, qui a visité tous les districts de son Etat et clame devant une audience de village, qu'il veut changer les mentalités pour que chacun pense d'abord au développement. En politicien traditionnel, six mois avant les élections, M. Naidu a multiplié les programmes spécifiques pour toutes les catégories d'électeurs, promettant à chaque segment des avantages mirifiques.

ÉNORMES INÉGALITÉS

En quatre ans de pouvoir, M. Naidu a incontestablement transformé Hyderabad, sa capitale. Parcs d'attractions, rues élargies, ponts suspendus pour remédier aux embouteillages, indications routières partout, la ville se développe et les classes moyennes s'enthousiasment pour ce ministre en chef qui promet une administration efficace et responsable. Grâce aux prêts de la Banque mondiale, les secteurs de la santé et de l'éducation ont vu leurs budgets sérieusement augmentés et des écoles et centres de santé primaire ont fleuri dans les villages. Avec une participation des populations concernées, des routes ont été construites, des puits creusés, l'irrigation développée et son utilisation confiée aux fermiers. Sérieusement encouragé par le ministre en chef répétant partout qu'il n'a qu'un fils, le contrôle de la population fait d'importants progrès, et en 2001, affirme Rachel Chatterjee, responsable du secteur familial au gouvernement local, l'Andhra Pradesh aura rejoint les deux seuls Etats de l'Inde qui ont stabilisé leur population, le Kerala et le Tamil Nadu.

Derrière cette image quasi idyllique dans le contexte indien, se cachent toutefois d'énormes inégalités et une application très partielle des objectifs fixés. *« Naidu a une vision, mais pour l'appliquer il ne s'appuie que sur la machinerie gouvernementale et les cadres de son parti,* affirme un observateur. *Or ceux-ci ne sont pas intéressés par cette vision à long terme, demeurent très possessifs dans leur manière d'agir et veulent tout contrôler. La réussite d'un tel plan nécessite de donner des pouvoirs à la population, mais, dans la pratique, c'est le contraire qui se passe »*, dit-il. *« Construire des écoles, des hôpitaux, n'est pas un problème »*, affirme pour sa part M. Jayaprakash Narayan, dirigeant de Lok Satta, une association pour le développement d'une conscience civique. *« Au contraire c'est bon pour les entrepreneurs, fidèles du TDP, la difficulté est de bâtir l'institution et de la faire fonctionner.* (...) *La modernité de Naidu est confinée à la propagation de l'informatique »*, affirme M. Balagopal, avocat membre du Forum des droits de l'homme. *« Il se comporte comme un autocrate et nul ne peut le contredire »*, dit-il avant de souligner que le ministre en chef *« n'a par exemple aucun programme pour éradiquer l'intouchabilité ou réellement éduquer les intouchables »*, qui constituent plus de 20 % de la population de l'Andhra Pradesh. Elaboré par un groupe australien, sans réelle consultation des élites locales, le plan Vision 2020, bible du ministre en chef, ignore largement les problèmes des populations arriérées et illettrées, alors que l'Andhra Pradesh est le troisième Etat le plus analphabète de l'Inde. Et ce sont les plus démunis, majoritaires en Andhra Pradesh, qui vont déterminer le sort politique d'un homme qui, malgré ses manques évidents, essaye de faire bouger les choses. Sa réussite pourrait être un encouragement à ses pairs à suivre une voie réformiste. Sa défaite pourrait être faussement interprétée comme un refus des masses à évoluer et pourrait geler dans l'esprit des politiciens l'envie de modifier le statu quo.

Françoise Chipaux

L'ONU va créer une commission d'enquête sur les crimes et exactions au Timor-Oriental

GENÈVE
de notre correspondante

Après de longues tergiversations au Palais des nations sous la présidence d'Anne Anderson (Irlande), la session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, réunie en séance extraordinaire, a adopté par 32 voix contre 12 (Bangladesh, Bhoutan, Chine, Inde, Indonésie, Népal, Pakistan, Philippines, Qatar, Sri Lanka, Soudan, Fédération de Russie), 6 abstentions et 3 pays absents un projet de résolution onusien (*Le Monde* du 25 septembre) décidant la formation d'une commission d'enquête internationale sur les crimes et les exactions de toutes sortes commis au Timor-Oriental par les milices pro-indonésiennes.

Visiblement convaincue par les révélations de Mary Robinson, haut-commissaire des droits de l'homme des Nations unies, sur la sanglante tragédie qui frappe le peuple du Timor-Oriental et conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, une majorité des pays ont estimé que cette commission internationale à laquelle participeront des experts asiatiques (dans une proportion équitable) devra être chargée de recueillir et de contrôler systématiquement les informations sur les violations des droits de l'homme.

CONSENSUS IMPOSSIBLE

Les rapporteurs spéciaux de l'ONU – comme celui sur les exécutions sommaires, celui sur la torture ou la rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes –, en coopération avec la Commission nationale indonésienne des droits de l'homme, participeront aux travaux de la commission.

Un consensus ayant été impossible à trouver étant donné l'opposition hostile, dès le début, de la part des pays asiatiques, c'est par vote de la résolution que furent condamnées les *« violations systématiques générales et flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Timor-Oriental »*, les infractions au droit à la vie, à la sécurité personnelle et à l'intégrité physique.

La résolution condamne aussi sans restriction tous les abus perpétrés par les milices qui ont terrorisé la population. La Commission des droits de l'homme insiste sur son inquiétude quant à la situation des populations déplacées au Timor-Oriental, victimes des actes de violence, et déplore l'absence de mesures effectives qui auraient permis de décourager ou d'empêcher cette violence. La commission affirme que tous ceux qui commettent ou autorisent les violations des droits de l'homme sont individuellement responsables. La communauté internationale devra tout mettre en œuvre pour qu'ils soient traduits devant la justice.

Les conclusions de cette commission seront transmises au secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui prendra les mesures nécessaires.

L'Indonésie, en tête des pays s'opposant au texte de la résolution, a jugé bon d'évoquer *« certaines partialités »* de la part de la haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU et de prétendre qu'une enquête de la commission faisait *« double emploi avec une enquête purement indonésienne »*. Djakarta regrette qu'on ait parlé des massacres sans fournir de chiffres et de preuves à l'appui, en estimant que la résolution *« manquait de poids moral »*.

Isabelle Vichniac

Appel australien à l'aide internationale

Le ministre des finances australien, Peter Costello, a lancé un appel à l'aide internationale en faveur de la reconstruction du Timor, lundi 27 septembre, en soulignant que son pays serait un des principaux bailleurs de fonds mais ne pouvait pas en assumer seul la charge. De son côté le porte-parole de la mission de l'ONU au Timor-Oriental (Unamet), David Wimhurst, a estimé à plus de 100 millions de dollars (627 millions de francs, 95 millions d'euros) pour les six prochains mois le coût de l'aide humanitaire aux réfugiés.

Un diplomate finlandais en mission pour l'Union européenne, Lars Backstrom, a comparé les destructions dans l'ancienne colonie portugaise à celles du Kosovo. Il ne s'agit pas, là non plus, a-t-il dit, de destructions *« éparses »*, mais de la *« destruction systématique de maisons dans des rues entières, brûlées une par une au rythme de la marche »*. Mais alors que Pristina était *« à peine touchée »*, Dili a été *« entièrement dévastée »*, a-t-il indiqué. – *(AFP.)*

Enseignement supérieur libre
Bac +2
Osez le cinéma ! et les métiers de l'image
ESEC
21, rue de Citeaux 75012 PARIS
Assistant de réalisation, assistant de production, montage on-line et virtuel, effets spéciaux numériques
Diplôme national homologué par l'Etat
2 années d'études + stage professionnel
Documentation au 01 43 42 43 22

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
OSP 47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

Par arrêt en date du 20 mai 1999, la 1ère Chambre A de la Cour d'Appel de VERSAILLES a confirmé le jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NANTERRE le 14 mai 1996 qui a notamment dit que la dénomination **ORDRE SOUVERAIN DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM** est une usurpation du nom de **L'ORDRE SOUVERAIN MILITAIRE ET HOSPITALIER DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM, DE RHODES ET DE MALTE dit ORDRE SOUVERAIN DE MALTE** et interdit aux associations **OEUVRES SOCIALES ET HOSPITALIERES DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM EN FRANCE, ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE SOUVERAIN DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM , OEUVRES SOCIALES ET HOSPITALIERES DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM EN BRETAGNE** et **PRIEURE DE FRANCE** de faire usage de la dénomination **ORDRE SOUVERAIN DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM** ou **ORDRE DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM** ou **ORDRE DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM** et de la croix à huit pointes, dite croix de Malte.

LeMonde Job: WMQ2909--0005-0 WAS LMQ2909-5 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:37 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 21Fap:100 N°:1370 Lcp:700 CMYK

Le séisme à Taïwan n'aura qu'une incidence limitée sur l'économie de l'île

La croissance devrait être supérieure à 5 %

L'économie taïwanaise (14e puissance commerciale du monde) devrait se relever à brève échéance des conséquences du séisme du 21 septembre, prédisent la plupart des économistes. Une retombée positive pour Taïpeh, sur un plan plus politique, pourrait être de faire prendre plus nettement conscience de la place que tient désormais l'île dans les échanges mondiaux, en dépit de son statut de paria diplomatique.

TAÏPEH
de notre envoyé spécial

Dans un premier temps, à la suite du séisme du 21 septembre, les autorités ont pris des mesures en vue de limiter les effets négatifs sur le plus visible indicateur de la confiance dans la salubrité économique de l'île. Le plancher des variations autorisées à la baisse à la Bourse de Taïpeh, spéculative et volatile, a été ramené de moins 7 % à moins 3,5 % par jour pour la réouverture des marchés lundi 27 septembre, et ce pour les deux semaines à venir.

Après une semaine complète de fermeture, l'index a enregistré une chute de 2,7 %. La Bourse devrait enregistrer un sérieux tassement cette semaine, son index passant de presque 8 000 points à 7 300 environ, soit un recul de presque 10 %, pour un volume d'échanges représentant 1,6 milliard de dollars (autant d'euros) lors de la dernière séance avant le séisme.

ÉLECTRICITÉ RATIONNÉE

Certains intervenants sur le marché se sont cependant plaints de cette mesure, estimant qu'elle constituait une incitation pour les agents à rechercher d'abord le profit à la baisse, ce qui différerait le rebond d'une Bourse très sensible à ce genre d'effet de yoyo.

Le plafond des hausses autorisées demeure fixé à plus 7 % par jour, un chiffre qui illustre la prudence relative des autorités dans ce domaine, par rapport aux quelque 10 % généralement autorisés par les gouvernements d'autres pays de la région. La même prudence avait déjà conduit le gouvernement, en 1997, à anticiper par une dévaluation discrète une crise financière asiatique qui n'eut, ici, guère d'effet.

Par ailleurs, les autorités ont introduit un rationnement de l'électricité affectant jusqu'aux particuliers de la capitale, par des coupures effectuées en roulements par quartiers, afin de permettre un étalement du redémarrage de la production industrielle dans les zones touchées par l'interruption de fourniture énergétique à la suite du séisme.

Il en résulte par endroits une considérable pagaille à la tombée de la nuit, au moment de la fermeture des bureaux, et, bizarrement, l'un des quartiers d'affaires les plus « modernes » de la capitale a été ainsi privé d'énergie. L'idée de rationnement avait complètement disparu de la mentalité taïwanaise depuis des décennies, mais n'a suscité aucune protestation.

Les économistes cités par les médias estiment que le séisme et les coûts des dédommagements et programmes de reconstruction n'auront qu'une incidence mineure, de l'ordre de moins 0,5 %, sur une croissance initialement prévue à 5,7 % environ pour l'année en cours.

Sur les quelque 400 entreprises cotées en Bourse, qui ont fourni une estimation de leurs pertes, 174 ont annoncé des dommages cumulés représentant 34,6 millions de dollars. Le secteur électronique a été le plus touché, en raison des coupures d'énergie intervenant dans des entreprises à la production « en flux tendu ».

Les assurances devraient avoir à faire face à des demandes s'élevant à plus de 2 milliards de dollars, mais les commentateurs économiques estiment que la facture sera pour l'essentiel payée par les compagnies internationales de réassurance et que seules quelques firmes locales seront en difficulté.

Ce tableau encore provisoire reflète à tout le moins un optimisme assez typique de l'île. Taïwan, a-t-on entendu en substance, de multiples fois au cours des derniers jours, *« en a vu d'autres par le passé et n'a aucune raison de se laisser abattre »*.

Le fait est, en tout cas, que jamais auparavant l'île, qui est effectivement autonome du continent depuis cinquante ans, n'avait démontré avec tant d'éloquence la place qu'elle a acquise sur la scène économique mondiale.

EFFET DE LA MONDIALISATION

« Quand le tremblement de terre de Tangshan frappa la Chine [continentale] *en 1976, l'économie mondiale y fit à peine attention*, note un commentateur local. *Voici que la production s'arrête pendant une semaine à Taïwan, et tout le monde sursaute : Dell, Intel, Microsoft... quiconque est dépendant des manufactures taïwanaises pour leur livrer les gadgets qui feront fonctionner leurs machines et conserveront leur sourire à leurs clients. »*

Un effet de la mondialisation dont, dans le malheur, Taïwan ne peut en réalité que se féliciter alors que prévaut, ici, le sentiment que ce rang a toujours été minimisé par des décideurs internationaux soucieux de ne pas offusquer Pékin en affichant leurs liens avec l'île.

Francis Deron

Nouveau bilan : 2 105 morts et 8 713 blessés

Le séisme et les répliques qui ont ravagé le centre de Taïwan depuis mardi 21 septembre ont fait 2 105 morts et 8 713 blessés, ont indiqué des responsables taïwanais, mardi 28 septembre, alors que l'île continuait à subir d'importantes secousses. Le bilan officiel fait également état de 141 disparus ou ensevelis sous les décombres et de 100 personnes toujours isolées. Plus de 8 470 répliques ont été enregistrées sur l'île depuis le premier séisme ravageur survenu il y a une semaine, selon le centre d'études sismiques. Les autorités ont confirmé la mort de trois personnes à la suite d'une réplique de 6,8 sur l'échelle de Richter survenue tôt dans la matinée de dimanche. Les médias locaux ont fait état, de leur côté, d'au moins 7 morts et de quelque 60 blessés. Le séisme de mardi dernier avait une intensité de 7,6 sur l'échelle de Richter, ce qui en fait une des secousses les plus puissantes du siècle, selon l'Institut américain de géophysique. – ***(AFP.)***

Le secrétaire général de l'ONU recommande l'envoi de 6 000 hommes en Sierra Leone

NEW YORK. Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, a recommandé, lundi 27 septembre, le déploiement d'une force de l'ONU de 6 000 hommes en Sierra Leone pour y garantir les accords de paix entre le gouvernement et la rébellion. La force, baptisée Mission des Nations unies en Sierra Leone (Minusil), serait essentiellement constituée de troupes de l'actuelle force de paix interafricaine dirigée par le Nigeria. En raison de l'instabilité de la situation, Lagos a suspendu le retrait de ses 10 000 soldats déployés dans ce pays ravagé par une guerre civile de huit ans. Un accord de paix a été signé en juillet à Lomé (Togo) entre le gouvernement sierra-léonais d'Ahmad Tejan Kabbah et la rébellion dirigée par Foday Sankoh. Cet accord prévoit notamment un programme de désarmement et de réinsertion des combattants. Selon le Haut-Commissariat aux réfugiés, un demi-million de Sierra-Léonais réfugiés en Guinée et au Liberia ne peuvent toujours pas rentrer dans leur pays. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **AFRIQUE DU SUD : vingt-huit retraités britanniques** ont trouvé la mort et dix autres ont été grièvement blessés dans un accident de la route, lundi 27 septembre, près de Lydenburg, un site touristique de l'ancien Transvaal oriental, à 250 kilomètres au nord-est de Pretoria. Il semble que les freins de l'autocar qui transportait ces touristes aient lâché et que le véhicule ait dévalé la route escarpée où il circulait avant de se retourner. – *(AFP, Reuters.)*

■ **CÔTE D'IVOIRE : une manifestation** organisée par le parti d'Alassane Ouattara, le Rassemblement des républicains (RDR, opposition libérale), a partiellement paralysé Abidjan, lundi 27 septembre. Le RDR manifestait contre les procédures engagées par le pouvoir à l'encontre de M. Ouattara et lui contestant la nationalité ivoirienne afin de l'empêcher de se présenter à l'élection présidentielle de fin 2000. – *(AFP.)*

■ **TUNISIE : Mohamed Mouadda,** président du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), dont le pouvoir ne reconnaît que la direction dissidente, a annoncé, vendredi 24 septembre, dans une déclaration rendue publique à Tunis, son intention de se porter candidat à l'élection présidentielle du 24 octobre.
Cette candidature symbolique (M. Mouadda ne bénéficie pas des parrainages indispensables) vise à protester contre *« la dégradation continue de l'état des libertés et des droits de l'homme et* [le] *verrouillage institutionnel et policier »*.

■ **ARABIE SAOUDITE : l'organisation Amnesty International** s'est dite *« alarmée »*, lundi 27 septembre, par l'augmentation *« spectaculaire »* des exécutions capitales. Sept prisonniers ont été exécutés au cours des dix derniers jours dans le pays. Les chiffres pour les neuf premiers mois de l'année – 90 personnes ont été exécutées depuis janvier – dépassent déjà le bilan de 1998, a affirmé l'association de défense des droits de l'homme, dans un communiqué publié à Londres. – *(AFP.)*

■ **IRAN : l'Allemand Helmut Hofer,** condamné à mort en Iran en première instance pour une liaison sexuelle présumée avec une Iranienne musulmane, doit comparaître, mercredi 29 septembre, pour une nouvelle audience de son procès. Sa première condamnation avait été cassée par la Cour suprême iranienne. – *(AFP.)*

■ **LIBAN : l'aviation israélienne** a pilonné, lundi 27 septembre, un fief du Hezbollah au Liban sud, après des affrontements au cours desquels un responsable de la milice pro-israélienne et un combattant de la formation intégriste ont été tués. – *(AFP.)*

LeMonde Job: WMQ2909--0006-0 WAS LMQ2909-6 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 11:06 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 21Fap:100 N°:1371 Lcp:700 CMYK

GAUCHE **Lionel Jospin est intervenu, lundi 27 septembre, lors des journées parlementaires du Parti socialiste, à Strasbourg. Quinze jours après une intervention télévisée qui avait créé un sentiment de flottement et d'impuissance, le premier ministre s'est employé à multiplier les signes de sa volonté de poursuivre et d'amplifier les réformes engagées depuis deux ans. ● SUR L'EMPLOI, M. Jospin a affirmé son intention de lutter contre les *« licenciements abusifs »*, notamment en modulant les cotisations sociales des entreprises en fonction de leur comportement en matière de licenciements économiques ou d'emploi précaire. ● LA POLITIQUE DE LA VILLE fait l'objet d'engagements de la part de M. Jospin, qui a annoncé la définition de cinquante « grands projets de ville » avant la fin de l'année et une loi sur l'urbanisme et les transports.** ***(Lire aussi notre éditorial page 15.)***

1999-2002 : Lionel Jospin multiplie les projets de réforme

Le premier ministre a prononcé, lundi 27 septembre devant les parlementaires du PS, un véritable discours de politique générale. Récusant le soupçon d'immobilisme, il a détaillé son programme de gouvernement pour la seconde moitié de la législature

STRASBOURG
de nos envoyés spéciaux

Faux procès mais vraie plaidoirie. Toute la dialectique du discours prononcé, lundi 27 septembre à Strasbourg, par le premier ministre, a reposé sur cette ambivalence. Officiellement, Lionel Jospin n'a jamais changé et les accusations dont il est l'objet depuis sa prestation télévisée ratée du 13 septembre seraient, selon lui, infondées. Mais elles ont toutefois suffisamment porté pour que le chef du gouvernement prononce, devant les parlementaires socialistes, une déclaration de politique générale qui ressemble à s'y méprendre, à un anti-13 septembre.

L'accusait-on d'autosatisfaction, après deux ans de gouvernement ? Dès les premières lignes de son texte, il observe : *« Nous abordons cette troisième rentrée parlementaire avec un double sentiment : la mesure de nos atouts, de nos acquis* (...). *La conscience, aussi, des attentes qui restent fortes, des inquiétudes et des impatiences.* (...)*Pour nous qui ne séparons pas gestion et réforme, beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire. »* Lui reprochait-on son immobilisme, signe palpable et déjà identifié chez ses prédécesseurs à Matignon d'une entrée tacite en campagne présidentielle ? S'il revendique l'expression de *« deuxième étape »*, lancée fin août lors des « universités d'été » du Parti socialiste, à La Rochelle, c'est pour mieux la préciser. *« Elle nous conduira jusqu'à notre rendez-vous avec les Français en mars 2002 – les élections législatives*, insiste-t-il. *Nous travaillons dans cette perspective. »*

UN RAPPEL ET DES NOUVEAUTÉS

Une fois le décor posé, le premier ministre pouvait s'attaquer à l'autre accusation, la plus sérieuse pour lui, celle qui a agité et inquiété sa majorité depuis le 13 septembre : Lionel Jospin a-t-il changé ? Au premier ministre qui était apparu si impuissant à la télévision – le désormais fameux et malheureux « lapsus » qui lui aurait fait dire : *« On ne peut pas réguler l'économie »* en lieu et place de *« on ne peut pas administrer l'économie »*, a répondu lundi un premier ministre volontariste, mué pour l'occasion en gendarme social. *« Nous allons lutter contre les licenciements économiques abusifs »* : l'affirmation figure en gras et en tête de chapitre.

Là encore, c'est au 13 septembre qu'il veut apporter une correction. Trois jours après l'annonce des licenciements chez Michelin, M. Jospin n'avait pas su répondre à l'émotion soulevée. *« Je ne considère pas cela comme un fait acquis* (...). *Les salariés existent, il y a des syndicats, une mobilisation qui peut se mener »*, avait-il alors déclaré. A Strasbourg, le ton est autre. Un rappel d'abord : il existe, a-t-il souligné, *« une législation qui offre des garanties sur l'information et la consultation des salariés* (...). *Cette législation doit être appliquée. Ceux qui ne la respectent pas doivent être sanctionnés »*.

Des mesures nouvelles, ensuite : *« Des abus existent, il faut y faire face »*, affirme le premier ministre. Il propose *« trois orientations »* : une modification du code du travail, *« afin de rendre obligatoire une négociation sur les 35 heures préalablement à la présentation de tout plan social »*, qui pourrait figurer dans la loi sur les 35 heures ; une surveillance accrue, par l'Etat, de l'apport de fonds publics aux entreprises – *« Il est inadmissible d'annoncer des bénéfices substantiels et en même temps de demander à l'Etat de payer, sur fonds publics, une partie des restructurations comportant d'importantes suppressions d'emplois »* ; enfin, le premier ministre évoque « la » mesure préconisée par le premier secrétaire du PS, mais contestée par la ministre de l'emploi, Martine Aubry : une modulation des cotisations des entreprises à l'Unedic, selon leur comportement en matière de licenciements économiques. La formulation, un peu vague, retenue par M. Jospin est à la mesure de cette différence d'approche entre Mme Aubry et M. Hollande : *« Le gouvernement,* a indiqué le premier ministre, *tirera les conclusions »* des négociations que les partenaires sociaux sont priés d'engager.

Autre correction de *« lapsus »* – selon la version donnée par Matignon – ou vraie modification de calendrier, le premier ministre, qui avait renvoyé, le 13 septembre, à *« dans quelques années »* la réforme du travail précaire, a précisé cette fois qu'un projet de loi serait déposé et voté *« avant la fin de la session »*, c'est-à-dire d'ici à juin 2000. M. Jospin est aussi venu à Strasbourg avec une mesure dont le secret avait été soigneusement gardé, afin de lui conserver toute sa valeur symbolique : l'effacement de la dette fiscale de ménages surendettés et affectés par la perte d'emploi. L'accusait-on enfin d'avoir totalement oublié la politique de la ville, lors de son intervention télévisée ? Là encore, M. Jospin a tenu à rectifier la fâcheuse impression. Oui, la politique de la ville figure bien au chapitre des priorités gouvernementales, et elle est même chiffrée. Ainsi le premier ministre a-t-il souligné que l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) passerait de 200 à 700 millions de francs. Il a également annoncé le lancement de *« cinquante grands projets de ville »* pour *« revitaliser les quartiers en difficulté »*.

DU GRAIN POUR TOUT LE MONDE

Cela ne suffit pas ? En voilà encore. La musette de Matignon est pleine. Il y en a pour tout le monde : les personnes âgées, les malades, les paysans, les consommateurs, les producteurs, les usagers, les salariés, les familles – *« les recomposées, puisque j'en suis une »*, a précisé M. Jospin, et les autres –, pour les DOM-TOM et la Polynésie française, les défenseurs des langues régionales, les internautes, les « pacsés », les chasseurs et même pour... Jacques Chirac.

Sans être jamais cité, le président de la République a eu droit, lui aussi, à l'attention particulière de M. Jospin. A propos de la justice, tout d'abord. *« Plus rien ne devrait, normalement, faire obstacle à la convocation du Congrès »*, pour la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, a observé le premier ministre, en insistant ostensiblement sur l'adverbe *« normalement »*. Une allusion précise au blocage de cette réforme par M. Chirac. A propos de la réforme du Sénat, ensuite, sur laquelle le chef de l'Etat s'est montré vigilant. *« Nous mènerons à bien, au cours de la session, la réforme des modes d'élection du Sénat »*, a affirmé le premier ministre. A propos, enfin, de la parité, qui avait opposé la majorité sénatoriale de droite à M. Chirac, et sur laquelle M. Jospin n'a pas hésité à surenchérir. Elle sera appliquée aux élections municipales, régionales, européennes et, *« à mon sens, pour les élections sénatoriales »*, a souligné M. Jospin. *« Pour moi, la parité, c'est 50-50 »* a-t-il précisé également à l'intention de ses propres troupes. Un oubli ? Un seul : la Corse.

Michel Noblecourt et Pascale Robert-Diard

De France 2 à Strasbourg, d'un discours à l'autre

● **M. Jospin au journal de France 2, le 13 septembre :** *« Je ne crois pas que l'on puisse désormais administrer l'économie* (...). *Ce n'est pas par la loi, par les textes, qu'on va réguler l'économie. »* Interrogé sur l'annonce, par le groupe Michelin, de 7 500 suppressions d'emplois en Europe, le premier ministre l'avait jugée *« choquante »* et avait précisé : *« L'Etat doit dire qu'on peut faire autrement »*, mais *« il ne faut pas tout attendre de l'Etat et du gouvernement.* (...) *Les salariés existent, il y a des syndicats, une mobilisation qui peut se mener »*. S'agissant de la taxation du travail précaire, le premier ministre s'était contenté de répondre : *« C'est effectivement une question importante sur laquelle nous allons travailler dans les années qui viennent. »*

VERBATIM

● **M. Jospin devant les parlementaires socialistes, à Strasbourg, le 27 septembre :** *« Nous allons lutter contre les licenciements économiques abusifs* (...). *Je souhaite une modification du code du travail afin de rendre obligatoire une négociation sur les 35 heures préalablement à la négociation de tout plan social* (...). *Il est inadmissible d'annoncer des bénéfices substantiels et en même temps de demander à l'Etat de payer sur fonds publics une partie des restructurations comportant d'importantes suppressions d'emplois. Nous veillerons à ce que les fonds publics, quels qu'ils soient, ne puissent être alloués dans de telles conditions. Nous voulons instaurer un lien entre le montant des cotisations à la charge des entreprises et leur comportement en matière de licenciement économique.* (...)

» *La mondialisation ne rend pas les Etats impuissants. Les politiques économiques peuvent avoir un impact fort sur les évolutions économiques. C'est ce que nous avons montré depuis deux ans en matière de croissance et d'emploi. On peut dire que nous avons réhabilité, en France, la macroéconomie.* (...) *L'Etat doit se doter de nouveaux instruments de régulation, adaptés à la réalité du capitalisme d'aujourd'hui. La régulation consiste pour les autorités publiques à définir des règles du jeu, à lutter contre les concurrences déloyales, à organiser des recours. Elle passe par la loi, mais pas seulement par la loi.* (...) *Cette régulation doit d'abord s'exercer dans le cadre national. L'économie de marché ne trouve pas spontanément l'harmonie. Elle a besoin, pour fonctionner efficacement, de règles du jeu. C'est pourquoi un projet de loi sur les nouvelles régulations économiques sera examiné en conseil des ministres à la fin du premier trimestre 2000 et voté avant l'été. »*

Le premier ministre a conclu : *« Pour la première fois depuis longtemps, la gauche, plus de deux ans après son arrivée aux responsabilités, n'est pas contrainte de faire une "pause" ou de consentir je ne sais quel "tournant". Bien au contraire, elle est prête à approfondir et élargir son action. Pour une gauche qui gouverne, qui réforme et qui veut la transformation sociale, l'alternative n'est pas l'échec ou le reniement. Dans sa fidélité à elle-même, elle veut réussir pour notre pays. »*

« Tu crois qu'il va parler de la taxe Tobin ? »

STRASBOURG
de notre envoyée spéciale

Les spéculations vont bon train, ce lundi 27 septembre, dans les couloirs du Palais des congrès, à Strasbourg. Que va dire Lionel Jospin, en fin de journée, pour tenter de corriger l'effet négatif de sa prestation sur France 2, le 13 septembre ? Entre le bar et l'amphithéâtre, députés et sénateurs attendent bien un *« oral de rattrapage »*.

A la Fête de la rose, qui a eu lieu, ce week-end, dans la circonscription de Laurence Dumont (Calvados), *« des militants étaient inquiets »*, confie la députée. A table, à midi, Jean-Jacques Denis espère que M. Jospin va *« redonner un coup de punch psychologique »* à la majorité plurielle. Le député de Meurthe-et-Moselle trouve qu'aujourd'hui *« on se cache derrière la gestion ». « Tu crois qu'il va parler de la taxe Tobin ? »*, ajoute-t-il, en se tournant vers son voisin de table, Christophe Caresche (Paris), lequel se contente de sourire...

A l'heure du café, François Hollande assure le *« service de vente »* du discours de M. Jospin. On parle aussi, un peu, de l'appel à manifester lancé par Robert Hue, numéro un du PCF, le 16 octobre. *« Si c'est la manif du PC, on n'y va pas, si c'est celle de la majorité plurielle, oui ! »*, lance M. Hollande.

15 h 30. Jean-Luc Mélenchon, élu de la Gauche socialiste, répond aux questions de la presse. *« On est dans une phase de doute : il y a des mesures d'ordre public social à prendre. On attend de voir où est le centre de gravité de la pensée du premier ministre »*, explique le sénateur de l'Essonne. Alain Clayes est confiant : *« Jospin est pour le droit d'inventaire, il tombe toujours à gauche »*, plaisante le député de la Vienne. *« Il reste à gauche ! »*, l'interrompt M. Hollande, qui passe par là.

« CANDIDAT À L'ORAL »

Enfin, peu après 17 heures, le « candidat à l'oral » arrive, sourire aux lèvres, entouré de Claude Allègre et de Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS de l'Assemblée nationale. Vite, les parlementaires regagnent l'amphithéâtre, qui fait salle comble. André Vallini, député de l'Isère, parcourt anxieusement le discours de vingt-six pages. *« C'est bon, il y a quelque chose sur la précarité »*, dit-il, soulagé.

Les élus attendent, surtout, des mesures concrètes. Aussi ils applaudissent l'annonce d'une *« négociation sur les 35 heures préalablement à la présentation de tout plan social »* et de *« l'annulation de la dette fiscale »* des ménages surendettés. Mais ils restent de marbre lorsque le premier ministre explique que le gouvernement s'en remettra, dans un premier temps, aux partenaires sociaux, pour *« instaurer un lien entre le montant des cotisations à charge des entreprises et leur comportement en matière économique »*.

Alors, heureux ? Debout, les parlementaires applaudissent à tout rompre le premier ministre, qui vient de conclure. *« Il a donné un coup de barre à gauche, c'est bienvenu »*, se réjouit M. Vallini. Patrick Bloche (Paris) est plus nuancé : *« Il a dit que l'Etat pouvait réguler, mais il n'a pas lâché l'autorisation administrative de licenciement. » « Il a montré que la majorité était aussi enthousiaste qu'au premier jour, et je m'en réjouis ! »*, réagit Jack Lang. L'ancien ministre de la culture attendait, toutefois, des mesures *« plus fortes »* sur la politique de la ville. Pourtant, la masse des réformes à venir, annoncée par le premier ministre, effraie. *« Il y a de quoi mouliner ! »*, note Jean Le Garrec, le président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Tout le monde n'a pas eu ce qu'il voulait. Le soir, à table, Mme Dumont note, avec une pointe de regret, que M. Jospin n'a *« rien dit »* sur le SMIC, dans le cadre du passage aux 35 heures. Elle interpelle M. Hollande, qui passe par là. *« François »* rassure, sourit, puis repart vers d'autres tables. Maintenant, il faut assurer le service « après-vente »...

Clarisse Fabre

Deux semaines pour réparer la « panne » du 13 septembre

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Comment, en deux semaines de temps, transformer un « bogue » en tremplin pour la « deuxième étape » ? Comment faire oublier un loupé de communication, le 13 septembre, sur France 2, et prononcer, le 27 septembre, devant les parlementaires socialistes, à Strasbourg, ce qui ressemble à s'y méprendre à une seconde déclaration de politique générale, vingt-sept mois après celle du 19 juin 1997 à l'Assemblée nationale ? Comment faire taire les soupçons, au sein même du Parti socialiste, sur le thème de l'impuissance de l'Etat face aux licenciements chez Michelin et convaincre, à partir d'un dense et ambitieux catalogue de *« projets concrets »* que *« la gauche n'est pas prête à faire de pause ou à consentir je ne sais quel tournant »* ?

RÉCIT

Entre les deux oraux, le premier ministre s'était fait préparer des « antisèches »

Lionel Jospin s'est efforcé de chercher la parade dès le soir de son rendez-vous télévisé manqué. L'émission sur France 2 est à peine achevée que le premier ministre réalise qu'il n'a pas fait une bonne prestation. Pis, il n'a pas rempli le contrat qu'il s'était lui-même assigné, après le discours du 29 août, à La Rochelle, devant les « universités d'été » du PS, d'entrer dans le détail de la *« deuxième étape »* alors annoncée.

A-t-il alors oublié une fiche de sujets listés par son cabinet ou s'est-il senti empêché de les aborder ? Toujours est-il que, lors de l'entretien du 13 septembre, il n'est pas plus question de l'objectif de *« reconquérir une société du plein-emploi »* sur une décennie, tel qu'il l'avait défini à La Rochelle, que des thèmes débattus lors du séminaire du gouvernement, le 10 septembre, à Rambouillet.

Ce jour-là, les vingt-huit ministres et secrétaires d'Etat sont priés de laisser les *« sujets-boutiques »*, c'est-à-dire les questions ayant trait au ministère de chacun, et de participer à un grand exercice collectif de réflexion sur les trois chapitres retenus : la régulation de l'économie, l'intégration sociale, la modernisation de la vie politique. Tour à tour, Lionel Jospin, Dominique Strauss-Kahn, Martine Aubry introduisent, à partir d'idées assez générales, la discussion que Daniel Vaillant s'efforce ensuite de relier au travail parlementaire. La ministre de l'emploi et de la solidarité, comme son ministre de la ville, Claude Bartolone, gardent le souvenir d'une réunion où tous les sujets évoqués par M. Jospin le 27 septembre ont alors été mis sur la table. Tous, sauf ceux ayant trait à la pénalisation financière des licenciements venant d'entreprises prospères, comme Michelin, qui a annoncé ses 7 500 suppressions d'emplois la veille du séminaire gouvernemental.

BRANLE-BAS DE COMBAT

Les mesures constituant une réponse aux décisions de Michelin viendront ensuite du PS et seront défendues auprès du premier ministre, comme celles sur les nouveaux droits des salariés, par François Hollande. Le 10 septembre, l'« effet Michelin » ne s'est pas fait sentir à Rambouillet, au point d'aboutir, le 13 septembre, à une « panne » de réponse du premier ministre. D'autres ministres ont conservé de Rambouillet le souvenir d'une réunion où aucune proposition concrète n'a été avancée. *« J'ai relu mes notes le soir même,* confie un ministre, *et je me suis aperçu qu'il n'y avait rien. »*

Dès lors, après le faux pas de l'entretien télévisé, Matignon sonne le branle-bas de combat. Le petit déjeuner des socialistes, le 14 septembre, confirme la mauvaise impression qu'a pu laisser l'émission. Le même soir, le bureau national du PS s'en fait l'écho, esquisse ce qui deviendra l'« amendement Michelin » et réitère sa demande d'un texte sur la précarité, sur lequel travaille déjà le ministère de l'emploi.

Faute d'avoir pu donner les têtes de chapitre de sa « deuxième étape » le 13 septembre, M. Jospin est contraint de préparer pour le 27 un vrai discours-programme et de tenter de tordre le cou à l'idée d'un tournant « libéral ». Tous les cabinets sont priés par Matignon d'envoyer des fiches sur leurs projets. *« Ils nous ont vampirisés ! »*, confie un ministre. Le 23 septembre, lors de la réunion bimensuelle de ministres, chaque ministre planche quelques minutes sur ses priorités. Concrètement... Le chef du gouvernement n'a plus qu'à ramasser les « copies » pour nourrir le discours-programme de Strasbourg. Il tient enfin sa « deuxième étape ». Sans « pause » ni « tournant »...

M. N.

OSP
PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

"Par arrêt de la Cour d'Appel de PARIS (11ème Chambre, Section A), **M. Olivier ORBAN**, éditeur du livre ***"Le Roman d'un Président"*** et **M. Nicolas DOMENACH**, l'un des auteurs de l'ouvrage, ont été condamnés à une peine d'amende de 40.000 F chacun et au paiement de dommages-intérêts à l'égard de **M. Jean-Marie LE PEN**, pour avoir commis, au préjudice de celui-ci, le délit de diffamation publique envers particulier, en publiant dans cet ouvrage plusieurs passages prêtant à **M. Jean-Marie LE PEN** des propos antisémites qu'il n'a pas tenus.
M. Nicolas DOMENACH a également été condamné pour avoir mis en cause **M. Jean-Marie LE PEN** dans un communiqué diffusé le 7 Mars 1997 par l'Agence France Presse".

LeMonde Job: WMQ2909--0007-0 WAS LMQ2909-7 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 11:00 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 21Fap:100 N°:1372 Lcp:700 CMYK

Bercy lance une concertation autour des « nouvelles régulations économiques »

LIONEL JOSPIN a annoncé qu'un projet de loi sur les *« nouvelles régulations économiques »* allait être *« examiné en conseil des ministres à la fin du premier trimestre 2000 et voté avant l'été »*. Dans l'entourage de Dominique Strauss-Kahn, on précise que *« l'une des caractéristiques de la régulation, par rapport à l'économie administrée d'autrefois, c'est qu'elle ne tombe pas toute faite d'un bureau de Bercy »*. C'est donc *« en concertation avec les parties concernées »* que devraient être examinées les quatre pistes ouvertes par le premier ministre :

● ***« La limitation des pratiques commerciales abusives dans la distribution. »*** La grande distribution est déjà très encadrée en France, par deux lois, dites Raffarin et Galland, qui visent à limiter la prolifération des grandes surfaces et les prix abusivement bas. Des lois qui, après trois ans d'application, ont révélé leurs limites et leurs effets pervers, et feront donc l'objet d'une révision.

Pour poursuivre leur croissance dans l'Hexagone, les grandes enseignes se rachètent entre elles ou s'associent, constituant en amont des supercentrales d'achat. La dernière opération en date est la fusion Carrefour-Promodès. La myriade de petits producteurs comme les multinationales de l'agroalimentaire doivent tous passer aujourd'hui par les fourches caudines de cinq grandes centrales, pesant chacune entre 100 milliards et 300 milliards de francs. Seuls les grands groupes ont les moyens d'« acheter », en quelque sorte, leur place dans les linéaires ou les têtes de gondole en offrant des budgets dits de « coopération commerciale ». Les petits sont encore plus petits face aux acheteurs des grandes surfaces – surtout s'ils sont eux-mêmes peu organisés dans leur profession, à l'instar des producteurs de fruits et légumes – ou contraints de passer par des accords de filière exclusifs, qui leur garantissent certes des volumes et des prix, mais qui les livrent pieds et poings liés au bon vouloir des distributeurs. Le gouvernement pourrait être tenté d'encadrer ces pratiques de vraie-fausse coopération commerciale.

● ***« La modification du droit bancaire et boursier, dont l'inadaptation a été soulignée par les récentes offres publiques d'achat ou d'échanges. »*** Cette phrase du premier ministre est une allusion à la bataille ayant opposé entre la Société générale, Paribas et la BNP. Marquée par de nombreuses procédures juridiques et de multiples avis et interventions des autorités bancaires et boursières, elle s'était déroulée dans un climat de grande confusion. Le gouvernement souhaite améliorer la transparence de telles opérations. Le ministre des finances saisira dans les prochains jours le tout nouveau collège des autorités financières pour qu'il tire les leçons des récents événements. Créé fin juin par la loi sur l'épargne et la sécurité financière, ce collège regroupe les différentes autorités de marché – Commission des opérations de Bourse (COB), Commission bancaire, Comité des établissements de crédit (Cecei), Conseil des marchés financiers (CMF), Commission de contrôle des assurances. Si, à Bercy, on se dit *« ouvert »* à toute proposition, on évoque la possibilité d'harmoniser les calendriers des différentes institutions concernées par un même dossier. Le gouverneur de la Banque de France avait regretté que les autorités bancaires, à travers le Cecei qu'il préside, aient eu à se prononcer après les responsables boursiers du CMF.

En revanche, le gouvernement n'aurait pas l'intention de renforcer ses pouvoirs dans les domaines bancaire et boursier. A l'issue de la bagarre SG-Paribas-BNP, de nombreuses voix s'étaient élevées, au sein de la majorité « plurielle » – notamment celle du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement – pour dénoncer l'impuissance des pouvoirs publics.

> Quatre pistes ouvertes par le premier ministre devraient être explorées « en concertation avec les parties concernées »

● ***« Le renforcement du droit de la concurrence et des concentrations. »*** Créé par une ordonnance de 1986, le conseil de la concurrence est une autorité de régulation administrative que peut consulter le ministre de l'économie pour avis mais qui peut également être saisi en action contentieuse par les entreprises ou les services du ministère des finances. Il peut également s'autosaisir d'une affaire. En 1998, le conseil a traité 164 dossiers, un record depuis sa création (*Le Monde* du 30 juin). Bercy insiste depuis deux ans sur le rôle dévolu à cette institution. *« Le ministre croit beaucoup au droit de la concurrence et à la nécessité de mettre en place une autorité de réglulation indépendante en la matière. Cette autorité existe, c'est le conseil de la concurrence »*, explique son entourage (*Le Monde* du 4 septembre). Le projet de loi devrait donc renforcer l'indépendance de ce conseil et pourrait éventuellement rendre ses avis obligatoires alors qu'actuellement le ministre n'est pas obligé de les suivre. Autre piste, plus technique : unifier le contrôle des concentrations et des comportements anticoncurrentiels. Si Bruxelles peut exiger à l'occasion d'une fusion des cessions d'actifs, le conseil de la concurrence ne peut infliger que des sanctions pécuniaires en cas de pratiques anticoncurrentielles. Il est donc envisageable, lorsque ces pratiques sont constatées, d'imposer des cessions d'actifs.

● ***« L'amélioration de l'information et de la consultation des salariés. »*** M. Jospin pense nécessaire de renforcer le rôle des salariés actionnaires ainsi que leurs moyens d'action et leur présence dans les conseil d'administration. Actuellement, elle n'est obligatoire que dans les sociétés privatisées.

Pierre-Antoine Delhommais et Pascal Galinier

Le gouvernement presse les partenaires sociaux de négocier sur les licenciements et la précarité

L'ETAT ne peut pas tout, il peut beaucoup. Pour *« une croissance solidaire partagée »*, pour *« attaquer le chômage dans toutes ses dimensions »*, et parce qu'il convient, enfin, de faire *« preuve de volontarisme »*, Lionel Jospin a remis au goût du jour deux thèmes récurrents depuis son arrivée à Matignon, la précarité et les licenciements. *« Des abus existent. Il faut y faire face »*, a déclaré, à Strasbourg, le premier ministre.

De Renault-Vilvorde à Michelin, de juin 1997 à aujourd'hui, le contrôle et la prévention des licenciements ont marqué les interventions socialistes. Dès son discours de politique générale, M. Jospin promettait une loi sur le sujet. Un an plus tard, le ministère de l'emploi annonçait le dépôt d'un projet de loi en octobre ou novembre 1998, avant de renoncer. Cette fois, le premier ministre propose trois solutions.

UN TOUR DE VIS

La première est acquise. Il s'agit d'imposer une négociation sur les 35 heures *« préalablement à la présentation de tout plan social »*. Un amendement du PS a déjà été adopté sur ce sujet par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale dans le cadre de l'examen du projet de loi sur les 35 heures. Jusqu'ici, les plans sociaux devaient comporter des mesures de reclassement des salariés, des plans de formation ou de reconversion ou encore un volet aménagement du temps de travail, sans obligation formelle.

La deuxième solution s'inscrit dans la continuité. *« Nous veillerons à ce que les fonds publics, quels qu'ils soient, ne puissent être alloués »* à des entreprises prospères qui licencient, a annoncé M. Jospin. De fait, l'augmentation de la « contribution Delalande », taxe imposée aux entreprises qui se séparent de salariés âgés de plus de cinquante ans, et surtout la réduction (– 30 % en deux ans) du financement des préretraites AS-FNE ont déjà été appliquées. Une circulaire interministérielle devrait être envoyée d'ici à la fin de l'année pour rappeler que le « robinet » n'est plus grand ouvert. En juillet 1997, Martine Aubry avait déjà mis les choses au point dans une circulaire similaire, appelant à limiter les préretraites selon *« la taille, la situation financière et la nature des licenciements »*, notamment ceux *« destinés à améliorer la compétitivité des entreprises en bonne santé »*...

La troisième solution s'annonce plus délicate. Le gouvernement propose d'instaurer une modulation des cotisations chômage en fonction du *« comportement »* des entreprises face aux licenciements. *« Pourquoi ne pas s'inspirer du mécanisme très ancien qui prévaut en matière d'accidents du travail ? »*, a lancé le premier ministre. M. Jospin a cependant pris soin de renvoyer cette responsabilité aux partenaires sociaux gestionnaires de l'Unedic, le régime d'assurance-chômage. *« Le gouvernement tirera les conclusions de leurs discussions »*, a-t-il ajouté. Aucun calendrier n'a été fixé. Le Medef, qui préside actuellement l'Unedic, n'y mettra certainement aucun allant, d'autant que la ministre de l'emploi ne paraît pas elle-même très convaincue par cette mesure, trop compliquée à mettre en place à ses yeux.

LA PORTE RESTE OUVERTE

Il reste la lutte contre la précarité. Là aussi, le projet, maintes fois annoncé et repoussé, a suivi un parcours chaotique. Les négociations laissés à l'initiative des partenaires sociaux n'ayant débouché sur rien de concret, le premier ministre estime qu'*« il revient désormais au législateur d'intervenir »*. Comment ? A travers *« un système de correction financière »* qui *« s'appliquera à défaut d'accord conventionnel »*.

Parmi les scénarios envisagés figurent une taxe, une modulation des cotisations chômage des entreprises selon un *« bonus-malus »* déjà évoqué par le chef du gouvernement en novembre 1998, ou bien encore une réduction des allègements de charges prévues dans le cadre des 35 heures. Autre piste : les entreprises qui recourent aux contrats précaires pourraient financer une extension de la couverture chômage au profit de ceux qui en sont exclus.

Le gouvernement se trouve aujourd'hui contraint d'agir, mais le projet de loi sur la précarité, *« voté avant la fin de la session »* et présenté d'ici à la fin de l'année, laisse encore la porte ouverte au patronat et aux syndicats. Si d'aventure, en effet, les branches professionnelles s'engageaient par voie contractuelle à limiter le recours aux contrats à durée déterminée et à l'intérim, le texte de loi... ne s'appliquerait pas à elles.

De nouveau, les partenaires sociaux sont donc *« incités »* à intervenir avant que le gouvernement ne le fasse lui-même. L'Unedic, en particulier, se trouve au centre de cette stratégie. L'organisme doit en effet renégocier la convention qui le lie à l'Etat d'ici au 31 décembre, améliorer la couverture des chômeurs qui ne bénéficient d'aucune indemnité entre deux emplois précaires et financer une partie des allègements de charges liés aux 35 heures, ce que refusent le patronat et les syndicats.

Isabelle Mandraud

POUR VOTRE SANTÉ,
LA FORCE DE LA SOLIDARITÉ

Face à l'avenir incertain de notre système de santé, certains misent sur la réglementation européenne pour porter un mauvais coup aux mutuelles santé et considèrent la santé comme un commerce.

Pour les **3 000 vraies mutuelles** de la Mutualité Française, chacun a le droit de se faire soigner, quelles que soient ses ressources. En remboursant des dépenses non couvertes par la Sécurité Sociale dans un esprit solidaire et désintéressé, les mutuelles permettent à tous d'accéder à une médecine de qualité. Sans exclusion.

Hémisphères droit RCS PARIS B 318 621 892

Faites confiance aux mutuelles de la Mutualité Française, de vraies mutuelles.

MUTUALITÉ FRANÇAISE
De vraies mutuelles

Régie par le Code de la Mutualité.

LeMonde Job: WMQ2909--0008-0 WAS LMQ2909-8 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 13:59 S.: 111,06-Cmp.:28,14, Base : LMQPAG 38Fap:100 N°:1566 Lcp:700 CMYK

Le programme de travail jusqu'à la fin de la législature

C'EST UN VÉRITABLE DISCOURS de politique générale, à mi-parcours de la législature, qu'a prononcé Lionel Jospin à Strasbourg, lundi 27 septembre. Au-delà des réformes et projets de loi dont l'examen est déjà engagé au Parlement, ou des rendez-vous obligés de cet automne (projet de loi de finances et projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale pour 2000), le premier ministre a présenté aux parlementaires socialistes une feuille de route très copieuse pour les deux ans et demi à venir. Tous les domaines de l'action publique sont concernés.

D'ici à la fin de l'année

■ **Emploi :** pour favoriser le retour à l'emploi, le gouvernement propose que soit intégré dans le projet de loi de finances 2000 le maintien de l'exonération de la taxe d'habitation en cas de retour à l'emploi.
■ **Surendettement :** le ministère de l'économie et des finances est invité à effacer les dettes fiscales restant dues par les ménages qui, affectés par une perte d'emploi, ont fait l'objet d'une procédure de surendettement *(lire ci-contre)*.
■ **Licenciements :** les partenaires sociaux engageront – avant la fin du mois de décembre – des discussions dans le cadre de l'Unedic sur la modulation des cotisations chômage des entreprises en fonction de leur comportement en matière de licenciements économiques. Par ailleurs, dans le cadre du projet de loi sur les 35 heures, qui vient en discussion à l'Assemblée nationale à partir du 5 octobre, le Code du travail sera modifié afin de rendre obligatoire une négociation sur les 35 heures préalablement à la présentation de tout plan social. Lionel Jospin s'est également dit favorable à ce que les accords ouvrant droit à l'aide structurelle comportent des engagements en matière d'égalité professionnelle entre hommes et femmes.
■ **Retraites :** dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour l'an 2000, 15 milliards de francs sont affectés au fonds de réserve des retraites. M. Jospin a indiqué que *« d'autres abondements seront décidés dans les mois qui viennent »*.
■ **Justice :** la réforme de la justice devra être poursuivie et menée à bien d'ici à fin octobre. Plus rien ne devrait ensuite faire obstacle, a prévenu le premier ministre, à la convocation du Congrès pour l'adoption définitive de la loi constitutionnelle élargissant la composition et les attributions du Consil supérieur de la magistrature.
■ **Ville :** à la fin du mois de décembre, seront lancés 50 « grands projets de ville », qui seront ensuite réalisés sur cinq ans. Par ailleurs, le ministre de la fonction publique devra présenter, avant la fin de l'année, un programme d'actions permettant de relancer la dynamique engagée en 1991 pour attirer dans les quartiers défavorisés plus de fonctionnaires motivés et compétents, grâce à des incitations financières et d'avancement. Enfin, l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine, dont le gouvernement avait prévu, dans le projet de loi de finances pour l'an 2000, qu'elle serait de 200 millions de francs, sera portée à 700 millions de francs.

Pour l'année 2000

■ **35 heures dans la fonction publique :** au début de l'année, des négociations décentralisées s'engageront sur la mise en place effective des 35 heures dans la fonction publique. Elles s'étaleront sur deux ans.
■ **Parité :** un projet de loi sera présenté début 2000 visant à imposer la parité entre hommes et femmes pour tous les scrutins de liste (élections municipales au-dessus de 3 500 habitants, élections régionales, élections européennes, une partie des élections sénatoriales). Pour les scrutins uninominaux, sera adopté le principe d'une modulation de l'aide publique, en fonction du respect pour chaque formation politique des seuils prévus par la loi.
■ **Nucléaire :** un projet de loi sera présenté début 2000 sur la transparence en matière nucléaire.
■ **Santé :** un projet de loi sera présenté début 2000 sur la modernisation des systèmes de santé. Il concernera notamment les droits des malades. M. Jospin a également annoncé la mise en place d'une Agence Santé Environnement pour compléter le dispositif de veille sanitaire.
■ **Régulation économique :** au premier trimestre 2000, un projet de loi sur les nouvelles régulations économiques sera examiné en conseil des ministres. Il sera voté avant l'été. Il traitera notamment de la limitation des pratiques commerciales abusives dans la distribution, de la modification du droit bancaire et boursier, du renforcement du droit de la concurrence et des concentrations et de l'amélioration de l'information et de la consultation des salariés (*lire page 7*). Des assises de la distribution seront organisées avant le dépôt d'un projet de loi sur la régulation.
■ **Formation :** au printemps 2000, un projet de loi portant diverses mesures d'ordre social sera présenté. Il comportera une réforme de la taxe d'apprentissage pour améliorer le système de formation professionnelle et la reconnaissance élargie des acquis de l'expérience professionnelle dans les systèmes de diplôme et de certification.
■ **Cumul :** au début 2000, la discussion parlementaire sur le cumul des mandats s'achèvera.
■ **Précarité :** avant la fin de la session parlementaire, c'est-à-dire d'ici à la fin du mois de juin 2000, un projet de loi de lutte contre la précarité sera présenté *(lire page 7)*.
■ **Internet :** un projet de loi sur la société de l'information sera présenté par le gouvernement, dans le courant de l'année, afin de regrouper les nombreuses adaptations du droit que l'essor de l'Internet rend nécessaire.
■ **Ville** : un projet de loi sur l'urbanisme, l'habitat et les transports sera présenté dans l'année.
■ **Sécurité :** un projet de loi créant un conseil supérieur de déontologie de la sécurité sera élaboré. Un autre projet de loi est annoncé, afin de renforcer les garanties demandées aux entreprises privées exerçant une activité dans le domaine de la sécurité.
■ **Libertés :** un projet de loi réformant la loi informatique et liberté, sera présenté.
■ **Bioéthique :** les lois bioéthiques de 1994 seront révisées.
■ **Famille :** une conférence de la famille est prévue en 2000. Elle sera notamment consacrée au réexamen global de toutes les prestations en matière de politique familiale. Elle aura pour thème une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.
■ **Outre-mer :** projet de loi d'orientation.
■ **Décentralisation :** le premier ministre propose la mise en place d'une commission pluraliste, composée notamment des représentants des grandes associations d'élus et de parlementaires, pour réfléchir à une nouvelle étape en matière de décentralisation.

Pour 2001

■ **Famille :** un projet de loi sur la modernisation du droit de la famille sera présenté début 2001.
■ **Formation :** un projet de loi sera présenté sur un droit individuel à la formation tout au long de la vie, transférable en cas de changement d'entreprise, et garanti collectivement.

La relance des grands projets urbains risque de buter sur des difficultés de financement

EN REPRENANT officiellement l'idée des « grands projets pour la ville », évoquée il y a huit mois par le ministre délégué à la ville, Claude Bartolone, le chef du gouvernement marque son intérêt pour un secteur sur lequel il s'est très peu exprimé depuis deux ans. Le lancement de 50 grands projets pour la ville constitue le volet le plus spectaculaire du vaste *« programme de rénovation urbaine et de solidarité »* qui est annoncé. La future loi sur l'habitat, l'urbanisme et les transports en sera l'autre point fort.

Sans en préciser le nombre, Claude Bartolone avait, dès janvier, annoncé le lancement des grands projets pour la ville et des assises nationales sur ce thème début décembre, à Vaulx-en-Velin (Rhône). Ce dispositif n'est pas nouveau. Quatorze grands projets urbains (GPU), dont neuf sont situés en Ile-de-France, sont actuellement en cours. Lancée par la gauche en 1991, l'idée des GPU a traversé plusieurs gouvernements de gauche puis de droite (*Le Monde* du 3 mars). Mais une fois désignés, ils ont été a peu près ignorés, notamment, à partir de 1996, par le Pacte de relance pour la ville du gouvernement Juppé. En fait, la plupart de ces projets n'ont été que récemment mis sur les rails, quand ils l'ont été. Et l'enveloppe budgétaire importante prévue en 1993, 2,2 milliards de francs (dont une moitié de crédits du ministère du logement) n'a été que très partiellement consommée.

Le projet de loi de finances pour 2000 prévoit ainsi 200 millions de francs pour les 14 GPU (dont la moitié sont des crédits logements), un « effort » calé sur la consommation effective des lignes de crédit en 1998 et 1999. La plupart des GPU portent sur des investissements physiques lourds et par nature de longue haleine : restructurations des dalles construites dans les années 60, réaménagement de dessertes de transports, remodelage de quartiers entiers, couvertures d'autoroutes, etc. Les difficultés financières des communes concernées, qui comptent parmi les plus pauvres mais qui étaient censées participer aux dépenses d'investissement à hauteur de 20 % à 30 %, ont aussi beaucoup ralenti les opérations.

Les moyens nouveaux dont disposeront les futurs grands projets pour la ville sont encore assez flous. Dans l'entourage de Claude Bartolone, on estime les besoins à 10 à 30 millions de francs par an et par projet. Pour l'an 2000, les 50 sites devront se contenter des 100 millions de francs inscrits au projet de loi de finances (doublé si l'on prend en compte la ligne budgétaire logement). La rallonge de 10 milliards de francs octroyée aux nouveaux contrats de plan devrait aussi bénéficier aux grands projets, précise-t-on chez M. Bartolone, tout en soulignant que *« l'impact budgétaire véritable se sentira en 2001 »*.

Le premier ministre compte aussi sur la Caisse des dépôts et consignations. En plus de ses prêts consentis pour la reconstruction des cités dégradées, la Caisse pourrait participer en subventions, sur ses fonds propres. Enfin, pour aider financièrement les communes à honorer leur partie du contrat, le premier ministre a annoncé un renforcement de la dotation de solidarité urbaine (DSU) payée aux villes les plus pauvres par les plus riches. Elle augmenterait de 700 millions de francs en 2000 au lieu des 200 millions de francs d'augmentation prévus initalement. Entre 1998 et 1999, la DSU était déjà passée de 2,2 à 3,2 milliards de francs. Malgré cette hausse, la DSU ne représente encore qu'un peu plus de 1 % de l'ensemble des dotations allouées par l'Etat aux communes.

Christine Garin

Le fisc efface les arriérés des chômeurs surendettés

L'effacement des dettes fiscales pour les ménages surendettés *« affectés par une perte d'emploi »* devrait offrir de nouvelles marges de manœuvre aux commissions de surendettement. Ces dernières années, celles-ci voyaient en effet souvent échouer leurs plans de rééchelonnement à cause des arriérés d'impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière). Les députés, qui avaient tenté d'obtenir un alignement de ces dettes sur les autres créances lors du débat sur la loi contre les exclusions en 1998, s'étaient vu opposer un refus sans appel de Bercy. L'annonce de M. Jospin marque donc un tournant et prend acte de la montée du nombre de chômeurs au sein de la population des surendettés. En 1998, la chômage motivait 43 % des 118 000 dépôts de dossiers en commission de surendettement, contre seulement 24 % en 1991. L'effacement des dettes pourrait ainsi, selon Matignon, concerner 230 000 ménages en procédure de surendettement, voire 100 000 de plus s'il était étendu aux ménages qui relèvent des commissions départementales d'action sociale d'urgence.

LeMonde Job: WMQ2909--0009-0 WAS LMQ2909-9 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 13:58 S.: 111,06-Cmp.:28,14, Base : LMQPAG 38Fap:100 N°:1567 Lcp:700 CMYK

Bousculée par l'affaire Michelin, la majorité PS de Clermont-Ferrand avoue son soulagement

CLERMONT-FERRAND
de notre envoyé spécial

D'un coup de baguette magique, Lionel Jospin a réalisé, en une heure de discours à Strasbourg, trois miracles à Clermont-Ferrand : il a regonflé le moral des 15 000 salariés de Michelin, sorti le PS clermontois d'une passe délicate et s'est s'attiré les compliments officieux de certains militants RPR par sa volonté de supprimer toute aide publique aux entreprises bénéficiaires qui licencient.

REPORTAGE

Un responsable CGT : « On voulait des actes, on a obtenu un premier pas »

A la Maison du peuple, place de la Liberté, les syndicalistes CGT et CFDT de Michelin n'ont désormais plus qu'un mot à la bouche : l'espoir. *« On l'attendait au tournant, on voulait des actes, on a obtenu un premier pas »,* se réjouit Michel Chevalier, secrétaire général de la CGT Michelin, qui ne baisse pas pour autant la garde : *« On reste très vigilant sur les 35 heures et toutes les dérogations au droit du travail que Michelin voudrait nous voir entériner. »*

Un étage plus bas, la CFDT entend, elle aussi, *« maintenir le rapport de forces ».* Contre l'avis de leur confédération, les cédétistes annoncent même qu'ils se joindront à l'appel à la mobilisation interprofessionnelle lancé par la CGT, le 4 octobre, à la veille de l'ouverture à l'Assemblée du débat sur les 35 heures. *« L'enjeu est trop important pour que l'on se plie aux décisions absurdes de notre état-major »,* soupire un délégué syndical, qui se désole de n'avoir *« pas entendu une seule fois Nicole Notat s'exprimer sur Michelin ».*

A quelques centaines de mètres des ateliers de la manufacture, la majorité socialiste du conseil municipal ne se prépare pas à défiler. Elle crie déjà victoire, dopée par les annonces du premier ministre. *« En 1983, nous avons perdu la bataille de l'école libre dans la rue,* se souvient Alain Bardot, président du groupe. *Aujourd'hui, le rapport de forces nous permet de gagner la bataille des 35 heures. »*

LES MALADRESSES DU MAIRE

Pour le sénateur et maire de Clermont, Serge Godard, la bataille aurait pourtant failli tourner à la capitulation en rase campagne, sans l'intervention inespérée de M. Jospin. Ecartelé, depuis l'annonce par Michelin de 7 500 suppressions de poste, entre son électorat de gauche et le premier employeur et propriétaire foncier de la ville, l'élu socialiste avait multiplié les maladresses, affichant notamment une attitude très compréhensive à l'égard de l'entreprise tout en oubliant de recevoir les syndicalistes.

Sa « modération » lui vaut aujourd'hui la reconnaissance du président du Medef d'Auvergne, Hugues Mayer, qui salue le *« sens des réalités »* du sénateur du Puy-de-Dôme. *« Lionel Jospin a bien répondu à nos attentes »,* confie M. Godard, qui ne cache pas son *« soulagement »* après quinze jours de grand écart.

« INCULTURE ÉCONOMIQUE »

Si certains militants, à la fédération RPR du Puy-de-Dôme, se félicitent en aparté de la décision de mettre un terme au *« scandale des entreprises bénéficiaires qui licencient en demandant des aides de l'Etat »,* la suite des propositions de Lionel Jospin n'a suscité, au sein de l'opposition clermontoise, qu'une vague d'indignation. Au regret des mesures *« attardées »* et des combats *« d'arrière-garde »* menés par le premier ministre s'ajoute aussi un sentiment d'exaspération devant l'incapacité des salariés à comprendre les *« nécessités économiques de l'entreprise ».* Tandis que le libéral Michel Canque, à la tête de l'alliance RPR-UDF-DL au conseil municipal, explique que *« le peuple ne se trompe pas, il est seulement mal informé »,* Valéry Giscard d'Estaing, président (UDF) du conseil régional, revient à son tour, dans une tribune publiée samedi 25 septembre par le quotidien *La Montagne,* sur l'annonce des suppressions de poste par Michelin, qui *« ne pouvait pas être comprise par l'opinion »,* et cela pour deux motifs : notre culture économique resterait celle *« d'un pays protégé »,* tandis que les Français auraient du mal à faire la différence *« entre la gestion des effectifs d'une entreprise, action qui s'inscrit dans la durée, et qui porte sur le rythme des embauches et des départs en retraite, et le licenciement pur et simple d'un travailleur forcé de quitter son emploi ».*

La direction de Michelin affirme, quant à elle, ne pas se soucier des intentions gouvernementales. *« Le pouvoir de réaction des hommes politiques est faible,* assure-t-elle. *Ils peuvent s'émouvoir, c'est leur problème. Jospin peut dire ce qu'il veut, c'est son affaire. Nous préférons attendre les textes définitifs. »* Avec un regret, toutefois : *« Nous avons eu le tort de dire ce que nous allions faire. Nous avons mésestimé l'inculture économique du pays. »*

Alexandre Garcia

PCF : les députés moins critiques que la Place du Colonel-Fabien

LE PRÉSIDENT DU GROUPE COMMUNISTE à l'Assemblée nationale, Alain Bocquet, a estimé que le discours du premier ministre, *« globalement, recadre les choses de manière positive ». « Ça va dans le bon sens, mais ça reste à être confirmé par des actes concrets »,* a dit M. Bocquet. Le PCF, en revanche, estime que l'ensemble des mesures annoncées par Lionel Jospin *« ne fait vraiment pas le compte »,* a indiqué le numéro deux du parti, Pierre Blotin. *« Il n'y a pas de réformes de fond (...) mais une accumulation de mesures annoncées, ou annoncées pour la deuxième ou troisième fois »,* a déploré M. Blotin. *« Il manque (...) ce souffle qui dirait : "J'ai vraiment entendu, l'Etat peut faire quelque chose et il le fait" »,* a-t-il ajouté, précisant que la manifestation pour l'emploi prévue le 16 octobre *« se justifiait »* donc *« pleinement ».* Membre du bureau national du PC et député de la Somme, Maxime Gremetz est sur la même longueur d'onde. Interrogé sur RMC, il s'est déclaré *« complètement insatisfait ». « Encore un bon effort »,* a-t-il lancé à l'intention du gouvernement, qu'il entend *« juger aux actes »,* notamment à l'occasion de la loi sur les 35 heures.

M. Fillon (RPR) : M. Jospin « dérape dans l'économie administrée »

LE PRÉSIDENT du conseil régional des Pays de la Loire, François Fillon, candidat à la présidence du RPR, estime que Lionel Jospin, *« otage d'une majorité rebelle et pagailleuse, (...) dérape dans l'économie administrée »* et qu'*« au premier revers de croissance, la France paiera cher cette chape de plomb jetée sur son économie ». « Rien de tel qu'un petit coup de barre à gauche pour calmer les esprits frondeurs »,* déclare M. Fillon. *« Après sa piètre prestation télévisée, après les signes évidents d'impuissance sur le projet Michelin (...), le premier ministre réagit dans la précipitation politicienne. »* Autre candidat à la présidence du RPR, Patrick Devedjian estime, pour sa part, que les déclarations de M. Jospin sont *« destinées à faire oublier la très mauvaise prestation d'il y a quelques jours, qui lui a été vertement reprochée par ses camarades »* et sont *« donc purement à vocation idéologique ».* Le député des Hauts-de-Seine reproche au gouvernement d'annoncer *« tous les deux mois un impôt nouveau, tandis que nous battons les records de prélèvements obligatoires ». « Il n'y a guère que M. Strauss-Kahn pour ne pas s'en apercevoir »,* a-t-il ajouté.

LES AUTRES RÉACTIONS POLITIQUES

■ **VERTS.** Le vice-président Vert de l'Assemblée, Yves Cochet, s'est félicité d'avoir *« retrouvé le Lionel Jospin* [qu'il] *aime, celui qui est le chef d'un gouvernement progressiste »,* tandis que le député de la Gironde, Noël Mamère, estimait que, après le *« faux départ »* d'il y a deux semaines sur France 2, le premier ministre *« a repris la main »* et vient *« de nous dire dans quel camp il se trouve ».*

■ **EXTRÊME GAUCHE.** Alain Krivine estime que Lionel Jospin *« vient de redécouvrir les vertus de mesures législatives, par ailleurs dérisoires ».* Pour le porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), M. Jospin *« a été obligé de tenir compte de l'émotion provoquée par l'annonce des licenciements chez Michelin »,* et renouvelle son appel à la manifestation du 16 octobre. Arlette Laguiller, chef de file de Lutte ouvrière (LO), estime que les mesures annoncées ne sont que *« de la poudre aux yeux ». « Toute suppression d'emploi par des grandes entreprises qui font des bénéfices devrait être gravement sanctionnée, c'est-à-dire interdite sous peine d'expropriation »,* ajoute-t-elle.

■ **ÉDOUARD BALLADUR.** L'ancien premier ministre a estimé que *« ça n'est pas en multipliant les interdictions* (...) *qu'on luttera contre le chômage ». « On luttera contre le chômage et contre l'exclusion en créant des emplois et on créera des emplois si nos entreprises peuvent travailler et exporter »,* a ajouté M. Balladur.

■ **UDF.** Philippe Douste-Blazy, le président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, a déclaré que l'UDF *« choisit le contrat, les socialistes la loi ».* Hervé de Charette, président délégué de l'UDF, a affirmé que Lionel Jospin, *« condamné à suivre la pression de Robert Hue et des Verts, tombe à gauche de la façon la plus brutale ».*

Le patronat reproche au premier ministre d'« accabler » les entreprises

LE MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE (MEDEF) estime que le premier ministre a *« accablé les entreprises de reproches, de menaces, de sanctions et de tour de vis ». « Une fois encore, dans des circonstances politiques imprévues, on fait peser sur les entreprises des contraintes. Ce n'est pas comme cela qu'elles pourront développer l'emploi »,* a déclaré son président, Ernest-Antoine Seillière, en déplorant *« l'absence totale de concertation sur des mesures improvisées ».* Interrogé sur France 2, M. Seillière a expliqué que l'affaire Michelin était *« une affaire de multinationales (...), cela n'a rien à voir avec les entrepreneurs de terrain qui subissent ces mesures qu'on veut imposer à tous, sans distinction ».* Selon lui, le gouvernement cherche à *« se venger sur le social de l'impuissance qu'on constate dans le grand jeu mondial des grandes multinationales ».*

La CFDT propose un pacte national pour l'emploi

LA CFDT estime que les mesures annoncées par le premier ministre peuvent *« être utiles »* mais *« ne sont pas à la hauteur de l'enjeu ».* Dans un communiqué, le syndicat dit *« partager »* les objectifs avancés par M. Jospin, *« qui a annoncé une série d'orientations dans le but notamment de lutter contre les licenciements économiques abusifs et la précarité ».* Pour autant, elle *« mesure bien l'écart entre l'ambition de retrouver une société de plein emploi et le niveau encore élevé du chômage et de la précarité ».* La CFDT se déclare *« prête à contribuer à un pacte national pour l'emploi, démarche la plus efficace pour conjuguer l'action spécifique des partenaires sociaux et celle de l'Etat ».*

LES AUTRES RÉACTIONS SYNDICALES

■ **FO**. Force ouvrière estime que la volonté de Lionel Jospin de pénaliser le recours excessif des entreprises au travail précaire *« légalise »* la précarité *« en donnant bonne conscience aux employeurs ». « La priorité doit aller à une requalification des contrats de travail et à un renforcement des moyens de l'inspection du travail »,* indique le syndicat. FO *« s'inquiète de l'idée de modulation des cotisations d'assurance chômage »* car l'Etat *« porte ainsi atteinte »* à la gestion paritaire de l'Unedic.

■ **UNSA.** L'UNSA (syndicats autonomes) se félicite *« du volontarisme affiché par Lionel Jospin ».* Elle approuve *« l'obligation faite aux entreprises de négocier les 35 heures avant toute présentation de plan social ».* L'UNSA estime qu'il faut d'abord limiter l'usage du travail précaire *« plutôt qu'en sanctionner les abus qui seront ainsi acceptés ».*

■ **CGPME.** La Confédération générale des petites et moyennes entreprises juge que les mesures annoncées *« n'offrent aucun espoir sérieux d'amélioration »* aux PME-PMI et souligne qu'il serait *« désastreux »* de les *« décourager encore plus après les 35 heures ».*

LeMonde Job: WMQ2909--0010-0 WAS LMQ2909-10 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:40 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 21Fap:100 N°:1374 Lcp:700 CMYK

JUSTICE **Les avocats estiment que le secret professionnel doit couvrir l'ensemble de leurs activités. Les magistrats pensent, eux, que ce secret doit protéger les actes qui ont trait aux droits de la défense mais pas ceux qui touchent au conseil juridique. ● A LA SUITE DE LA PERQUISITION controversée des juges Joly et Vichnievsky dans le cabinet de l'avocat d'Alfred Sirven, un groupe de travail s'était constitué afin de réfléchir à cette question. Il propose que le bâtonnier, puis un autre magistrat que le juge d'instruction trient a posteriori les pièces saisies dans le cabinet de l'avocat. ● L'INSTRUCTION SUR L'AFFAIRE ELF met en évidence le rôle contesté d'un avocat, Guy Danet, qui a pris part à un montage financier permettant à l'ex-épouse de Loïk Le Floch-Prigent de toucher 19 millions de francs provenant des caisses d'Elf.**

Controverse sur l'étendue du secret professionnel des avocats

Dans quelles conditions les juges d'instruction peuvent-ils saisir des documents dans les cabinets d'avocat ? Après une perquisition contestée des juges Joly et Vichnievsky dans l'affaire Elf, un groupe de travail propose de modifier les règles d'intervention des magistrats

DANS QUELLES CONDITIONS les magistrats peuvent-ils perquisitionner dans les cabinets d'avocat ? C'est sur cette question, technique et délicate, que s'est penché un groupe de réflexion composé de magistrats et d'avocats de la cour d'appel de Paris dont le rapport a été rendu public, lundi 13 septembre, par le ministère de la justice.

Le groupe de travail, qui s'est constitué après la perquisition controversée menée, dans le cours de l'affaire Elf, par les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky dans le cabinet de Me Turcon, avocat d'Alfred Sirven *(voir ci-dessous)*, propose plusieurs solutions afin d'améliorer les conditions dans lesquelles les juges d'instruction saisissent des documents couverts par le secret professionnel.

Les perquisitions dans les cabinets posent, en filigrane, la question du champ du secret professionnel de l'avocat. Le principe de ce secret a été reconnu au siècle dernier, à une époque où l'essentiel de l'activité des avocats avait trait à la défense pénale des justiciables.

Cette conception traditionnelle a cédé le pas devant l'évolution du métier d'avocat, et notamment devant l'importance croissante de l'activité de conseil juridique et les cabinets d'avocats d'affaires. L'enjeu est donc de savoir si ces nouvelles activités – conseil fiscal ou conseil d'entreprise – sont couvertes par le secret professionnel au même titre que celles qui touchent à la défense.

La question a pris une acuité particulière depuis la fusion des professions d'avocat et de conseils juridiques, en décembre 1990. La loi de 1997, qui reprend une loi de 1993, dispose qu'*« en toutes matières, que ce soit dans le domaine du conseil ou dans celui de la défense (...), toutes les pièces du dossier sont couvertes par le secret professionnel »*.

Il découle donc de ce principe que l'ensemble des pièces et des documents produits par les avocats sont soumis au secret professionnel. Théoriquement, ces documents ne peuvent donc pas être saisis lors d'une perquisition, à l'exception de ceux qui apportent la preuve de la participation directe de l'avocat à une infraction.

Cette conception est cependant régulièrement battue en brèche par la Cour de cassation. Afin de ne pas gêner les investigations judiciaires, la haute juridiction a ainsi fait la distinction, au fil de sa jurisprudence, entre deux sortes de documents produits par les avocats : ceux qui sont étrangers aux droits de la défense, comme c'est le cas des documents ayant trait au conseil juridique, qui peuvent être saisis lors des perquisitions ; et ceux qui touchent aux droits de la défense, comme les courriers entre l'avocat et son client, qui ne peuvent, eux, faire l'objet d'une saisie.

C'est aujourd'hui cette distinction opérée par la Cour de cassation qui divise avocats et magistrats. La plupart des avocats souhaitent que la confidentialité protège l'ensemble de leur activité. *« Il est extrêmement difficile de distinguer ce qui est de l'ordre du conseil ou de ce qui est de l'ordre de la défense parmi les actes que nous faisons,* explique Me Henri Leclerc, avocat et président de la Ligue des droits de l'homme. *Le secret professionnel doit pouvoir protéger tous les écrits que nous échangeons avec nos clients. Il n'y a que dans l'hypothèse où l'avocat participe de lui-même à l'infraction que le secret peut être levé. »*

« Pour certains avocats, la distinction opérée par la Cour de cassation est ressentie comme une défiance envers leur profession, affirme Dominique de la Garanderie, bâtonnière de l'ordre des avocats de Paris. *Il ne s'agit pas de faire de nos cabinets des sanctuaires : il s'agit d'assurer la confidentialité à nos clients en toutes matières. »*

La plupart des magistrats estiment, eux, que le secret professionnel ne doit pas faire obstacle à la manifestation de la vérité. *« Le secret professionnel d'un avocat d'affaires ne peut pas être placé au même niveau que la protection des droits de la défense,* estime Anne Crenier, présidente du Syndicat de la magistrature (SM, gauche). *Les cabinets d'affaires doivent pouvoir faire l'objet d'investigations de la part des juges. » « L'enjeu est de savoir si l'avocat qui participe à des montages financiers pourra bénéficier du secret professionnel au même titre que les avocats qui défendent des hommes passibles de la réclusion à perpétuité*, explique Valéry Turcey, président de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée). *Il ne serait pas acceptable que les cabinets d'affaires deviennent des sanctuaires, surtout dans un contexte de conquête du marché du droit. »*

Prudemment, le groupe de travail magistrats-avocats refuse d'avoir à trancher sur ce débat, préférant améliorer, concrètement, les modalités des perquisitions dans les cabinets. Les divergences n'ont cependant pas manquer de se faire jour : les avocats membres du groupe de travail ont ainsi proposé de confier à un magistrat distinct du juge d'instruction, le *« juge du secret »*, la conduite de la mesure *« afin d'assurer la confidentialité et l'objectivité »* de la perquisition.

Les juges d'instruction membres du groupe se sont fermement opposés à cette idée, arguant qu'elle constituerait un démembrement de leur fonction. Surtout, ils ont fait valoir que ce juge, non saisi du dossier d'instruction et n'en ayant donc qu'une moindre connaissance, ne serait pas en mesure d'apprécier de l'utilité des pièces à saisir au regard des investigations.

Les membres du groupe se sont donc ralliés à l'idée d'un contrôle *a posteriori* de la perquisition. L'idée est de permettre au bâtonnier de l'ordre, qui est présent lors des perquisitions effectuées dans les cabinets d'avocats, de sélectionner, parmi les pièces que veut saisir le juge d'instruction, celles qu'il estime confidentielles parce qu'elles concernent les droits de la défense.

Ces pièces, qui seraient placées sous scellés, seraient ensuite soumises à un autre juge du siège, avant qu'elles soient versées au dossier. Cette procédure, qui pourrait s'inspirer du référé, permettrait à cet autre magistrat, président du tribunal ou président de la chambre d'accusation, de décider si les pièces concernées peuvent ou non être saisies par le juge d'instruction.

Cette proposition rejoint celle avancée par le sénateur (RPR) Hubert Haenel, qui a fait adopter, le 25 juin, lors du débat sur le projet de loi sur la présomption d'innocence, un amendement permettant au bâtonnier d'exiger que certaines pièces soient placées sous scellés fermés. Le président du tribunal aurait alors cinq jours pour statuer sur le caractère secret ou non de ces pièces.

Elisabeth Guigou, qui ne s'était pas opposé à cet amendement, avait alors déclaré que des *« règles spécifiques sont justifiées pour les avocats, en raison de leur mission particulière ». « Ils doivent donc bénéficier d'une protection spécialement renforcée, non dans leur intérêt propre, mais dans l'intérêt des droits de la défense ».*

Cécile Prieur

> « Pour certains avocats, la distinction opérée par la Cour de cassation est ressentie comme une défiance envers leur profession »
>
> **Dominique de La Garanderie**
> bâtonnière de l'ordre des avocats de Paris

Le tribunal de Paris recommande la « discrétion »

La vice-présidente du tribunal de grande instance de Paris, Claude Nocquet, a émis, dans un courrier adressé le 28 juin aux juges d'instruction parisiens, une série de recommandations sur les conditions des perquisitions effectuées dans les cabinets d'avocats. Mme Nocquet rappelle à ses collègues que les juges d'instruction ne peuvent effectuer une perquisition dans un cabinet que s'ils sont en possession d'indices leur laissant présumer que l'avocat est impliqué dans les faits sur lesquels ils enquêtent.

Mme Nocquet recommande, également, de prévenir le bâtonnier de l'ordre, aux moins deux jours avant la perquisition. Elle demande aussi aux magistrats d'entourer de *« la plus grande discrétion »* les perquisitions qu'ils effectuent, en prévoyant une heure matinale, un véhicule sans gyrophare et un nombre réduit de policiers. Mme Nocquet précise que ces recommandations relèvent *« autant de la courtoisie que du respect des règles déontologiques ou juridiques ».*

Les règles régissant les perquisitions

● **Le cadre général.**
Comme tous les actes du juge d'instruction, une perquisition n'est valable que si elle est nécessaire à la *« manifestation de la vérité »*. La perquisition doit avoir un lien avec les faits dont elle est saisie. Le rapport du groupe de travail – composé de magistrats et d'avocats de la cour d'appel de Paris – remis lundi 13 septembre à la chancellerie rappelle que sont ainsi prohibées les perquisitions *« à toutes fins utiles »*, c'est-à-dire celles qui ont été conduites sans recherche explicite de pièces à conviction. La Cour de cassation a, par exemple, jugé, en mars 1992, qu'une perquisition ayant pour seul but de recueillir des renseignements sur les activités d'un avocat ne saurait être justifiée.

● **Le cadre particulier du secret professionnel.**
Une procédure particulière régit les perquisitions effectuées chez les professionnels soumis au secret professionnel, comme les médecins ou les avocats. Le code de procédure pénale exige que l'ordre ou l'organisation professionnelle à laquelle appartiennent les personnes concernées soient représentés. Une perquisition chez un avocat ne peut donc être effectuée sans en aviser préalablement le bâtonnier, qui doit être présent ou représenté lors de la mesure. Sur le lieu de la perquisition, le magistrat doit procéder lui-même à l'examen des documents ou objets à saisir. Le bâtonnier assure un rôle de contrôle, en veillant notamment au respect du secret professionnel et des droits de la défense.

Elf : le rôle énigmatique d'un ancien bâtonnier de Paris

UN ÉTUDIANT en droit appellerait cela un *« cas pratique »*. Pour la juge d'instruction Eva Joly, c'est plutôt un sujet d'embarras. Le juge genevois Paul Perraudin, qui instruit la partie suisse du dossier Elf, ouverte sur la qualification pénale de *« blanchiment d'argent »*, dispose d'éléments qui mettent en évidence le rôle joué par deux avocats parisiens – dont un ancien bâtonnier – dans une transaction illicite effectuée en Suisse, en 1996, dans la coulisse de l'affaire Elf.

Cette découverte aurait dû satisfaire la magistrate, villipendée par le barreau après ses déclarations sur la complicité des avocats dans les opérations de blanchiment (*Le Monde* du 3 avril). Transmis aux magistrats français le 17 août, elle a suscité un malaise parmi les avocats, mais n'a, pour l'heure, entraîné aucune réaction judiciaire.

Les faits sont simples. Quatre ans après leur divorce, prononcé en 1992, l'ex-épouse de Loïk Le Floch-Prigent, Fatima Belaid, a perçu en Suisse la somme de 19 millions de francs. Versés sur le compte d'une fondation baptisée *Marialyns*, les fonds provenaient d'un compte bancaire ouvert à Lausanne par Alfred Sirven, ancien directeur chargé des *« affaires générales »* d'Elf-Aquitaine sous la présidence de M. Le Floch-Prigent.

L'enquête du juge Perraudin atteste que la somme provenait des caisses du groupe pétrolier. Le montant et les modalités de paiement furent arrêtés le 14 février 1996, à Zurich, lors d'une réunion entre trois avocats : Hans Hussy, Guy Danet et Jean-Marie Deguelldre. Le premier était le conseil suisse de l'ex-Mme Le Floch-Prigent ; le deuxième, ancien bâtonnier de Paris, était son défenseur français et l'est encore dans la procédure pénale, dans laquelle Mme Belaid a été mise en examen peu après ; tout porte à croire que le troisième intervenait pour l'ancien PDG d'Elf.

Les dispositions adoptées ce jour-là furent soigneusement appliquées : le *« résumé des négociations »* établi dans l'instant par Me Hussy l'atteste (*Le Monde* du 5 août). *« Ce chiffre de 19 millions de francs a été mentionné lors de ma rencontre avec l'ex-bâtonnier et l'avocat de M. Le Floch-Prigent »*, a précisé depuis l'avocat zurichois, dans une déposition recueillie à Genève le 23 juin.

MONNAIE D'ÉCHANGE

Pour Fatima Belaid, cette somme correspondait aux 15 millions de francs qui lui auraient été promis par le PDG d'Elf lors de leur rupture sans lui être versés – augmentés des intérêts. Les titres de propriété d'un appartement à Londres, qui lui avait été alloué en 1992 par l'entremise de l'industriel Maurice Bidermann, ami et partenaire en affaires de M. Le Floch-Prigent, devaient servir de monnaie d'échange, après la remise d'un premier chèque de 7 millions de francs. *« Il y avait deux conditions*, a expliqué Me Hussy. *La première tenait à la restitution des actions de la société propriétaire de l'immeuble anglais (...) Je devais par ailleurs obtenir le feu vert de l'ex-bâtonnier pour encaisser le second chèque de 12 millions de francs. »*

Ainsi décrit, le rôle de Me Danet – dont le nom n'est pas cité par l'avocat Zurichois, et a même été occulté sur le document de Me Hussy versé à la procédure française – apparaît comme celui d'une sorte d'agent-séquestre ayant servi d'intermédiaire entre les deux parties et ayant avalisé le transfert des fonds.

Pouvait-il ignorer qu'ils provenaient des caisses d'Elf ? Il connaissait le caractère personnel de cette transaction, liée au divorce des époux Le Floch-Prigent. Il savait aussi la menace que représentait, au début de 1996, pour l'ex-PDG et pour son entourage, l'enquête de Mme Joly sur les opérations financières de M. Bidermann, et notamment l'achat de l'appartement de Londres : une perquisition avait été conduite, le 19 janvier de cette même année, au domicile de Mme Belaid.

Seul avocat à avoir été mis en examen dans ce volet de l'affaire, l'ancien conseil de M. Bidermann, Claude Richard, a précisé le contexte, le 7 septembre, en réponse aux questions de la juge française. Se disant *« parfaitement au courant depuis la fin de l'année 1991 que Le Floch devait financer un appartement au profit de Fatima à Londres »*, il a expliqué que l'entourage de l'ancien PDG avait eu un besoin *« urgent »* d'en récupérer les titres de propriété afin de pouvoir soutenir que cette adresse était celle de M. Bidermann.

Ni Me Deguelldre ni Me Danet n'ont été interrogés à ce jour. Ils n'ont pas répondu aux sollicitations du *Monde* pour éclairer leurs interventions. Informé dès le mois de juillet de la découverte de ces éléments, l'ancien bâtonnier avait prévenu Mme Joly qu'il opposerait le secret professionnel à toute recherche judiciaire sur ce sujet.

Cette initiative semble avoir eu un effet dissuasif. Le 14 septembre, Me Danet a été élu membre du conseil de l'ordre des avocats parisiens. Il y exerce, en qualité d'ancien bâtonnier, des fonctions disciplinaires et déontologiques.

Hervé Gattegno

La croisade d'Eric Turcon, avocat « multiperquisitionné »

IL A DÉCIDÉ de se battre *« jusqu'au bout »* contre les juges Joly et Vichnievsky, qui avaient perquisitionné à son cabinet et à son domicile, le 26 janvier. L'avocat Eric Turcon, ancien inspecteur des impôts reconverti dans le conseil fiscal, avait déjà reçu la visite des juges de l'affaire Elf, le 22 janvier 1998. Leurs recherches portaient alors sur des opérations successorales conduites par l'avocat au profit des filles d'Alfred Sirven. La perquisition opérée n'avait pas fait grand bruit, ni soulevé la moindre contestation de sa part.

Le retour brutal des juges, un an après, pour une perquisition conjointe avec les magistrats chargés de l'affaire de la MNEF, le fit sortir de sa réserve. Deux fronts ont été ouverts depuis :

– l'ordre des avocats parisiens a engagé une procédure civile visant à obtenir de l'Etat la *« réparation »* du *« dommage causé par le fonctionnement défectueux du service de la justice »*. Dans un jugement rendu le 22 juillet, le tribunal a déclaré cette action recevable, mais a débouté les représentants du barreau en constatant leur incapacité à apporter la preuve d'une *« faute lourde »* commise par les juges. Le tribunal relevait cependant qu'*« une perquisition effectuée au domicile d'un avocat qui n'est soupçonné d'avoir commis aucun délit dans le cadre du dossier instruit par le juge, réalisée de surcroît conjointement avec une autre perquisition pour élargir son champ d'application et dans le seul but de percer le secret professionnel, porte atteinte au principe supérieur des droits de la défense et caractérise un fonctionnement défectueux du service de la justice »*. Mais il concluait que la juridiction civile ne pouvait s'immiscer dans une procédure pénale en cours et que seul le recours à la juridiction pénale pouvait, en l'espèce, s'avérer efficace ;

– Me Turcon avait, d'emblée, choisi cette voie, faisant citer à comparaître MMmes Joly et Vichnievsky devant le tribunal correctionnel, des chefs de *« violation de domicile »*, *« atteinte au secret des correspondances »* et *« échec à l'exécution de la loi »*. Le 1er juillet, le tribunal a déclaré ces poursuites *« irrecevables en l'état »*, se fondant sur l'impossibilité d'attester – en raison du secret de l'instruction – les circonstances de la perquisition relatées par Me Turcon. Anticipant cet argument, ses défenseurs avaient sollicité que les deux magistrates puissent être interrogées. Elles ne s'étaient pas présentées à la barre du tribunal, invoquant l'article 6-1 du code de procédure pénale – qui empêche le dépôt d'une plainte contre un magistrat dans l'exercice de ses fonctions si une décision de justice n'en a pas constaté l'illégalité. Retenue par le tribunal, cette objection place M. Turcon dans une impasse kafkaïenne : il ne saurait en effet demander l'annulation de la perquisition, puisqu'il n'a jamais été mis en examen dans le dossier Elf, et ne peut donc prendre part à la procédure...

Le conseil de l'ordre et Me Turcon ont fait appel de ces décisions. *« J'irai jusqu'en cassation s'il le faut »*, prévient l'avocat, qui s'est découvert une vocation : *« Quand ce sera fini*, dit-il, *je ferai du droit pénal des affaires. C'est passionnant. »*

H. G.

LeMonde Job: WMQ2909--0012-0 WAS LMQ2909-12 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:54 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 21Fap:100 N°:1375 Lcp:700 CMYK

Le SNES s'inquiète des projets d'aménagement du statut des enseignants

Le pouvoir des chefs d'établissement serait accru

Le SNES, principal syndicat de professeurs du second degré, devait s'inquiéter mardi 28 septembre, du contenu de deux rapports sur les conditions de travail des enseignants que le ministère doit rendre publics, le 4 octobre. Le syndicat craint que l'éventuelle mise en œuvre des propositions contenues dans ces documents ne se traduisent par un démantèlement de *« garanties statutaires »*.

LA MEILLEURE DÉFENSE, c'est l'attaque. Alors que le ministère de l'éducation nationale doit rendre publics, lundi 4 octobre, les rapports consacrés aux conditions de travail et à l'évaluation des enseignants du second degré, le SNES (Syndicat national des enseignements du second degré) pose ses jalons. Sur ces deux dossiers sensibles, la principale organisation syndicale des collèges et des lycées craint des évolutions susceptibles de crisper le corps enseignant.

Le principal chiffon rouge que devait agiter le SNES lors d'une conférence de presse, mardi 28 septembre, touche au temps de travail des enseignants et au contenu de leur service. Le syndicat craint que certaines propositions du rapport rédigé par le recteur de Lyon, Daniel Bancel, sur les conditions de travail ne signifient le démantèlement de *« garanties statutaires »*.

Le rapport proposerait, selon le SNES, de confier aux établissements le soin de déterminer la proportion des heures d'enseignement et des heures de soutien aux élèves dans le temps de service des enseignants, en fonction du projet pédagogique. *« Cette adaptation au local »* manifeste, selon le SNES, la volonté générale du ministère de transférer du niveau national au niveau déconcentré un certain nombre de décisions. *« Or,* défend le syndicat, *une réglementation nationale forte, aussi bien pour les profs que pour les élèves est une garantie d'égalité. »*

Plus préoccupant encore aux yeux du syndicat, ces modifications s'accompagneraient d'une remise en cause des allègements d'horaires accordés aux enseignants depuis des décennies. Le décret de 1950, qui définit le service hebdomadaire des enseignants, prévoit en effet des heures de décharge pour certains enseignants, comme ceux qui exercent devant des classes surchargées, en classe terminale et en classe préparatoire.

Le ministère envisagerait, toujours selon le SNES, de remplacer ces décharges d'horaires par un paiement en heures supplémentaires, augmentant de fait le temps de travail de nombreux enseignants. Le syndicat revendique au contraire une baisse globale de leur temps de service (16 heures de cours plus une heure de concertation pour le travail en équipe, contre 18 heures aujourd'hui pour les certifiés) et demande que les critères ouvrant droit aux décharges de service soient revus en fonction du contexte actuel : baisse du nombre d'élèves par classe, prise en compte du nombre de niveaux où l'enseignant intervient, décharge automatique de deux heures pour les enseignants de ZEP.

Autre motif d'inquiétude pour le syndicat : le rapport du recteur de Bordeaux, Jean-Marc Monteil, sur l'évaluation. Il envisage, selon le syndicat, de donner davantage de pouvoir au chef d'établissement.

ÉVALUER LES ENSEIGNANTS

Tous les trois ans, en compagnie de deux inspecteurs, le chef d'établissement ferait passer à l'enseignant un entretien d'évaluation. S'inspirant de méthodes en vigueur pour les cadres des entreprises privées, le système d'évaluation comporterait aussi la présentation annuelle d'un dossier réalisé par l'enseignant sur ses pratiques. Le SNES dénonce à l'avance *« l'arbitraire »* de ces méthodes et propose une amélioration du système existant avec, notamment, la définition de critères d'évaluation précis.

Ces divergences de vues donnent une idée de la complexité des débats à venir sur les conditions de travail dans l'éducation nationale, en particulier pour ce qui concerne la réduction du temps de travail des enseignants ; sur ce point, les discussions ne sont toujours pas officiellement ouvertes. Ne souhaitant pas donner prise aux débats qui risquent de surgir entre les organisations syndicales à l'occasion des élections professionnelles de décembre, le ministère ne devrait pas annoncer de décisions sur l'ensemble de ces sujets sensibles avant le mois de janvier.

Stéphanie Le Bars

Les pédiatres hospitaliers parisiens dénoncent un plan d'économie

Les capacités de soin seraient réduites

DANS UN texte adressé au *Monde*, les deux cents spécialistes de pédiatrie des quatre hôpitaux parisiens spécialisés dans cette discipline (Robert Debré, Trousseau, Necker et Saint-Vincent-de Paul) dénoncent un plan d'économie actuellement en cours d'élaboration au sein de la direction de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Ce plan vise à dégager, l'an prochain, une économie globale de l'ordre de 300 millions de francs sur un budget de 30 milliards de francs. Si un tel plan devait être mis en œuvre, ces pédiatres estiment qu'il conduirait à *« diminuer les capacités d'hospitalisation et d'offre de soin »*, à *« réduire les effectifs des soignants et à augmenter la charge de travail du personnel »* ainsi qu'à *« allonger les délais de prise en charge des jeunes malades »*. *« Nous ne pouvons accepter que 26,6 % des économies devant être réalisées portent sur les quatre établissements pédiatriques ou majoritairement pédiatriques alors même qu'ils ne représentent que 11 % de l'équipement en lits des 23 hôpitaux de l'AP-HP »*, explique le professeur Gérard Chéron, chef du service des urgences pédiatriques à l'hôpital Necker.

CONTESTATION DE LA MÉTHODE

Ne contestant nullement la nécessité de parvenir à réduire les coûts induits par leur activité hospitalière, les pédiatres des hôpitaux parisiens estiment qu'il existe *« de substantielles marges d'économie »*. *« Elles résident*, expliquent-ils, *dans la suppression des doublons, dans la réorganisation des modes de travail, dans l'utilisation rationnelle des capacités d'hospitalisation et, peut-être, dans une réorganisation géographique du potentiel de soins au sein de la région. »* Ils contestent en revanche vivement la méthodologie retenue par la direction de l'AP-HP pour répartir les économies en fonction d'un paramètre baptisé « point ISA » (pour indice synthétique d'activité) qui correspond au quotient des dépenses d'un établissement hospitalier par son niveau d'activité.

Or les premiers résultats disponibles dans ce domaine mettent en lumière une importante hétérogénéité. *« Alors que le point ISA moyen de l'ensemble des CHU français de province est de 12,68, il est de 14,48 pour les établissements non hospitalo-universitaires de l'Ile-de-France et passe à 15,40 à Paris,* précise Mme Evelyne Ratte, directrice des finances à l'AP-HP. *Il est d'autre part de 15,60 pour l'hôpital Robert Debré et de 18 à Necker. »* Les pédiatres hospitaliers parisiens rétorquent que leur discipline ne saurait faire l'objet d'une telle approche comptable, qui pénalise tout particulièrement les établissements très spécialisés comme le sont devenus les hôpitaux pédiatriques. Ils ajoutent qu'il n'existe ici aucune alternative en termes d'offre de soins, les hospitalisations ne pouvant se faire que dans le secteur public.

Loin de vouloir engager un bras de fer avec l'ensemble de ces praticiens, la direction de l'AP-HP, sans remettre en question le principe même des économies, semble ouverte à une analyse plus fine de ce que peut être la spécificité pédiatrique dans le tissu hospitalier parisien. C'est ainsi que les économies envisagées à Necker (20 millions de francs) pourraient en fait être réduites de moitié. Plus généralement, cette controverse soulève une question essentielle, celle de la mission exacte des quatre grands hôpitaux pédiatriques parisiens. Ces derniers concentrent aujourd'hui une majorité de services de référence dans de nombreuses disciplines très spécialisées (endocrinologie et immunologie pédiatriques, chirurgie, réanimation, transplantation d'organes, cardiologie, génétique etc.). Ceci a pour conséquence d'élargir à l'échelon national le recrutement, pour consultation ou hospitalisation, de jeunes malades. C'est ainsi que plus du quart (à Necker, plus de la moitié) des enfants hospitalisés à Paris résident en province. De ce fait, toute réduction, à Paris, de l'offre de soin en pédiatrie aurait immanquablement de graves conséquences à l'échelon national.

Jean-Yves Nau

BOUYGUES

Résultats en forte progression

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(millions d'€)	1er semestre 1998	1er semestre 1999	Variation	Exercice 1998
Chiffre d'affaires	6 930	7 266	+ 4,8 %	14 789
dont international	2 384	2 565	+ 7,6 %	5 324
Résultats hors Bouygues Telecom				
Résultat courant	194	246	+ 27 %	504
Résultat net total	113	150	+ 33 %	328
Résultat net (part du Groupe)	54	70	+ 28 %	196
Incidence Bouygues Telecom				
Quote-part résultat Bouygues Telecom	(38)	(68)	x 1,8	(115)
Impôt différé actif	-	94	-	-
Résultat net (part du Groupe)	16	96	N.S.	81

CHIFFRE D'AFFAIRES 1999

(milliards d'€)	Exercice 1998	Prévision 1999	Variation en %
CONSTRUCTION	**10,5**	**10,9**	**+ 4,3 %**
France	6,1	6,3	+ 3,7 %
International	4,4	4,6	+ 5,1 %
SERVICES	**3,9**	**4,6**	**+ 14,4 %**
SAUR	2,1	2,3	+ 5,8 %
TF1	1,6	1,7	+ 6,6 %
Télécommunications *	0,2	0,6	x 2,6
AUTRES ACTIVITES	**0,3**	**-**	**N.S.**
TOTAL	**14,7**	**15,5**	**+ 4,6 %**

*quote-part de Bouygues Telecom : 34 % jusqu'au 30/06/99, 54 % au-delà.

FORTE PROGRESSION DES VENTES DE BOUYGUES TELECOM

Avec 2 300 000 clients à ce jour, Bouygues Telecom est en forte progression par rapport à fin 1998 (1 450 000 clients). La nouvelle prévision de fin d'année est de 3 000 000 clients, ce qui représente plus qu'un doublement de la clientèle pendant l'année 1999.

Le chiffre d'affaires total de Bouygues Telecom en 1999 devrait atteindre 1,2 milliard d'€ contre 0,6 milliard d'€ en 1998.

RESULTATS 1999

Les résultats d'exploitation 1999 de toutes les activités du Groupe, hors les Télécommunication, seront en progrès par rapport à 1998.

L'incidence de Bouygues Telecom dans les résultats consolidés de Bouygues pour l'ensemble de l'exercice 1999 sera une charge nette d'environ 100 millions d'€ s'analysant de la manière suivante :

• Une charge de 270 millions d'€ représentant la quote-part de Bouygues dans les résultats de Bouygues Telecom,

•Un produit de 170 millions d'€ résultant de l'Impôt différé actif constaté au titre de 1999.

PERSPECTIVES 2000

Les carnets de commandes enregistrés dans les activités de construction et les développements dans les métiers de services permettent de prévoir une nouvelle progression du chiffre d'affaires du Groupe de l'ordre de 10 % en l'an 2000.

Pour l'exercice 2000, la charge nette de Bouygues Telecom sur le bénéfice net (part du Groupe) de Bouygues sera inférieure à celle prévue pour 1999. Bouygues Telecom prévoit d'être bénéficiaire en 2001.

CHIFFRE D'AFFAIRES 1ER SEMESTRE 1999

Le chiffre d'affaires consolidé croît de 4,8 % malgré la cession des Grands Moulins de Paris. A périmètre comparable, la progression du chiffre d'affaires total atteint 7,7 %, et celle du chiffre d'affaires à l'International atteint 11 %.

Les principaux développements sont enregistrés chez Colas (+ 194 millions d'€), dans le BTP (+ 149 millions d'€) et chez Bouygues Telecom (+ 103 millions d'€).

RÉSULTATS 1ER SEMESTRE 1999

Toutes les activités du Groupe, hors les Télécommunications, accroissent leur contribution au bénéfice net (part du Groupe). Celui-ci hors Bouygues Telecom, progresse de 28 %.

L'incidence de Bouygues Telecom sur les résultats consolidés de Bouygues doit être analysée en deux parties :

• d'une part, la quote-part de Bouygues dans les résultats de Bouygues Telecom, soit une charge de 68 millions d'€

• d'autre part, la constatation d'un Impôt différé actif, soit un produit de 94 millions d'€

Les pertes accumulées depuis le début de l'activité de Bouygues Telecom sont reportables fiscalement et, dans cette limite, Bouygues Telecom ne supportera pas d'impôt sur les bénéfices qu'elle prévoit de réaliser à partir de 2001.

Tant que les bénéfices futurs n'étaient pas suffisamment certains, ce crédit d'impôt potentiel n'a pas été pris en compte dans les comptes consolidés de Bouygues. Le nombre d'abonnés actuellement acquis par Bouygues Telecom et les prévisions résultant du dernier plan d'affaires permettent maintenant de prévoir avec une grande probabilité que ce crédit d'impôt sera progressivement récupéré à partir de 2001.

Dès lors, conformément aux principes et méthodes comptables français retenus par le Groupe, semblables sur ce point aux normes internationales, et après avis des Commissaires aux comptes, Bouygues doit enregistrer dans ses comptes consolidés la valeur de cet Impôt différé actif.

De ce fait, la comparaison du bénéfice net consolidé du 1er semestre 1999 avec celui du 1er semestre 1998 n'est pas significative.

M. Desmarest ne veut pas « s'impliquer personnellement » dans l'affaire Elf

LE PRÉSIDENT du groupe pétrolier né de la fusion entre TotalFina et Elf-Aquitaine, Thierry Desmarest, a précisé, dans un entretien au *Figaro* du 28 septembre, sa position sur l'*« affaire Elf »*. *« Ce sont des affaires du passé*, a-t-il déclaré. *Laissons la justice terminer son travail. Il faut que les intérêts d'Elf soient préservés. Mais je n'ai pas l'intention de m'y impliquer personnellement. »* Le groupe Elf s'était constitué partie civile en France en 1995, puis en Suisse en 1997. Plusieurs centaines de millions de francs frauduleusement soustraits à la compagnie pétrolière sous la présidence de Loïk Le Floch-Prigent, entre 1989 et 1993, seraient immobilisés sous le contrôle de la justice suisse.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : quatre des cinq jeunes soupçonnés d'avoir participé aux émeutes** qui avaient éclaté, en décembre 1997, à Dammarie-les-Lys ont été condamnés, lundi 27 septembre, à des peines de douze à quinze mois de prison ferme. Le cinquième prévenu a été relaxé. Le quartier de la plaine du Lys avait connu une flambée de violence après la mort d'un adolescent de seize ans, tué par des policiers alors que, conduisant sans permis, il tentait de forcer un barrage routier.

■ **Le président du Collectif d'information et de recherche cannabique (CIRC), Jean-Pierre Galland, a été condamné,** lundi 27 septembre, à 10 000 francs d'amende pour incitation à l'usage de drogue par le tribunal correctionnel de Lyon. La présidente de la branche lyonnaise de l'association, Laurence Duffy, a été condamnée à 5 000 francs d'amende. Lors d'une fête du CIRC à Lyon, en mars 1997, la police avait saisi des articles arborant des feuilles de cannabis et des slogans favorables à son usage.

■ **FAIT-DIVERS : un chauffeur de car a été retrouvé mort dans son véhicule à la gare routière de Quimper,** samedi 25 septembre, victime d'un étranglement. Le corps de Gérard Le Goff, cinquante-trois ans, gisait dans l'allée centrale, un lacet autour du cou. L'autopsie a établi qu'il s'agissait d'un meurtre.

■ **RECONSTITUTION : une reconstitution du meurtre d'un jeune homme de dix-huit ans,** tué d'un coup de fusil à pompe, dans la nuit du 15 au 16 mai, à Vauvert (Gard), a été organisée, lundi 27 septembre. A cette occasion, cinq cents personnes, essentiellement des jeunes, ont défilé dans le calme.

■ **MÉDECINE : l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF) a demandé** à l'université de Bretagne occidentale (UBO) de Brest de *« trouver une solution »* pour que les étudiants n'aient pas à repasser l'intégralité du concours de fin de première année d'études médicales (PCEM1), annulé par le tribunal administratif de Rennes, ladouble correction n'ayant pas été assurée dans une épreuve. Elle propose que *« l'épreuve mise en cause soit de nouveau corrigée ou qu'à défaut seule cette épreuve soit repassée et non le concours tout entier »*. Sur 482 étudiants, 79 avaient initialement été déclarés reçus et ont déjà fait leur rentrée en deuxième année.

LeMonde Job: WMQ2909--0013-0 WAS LMQ2909-13 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:40 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 21Fap:100 N°:1376 Lcp:700 CMYK

Le Médoc des pauvres, face cachée des vignobles

A l'ombre des prestigieux châteaux, les problèmes sociaux s'accumulent : chômage, alcoolisme, précarité. Selon une étude confidentielle de la Ddass, cette situation touche particulièrement les jeunes

BORDEAUX
de notre correspondante

Encore une semaine et demie et le Médoc en aura fini avec les vendanges. Comme chaque année, des occasionnels sont venus, par dizaines, renforcer la main-d'œuvre locale. Ils ont découvert, au nord de Bordeaux, une presqu'île de 2 000 kilomètres carrés, cernée par les vignes à l'est, le sable fin et les lacs de la côte atlantique à l'ouest ; au centre, la forêt. Une carte postale grandeur nature. Nombre de châteaux viennent se refléter dans l'estuaire de la Gironde, le plus grand d'Europe, la *« rivière »*, comme on l'appelle ici. A première vue, c'est un pays de Cocagne qui regorge de ressources naturelles : on y pêche, on y chasse, on y cueille les champignons. *« On se débrouille »*, disent simplement les Médocains.

Mais cette région de 71 000 habitants a deux visages, dont l'un reste dans l'ombre : *« Ce qui est flagrant dans le Médoc, c'est la présence d'une opulence à travers une activité viti-vinicole florissante et la précarité propre aux milieux ruraux »*, souligne Jean-Marc Ditcharry, responsable d'un cabinet d'études et de recherches en sciences humaines. Comme d'autres régions rurales, le Médoc, en particulier les cantons les plus éloignés de la banlieue de Bordeaux (Pauillac, Lesparre, Saint-Vivien-du-Médoc), accumule des problèmes sociaux, invisibles aux yeux des visiteurs et même à ceux des Bordelais : alcoolisme, pauvreté, insalubrité des logements, problèmes psychologiques et scolarité difficile.

On comptait 13,8 % de chômeurs en mars 1999, avec une aggravation dans le Nord. La proportion de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) dépasse la moyenne départementale (environ 2 %), avec, là encore, une concentration dans les cantons les plus retirés. Des vendangeurs occasionnels, pensant y trouver refuge et ressources, sont restés, sans parvenir à s'intégrer tout à fait, provoquant parfois des phénomènes de rejet qui s'expriment aux élections : aux législatives de 1997, le vote Front national a dépassé les 20 % dans plusieurs communes.

> « La grande majorité des ouvriers viticoles, malgré leur ancienneté, frisent le salaire minimum »

Comme dans les zones urbaines, de plus en plus de jeunes femmes vivent seules et difficilement avec un enfant à charge, des jeunes sans qualification professionnelle cherchent un premier emploi : *« Ils sont perçus comme étant sans repères, marginalisés et sans ambition. La mobilité les effraie et s'ajoute à une insuffisance des transports en commun »*, écrit M. Ditcharry dans l'étude qu'il a réalisée, en 1995, sur les exclusions dans le Médoc, commandée par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) mais restée confidentielle.

Selon cette étude, la moitié des jeunes âgés de 15 à 24 ans n'ont pas le niveau CAP. L'illettrisme est important, le taux de scolarité un des plus faibles d'Aquitaine. Des acteurs sociaux expliquent que cette zone rurale souffre de l'absence de classe moyenne : *« Les fonctionnaires – instituteurs, professeurs, assistantes sociales – passent mais ne vivent pas dans le Médoc, tant le clivage culturel avec Bordeaux est grand,* écrit M. Ditcharry. *Ils ne peuvent donc pas constituer des vecteurs d'identification pour les jeunes. Le Médoc est encore perçu selon cette dichotomie riches/pauvres, avec la classe riche et inaccessible des châtelains... et les autres. »*

La mauvaise qualité des infrastructures, routières et ferroviaires, conforte le repli sur soi, la faiblesse du tissu social et le manque de dynamisme économique. De Bordeaux, il faut plus d'une heure et demie pour rejoindre l'extrême nord du Médoc. Les routes transversales sont rares. Cet isolement – on compte 30 habitants au kilomètre carré – et sa conséquence, la carence de lien social, creusent des plaies douloureuses. Le Médoc, avec l'agglomération bordelaise et le nord-est du département, possède la plus forte mortalité due à l'alcool.

Dans cette étude sur les exclusions, des acteurs sociaux affirment que des familles, logées par les propriétaires de château, ne sortent jamais de l'enceinte de l'exploitation. Ces milieux développent des problèmes psychologiques et, parfois, des pathologies mentales. Jusqu'ici, ces cas étaient pratiquement niés. Après des années d'esquive, les élus semblent aujourd'hui en prendre conscience. Mais leurs budgets sociaux sont limités, car, si la présence des châteaux est un gage de notoriété, elle ne permet pas de recettes fiscales : *« Cette richesse – le vin – me va très bien, mais cela ne me rapporte pas un kopeck,* assure Louis Sénillon, maire (RPR) de Pauillac. *Les propriétaires ne paient pas de taxe professionnelle, et la taxe foncière me rapporte la même chose que si c'était de la culture de betterave ou de blé. »*

La viticulture est le principal employeur du Médoc : près de 60 % de la population active salariée travaille dans la vigne, qui ne représente que 7,5 % du territoire médocain. Dans certains châteaux, les relations entre employeurs et salariés semblent avoir été figées dans des temps qu'on pensait révolus : l'union locale CGT voit de plus en plus d'ouvriers agricoles venir dénoncer des conditions de travail difficiles ou des modifications contraignantes de leurs contrats de travail. *« La grande majorité des ouvriers viticoles, malgré leur ancienneté, frisent le salaire minimum, soit 6 881 francs brut par mois »*, assure Max Tauzier, secrétaire de l'union locale. Les avantages en nature (bouteilles de vin, fumier, bois, blé...) – une tradition dans le vignoble – tendraient à disparaître.

M. Tauzier note une augmentation de ce qu'il appelle le *« harcèlement moral »* : des régisseurs interdisent aux salariés de dialoguer entre eux dans les vignes. On les siffle au lieu de les appeler par leur nom. Il est même arrivé qu'un propriétaire change le prénom d'une de ses employées, car elle portait le même nom de baptême que sa femme. Ces abus, même minoritaires, tout le monde les connaît, mais on préfère la loi du silence. *« Le Médoc est un monde fermé,* confiait Claude Ganelon, propriétaire viticole et maire d'un petit village près de Margaux, au *Journal du Médoc,* un hebdomadaire d'informations locales. *Et le Médoc viticole est encore plus verrouillé. »*

Claudia Courtois

La solitude sociale des jeunes

Dans son étude sur les exclusions dans le Médoc, réalisée en 1995 pour la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, Jean-Pierre Ditcharry insiste particulièrement sur la solitude sociale des jeunes : *« A dix-huit ans, pour des raisons diverses, ces jeunes sont renvoyés par leurs parents, constituant plus un poids dans des familles en difficulté qu'une ressource. Hébergés temporairement par des copains, ils se retrouvent très vite sans domicile fixe et sollicitent alors les centres médico-sociaux pour des aides alimentaires et au logement »*, écrit-il. *« Bien des professionnels*, poursuit M. Ditcharry, *font également le constat de l'arrivée d'une population de jeunes sans culture du travail. Ils ont toujours connu leurs parents au chômage. Ils sont peu socialisés et ne savent pas exécuter les gestes les plus simples de la vie quotidienne : se lever le matin, se laver, manger correctement. »*

Nouveau plan de reconversion des mines d'Alès

NIMES
de notre correspondant

La direction de Charbonnages de France devrait proposer mardi 28 septembre, lors d'une réunion au ministère de l'industrie, la fermeture en 2001 de son unité d'exploitation du Gard. Cette mine est la dernière encore en activité dans les Cévennes. En 1947, le bassin d'Alès comptait 25 000 « gueules noires ». Aujourd'hui, ils ne sont plus que 171, ultimes héritiers d'une histoire minière qui, localement, remonte au XIII[e] siècle.

A La Grand-Combe, l'exploitation se fait à ciel ouvert. Depuis la fermeture des puits en 1985, les pelles géantes ont remplacé les lampes et les pioches. Les mineurs extraient encore 200 000 tonnes par an de charbon, destiné aux centrales thermiques. La direction de Charbonnages de France et celle de sa filiale, les Houillères du bassin du Centre et du Midi, déclarent un déficit annuel de 100 millions de francs, pour un chiffre d'affaires de seulement 50 millions. Selon ces établissements publics, une tonne de charbon extraite dans le Gard coûte 600 francs, quand une tonne importée de Pologne ou de Russie est quatre fois moins chère. Sur ce bassin, Charbonnages de France avaient proposé, en mai, la fermeture de la mine dès avril 2000. Mais l'émotion provoquée sur le terrain avait conduit le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, à demander à l'établissement de revoir sa copie.

Le plan des Charbonnages prévoirait aujourd'hui l'arrêt de la mine début 2001, et le lancement, dès l'an prochain, des travaux de remise en état du site, l'objectif étant de terminer cette réhabilitation en 2005, date à laquelle toute activité charbonnière devra avoir cessé en France, selon le pacte charbonnier.

RECLASSEMENT DES SALARIÉS

Seule la CGT qui, en 1994, n'avait pas signé ce pacte, veut encore croire à l'avenir du charbon en France. A Alès, ses responsables accusent la direction *« de saboter l'entreprise et de créer un déficit voulu ». « En raccourcissant la durée de remboursement des crédits ou en payant plus cher les entreprises sous-traitantes, elle gonfle artificiellement le prix de la tonne »*, explique Yves Francezon, délégué suppléant CGT.

Député communiste du Gard et ancien maire de La Grand-Combe, Patrick Malavieille constate cependant que *« de moins en moins de gens dans la région d'Alès croient à une possible relance de l'extraction charbonnière ».* Il attend du gouvernement des mesures pour le reclassement sur place des salariés et de nouvelles aides pour relancer la réindustrialisation d'un bassin d'emploi qui, avec un taux de chômage de près de 20 %, reste traumatisé par la perte de son charbon.

Richard Benguigui

DÉPÊCHES

■ **LYON :** plus de 70 % des conducteurs de bus de l'agglomération lyonnaise étaient en grève, mardi 28 septembre, pour protester contre un projet de la Société lyonnaise des transports en commun (SLTC) qui prévoit de tester sur une dizaine de lignes la montée dans les bus uniquement par la porte avant. Selon la SLTC, ce dispositif assurera une meilleure fluidité à l'intérieur des véhicules et limitera la fraude. Les syndicats craignent une dégradation des conditions de travail et une importante réduction de la vitesse commerciale des bus. – *(Corresp. rég.)*

■ **FRANCE-ALLEMAGNE :** deux lignes de bus entre la Moselle (France) et le Land de Sarre (Allemagne) ont été inaugurées lundi 27 septembre. L'objectif de ces liaisons est d'*« offrir une alternative satisfaisante à l'usage de la voiture individuelle »* et de faciliter *« les migrations quotidiennes des travailleurs français et allemands ».*

■ **FRANCE-ITALIE :** les chemins de fer français (SNCF) et italiens (FS) ont mis en service, lundi 27 septembre, un train supplémentaire pour le transport combiné rail-route entre Lyon et Turin. Cette ligne empruntera le tunnel de Fréjus.

Vous aimez les bonnes choses? Vous allez être servis.

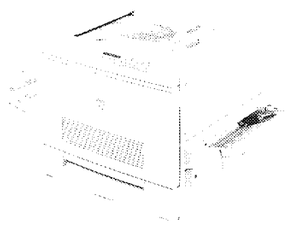

Enfin ! De la finance au marketing, en passant par les RH et l'infographie, chacun a la même chance de briller en couleur. Un peu, beaucoup, énormément, la laser EPSON EPL-C8200 se donne à qui la demande. Adaptation automatique des paramétrages à partir du pilote, possibilité de format A3+ pour les besoins arts graphiques (existe avec RIP PostScript d'Adobe), évolutivité en copieur couleur (Color Copy Station 8200), optimisation automatique des réglages en fonction des éléments composant la page : toute votre entreprise va pouvoir, en couleur, partager d'excellents rapports et faire de très fortes impressions.

Société
Nom
Adresse
Téléphone/Fax

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

QUI VOUS COMPREND MIEUX QU'EPSON ?

Imprimantes-Scanners-Projecteurs-Appareils photo numériques

LeMonde Job: WMQ2909--0014-0 WAS LMQ2909-14 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 08:56 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 21Fap:100 N°:1377 Lcp:700 CMYK

ENQUÊTE

Les « profs en silicium » au banc d'essai

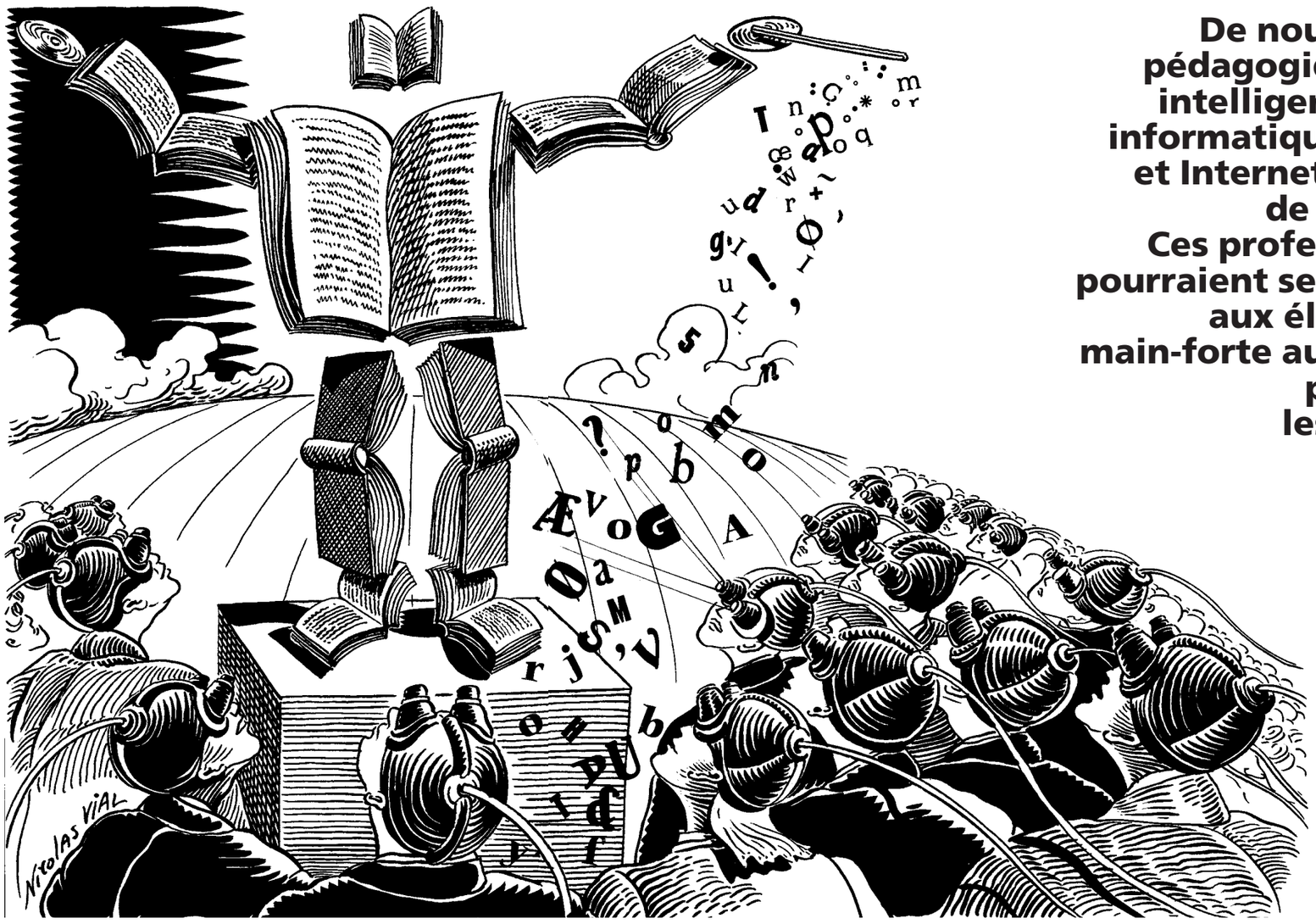

De nouveaux acteurs pédagogiques associant intelligence artificielle, informatique, multimédia et Internet sont en cours de mise au point. Ces professeurs virtuels pourraient servir de tuteurs aux élèves ou prêter main-forte aux enseignants pour les tâches les plus ingrates

« *VOTRE niveau n'est pas encore suffisant pour le passage en seconde.* » Marc est déçu. Il vient de recevoir les résultats de son contrôle automatique de mathématiques. Sur l'écran d'ordinateur, les commentaires ne sont pas fameux : « *Vous ne maîtrisez pas les changements de représentation, c'est-à-dire le lien entre l'algébrique et le numérique.* » En fait, Marc n'est guère surpris par ce diagnostic. Billy, son compagnon virtuel à qui il a lui-même enseigné le maniement des formules et des graphiques, a échoué aux derniers tests... Il va devoir analyser en détail le corrigé des exercices et revoir l'apprentissage de son compagnon. Désormais, l'élève se transforme en professeur vis-à-vis de son double virtuel. Assistant corvéable à merci, Billy fait office de miroir sans pitié du degré d'assimilation de son « maître ».

Une telle scène semble relever de la pure fiction. Il n'en est rien. Les outils nécessaires existent déjà dans les laboratoires. Billy a été créé par l'université Valderbilt, à Nashville (Tennessee). Le système de mesure automatique du niveau en mathématiques à la sortie de la classe de troisième, baptisé Pépite, est développé par l'équipe de Stéphanie Jean à l'université du Maine, au Mans.

Les chercheurs en intelligence artificielle (IA) concoctent ainsi toute une panoplie de créatures virtuelles : professeurs, compagnons, tuteurs et autres assistants... Ces nouveaux acteurs pédagogiques semblent capables de bouleverser en profondeur les méthodes d'enseignement. Pour le monde de l'éducation, une profonde révolution s'annonce. A côté de l'apparition des clones virtuels de professeurs, le spectre réformateur que fait planer sur son administration Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, fait figure d'épouvantail à moineaux.

Au mois de juillet, une conférence internationale sur les applications de l'intelligence artificielle à l'éducation (AIED 99) s'est tenue pour la première fois en France, au Mans. Elle a rassemblé environ trois cents participants en provenance d'une trentaine de pays différents. Les chercheurs ont tenu une bonne centaine de conférences devant un public essentiellement constitué par leurs pairs. Dans un climat de discrétion confinant à l'indifférence générale, les informaticiens s'en sont donné à cœur joie, les équipes d'Amérique du Nord en tête.

« *Par rapport aux Etats-Unis, nous manquons, en France, de programmes globaux de recherche, de travaux fondamentaux et pluridisciplinaires financés sur le long terme* », déplore Monique Grandbastien, professeur à l'université Henri-Poincaré de Nancy-I, où elle dirige une équipe de chercheurs dans ce domaine. Ce décalage avec les travaux américains est d'autant plus préjudiciable que la recherche française, à laquelle collaborent des équipes à Nancy, Grenoble, Toulouse, Pau, Lyon, Nantes, Nîmes ou Paris, est internationalement reconnue. En témoigne le choix de la ville du Mans pour l'organisation du congrès AIED 99, qui se tient tous les deux ans, alternativement, sur trois continents (Asie, Amérique, Europe).

DANS le monde entier, des équipes de chercheurs créent de nouveaux outils pédagogiques, associant intelligence artificielle, informatique, multimédia et Internet, destinés à assister les enseignants, voire à les remplacer dans certaines tâches. Outre l'adaptation des disciplines enseignées à l'ordinateur, les travaux doivent relever un défi majeur : reconstituer entre l'ordinateur et l'élève une relation s'approchant le plus près possible du rapport humain. La solution qui semble s'imposer fait appel à des personnages virtuels, les agents, véritables auxiliaires pédagogiques de plus en plus évolués qui s'attellent à la rude tâche d'aider les élèves à apprendre.

Les créatures peuvent jouer de multiples rôles. Elles endossent la peau du professeur, celle de l'élève ou se transforment en agent de renseignement. Les chercheurs exploitent toutes les variations possibles d'une situation, l'élève face à la machine, plus proche de la leçon particulière que du cours collectif dispensé dans une classe. Poussant cet avantage beaucoup plus loin que les CD-ROM éducatifs, ils explorent des stratégies pédagogiques inapplicables dans le cadre de l'enseignement classique. Grâce à l'intelligence artificielle, les agents virtuels analysent de plus en plus finement les réactions des élèves, scrutant le moindre signe d'incompréhension ou d'ennui. Insensibles à la fatigue et à la lassitude, ils varient leurs techniques d'enseignement jusqu'à identifier, pour chaque élève, celle qui donne les meilleurs résultats.

Lisa Ann Scott et Frederick Reif témoignent ainsi d'une réussite spectaculaire. Ces chercheurs du Centre pour l'innovation dans l'apprentissage de l'université Carnegie-Mellon, à Pittsburgh (Pennsylvanie) ont testé l'efficacité d'assistants personnels d'enseignement (Personal Assistants for Learning, ou PAL) sur l'application des lois de Newton. « *Les cours dispensés par les PAL se révèlent presque aussi efficaces que des leçons particulières données par des professeurs expérimentés. Ainsi la quasi-totalité des élèves les ayant utilisés ont réussi le test, c'est-à-dire qu'ils ont obtenu un résultat supérieur à 65 %. Par comparaison, environ la moitié des étudiants, de niveau et de motivation équivalents mais ayant suivi un cours classique, ont échoué* », expliquent-ils. Selon eux, les étudiants aiment bien les PAL, dont ils apprécient l'aide. Au Centre de technologie éducative de l'université Valderbilt, à Nashville, l'équipe de Sean Brophy se concentre sur les assistants capables d'apprendre (Teachable Agents, ou TA).

« *Si les agents ont reçu un enseignement correct, ils sont capables de résoudre les problèmes qu'on leur pose ; sinon, cela signifie qu'ils ont besoin de cours supplémentaires* », indique le chercheur. Transformés en enseignants, les élèves doivent donner à leur TA, dont Billy est une des premières concrétisations, l'ensemble des informations nécessaires pour construire des courbes. « *Une fois défini, le graphique fait partie intégrante de la base de connaissances de Billy* », explique Sean Brophy. Mais la moindre erreur conduira l'agent à se tromper lorsqu'il appliquera ses connaissances pour résoudre un problème. Afin de tester les aptitudes de Billy, l'élève peut faire appel à une simulation, c'est-à-dire un programme de test. En cas d'échec, il va devoir chercher la source de l'erreur. En langage informatique, cela s'appelle « déboguer » le programme. Appliquée à l'enseignement, cette tâche se révèle particulièrement formatrice puisqu'elle contraint l'élève à comprendre en profondeur le sujet qu'il étudie.

> Les agents virtuels analysent de plus en plus finement la réaction des élèves, scrutant le moindre signe d'incompréhension ou d'ennui. Insensibles à la fatigue et à la lassitude, ils varient leurs techniques d'enseignement jusqu'à identifier, pour chaque élève, celle qui donne les meilleurs résultats

Mais les chercheurs ne s'arrêtent pas là. Ils introduisent dans Billy un paramètre de comportement. Suivant l'option choisie, l'agent peut répondre rapidement pour témoigner d'une grande confiance en lui, ou prendre son temps « *en vérifiant cinq fois ses réponses* ». Pourquoi introduire une telle complexité ? « *Nous voulons que les étudiants comprennent que ces dispositions ont une grande influence sur le résultat obtenu, indépendamment du degré de savoir* », répond le chercheur. Sean Brophy estime que l'analyse des interactions entre comportement et connaissances peut conduire à la définition de « *critères de performance* ».

Augmenter l'efficacité de l'apprentissage peut également passer par l'amélioration des méthodes de recherche de l'information. Au-delà d'Internet, Julita Vassileva et l'équipe du département de sciences informatiques de l'université canadienne de Saskatchewan ont imaginé une communauté de créatures virtuelles échangeant des informations au profit de leurs propriétaires, les étudiants d'un campus universitaire. Un agent du projet, baptisé I-Help, est attribué à chacun d'eux.

Dans cette société hybride, les créatures virtuelles partent à la recherche d'informations dans les bases de données de l'université mais également auprès des autres étudiants... par l'intermédiaire de leurs propres agents. Un troc s'établit qui induit l'apparition d'une économie de marché. Pas question de n'avoir rien à offrir si l'on veut bénéficier des ressources disponibles. Attention aux faillites ! « *Nous travaillons sur des outils de simulation destinés à prédire le comportement d'ensemble du système* », explique Julita Vassileva.

De tels travaux ont-ils des chances réelles d'aboutir dans les prochaines années ? Il n'est pas interdit de le penser lorsqu'on entend Lewis Johnson, directeur du Centre de recherches avancées en techniques éducatives (Carte) à l'université de Californie du Sud (USC), parler de ses projets. Avec son équipe, il a créé Steve et Adele. Le premier fait appel à un univers en trois dimensions pour former les futurs techniciens destinés aux salles des machines des navires de la marine américaine.

La seconde, Adele (Agent for Distance Learning), a commencé sa carrière d'enseignante par la médecine, en particulier la formation au diagnostic des futurs médecins du service des urgences. Vêtue d'une blouse blanche dans un coin de l'écran, elle veille sur le déroulement de l'opération et intervient en cas de dérapage pour répondre à des questions ou prodiguer des conseils. « *Adele s'attaque aujourd'hui à l'instruction des infirmières ainsi qu'à celle du public qui cherche à s'informer sur certaines maladies* », indique Lewis Johnson.

Le « père » d'Adele pourrait bien devenir un des premiers chercheurs à commercialiser des professeurs virtuels. « *Nous sommes en cours de négociation avec l'industrie pharmaceutique, qui s'intéresse aux technologies pouvant faciliter la distribution d'informations sur les nouveaux médicaments auprès du personnel médical et des patients* », annonce-t-il. La chirurgie dentaire et les professeurs de chimie sont également intéressés. Fort de ces débouchés, Lewis Johnson s'apprête à sauter le pas en créant une entreprise dédiée à la commercialisation de ses agents pédagogiques. « *Les premières applications concerneront la formation professionnelle* », indique-t-il en précisant avec réalisme que « *les écoles ont moins de moyens financiers* ».

MOINS élaboré sur le plan multimédia, le système d'aide à l'apprentissage de l'algèbre développé par Jean-François Nicaud, professeur d'informatique à l'université de Nantes, pourrait suivre la même voie. « *Nous cherchons à transformer notre projet en un produit largement diffusé au niveau mondial* », assure-t-il. La France compte déjà un succès commercial majeur dans ce domaine avec Cabri-Géomètre, un logiciel d'aide au raisonnement géométrique.

Si leur apparition dans le paysage éducatif semble inéluctable, les enseignants virtuels concurrenceront-ils les professeurs réels ? Martial Vivet, précurseur de l'application de l'intelligence artificielle à l'éducation en France et professeur au Mans, déclare ne pas croire à l'« *enseignant en silicium* ». Il plaide pour la complémentarité entre agents virtuels et professeurs en chair et en os. Lewis Johnson envisage néanmoins une réduction des effectifs du corps enseignant, sans en préciser l'ampleur. Le Canadien Claude Frasson, professeur à l'université de Montréal et directeur du laboratoire Heron, qui travaille sur les agents intelligents, fait partie des rares extrémistes qui prédisent une forte automatisation de l'enseignement. Mais, estime-t-il, « *les professeurs conserveront un rôle essentiel dans la conception des cours et dans l'évaluation des connaissances acquises destinées à l'attribution des diplômes* ».

Seule certitude, les agents pédagogiques feront partie des acteurs de l'école de demain. Ils déchargeront les professeurs de la part la plus ingrate de leur travail en leur prêtant main forte dans le suivi des exercices, la répétition des cours et l'évaluation du niveau des élèves. L'enseignant humain pourra enfin se concentrer sur le cœur de son métier : la pédagogie. D'où l'urgence de renforcer cette compétence. Les professeurs seront ainsi mieux préparés à affronter la concurrence de Billy, Steve, Adele et les autres...

Michel Alberganti
Dessin : Nicolas Vial

LeMonde Job: WMQ2909--0015-0 WAS LMQ2909-15 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:51 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 21Fap:100 N°:1378 Lcp:700 CMYK

L'envie et la pitié

par Bertrand Poirot-Delpech de l'Académie française

LEBAUDY ! Longtemps, les ménagères de la IIIe République ont lu ce nom sur les paquets de sucre. Le créateur de l'empire s'appelait Jules, comme tout le monde vers 1880. Il ne se contentait pas de raffiner de la betterave, du côté de La Villette. Ses coups de Bourse saignaient à blanc les petits épargnants. Son épouse, née Amicie Piou, en conçut de la honte, sans renoncer pour autant au magot, dont elle fit profiter les ligues anti-républicaines et le logement ouvrier. Les rejetons, eux, dilapidèrent, comme c'était l'usage ; l'un, dans les dirigeables, l'autre dans l'extravagance, allant jusqu'à se vouloir roi du Sahara et amant de sa fille. Henri Troyat raconte à merveille ces *Turbulences d'une grande famille* (Grasset), en nous laissant libres, c'est son art, de nos réactions, où le fou rire domine.

Les dynasties industrielles savaient jouir ouvertement de leur réussite, il y a cent ans. Les enfants bons à rien lançaient des artistes et les modes. Ils risquaient l'héritage, parfois leur vie, en torpédos, biplans, liaisons tapageuses, mésalliances hors de prix, complots chimériques. Les romantiques se tiraient une balle dans la tempe, à l'aube, au balcon des casinos. A la guerre, les plus intrépides mouraient méharistes ou pilotes de chasse. Aux enterrements du clan, les noceurs arrivaient en retard sans s'être couchés, le smoking dissimulé sous l'écharpe des fêtards, leurs escarpins vernis crissaient au fond des nefs. Ces frasques rigolotes aidaient le bon peuple à attendre le Grand Soir et l'ennemi héréditaire.

Les traditions se perdent, décidément, chez les riches ; et d'abord celle de l'ostentation. Parmi les centaines de PDG milliardaires en KF, dont on nous vante les OPA et qui se tirent la bourre à grands frais, comment se fait-il qu'aucun ne perde la boule, sinon à la boule, qu'aucun descendant prodigue ne casse bruyamment sa tire-lire ? Dans les encombrements, on aperçoit bien quelques fistons en cabriolets rouges, un peu gênés d'être vus et craignant pour leur intérieur cuir ; les magazines *people* en montrent quelques autres, bronzés à l'année, sortant des discothèques au bras de duchesses juchées ; mais c'est la routine, la noce banalisée, standardisée, au rabais, sans trouvaille. Il faut donc supposer que les petits ayants droit n'ont plus d'autre rêve que de faire des stages dans la boîte de papa pour légitimer leur succession, de bricoler dans la restauration, de remplacer les librairies par des boutiques de haute couture, de renforcer la vidéo-surveillance de leurs résidences secondaires, d'arrondir des comptes en Suisse ou à Jersey. Hier champions d'excentricité, ils le sont devenus de l'exode fiscal, de la loi Pons. Des besogneux du CAC 40 ! Des petits-bourgeois de la grande vie !

De cette discrétion nouvelle, trois explications s'offrent. L'une est médicale : en éteignant la syphilis, la pénicilline a raréfié, en même temps que les génies artistiques si nombreux au XIXe siècle, les cas de mégalomanie et de prodigalité héréditaires. La seconde explication est d'ordre technologique : les débuts de l'automobile et de l'avion incitaient aux exploits individuels de casse-cou aisés. La dernière aventure qu'est l'espace ne s'y prête plus. Les records sur l'eau appartiennent aux pauvres sponsorisés. Et la fin des colonies a calmé les délirants.

La troisième raison relève de la sociologie des mentalités : l'étalage ne fait plus partie du plaisir des gros possédants. Les cigales se déguisent en fourmis. Artistes et managers cachent leurs piscines et exhibent leurs bonnes œuvres. Les règles du spectacle ont prévalu sur celles de la vanité. L'infortune a meilleure presse que la fortune ; l'humanitaire que le somptuaire. Pour plaire aux foules et les désarmer, il faut paraître affligé et le cœur sur la main. Avoir et faire pitié rapporte. Susciter l'envie expose ; au fisc, au ressentiment.

A cette retenue, issue des « trente glorieuses » et des derniers accidents célèbres sur la route, les empires familiaux gagnent, en étendue et en durée. Mais leur façon de dépenser l'argent a perdu en pittoresque, en audace, en franchise, de même que celle de le gagner, au moyen de combines boursières et non plus de drôles de machines. Allons, enfants vernis des stock-options, bons à rien menacés de tutelle, éclatez-vous à la Lebaudy ! Refusez de faire Centrale, affolez papa et maman, grimpez aux rideaux, vendez vos parts, sortez de l'indivision, achetez des théâtres au lieu de parkings, entretenez des génies improbables au lieu de fondations, scandalisez les faibles, choquez le pauvre monde, étonnez-nous, indignez-nous, soyez obscènes pour de bon, réinventez la haute bamboche.

Ayez le courage de votre chance, que diable !

L'Ange des menteurs

par Ronald Searle

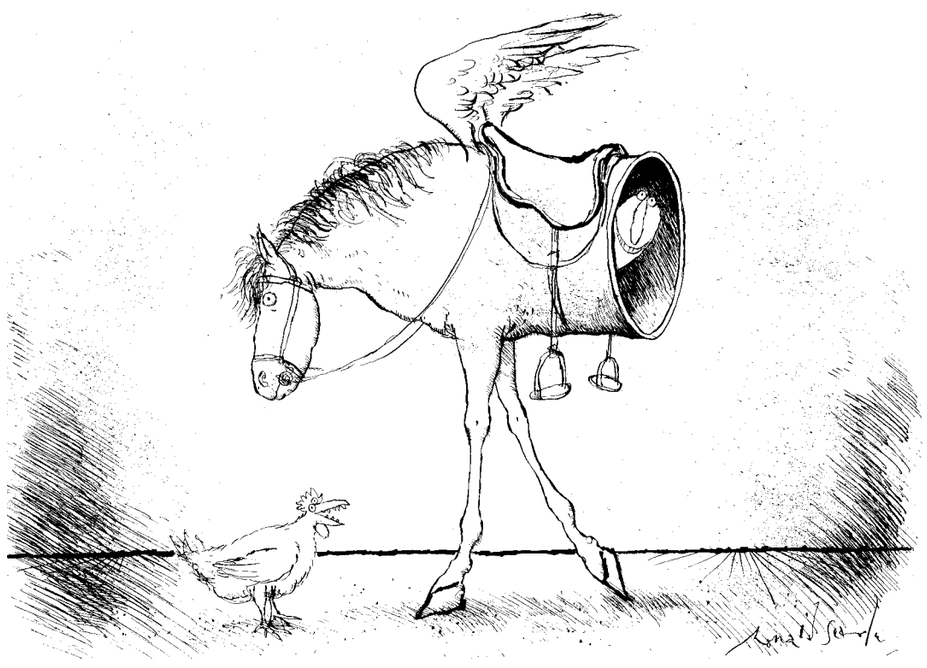

RECTIFICATIFS

AIDES-ÉDUCATEURS

Dans la première édition du *Monde* du jeudi 23 septembre, à la suite d'une erreur technique, le dessin de Denis Pessin illustrant la page sur les aides-éducateurs n'était pas le bon. Nous prions les lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

FIAT

Contrairement à ce que nous indiquions dans *Le Monde* du 25 septembre, Michel Gardel ne prend pas la tête de Fiat France mais de Fiat Auto France. Giorgio Frasca reste président de Fiat France.

ALZHEIMER

La limite de la réduction d'impôt accordée pour les frais d'hébergement des personnes de plus de soixante-dix ans, vivant en maison de retraite avec cure médicale ou en service de soins de longue durée, est de 15 000 francs et non de 150 000 francs, comme nous l'avons indiqué dans *Le Monde* du 21 septembre.

DANSE

Contrairement à ce que nous avons écrit (*Le Monde* daté 19-20 septembre), le chorégraphe Thierry Malandain, directeur du Centre chorégraphique national Ballet Biarritz, ne dirige pas aussi le Festival de danse Le Temps d'aimer. Le directeur du Temps d'aimer est Philgi Claverie.

L'euphorie retrouvée des Belges

Suite de la première page

Entre-temps, les élections générales ont amené un changement radical dans un royaume dont l'histoire politique est marquée par une grande stabilité : le parti chrétien-social, dominant pendant un demi-siècle, gouvernant alternativement en coalition avec les socialistes ou les libéraux, était envoyé dans l'opposition. Les écologistes, grands vainqueurs du scrutin du 13 juin, participent désormais à tous les niveaux de pouvoir, régional, fédéral et communautaire, avec les libéraux et les socialistes dans une coalition « arc-en-ciel ».

A cette alternance politique s'ajoute une relève de génération : le premier ministre, Guy Verhofstadt (libéral flamand, VLD), le ministre-président de Wallonie, Elio Di Rupo (PS), son homologue flamand, Patrick Dewael (VLD), sont à peine quadragénaires. Des femmes jeunes comme Laurette Onkelinx (PS) et Isabelle Durant (écologistes) occupent des postes-clés dans le gouvernement fédéral. Les dinosaures des partis ont quitté la scène politique, chassés par de vieilles affaires, comme les socialistes Guy Spitaels ou Willy Claes, ou ont choisi de se tourner vers une carrière internationale, comme Philippe Busquin (PS), devenu commissaire européen, ou l'ancien ministre social-chrétien des finances, Philippe Maystadt, candidat à la présidence de la Banque européenne d'investissements. *« Habituellement, l'état de grâce d'un gouvernement en Belgique dure deux mois*, analyse un membre du cabinet du premier ministre. *Le mariage princier du 4 décembre va nous donner une bonne rallonge... »*

ROYAUME CYCLOTHYMIQUE

Contrairement à ce que prédisaient les analystes politiques, les premiers pas de cette coalition disparate, qui va des ultralibéraux du VLD flamand aux héritiers du gauchisme soixante-huitard reconvertis en écologistes, n'ont pas été erratiques. La situation de crise dans laquelle se trouvait le pays au moment de la constitution du gouvernement, au mois de juillet, interdisait ces longs marchandages dont la classe politique belge est coutumière. La dioxine passait avant la réforme de l'Etat, éternelle pomme de discorde communautaire. Habilement, le premier ministre renvoyait ces questions à une commission composée des représentants des gouvernements régionaux et du Parlement. Les Flamands ont mis sous le boisseau leurs revendications de plus grande autonomie votées par leur Parlement sortant, et Elio Di Rupo se fait un devoir de s'adresser publiquement en néerlandais à Patrick Dewael lors des fêtes de Wallonie.

La première crise de la coalition, celle de l'autorisation de livraison de matériel électronique pour une centrale nucléaire pakistanaise refusée par un secrétaire d'Etat écologiste, à la grande colère des libéraux, a été réglée « à la belge », par un compromis dont tout le monde semble satisfait : cette fois-ci, on accorde l'autorisation, mais la prochaine fois les critères de ces livraisons seront très stricts.

Est-ce à dire que la Belgique est sortie de son marasme, et que les problèmes qui se posaient trois mois plus tôt ont disparu comme par enchantement ? Ce royaume est cyclothymique. Ses habitants, comme ses médias, ont tendance à passer de l'abattement à l'euphorie, noircissant le tableau quand les choses vont mal, ou, au contraire, les voyant plus roses qu'elles ne sont en réalité. L'affaire Dutroux avait déclenché une vague de belgo-pessimisme dévastatrice, le mariage princier provoque une jubilation monarchiste, y compris chez ceux qui voyaient, il y a quelques semaines, la Belgique bientôt éclater, et sa famille royale privée d'emploi...

La réalité est, bien entendu, plus complexe. L'accalmie communautaire ne doit pas faire oublier que le Vlaams Blok, séparatiste et xénophobe, a obtenu plus de 15 % des suffrages en Flandre. Les chrétiens-sociaux flamands, encore groggy de leur défaite, n'ont pas encore mis en place leur stratégie d'opposition : ils pourraient être tentés de jeter de l'huile sur le feu communautaire, certains de ses dirigeants étant même partisans d'une coopération avec le Vlaams Blok. L'épreuve des élections municipales de l'an 2000 sera à cet égard décisive, notamment à Anvers, où le danger est réel de voir le Vlaams Blok arriver au pouvoir dans la plus grande ville de Flandre.

D'autre part, le maintien de la confiance des citoyens dans le nouveau gouvernement sera proportionnel à sa capacité à tenir sa promesse de renforcer l'autorité d'un Etat qui a failli, ces dernières années, dans de nombreux domaines. L'affaire Dutroux a montré l'effet catastrophique des corporatismes dans la police et la justice. Celle de la dioxine a révélé le laxisme d'un Etat qui confiait jusque-là les contrôles de sécurité à des obligés des industriels de l'agroalimentaire. Les corporations ont beaucoup de pouvoir en Belgique, et il ne sera pas commode à la puissance publique d'imposer une autorité qui n'a jamais été souhaitée par des Belges allergiques depuis des siècles à toute forme d'Etat fort.

En Wallonie, la nouvelle étoile montante du PS, Elio Di Rupo, se présente comme un « moderniste », candidat à la présidence d'un parti encore puissant mais où persistent les archaïsmes clientélistes et les baronnies sous-régionales. Guy Verhofstadt, Patrick Dewael, Elio Di Rupo et, à un autre niveau, le prince Philippe symbolisent pour l'instant dans l'opinion ce renouveau belge. S'ils devaient décevoir, l'avenir de ce royaume serait alors vraiment sombre.

Luc Rosenzweig

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **206 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Internet : **http ://www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

Une erreur de communication ?

ON avait donc mal compris Lionel Jospin quand on avait cru l'entendre dire, sur France 2, que l'Etat ne peut pas grand-chose pour lutter contre les licenciements et que la régulation de l'économie ne peut relever de la loi. Le premier ministre l'affirme désormais avec force : *« La mondialisation ne rend pas les Etats impuissants »*, elle fait au contraire de la régulation une nécessité. Ainsi les entreprises qui licencient ou qui abusent du travail précaire ont-elles des comptes à rendre : elles devront être pénalisées en payant des cotisations sociales plus lourdes. La philosophie de l'Etat qui sous-tend ces engagements est claire : la puissance publique doit se doter de nouveaux instruments de régulation, *« adaptés à la réalité du capitalisme d'aujourd'hui »*.

Ce langage tranche, à l'évidence, sur celui qu'a tenu le chef du gouvernement le 13 septembre, mais il ne s'éloigne pas de la ligne que défend, depuis près de vingt ans, le Parti socialiste et que Lionel Jospin lui-même a exposée à plusieurs reprises : il y a longtemps déjà que la gauche sociale-démocrate a renoncé à l'économie *« administrée »*. Alors, pourquoi cette erreur de communication il y a deux semaines ? Et pourquoi ce repositionnement à gauche, aujourd'hui ?

Pour deux raisons. La première est que, tout au long de l'été, le feuilleton du capitalisme triomphant, marqué par les projets de méga-fusions dans la banque et l'industrie pétrolière, puis, *in fine*, par l'affaire Michelin, a donné l'impression que, décidément, l'économie échappe entièrement au contrôle des politiques et que le marché est devenu le seul maître du jeu. La seconde raison est que, dans le même temps, Lionel Jospin a paru plus soucieux de soigner sa stature présidentielle que de mener à bien les réformes promises, s'attirant les reproches d'immobilisme et de « balladurisation ».

D'où la nécessité, pour le premier ministre, de mieux définir le sens de son action. Mais il n'entendait pas, apparemment, présenter aux Français un deuxième programme de gouvernement. La réalité sociale – en l'occurrence l'affaire Michelin – l'a alors bousculé, le conduisant, de l'aveu même de Matignon, à des lapsus et à des oublis. En sortant du flou, devant les parlementaires socialistes réunis à Strasbourg, Lionel Jospin est-il allé plus loin qu'il ne le voulait initialement ? En tout cas, il a réaffirmé avec la plus grande netteté son identité politique de gauche – certains diront : plus proche de la vieille gauche que de la gauche moderne –, redonnant vie aux traditionnels jeux de rôle : la droite et le patronat protestent avec véhémence, les socialistes expriment leur satisfaction, les communistes considèrent qu'il n'en a pas fait assez.

Restent de cet épisode à la fois une image troublée, celle d'un premier ministre hésitant sur la conduite à tenir ; un débat utile, sur les nouvelles régulations à venir ; et un effet-télévision : pour avoir raté sa première intervention, Lionel Jospin s'est vu contraint de durcir le ton et de donner à la *« deuxième étape »* de son action un contenu plus militant. Cette séquence semble ainsi un cas d'école pour sociologue des médias, illustrant l'effet politique d'un contre-effet médiatique.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA Le Monde**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

La mise en valeur des territoires d'outre-mer

UNE EXPOSITION « pour l'équipement de l'Union française » s'ouvre aujourd'hui sur les quais qui longent la rive gauche de la Seine, du pont de la Concorde à celui de l'Alma. Organisée par la Société des ingénieurs coloniaux et sur l'initiative de l'Assemblée nationale, cette manifestation est en rapport direct avec le problème très actuel de la mise en valeur des territoires d'outre-mer.

Présenter le matériel et les produits que l'industrie métropolitaine est en mesure de fournir pour cette mise en valeur ; donner aux industriels et aux exportateurs des indications sur les besoins particuliers de ces territoires lointains, et les orienter chaque fois qu'ils le désirent ; développer d'une manière générale les échanges commerciaux au sein de l'Union : tels sont les buts de l'exposition.

Wagons, avions, pinasses, camions et voitures légères spécialement construits pour être utilisés sous le climat tropical sont alignés sur la berge, comme pour l'embarquement. Grues, bennes, foreuses et tracteurs montés sur chenilles prouvent la qualité de la fabrication française, capable de concurrencer celle de l'étranger.

Les stands d'une importante section, « rétrospective et modernisation », montrent le concours que l'industrie métallurgique française peut apporter à la réalisation des plans d'équipement : fonderies et aciéries produisent l'outillage et la tuyauterie indispensables sur les chantiers d'outre-mer, dans les ports en construction et le long des pistes à améliorer ou à entretenir, à tracer.

J.-H. G.
(29 septembre 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : **3615 code LEMONDE**
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC**
ou **08-36-29-04-56**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44-88-46-60**
Index et microfilms du *Monde* : **01-42-17-29-33**

Le Monde sur CompuServe : **GO LEMONDE**
Adresse Internet : **http ://www.lemonde.fr**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

LeMonde Job: WMQ2909--0016-0 WAS LMQ2909-16 Op.: XX Rev.: 27-09-99 T.: 18:59 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 21Fap:100 N°:1379 Lcp:700 CMYK

Michelin : pourquoi tant de haine ?

par Alain Etchegoyen

LE déluge d'insultes et d'indignations qui s'abat sur la manufacture Michelin depuis quelque temps n'a rien pour surprendre. Je suppose qu'elle fait le dos rond en se disant que c'est dans l'ordre des choses. Le premier ministre condamne, un député RPR appelle au boycottage, c'est dans l'air du temps, alors allons-y gaiement !

Je crois bien connaître Michelin, *« la maison »*, comme on dit chez les Bibs. J'aime m'y entretenir avec ses dirigeants ou circuler dans les usines sans pour autant travailler pour cette entreprise, ce qui donne une indépendance d'esprit garantie par l'absence de flux financier ! Un leader mondial à Clermont-Ferrand, ça ne se rencontre pas tous les jours. Michelin n'est pas une entreprise comme les autres, mais ses clients sont comme les autres.

Je m'y rends quelquefois pour y apprendre quelques vertus que d'autres entreprises ignorent. J'ai une profonde admiration pour cette entreprise atypique. La manufacture est à l'écart des modes, qu'elle fuit comme la peste. Ce n'est pas désagréable, dans un monde qui goûte l'éphémère et subit tant d'influences instantanées.

Dans ce dédain pour les modes se loge un agacement viscéral pour l'obsession de la communication, celle des paillettes, celle qui ne va pas à l'essentiel. Certes une nouvelle direction de la communication – confiée à un chercheur pour ne pas faire comme tout le monde mais pour faire comme Michelin – a été mise en place. Mais, hors la communication technologique, on n'en a jamais trop fait. Juste quelques manifestations pour le centenaire de Bibendum, qui devait bien se fêter puisqu'il fait de Michelin une des entreprises les plus reconnaissables de par le monde.

La communication d'Edouard Michelin a-t-elle été un *« dérapage »*, pour reprendre un mot du vocabulaire maison ? Je ne crois pas. Peut-être a-t-il juste oublié qu'on attend toujours Michelin « au tournant ». C'est un des paradoxes de notre histoire industrielle : depuis des lustres, Michelin a été un symbole du paternalisme, du totalitarisme, de l'antisyndicalisme. Alors, on saute sur l'occasion. Dira-t-on que c'est de « bonne guerre » ? Mais cela suppose que c'est la guerre ! La guerre est économique, elle ne devrait pas être, en plus, idéologique, en la circonstance.

Par refus des modes, on n'a pas créé de direction des ressources humaines – les fameuses « DRH » – chez Michelin. On y trouve toujours un service du personnel (SP). Et alors ? Je pense que c'est une des entreprises françaises qui respectent le plus les hommes dans tous les actes spécifiques d'une entreprise, depuis le recrutement – y compris pour ceux qui ne sont pas retenus mais qui s'enrichissent des explications détaillées qu'on leur donne – jusqu'à la gestion des carrières et à la mobilité, qui est peut-être la mieux organisée et pensée de toute l'industrie française.

Alors, comment juger ces 7 500 suppressions d'emplois dont l'énoncé est évidemment terrible ? On ne peut juger une entreprise sans la connaître. L'indulgence pour Vilvorde était plus grande. La fusion Elf-Total annonce près de 10 milliards de résultats profitables en même temps que plusieurs milliers de suppression d'emplois, et l'on applaudit au succès de Thierry Desmarets. Pourquoi tant de haine à l'encontre de Michelin ? Cette entreprise a une âme et il m'étonnerait fort qu'elle l'ait perdue tout à coup. La tradition n'y est pas au licenciement sec. L'humanisme y est un principe essentiel. On ne peut juger une décision sans connaître l'entreprise, ses traditions, sa culture, son âme même.

Tout chef d'entreprise est aujourd'hui responsable devant quatre acteurs principaux : ses salariés, ses clients, ses actionnaires et ses fournisseurs. L'âme de Michelin, c'est d'abord le client – le seul, le vrai patron –, en tant qu'il permet de régler les salaires à la fin du mois. La culture du client n'est pas née chez Michelin, avec cette mode récente dans les entreprises françaises. Elle y est ancienne.

Les nouveaux conformismes nous envahissent de partout. Dans l'industrie mondialisée, on peut demain mourir en bonne santé...

L'actionnaire vient en troisième position, même si, aujourd'hui, il faut bien faire de la communication financière, malgré tout, car l'entreprise a besoin d'argent pour se développer. Or, dans le capitalisme moderne, on sait qui est le salarié, qui est le client – ce sont des hommes identifiables – mais on ne sait plus qui est l'actionnaire. Un article récent de *Business Week* (20 septembre) raconte cette étrange évolution : le temps de rotation de 100 % du capital d'une entreprise est devenu d'une rapidité aussi inquiétante qu'invraisemblable : 26,4 mois pour Coca-Cola, 13,8 mois pour IBM, 6,3 mois pour Microsoft ou Delta Airlines, 8 jours pour Yahoo ! Je ne pense pas du tout que l'annonce simultanée des profits et des suppressions d'emplois ait eu pour objet de satisfaire les seuls actionnaires. C'est d'abord une exigence du client.

Michelin est une des plus grandes entreprises françaises. Il suffit de visiter le Musée de Clermont pour en prendre toute la dimension historique : du caoutchouc aux cartes, en passant par les michelines, les panneaux routiers, le guide gastronomique, les trains d'atterrissage et le génie civil. Le tout, consacré à la route ou au voyage, a marqué notre pays. C'est franchement une mauvaise action de brocarder Michelin comme on le fait aujourd'hui sans scrupules, souvent par pure démagogie.

Le client y est *« l'étoile polaire »*. Il est devenu à la fois exigeant sur le prix et sur la qualité. Il faut prendre les moyens de le satisfaire sur les deux plans. Michelin fait cette année des profits, mais Michelin a failli mourir deux fois financièrement depuis la guerre. Avant de porter des jugements hâtifs, il faut observer de près le marché du pneumatique et les traditions sociales de l'entreprise, sans s'obnubiler sur les caricatures ni tirer sur la bonne cible à peu de frais. Les nouveaux conformismes nous envahissent de partout. Dans l'industrie mondialisée, on peut demain mourir en bonne santé...

D'anciens camarades de la Rue d'Ulm sont entrés chez Michelin, comme d'anciens élèves que j'ai eus à Louis-Le-Grand. Ils y sont toujours aussi enthousiastes. Pourquoi donc ? Parce que *« la maison »* n'a jamais vanté sa politique sociale. Le client s'en moque, il ne s'intéresse légitimement qu'au produit, donc Michelin se tait sur ce point. Mais le décalage entre la mauvaise « image sociale » de Michelin et la réalité de l'entreprise provoque de bonnes surprises pour les nouveaux arrivants quand toutes les séductions d'autres entreprises ne produisent que de cruelles déconvenues. L'image d'Epinal est souvent « politiquement correcte », la réalité industrielle est tout autre chose.

Y a-t-il eu maladresse dans les effets d'annonce ? Sans doute. Quand on n'est pas une entreprise comme les autres, il ne faut pas l'oublier, car on n'est pas traité comme les autres. C'est l'envers d'un endroit. Mais la manufacture n'est pas devenue leader mondial en méprisant son personnel ou en exploitant sa région. C'est une vérité élémentaire. Comme on le dit à Clermont, c'est l'observation qui compte, pas l'idéologie ni son cortège de procès d'intentions.

Alain Etchegoyen *enseigne la philosophie.*

Jean Boissonnat, opium des élites

par Pierre Larrouturou

LE plein emploi dans dix ans ! Maintenant c'est sûr, le chômage est vaincu. La nouvelle pensée unique est arrivée : presque tous les ministres et conseillers récemment rencontrés me le confirment avec un certain soulagement : *« Jean Boissonnat dit que le chômage va disparaître. »* Son raisonnement a été sur-intégré par nos élites. Parce qu'il semble justifier leur paresse ? Pourquoi se compliquer la vie ? Pourquoi innover puisque le chômage doit disparaître ? Un peu de patience et quelques emplois-jeunes – pour éviter l'explosion – devraient suffire.

Deux arguments principaux – très fragiles – permettent aux supporteurs de Boissonnat d'attendre le plein emploi pour 2010 : l'Europe, à la suite des Etats-Unis, va entrer dans une longue période de croissance forte et, à partir de 2005, la baisse du nombre d'actifs accélérera la décrue du chômage.

La forte croissance américaine s'explique pour une bonne part par la surconsommation des ménages qui a considérablement diminué leur épargne jusqu'à, depuis quelques mois, un taux d'épargne négatif ! L'endettement des entreprises est lui aussi considérable. Qu'en sera-t-il si Wall Street chute ? Sans doute y a-t-il des leçons à tirer du modèle américain (développement des nouvelles technologies, facilités de création de nouvelles entreprises...), mais il serait illusoire de penser que son niveau de croissance est durable. Boissonnat se trompe quand il suggère que l'Europe doit s'engager dans l'impasse américaine.

De plus, la croissance artificielle des dernières années n'explique pas, à elle seule, le faible niveau de chômage américain : les dernières statistiques publiées montrent que la répartition du temps de travail a nettement évolué depuis vingt ans aux Etats-Unis. Les salariés qualifiés n'ont jamais autant travaillé (42 heures dans l'industrie) mais, à l'autre bout de l'échelle, des millions de salariés doivent se contenter de petits boulots. Contrairement aux idées reçues, la durée moyenne du travail (tous emplois confondus) a diminué et s'approche de 34 heures par semaine ! En travaillant 10 ou 15 heures par semaine, des millions d'hommes et de femmes ne sont pas dans les statistiques du chômage. Mais cette situation est-elle nettement plus enviable que celle des chômeurs d'Europe, à 0 heure par semaine ?

Des deux côtés de l'Atlantique, il y a un certain *« partage »* du travail. Aux Etats-Unis, il n'y a pas eu de débat politique ou de loi pour l'organiser. C'est le marché qui répartit le travail et les revenus. Les millions de *working poor* sont oubliés par ceux qui vantent sans retenue les mérites de la croissance américaine et les vertus du libéralisme. Ne faudrait-il pas avoir en France un vrai débat sur les perspectives de croissance et sur le type de partage du travail que nous voulons ? Il est évident, hélas, que la loi sur les 35 heures va constituer davantage un écran de fumée que l'amorce d'un véritable débat sur cette question.

Le second argument de Boissonnat est d'ordre démographique : entre 2005 et 2010, le nombre des actifs diminuera de 100 000. C'est peut-être vrai mais il va encore augmenter de plus de 500 000 d'ici à 2005. On sera donc loin du plein emploi en 2010 ! D'autres données vont modifier ces chiffres : la question des retraites par exemple. Les deux réponses les plus communément apportées à cette question ? Prolonger un peu la durée d'activité et/ou augmenter l'épargne des ménages.

Si l'on se réfère aux rapports Charpin ou de Foucauld, le fait d'allonger progressivement de trente mois la durée de cotisation amènerait à augmenter de 1 400 000 le nombre des actifs d'ici à 2020. On est loin de la décrue démographique annoncée ! Quant à l'augmentation de l'épargne, elle aurait sans doute pour effet, à court ou moyen terme, de limiter la consommation des ménages : les taux de croissance à l'américaine semblent donc bien peu crédibles. Quand Boissonnat parle du chômage, il compte sur une augmentation de la consommation et sur une baisse de l'épargne. Quand il parle des retraites, il est favorable à une augmentation de l'épargne. Comprenne qui pourra !

Que Jean Boissonnat se contente d'une analyse partielle de la réalité, après tout, peu importe ! Mais que des ministres de la République acceptent, reprennent et amplifient un discours qui ne résiste pas cinq minutes à l'analyse, voilà qui inquiète. Certes, le plein emploi est possible en 2010. C'est un objectif que nous devons atteindre. Mais il nécessite un effort de responsabilité, d'imagination et de solidarité de tous les acteurs. Entre la méthode Coué et la méthode Mendès France, il faut maintenant choisir.

Pierre Larrouturou *est président de Combat pour l'emploi.*

LeMonde Job: WMQ2909--0017-0 WAS LMQ2909-17 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:27 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 21Fap:100 N°:1380 Lcp:700 CMYK

Les nouveaux habits de l'antiaméricanisme *par Ezra Suleiman*

QU'EST-CE qui explique qu'en 1999 un pays comme la France se laisse aller à une critique sans nuances de l'Amérique ? S'agit-il d'une attitude culturelle, historique, reliquat des vieilles rivalités de la guerre froide et de la période gaullienne ? Doit-on y voir autre chose, par exemple la volonté de certains groupes de pression français de se protéger de la concurrence internationale au nom de la spécificité de leurs activités ?

Ce qui apparaît inquiétant, c'est que la résurgence de l'antiaméricanisme transcende les milieux sociaux et professionnels et place côte à côte des individus et des groupes qui ont *a priori* assez peu à voir ensemble. Tout se passe comme si les bouleversements actuels du monde et les interrogations qu'ils suscitent convergeaient vers une sorte d'ennemi commun qui concentre tous les défauts : impérialisme culturel, capitalisme triomphant, domination diplomatique, règne de la bouffe, hégémonie de langue.

L'activisme antiaméricain est surtout l'illustration du malaise d'une partie non négligeable de la population française face à des transformations, notamment économiques, mal acceptées, subies dans la plupart des cas et dont on peine à identifier les *« responsables »*.

Un certain nombre de groupes sociaux *« en crise »* trouvent dans les Etats-Unis le bouc émissaire de leurs déboires. Mais il faut aussi admettre qu'invoquer les diktats américains et le refus de la culture Coca-McDo, c'est aussi faire le choix facile de renvoyer à l'extérieur des frontières de la France la responsabilité de décisions et de transformations que nombre de Français, en particulier des décideurs politiques et économiques, ont défendues, voire lancées.

Pourquoi un tel acharnement contre les Etats-Unis ? Pourquoi cela ne concerne-t-il que la France ? Je ne sais pas si les Etats-Unis sont une super – ou une hyper – puissance, mais je constate qu'ils dominent effectivement le monde et que leur domination concerne la plupart des domaines de la vie humaine, depuis ses aspects militaire et diplomatique jusqu'à ce que nous trouvons dans nos assiettes et ce que nous regardons à la télévision.

Le problème n'est pas d'abord celui de l'antiaméricanisme idéologique. La France a toujours abrité des antiaméricains historiques, à droite et à gauche. Ils existent encore. Mais apparaissent à leurs côtés des antiaméricains pragmatiques, représentants de groupes sociaux divers qui, pour des raisons souvent corporatistes, invoquent le modèle américain pour stigmatiser le risque d'unification des modes de vie.

Ces pragmatiques instrumentalisent les Etats-Unis dans un but simple : obtenir de leur gouvernement des concessions et des protections. Ce faisant, ils se retrouvent sur le même terrain que les intellectuels idéologues décrits il y a peu dans ces colonnes par Pascal Bruckner et jouent donc un jeu dangereux : celui de l'amalgame et de la simplification.

Les choses sont assez claires dans les querelles autour de la nourriture. Les Etats-Unis incarnent les multinationales de l'agro-alimentaire prêtes à toutes les manipulations pour maximiser leurs bénéfices. En réalité, une grande partie de l'agriculture française a déjà pris le virage de l'efficacité productive et de la rentabilité au détriment de la qualité. Elle a été encouragée en cela par la PAC. La FNSEA, qui représente avant toutes choses les plus puissants parmi les agriculteurs français – principalement les céréaliers –, défend finalement une version originale d'agrobusiness à la fois hypercapitaliste et subventionné. Lorsque les paysans de la Confédération paysanne s'en prennent à des restaurants McDonald's ou à des champs plantés en produits transgéniques, ils stigmatisent en même temps les Etats-Unis et les « gros » agriculteurs français, qui fournissent McDo à hauteur de 80 % de ses besoins et sont les clients des multinationales agroalimentaires américaines.

Derrière l'hydre capitaliste américaine se cachent bien des réalités hexagonales et des rivalités professionnelles. Dans ce paysage complexe, les responsables politiques tentent de tirer leur épingle du jeu : ils savent ne rien pouvoir faire contre la course à la rentabilité et ses conséquences sociales, mais font comme si cette évolution n'avait rien à voir avec leurs propres choix politiques. Après tout, le développement d'une agriculture soucieuse du respect de l'environnement et de la qualité des productions relève de décisions publiques. Laisser les professions en crise mettre en cause les Etats-Unis, apporter un soutien à leurs leaders, se déclarer solidaires ou compréhensifs, c'est réussir ce double exploit de faire oublier ses propres responsabilités et de faire dire des choses imprécises et souvent fausses sur les Etats-Unis. C'est au fond jouer plus ou moins sciemment avec l'effet bouc émissaire, alors que les problèmes en question sont largement des problèmes français et européens.

Loin en apparence du monde agricole, la question, posée encore récemment, du développement de l'influence américaine dans le domaine culturel renvoie aux mêmes démons. Le combat de l'intelligentsia française en faveur de l'exception culturelle est légitime s'il ne débouche pas, comme c'est de plus en plus souvent le cas, sur des réflexes parfois à la limite de l'injure. Défendre le livre est une cause juste ; le faire en arguant du fait qu'il s'agit d'un produit à part est un argument parmi d'autres, défendable mais pas incontestable. Olivier Bétourné, comme ses confrères, s'associe aux auteurs *(votre page Débats du 31 août)* pour défendre les intérêts de groupes professionnels menacés par l'ouverture internationale. Ils défendent comme d'autres des intérêts – disons-le franchement – corporatistes, même si je partage là leur point de vue. Leurs actions ont bien entendu beaucoup de répercussions, car elles sont le fait de personnes qui disposent de par leurs métiers et leurs réseaux d'un accès privilégié aux médias. Le champ intellectuel fonctionne finalement comme un groupe de pression soucieux de défendre ses intérêts. Rien là d'indécent. C'est la démocratie en marche, comme aurait dit Tocqueville.

> Derrière l'hydre capitaliste américaine se cachent bien des réalités hexagonales et des rivalités professionnelles

Ce qui devient gênant dans ce combat comme dans d'autres, c'est l'argument central qui est utilisé pour donner une légitimité à cette démarche : pourquoi, comme le font les agriculteurs, s'en prendre aux Etats-Unis ? A quelle fin céder au réflexe facile de l'antiaméricanisme ? Il est bien sûr facile de tout mettre sur le dos des Etats-Unis. Mais n'oublions pas tout de même que l'édition mondialisée est aussi bien d'origine australienne, anglaise, allemande, néerlandaise... et française qu'américaine. Attention, là encore, à ne pas céder, au nom de la légitimité d'une cause, à des accents de plus en plus proches d'une certaine xénophobie.

Beaucoup de monde en France cède donc à la tentation d'abriter ses intérêts professionnels ou corporatistes derrière la bannière commode de la lutte nécessaire contre l'impérialisme américain. Même les respectés hauts fonctionnaires de Bercy ont utilisé le spectre de la domination étrangère (américaine ?) sur le système bancaire français pour défendre une option nationale lors de l'épisode BNP-SG-Paribas.

Tout se passe comme si l'activation récurrente des discours et des actions antiaméricains constituait un point de passage obligé dans un mouvement inéluctable de transformation de la société française. Déplacer vers l'extérieur la responsabilité de ses maux, c'est refuser d'admettre que le débat sur le libéralisme et ses effets, loin de concerner cette lointaine Amérique, est au premier chef un débat qui doit être mené au sein de la société française.

On peut évidemment regretter, moi le premier, que la « sale bouffe » prenne le pas sur la cuisine de terroir et que la littérature de supermarché mette les vieilles maisons d'édition à genoux, mais cela relève moins d'un complot annexionniste des Etats-Unis que de l'initiative de patrons français relayés par les consommateurs.

Une telle attitude est-elle constructive ? A l'évidence non ! Ses risques sont au contraire réels : l'isolement sur la scène internationale et peut-être au sein de l'UE, la dégradation de l'image de la France. Mais le risque principal, c'est l'amalgame. Oui, il faut avoir un débat sur ce que l'on veut manger, lire, voir, bref consommer. Plutôt que de stigmatiser un Oncle Sam surpuissant, ne faudrait-il pas plutôt s'interroger collectivement – c'est-à-dire politiquement – sur les sacrifices que la société française, ou la société européenne en formation, est prête à consentir pour que des activités humaines jugées indispensables soient protégées et pérennisées, qu'il s'agisse de la production de roquefort ou du monde de l'édition ?

Ezra Suleiman *est professeur de science politique et directeur du Centre d'études européennes à l'université de Princeton.*

AU COURRIER DU « MONDE »

Raison d'Etat

10 septembre 1989-10 septembre 1999 : dix ans après l'attentat contre le DC 10 d'UTA, la justice française a tranché : Monsieur Kadhafi ne peut être poursuivi pour complicité d'homicide volontaire. *« Il faut savoir tourner une page sombre et renouer des relations normales avec la Libye »*, a affirmé le président Jacques Chirac

Au nom du droit coutumier international et d'intérêts pétroliers on ne peut plus contestables, mes amis Yasmine et Frédéric (dix-neuf et trente ans en 1989) ainsi que les 169 autres victimes de cet attentat et leurs familles sont oubliés à jamais, effacés, méprisés. La justice et le président de mon pays me font grand honte...

Chantal Debain
Versailles (Yvelines)

Le Louvre en anglais

De la publicité, en anglais, sur des façades prestigieuses du Louvre ! On est scandalisé.

On pleure sur l'usage prédominant de l'anglais et voici que le mauvais exemple nous vient de l'Etat, du ministère de la culture, d'un académicien (le président-directeur général du Musée du Louvre, Pierre Rosenberg, est membre de l'Académie française). Aurions-nous désormais une seconde langue officielle ?

A quoi donc riment les recommandations faites à nos scientifiques de ne pas utiliser l'anglais pour leurs communications dans les congrès ? Et que doivent penser les milliers de visiteurs étrangers qui, se rendant au musée, découvrent cette ineptie ? Elle ne doit certes pas les inciter à apprendre notre langue.

Que le Louvre ait besoin de cofinancements pour ses travaux de restauration ou ses expositions, soit. Le budget de la francophonie aurait trouvé ici meilleur usage que l'organisation de manifestations inutiles.

A quand, afin d'en financer ravalement et réceptions, de la publicité en anglais pour McDonald's sur les murs du palais de l'Elysée ?

Roselyne Chenu
Paris

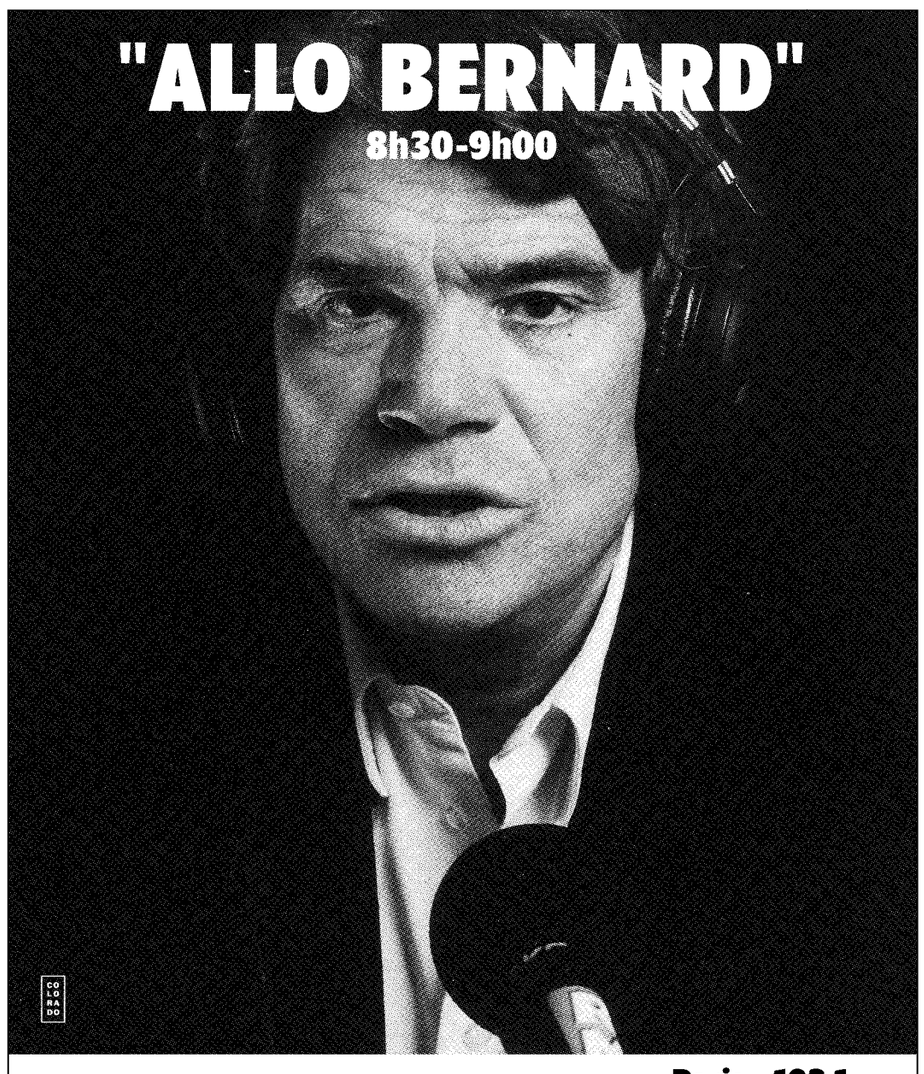

LeMonde Job: WMQ2909--0020-0 WAS LMQ2909-20 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 11:05 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1381 Lcp:700 CMYK

MONDIALISATION Un nouveau système de production mondial est en train d'émerger, selon le rapport sur les investissements internationaux publié le 27 septembre par la Cnuced. ● AU CŒUR de ce dispositif, cent groupes mondiaux, employant plus de six millions de personnes. ● SOUS LEUR INFLUENCE, les investissements ont augmenté de 39 %, pour atteindre 644 milliards de dollars en 1998. ● LES DEUX TIERS de ces capitaux ont été captés par les Etats-Unis et l'Europe. ● LA FRANCE demeure le troisième pays d'accueil en Europe. ● LA PART des pays en développement est tombée de 37 % à 25 %. ● CONSTATANT la perte de pouvoir des gouvernements face à ces nouveaux géants, la Cnuced appelle les grands groupes à assumer leur responsabilité sociale, sous peine de voir remise en cause la libéralisation.

Les grands groupes redessinent le monde

Les investissements internationaux ont atteint 644 milliards de dollars en 1998, selon le rapport annuel de la Cnuced. Une centaine d'entreprises est au cœur de cette nouvelle économie. Les Nations unies s'inquiètent de la puissance de ces « maîtres du monde »

ILS SONT cent. Emmenés par l'américain General Electric, le constructeur automobile Ford, le pétrolier Shell, ils sont en train de devenir les nouveaux maîtres du monde. Naviguant d'un territoire à l'autre, ils imposent leurs vues et redessinent le globe. Ils sont, selon le rapport 1998 sur les investissements mondiaux, publié lundi 27 septembre, par la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (Cnuced), les *« moteurs du système de production mondial intégré »*.

D'après les évaluations de la Cnuced, ces grands groupes, issus pour la plupart des Etats-Unis et de l'Europe, détiennent, ensemble, 1 800 milliards de dollars (1 730 milliards d'euros) d'actifs à l'étranger, emploient plus de six millions de personnes dans le monde, et réalisent un chiffre d'affaires de 2 100 milliards de dollars. Soit une fois et demi le produit intérieur brut (PIB) de la France, plus de six fois celui du Mexique. Engagés dans un mouvement de mondialisation sans frein, ils donnent un tempo de plus en plus rapide à l'économie mondiale.

Au-delà de ces grands groupes, la Cnuced a identifié 60 000 sociétés transnationales, s'appuyant sur plus de 500 000 filiales étrangères. *« Elles représentent 25 % de la production mondiale. A elles seules, en 1998, les filiales étrangères ont réalisé un chiffre d'affaires total de 11 000 milliards de dollars (10 600 milliards d'euros), à comparer aux 7 000 milliards de dollars d'exportations mondiales »*, rappelle le rapport.

En 1998, les investissements directs à l'étranger, outils de la mondialisation de la production, ont atteint 644 milliards de dollars, en hausse de 39 % par rapport à l'année précédente. Crise en Asie, récession au Japon, effondrement de la Russie, rien n'a arrêté les grands groupes dans leur quête effrénée d'internationalisation. Ils se sont juste adaptés aux circonstances : alors que les pays en développement recueillaient, en 1997,37 % des investissements internationaux, ils n'en ont obtenu l'an dernier que 25 %. L'essentiel des flux de capitaux étrangers ont été échangés entre l'Europe et les Etats-Unis. Près de deux tiers des capitaux investis aux Etats-Unis l'an dernier provenaient d'Europe, tandis que 55 % des investissements américains ont été dirigés vers l'Union européenne.

MARIAGES DE GÉANTS

L'impressionnant mouvement de fusions-acquisitions transfrontalières, qui s'amplifie de part et d'autre de l'Atlantique, est à l'origine de cette hausse spectaculaire. Le total des rachats mondiaux a atteint 411 milliards de dollars en 1998, en augmentation de 74 % par rapport à 1997, année qui avait déjà enregistré une progression de 45 %. La Cnuced souligne que les transactions du premier semestre de 1999 équivalent déjà au total des fusions de 1998.

Privatisation du secteur public, libéralisation des marchés autrefois protégés, renforcement de la concurrence expliquent cette vaste réorganisation de la production. Des rapprochements, à l'image de ceux entre Daimler-Benz et Chrysler ou BP et Amoco, créent des géants jamais vus jusqu'alors. La Cnuced s'interroge sur ces concentrations qui pourraient donner naissance à d'imposants oligopoles. Les études l'ont prouvé jusqu'à maintenant : *« Les outils traditionnels utilisés pour analyser l'émergence de structures oligopolistiques ne prennent pas en compte les alliances et les partenariats. (...) Un regard plus attentif dans le secteur de l'automobile ou des industries de l'information illustreraient ce point »*, indique le rapport. Tout à leur expansion dans les pays occidentaux, les grands groupes ont délaissé les pays en développement. Entre les pays riches et pauvres, le fossé ne cesse de se creuser. Certaines régions paraissent même totalement exclues. Le continent africain n'a capté l'an dernier qu'à peine 1,3 % des investissements mondiaux. L'Asie, auparavant destination privilégiée des grands groupes, a vu, en raison de la crise économique qui a sévi dans la région, les investissements diminuer de 11 %. Seule la Chine a maintenu un flux constant de capitaux. Celui-ci s'est élevé à 45 milliards de dollars l'an dernier, soit la moitié des investissements dans la région.

En Europe centrale, la réduction des capitaux étrangers s'est limitée officiellement à 4 %. Mais cette faible baisse masque en fait un véritable effondrement. Après la chute du rouble, les firmes internationales ont fui la Russie. Les capitaux étrangers ont représenté à peine 2 milliards de dollars en 1998, en chute de 60 % par rapport à l'année précédente.

Seules, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud ont échappé à ce rationnement financier. En dépit de la crise monétaire au Brésil, du ralentissement dans la région, les investissements internationaux ont progressé de 5 %.

La volonté d'intégrer le sous-continent à l'économie américaine a joué d'un grand poids dans ce maintien des flux. La grande majorité des capitaux investis proviennent de firmes américaines.

Ce relatif désintérêt des grandes firmes transnationales à l'égard des pays en développement est un facteur préoccupant pour la Cnuced. Après avoir mis de nombreuses barrières, dans le passé, pour empêcher la mainmise des grands groupes internationaux, les gouvernements cherchent désormais à les attirer. Car ils sont les vecteurs de développement, de l'implantation des nouvelles technologies, de l'intégration dans le monde.

CITOYENNETÉ GLOBALE

Favoriser l'investissement étranger semble nécessaire mais *« pas à n'importe quelle condition »*, affirme la Cnuced. Les politiques de « laissez-faire » mises en œuvre dans un certain nombre de pays pour attirer les grands groupes paraissent avoir été plus destructrices que profitables. De même, les stratégies fondées sur un bas coût de main-d'œuvre trouvent rapidement leurs limites. *« Le travail bon marché reste une source d'avantages compétitifs dans les pays, mais son importance diminue. De plus, il ne fournit pas un soutien pour une croissance durable »*, écrit la Cnuced, qui souligne désormais l'importance prise par la formation, la qualité de la main d'œuvre, des services et des infrastructures, les réseaux de fournisseurs et de distribution.

Les efforts consentis par les Etats seront-ils payés en retour ? *« Dans un contexte de libéralisation et de mondialisation, il reste très peu de marge de manœuvre aux pays pour influencer la conduite des groupes étrangers et nationaux »*, reconnaît Rubens Ricupero, secrétaire général de la Cnuced. Libérées de toute entrave administrative, se sachant incontournables, les firmes transnationales ne sont plus soumisess qu'à leur bon vouloir pour prendre en compte les intérêts des pays où elles sont implantées. Accepteront-elles d'assumer cette responsabilité sociale, *« cette citoyenneté d'entreprise dans un monde globalisé »*, selon la formule de la Cnuced ?

« Si les sociétés transnationales s'attaquent à ce défi, elles contribueront à un processus de mondialisation moins générateur de crise. Sinon, le danger existe, non négligeable, que la relation qui s'est établie entre les grands groupes et les pays d'accueil ne soit soumise à de fortes tensions et ne conduise à une remise en cause de la libéralisation, facteur essentiel de leur expansion ces dernières décennies », conclut le secrétaire général de la Cnuced.

Martine Orange

L'Europe, terre d'accueil privilégiée des investissements mondiaux

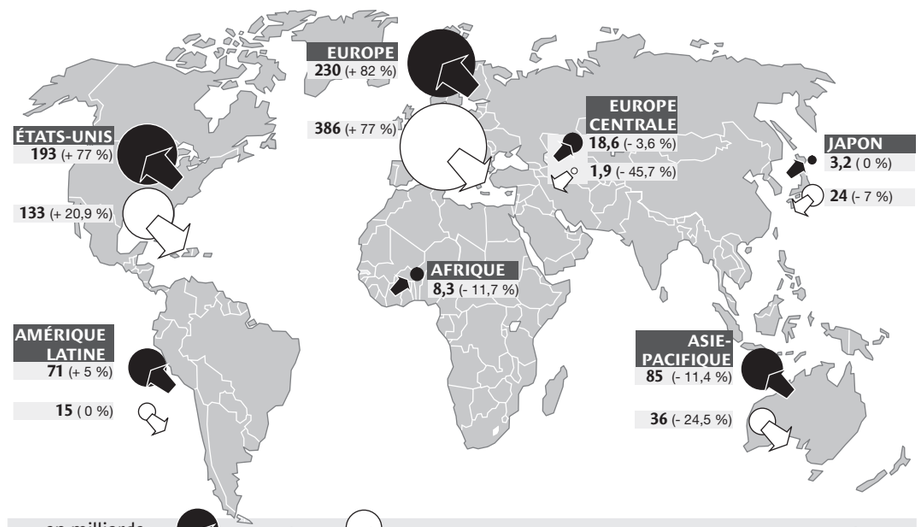

Source : World investment Report 1999/CNUCED

75 % des investissements internationaux ont été réalisés, en 1998, dans les pays développés. Les pays en développement n'ont recueilli que 25 % contre 37 % en 1997.

Les « transnationaux »

A partir de la valeur des actifs détenus par les groupes à l'étranger, de leur chiffre d'affaires hors de leurs frontières et du nombre de leurs salariés à 'étranger, la Cnuced a établi un index de *« transnationalité »* des groupes mondiaux, en pourcentage. Son classement diffère de celui des grands groupes mondiaux, établi uniquement à partir de leur chiffre d'affaires total.

● **Dans le monde :**
1. Seagram (Canada), boissons : 97,6 %.
2. ABB (Suède-Suisse), équipements électriques : 95,7 %.
3. Thomson Corp. (Canada), édition, imprimerie : 95,1 %.
4. Nestlé (Suisse), agroalimentaire : 93,2 %.
5. Unilever (Pays-Bas, Grande-Bretagne), agroalimentaire et produits d'hygiène : 92,4 %.
6. Solvay (Belgique), chimie : 92,3 %.
7. Electrolux (Suède), électroménager : 89,4 %.
8. Philips (Pays-Bas), électronique : 86,4 %.
9. Bayer (Allemagne), chimie-pharmacie : 82,7 %.
10. Roche (Suisse), pharmacie : 82,2 %.

● **En France :**
1. Air liquide : 78 1 %, au 15e rang mondial pour sa *« transnationalité »*.
2. Total : 73,2 %, 20e mondial.
3. Lafarge : 71,3 %, 23e mondial.
4. Rhône-Poulenc : 65,7 %, 30e mondial.
5. Alcatel : 64,8 %, 31e mondial.
6. LVMH : 62,1 %, 35e mondial.
7. Michelin : 59 %, 43e mondial.
8. Saint-Gobain : 58,7 %, 45e mondial.
9. Danone : 58 %, 47e mondial.
10. Elf : 57,6 %, 48e mondial.

La high tech, nouvel eldorado français

LA FRANCE reste une des grandes destinations des investissements étrangers en Europe, mais elle n'est plus la seule. Pour la première fois depuis des années, elle ne se classe qu'au troisième rang des pays d'accueil européens. La Grande-Bretagne est traditionnellement numéro un en Europe, avec 63 milliards de dollars (60,5 milliards d'euros) d'investissements étrangers en 1998. Mais les Pays-Bas, qui ont su mettre en exergue tous leurs avantages, notamment fiscaux et juridiques, sont devenus numéro deux européen, avec 31,8 milliards de dollars de fonds étrangers l'an dernier. La France, elle, a reçu, en 1998, 28 milliards de dollars d'investissements étrangers sur son territoire, en hausse de 21 % par rapport à l'année précédente.

Sur une plus longue période, la performance française reste tout de même très appréciable. De 1993 à 1998, les investissements étrangers en France ont atteint 128 milliards de dollars, contre 171 milliards de dollars pour la Grande-Bretagne mais seulement 54 milliards en Allemagne et 21 milliards en Italie. Cette forte présence étrangère a transformé l'économie française : *« L'investissement international en France représente 26 % de l'emploi, 33 % de l'investissement et 36 % des exportations du secteur manufacturier »*, rappelle la délégation aux investissements internationaux dans une étude publiée en même temps que celle de la Cnuced.

UN TOURNANT

Si, jusque-là, les investissements des firmes étrangères étaient surtout portés par des grands projets, à l'image de la construction de l'usine Toyota à Onnaing, près de Valenciennes (Nord), l'année 1998 semble marquer un tournant. Les dossiers d'engagements étrangers ont été plus nombreux (445 nouveaux projets), mais plus petits. Les firmes ont surtout privilégié les investissements moyens, se traduisant par la création de 30 à 500 emplois, selon les cas. Surtout, alors que, dans le passé, les fonds étaient essentiellement investis dans la production, ils le sont de plus en plus dans les services : les dossiers d'investissement dans ce secteur ont augmenté de 60 % par rapport à 1997.

L'autre grande nouveauté de l'année 1998 est la percée des investissements étrangers dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Désireux de profiter de l'excellente formation des ingénieurs français, des bonnes infrastructures, sans parler d'une certaine qualité de vie, de nombreux groupes étrangers de technologie ont décidé de se renforcer en France et y ont créé plus de 5 600 emplois. Le fabricant allemand de logiciels SAP, l'américain Lucent, ont ainsi augmenté leur présence à Sophia-Antipolis, près de Nice. Le constructeur d'informatique Hewlett-Packard, installé de longue date à Grenoble, a choisi d'intensifier encore ses investissements dans la région. Il est désormais le premier employeur de l'Isère.

Les sociétés américaines, allemandes et britanniques, issues des trois premiers pays investisseurs, se sont engagées de plus en plus en France. De leur côté, les groupes français ont, eux aussi, poursuivi leur internationalisation : en 1998, ils ont investi directement, ou par le biais d'acquisitions, 40,5 milliards de dollars. Une partie de ces sommes ont été engagées dans le reste de l'Europe ou dans les pays en développement, mais la grande majorité a été investie aux Etats-Unis, où les Français s'estiment encore trop peu présents.

M. O.

Le transporteur FedEx a choisi Paris pour attaquer l'Europe

PREMIÈRE ENTREPRISE mondiale de messagerie express, FedEx a inauguré, lundi 27 septembre, son plus grand « hub » (plate-forme de correspondance) à l'extérieur des Etats-Unis, à Roissy-Charles-de-Gaulle. Les installations, d'une superficie de 77 000 mètres carrés, représentent un investissement de 200 millions de dollars (192 millions d'euros) et ont été financées conjointement par le groupe américain et Aéroports de Paris (ADP).

Les premiers projets remontaient à plus de trente ans : dès la mise en service du Concorde, FedEx envisageait de faire de la France sa base européenne de redistribution. Entretemps, FedEx avait installé une petite structure à Paris. Dans les années 90, l'américain a ressenti la nécessité d'une base européenne. *« Roissy bénéficiait de nombreux atouts : une météo favorable, un nœud routier important ainsi que le potentiel de développement d'un aéroport ouvert 24 heures sur 24 »*, relève Bernard Mercier, vice-président des opérations Europe - Moyen-Orient - Afrique de FedEx. D'autant que des études étaient menées conjointement avec la SNCF, Réseau ferré de France, Air France et ADP sur l'éventualité d'une desserte de Roissy par un TGV Cargo.

FedEx prévoit la création de 3 000 emplois, dont 2 000 directs, d'ici à 2006. Depuis le printemps, 300 personnes ont déjà été embauchées en contrats à durée indéterminée, portant les effectifs à 900 personnes. Selon Yves Cousquer, président d'ADP, FedEx, qui recrute une trentaine de personnes par mois, en appui avec l'ANPE, présente sur le site, est conscient que ces créations d'emplois sont primordiales. En réponse à la priorité donnée par les pouvoirs publics au développement de l'emploi, le groupe a signé le 1er juillet un accord de partenariat avec le ministère de la défense pour recruter des retraités de la gendarmerie, de l'armée de l'air et de la marine dans des postes centrés autour du fret aérien : piste, tri, maintenance aéronautique, import-export ou informatique. FedEx propose même aux chômeurs de longue durée du Val-d'Oise des sessions de formation qui devraient leur permettre à terme de prétendre à un emploi sur la plate-forme de Roissy.

PRÉVENIR LES CRITIQUES

« Nous, nous apportons des emplois, pas du bruit », dit-on chez FedEx, en faisant référence à DHL, son concurrent, qui devait s'installer en juillet 1996 à Strasbourg. Répondant par avance aux critiques des associations locales luttant contre la pollution et le bruit autour de Roissy, FedEx s'est engagé à respecter les quotas de bruit définis en 1997 lors de la décision d'extension de Roissy avec la construction de deux nouvelles pistes. Avec 134 vols hebdomadaires, FedEx estime être en mesure de remplir ses engagements, grâce notamment à des Airbus A-310 commandés il y a deux ans pour remplacer ses Boeing 727.

FedEx transporte chaque jour plus de 3 millions de colis et documents à destination de 211 pays, emploie plus de 148 000 personnes dans le monde et possède la plus grande flotte d'avions tout cargo du monde, avec 643 appareils. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 14 milliards de dollars pour l'exercice fiscal 1998/1999.

François Bostnavaron

OSP
VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

94
Vente sur saisie au Palais de Justice de CRETEIL (94)
Jeudi 14 Octobre 1999 à 9h 30
MAISON à SAINT-MAUR-DES -FOSSES
La Varenne Saint-Hilaire, *4, rue de Neuville*
de 7 Pièces Principales
Elevée sur sous-sol avec garage pour 2 voitures
d'un rez-de-chaussée, d'un étage et grenier, cour, jardin attenant
Le tout sur un terrain d'une contenance de 6 a 5 ca
MISE A PRIX : 1.000.000 F
S'adresser à Me Th. MAGLO, Avocat à CRETEIL (94), 4, allée de la Toison d'Or - Tél : 01.49.80.01.85 (exclusivement de 9h 30 à 12h)
Visite sur place le Vendredi 8 Octobre 1999 de 14h 30 à 15h 30

LeMonde Job: WMQ2909--0021-0 WAS LMQ2909-21 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:35 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1382 Lcp:700 CMYK

Orangina : Coca-Cola joue son va-tout devant le Conseil de la concurrence

Les conclusions devraient être rendues au gouvernement mi-octobre

Plus de deux ans après leurs premières discussions, le rachat d'Orangina revêt désormais un caractère d'urgence pour l'acheteur, Coca-Cola, comme pour le vendeur Pernod-Ricard. Le groupe de spiritueux veut financer son recentrage sur les boissons alcoolisées. Coca-Cola, dont les ventes ont baissé au premier semestre, cherche des relais de croissance comme Orangina.

LA DEUXIÈME TENTATIVE de rachat d'Orangina par Coca-Cola sera-t-elle la bonne ? Mardi 28 septembre, le Conseil de la concurrence devait auditionner les protagonistes concernés par ce projet d'acquisition : Coca-Cola, Orangina, Pernod-Ricard, le vendeur, et Pepsi-Cola, le principal opposant à cet accord en tant que partenaire commercial d'Orangina en France sur le marché du « hors domicile » (bars, hôtels, restaurants...). Le Conseil devrait rendre ses conclusions vers la mi-octobre au ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn. Celui-ci a déjà laissé entendre qu'il suivrait l'avis des sages, tout comme il l'avait fait voici un an, refusant une première fois le rachat d'Orangina par la firme américaine.

Mardi, Thierry Jacquillat et Jacques Pfister, les patrons respectifs de Pernod-Ricard et d'Orangina, devaient venir en personne plaider le dossier. Coca-Cola, lui, a revu son offre pour se conformer aux remarques formulées par le Conseil de la concurrence. Dans la nouvelle proposition, la distribution « hors domicile » d'Orangina en France serait confiée pour dix ans à un intervenant indépendant de Coca-Cola, en l'occurrence Pampryl, une autre filiale de Pernod-Ricard. Le groupe américain a, par ailleurs, signé le 17 septembre un nouveau protocole social avec les représentants du personnel d'Orangina, par lequel il garantit *« le maintien de l'emploi pendant deux ans »* après la vente.

Plus de deux ans après leurs premières discussions, cette transaction revêt désormais un caractère d'urgence tant pour Coca-Cola que pour Pernod-Ricard. Le groupe français de spiritueux attend impatiemment le chèque de 4,7 milliards de francs promis par Coca-Cola, pour pouvoir financer son recentrage sur les boissons alcoolisées. Un domaine où, bien qu'étant dans les cinq premiers mondiaux, Pernod-Ricard est un poids moyen, face au géant Diageo, issu de la fusion Guinness-GrandMet.

Le week-end dernier, a resurgi dans la presse britannique la rumeur d'une offre de 4 milliards de livres (40 milliards de francs) de Pernod-Ricard sur la division spiritueux du groupe Allied Domecq, numéro deux mondial du secteur, dont l'action a bondi d'un peu plus de 7 % lundi 27 septembre à la Bourse de Londres. Une proie également convoitée par Bacardi-Martini et Seagram (Chivas, Martell...). Sans l'apport de la vente d'Orangina, le groupe français aurait du mal à suivre une éventuelle surenchère boursière sur Allied. Pour Coca-Cola, l'enjeu de cette acquisition a pris une nouvelle dimension après ses récents déboires. Le numéro un mondial des boissons sans alcool a vu ses ventes mondiales diminuer (en volume) au premier semestre du fait de la baisse de ses marchés « hors Amérique du Nord », qui représentent plus de 60 % de son activité. Afin d'inverser cette tendance, le géant cherche des relais de croissance. Depuis le début de l'année, il a racheté les marques de boissons non alcoolisées du groupe Cadbury (Schweppes, Dr Pepper, Canada Dry...) partout où les autorités de la concurrence ne l'en ont pas empêché, soit dans 160 pays à ce jour. Le 20 septembre, Coca annonçait un doublement de ses capacités d'embouteillage à Pékin.

Dans cette quête de croissance, Orangina représenterait, pour le géant américain, un réel complément de gamme : ce produit à la pulpe de fruits est en adéquation avec les attentes désormais plus « naturelles » des consommateurs. Cette marque *« a un véritable potentiel international »*, avait déclaré son PDG dans *Le Monde* en juin 1998. Pour couper court aux critiques des autorités françaises et européennes de la concurrence, le géant d'Atlanta a fait une concession de taille : il a renoncé, en mai, à l'achat de Schweppes dans les principaux pays européens, dont la France.

Si le Conseil de la concurrence ne peut pas, par définition, prendre en compte les arguments sociaux et stratégiques de Pernod-Ricard et de Coca-Cola, le ministre, lui, ne peut y être insensible. A cet effet, l'intersyndicale des salariés d'Orangina a demandé à être reçue par M. Strauss-Kahn, pour lui demander de veiller au maintien de l'emploi et des sites de production d'Orangina en France, quelle que soit la solution retenue. Un engagement que Coca-Cola a d'ores et déjà pris, pour deux ans.

Laure Belot et Pascal Galinier

José Bové ne boit plus de Coca

***« Les monopoles, aussi bien dans l'agroalimentaire que dans la boisson, que dans la banque ou que dans l'industrie des ordinateurs, sont quelque chose de dangereux »*, a déclaré José Bové, membre fondateur de la Confédération paysanne, lundi 27 septembre, sur Radio-Monte-Carlo. Il était interrogé sur l'offre de rachat d'Orangina par Coca-Cola. *« On est en train de créer au niveau mondial des groupes gigantesques qui sont en train d'imposer une loi du marché complètement contraire à l'intérêt des pays et des gens qui travaillent dans les entreprises* (...). *Cela nécessite que les politiques prennent des positions courageuses et fortes et que le gouvernement français interdise ce genre de concentration. »* Si les *« citoyens »* sont contre le rachat d'Orangina par Coca-Cola, *« ils n'ont qu'à ne plus boire de Coca-Cola. Ça me paraît la chose la plus simple. C'est ce que je fais déjà »*, a lancé le syndicaliste paysan.**

La fusion Veba-Viag ouvre des portes aux groupes français

MUNICH
de notre envoyé spécial

Leur fusion à peine annoncée, lundi 27 septembre à Munich, Veba et Viag ne veulent pas s'arrêter là. Le nouveau numéro trois européen de l'électricité (*Le Monde* du 28 septembre) nourrit de solides ambitions sur le Vieux Continent, dans la chimie de spécialités, mais surtout dans l'électricité puisqu'il compte doubler en cinq ans son chiffre d'affaires dans le secteur. *« Surtout par croissance externe »*, ont précisé Wilhelm Simson et Ulrich Hartmann, les deux coprésidents de son directoire, pour qui l'Europe *« fait partie des priorités »*. Ils ne s'estiment pas pressés par le temps, et veulent parachever la fusion d'ici l'été 2000.

2 500 suppressions d'emplois ont été annoncées. Les synergies prévues (1,6 milliard de deutschemarks, soit 800 millions d'euros, par an à partir de 2002) devraient renforcer la compétitivité du premier électricien privé en Europe, derrière deux monopoles publics, le français EDF et l'italien ENEL, qui se targue de disposer de lignes électriques *« de la Scandinavie aux Alpes »*. Dans les deux ou trois prochaines années, la cession d'une dizaine de filiales, comme Stinnes, Klöckner & Co, VAW Aluminium, en particulier – pour un chiffre d'affaires total de l'ordre de 55 milliards de deutschemarks (28 milliards d'euros) –, va en outre lui permettre de dégager d'importants moyens pour concrétiser ses projets. La participation de Veba dans Bouygues Telecom (17,5 %) devrait aussi être vendue.

La première étape de ce processus de concentration du marché allemand ouvre paradoxalement des horizons à certaines entreprises françaises. *« La candidature d'EDF pour EnBW est renforcée »*, estime un banquier munichois. Veba-Viag est en effet concurrent de l'opérateur français dans la privatisation partielle du troisième fournisseur allemand de courant, par l'intermédiaire de Bayernwerk, filiale de Viag. Cette dernière avait déposé son dossier quelques semaines avant que la décision de fusionner les deux groupes ait été prise de façon définitive.

CONSÉQUENCES SOCIALES

Aujourd'hui, les responsables du nouveau groupe s'interrogent sur l'intérêt de cette candidature, *« car il est peu probable qu'une acquisition en Allemagne soit autorisée pour des raisons de droit de la concurrence »*, a indiqué, lundi, Wilhelm Simson : Veba-Viag devrait contrôler 28 % du marché allemand. Les prétendants d'EnBW doivent déposer leur offre finale début novembre. Des rumeurs évoquent une possible alliance entre EDF et RWE.

Par ailleurs, le sort de la filiale de télécommunication E-Plus (détenue à 60,25 % par Veba et RWE) ne laissera pas indifférents les opérateurs de téléphonie. On laissait entendre, lundi, que des contacts avec France Télécom et Vivendi ont eu lieu. La procédure de cession, conduite par la banque d'affaires Morgan Stanley, vient d'être lancée. Là encore, les dirigeants de Veba-Viag ont affirmé ne pas être pressés, plusieurs candidats se seraient manifestés. *« Nous attendons un très bon prix »*, a déclaré Ulrich Hartmann. Au même moment, 20 000 salariés des régies électriques municipales menacées par la baisse des tarifs défilaient dans les rues de Berlin pour alerter le gouvernement sur les conséquences sociales *« déplorables »* qui se profileraient derrière la concurrence actuelle.

Philippe Ricard

La Poste retarde les horaires des levées à Paris

CET ÉTÉ, La Poste avait voulu avancer l'heure des levées du courrier à Paris. Devant le tollé, elle a, au contraire, annoncé, mardi 28 septembre, qu'elle retardait certaines d'entre elles. Les bureaux de poste parisiens accepteront le courrier pour l'Ile-de-France jusqu'à 20 heures. Par ailleurs, le public pourra déposer son courrier dans huit centres de tri parisiens jusqu'à 20 heures pour la province et 22 heures pour l'Ile-de-France. Alors que le relevage du courrier dans les boîtes aux lettres s'effectue actuellement à 18 heures (pour les expéditions destinées à la province) et jusqu'à 19 h 30 (pour l'Ile-de-France), les nouveaux horaires s'échelonneront respectivement de 16 heures à 20 heures et de 16 heures à 22 heures.

Passage de témoin chez André

JEAN-LOUIS DESCOURS, quatre-vingt-deux ans, président du groupe André (chaussures, habillement), a amorcé, lundi 27 septembre, le règlement de sa succession patrimoniale en s'associant au financier Marc Ladreit de Lacharrière. M. Descours, président du conseil de surveillance, possède 23,3 % du capital. Il en conserve 10,1 % à titre personnel et apporte le solde, soit 13,2 %, à une société commune créée avec M. Ladreit de Lacharrière, Lille Royale SA, dont il détient 53 % et son nouvel associé 47 %. M. Ladreit de Lacharrière opère à travers sa holding personnelle, Filalac, et non à travers Fimalac, son groupe d'investissement industriel.

La Générale récompense ses salariés

DANIEL BOUTON, président de la Société générale (SG), a adressé mi-septembre une lettre à tous ses salariés leur annonçant le versement d'une prime exceptionnelle, représentant le quart d'un mois de salaire, et d'un minimum de 3 000 francs, en même temps que la paie de septembre. Dans cette lettre, M. Bouton demande au personnel de l'encadrement de *« renouveler nos remerciements à nos collaborateurs pour cette remarquable action collective et individuelle »*. M. Bouton félicite ses salariés pour avoir *« continué à assurer de façon exemplaire un service de qualité »* depuis le 1er février, jour de l'annonce du mariage avec Paribas, et surtout depuis le 9 mars, jour de la riposte de la BNP. Les salariés de SG se sont fortement mobilisés derrière la direction lors de la bataille boursière BNP-SG-Paribas.

LeMonde Job: WMQ2909--0022-0 WAS LMQ2909-22 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:27 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1383 Lcp:700 CMYK

La Sept Arte rechigne à entrer dans France Télévision

Le partenaire allemand de la chaîne culturelle a demandé une étude juridique pour vérifier que le rattachement de la chaîne culturelle au pôle de l'audiovisuel public, prévu dans le projet de loi Trautmann, n'est pas en contradiction avec le traité franco-allemand

L'ENTRÉE des sœurs cadettes de l'audiovisuel public français, que sont La Sept Arte et La Cinquième, dans la grande famille de France Télévision pourrait bien être plus difficile que prévu. En effet, le partenaire allemand d'Arte s'inquiète du rattachement de La Sept Arte à la holding ; il évoque une contradiction entre le projet de loi sur l'audiovisuel et le traité franco-allemand de 1990, qui a précédé la création d'Arte. Jobst Plog, actuel président d'Arte, a demandé à deux juristes, un Allemand et un Français, une étude qui devrait être achevée pour la prochaine assemblée générale d'Arte, mercredi 20 octobre.

A quelques semaines de la reprise de la discussion de la loi sur l'audiovisuel au Sénat, La Cinquième et La Sept Arte sont plus que jamais incertaines de leur avenir. Depuis 1996, on a d'abord voulu les marier, sans leur consentement, mais au prétexte qu'elles se partagent le même réseau de diffusion, tout en ayant des lignes éditoriales très différentes. La discussion inaboutie d'un premier projet de loi présenté par la droite empêcha de mener l'affaire jusqu'au bout. Mais l'idée est reprise dans le projet de loi élaboré par la gauche.

Pendant que les politiques tergiversent, les responsables s'efforcent de commencer le rapprochement entre les deux entreprises. A partir d'avril 1997, où les deux chaînes sont dotées d'un président commun. Déjà président de La Sept Arte, Jérôme Clément prend les rênes de La Cinquième. Les personnels de la chaîne éducative redoutent alors une domination par la télévision culturelle européenne.

LES PERSONNELS ATTENTISTES

Petit à petit, les deux chaînes sont coiffées par une direction commune : elles ont la même secrétaire générale, le même directeur financier, le même directeur des ressources humaines. Mais il y a toujours deux conseils d'administration et deux comités d'entreprise. Au cours de l'année 1998, Jérôme Clément lance l'élaboration d'un *« projet d'entreprise »* destiné à faire dialoguer les personnels. Pendant plusieurs semaines, des groupes de travail discutent des missions des chaînes, de la complémentarité des programmes, des politiques de développement, des produits dérivés, des chaînes thématiques, d'Internet, etc.

Mais les deux équipes, bien que rassemblées dans un siège commun, restent plutôt hostiles à la fusion. Elles gardent un mauvais souvenir de la première conséquence de la fusion, qui a représenté une perte de 150 millions de francs sur leurs budgets. Un manque à gagner qu'elles ont mis plusieurs années à récupérer.

La perspective d'une nouvelle donne liée aux inquiétudes manifestées par le partenaire allemand rend les personnels plus attentistes que jamais. Ceux de La Cinquième se verraient bien entrer seuls dans la holding, même s'ils s'interrogent sur l'avenir de la Banque de programmes et de services (BPS), sorte de bibliothèque informatique destinée aux établissements scolaires et aux organismes chargés d'éducation et d'emploi, qui depuis deux ans bénéficie d'aides importantes du gouvernement. Quant à La Sept Arte, les syndicats se demandent ce qu'ils vont *« faire dans cette galère »*.

DES CRAINTES POUR LE BUDGET

Mettant en avant leur mission internationale, ils ne comprennent pas pourquoi on veut les intégrer dans un groupe national. Surtout, ils craignent que, victime des arbitrages en faveur de France 2 et de France 3, leur budget ne rétrécisse comme peau de chagrin. Sur le milliard de francs affecté à cette chaîne, 25 % sont incompressibles puisqu'ils représentent la participation française au budget d'Arte et que son montant doit être équivalent à celui versé par les Allemands.

L'accord entre les deux pays prévoit aussi que chacun doit fournir le même volume de programmes, qui est financé avec l'autre partie du budget. Mais l'appréciation est plus large puisqu'il s'agit là d'heures d'émissions, sans qu'il soit précisé s'il s'agit de nouvelles productions ou de rediffusions. *« Nous ne voulons pas devenir de simples redistributeurs de programmes ; cela mettrait en péril les nombreux producteurs qui travaillent pour nous. En outre, la lourdeur de fonctionnement de France Télévision n'est pas compatible avec notre système »*, protestent les responsables syndicaux de La Sept Arte.

Toutes ces questions devront être prises en compte par Marc Tessier, président de France Télévision, qui vient d'être chargé par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, d'une mission de réflexion sur la constitution du groupe des chaînes publiques. Il y travaillera avec les responsables de La Cinquième et de La Sept Arte. Jérôme Clément, qui fut président d'Arte jusqu'en 1998, devrait y jouer un rôle important grâce à sa bonne connaissance des mécanismes de décision et de la coopération télévisuelle franco-allemande. Sa non-élection à la tête de France Télévision, au printemps, a sans doute poussé les partenaires allemands d'Arte à être plus sourcilleux sur les garanties qu'ils veulent obtenir compte tenu de la nouvelle architecture de l'audiovisuel public français.

Françoise Chirot

Une grille rénovée pour La Cinquième

Pour ses cinq ans, La Cinquième s'offre un nouveau logo, un autre habillage de l'antenne et un académicien, Erik Orsenna, qui réalisera « Qu'est-ce que la France ? », *« une sorte d'enquête sur la nation française »*. Ce reportage sur le terrain est destiné à *« réévaluer à la lumière de l'histoire récente »* des notions telles que la nation, la patrie, l'Etat et la République. Il se prolongera par plusieurs émissions tout au long de l'an 2000.

L'autre nouveauté est l'apparition de cinq magazines hebdomadaires. Diffusés à 18 heures, ils traiteront de l'actualité vue par les hommes, par les femmes, par les jeunes, par *« une personnalité plus ou moins connue »*. L'annonce que Jean-Luc Delarue et Christophe Dechavanne produisent, sans les présenter, deux de ces magazines a quelque peu agacé les producteurs traditionnels de La Cinquième. Pour le reste, la grille tourne autour des trois axes habituels : la jeunesse avec « Debout les zouzous » pour les 2-5 ans ; l'économie et le social ; le décryptage de la vie en société.

L'audiovisuel public est moins innovant dans le sud de l'Europe qu'au nord

FLORENCE
de notre envoyé spécial

Quelle est la notion de service public ? Quels sont ses problèmes de développement en Europe ? Quel est son rôle social et éducatif ? Autant de questions auxquelles réfléchissent, depuis de nombreuses années, les différents responsables des télévisions publiques européennes.

Réunis à Florence, lundi 20 septembre, dans le cadre du 51e prix Italia – le plus ancien festival consacré aux programmes de radio et de télévision –, les directeurs des programmes de France Télévision, ARD (Allemagne), TVE (Espagne), BBC (Angleterre) et Rai (Italie) ont tous réaffirmé avec force leur confiance dans l'avenir de l'audiovisuel public, malgré l'explosion de l'offre et la concurrence des chaînes privées. *« Le service public doit s'en tenir à ses missions essentielles : informer, cultiver, distraire,* a simplement rappelé Adam Mac Donald, directeur des programmes de BBC 1. *Certains nous traitent de dinosaures, mais ils oublient qu'il vaut mieux se promener avec les dinosaures que de mourir comme eux. »*

Pour illustrer cette réflexion, le service des études et recherches de marché de la Rai a rendu publique une étude sur les cinq principaux services publics européens (France, Allemagne, Italie, Espagne et Angleterre) qui, à eux seuls, regroupent 300 millions d'habitants sur les 375 millions que compte l'Europe des Quinze. Réalisée au cours de l'année 1999, l'étude montre que, en 1998, les services publics allemand, italien et espagnol ont été leaders en audience grâce à leur première chaîne respective. Ceux de France et d'Angleterre se sont classés deuxièmes derrière les chaînes privées.

OBLIGATIONS NATIONALES

« Dans chaque pays, on assiste à une confrontation directe entre les services publics et les chaînes privées pour la définition et la conquête de leur propre espace de marché, notent les auteurs de l'étude. *Cette situation oblige donc les télévisions publiques à une concurrence frontale qui tend à s'étendre bien au-delà des frontières nationales. »*

Dans cette bataille, les « contextes » nationaux jouent un rôle déterminant. L'économie des systèmes (le budget de la télévision publique allemande est presque le double de celui de la télévision italienne) et la différence des habitudes de consommation entre le Nord et le Sud expliquent certaines orientations économiques et culturelles. Si l'Angleterre et l'Allemagne ont des obligations nationales moins contraignantes que la France, l'Italie ou l'Espagne, ces deux pays ne peuvent compter que sur la redevance pour se financer. La publicité est interdite à la BBC, et les Allemands s'autoréglementent, sans « quotas » ni obligations de programmation. Ils jouent aussi sur la décentralisation en s'en remettant à la compétence des Länder.

RÉSISTANCE GRÂCE AUX RÉGIONS

En revanche, l'Etat assure un contrôle plus renforcé en Italie, en France et en Espagne, avec un cahier des charges souvent pesant et une intervention financière importante. En Espagne, où la redevance n'existe pas, l'Etat est obligé de combler chaque année le grave déficit de la TVE. En Italie et en France, la publicité représente désormais 45 % des ressources et peut même grimper jusqu'à 52 % pour France 2.

En conclusion, l'étude sépare l'Europe des télévisions publiques entre un modèle « courtois » et un modèle « concurrentiel ». Dans le premier, on retrouve l'Angleterre et l'Allemagne, culturellement « nordiques », dont les systèmes télévisuels plus anciens et plus libéraux permettent une grande liberté d'expérimentation, une programmation plus ouverte et une concurrence plus « musclée » avec le privé sans pour autant le copier.

La France, l'Italie et l'Espagne, culturellement latines, avec des systèmes « jeunes » et « étatistes », se regroupent dans le second modèle. *« Le recours au marché minimise leurs risques et a pour conséquence une quasi-absence de différence entre le public et le privé,* soulignent les auteurs de l'étude. *La tendance à l'innovation est oubliée au profit de formats et de genres à succès déjà utilisés. »*

L'étude souligne toutefois que les services publics européens font preuve d'une « résistance » continue vis-à-vis des chaînes privées, notamment grâce aux télévisions régionales comme France 3 pour la France, ARD 3 pour l'Allemagne et Autonomicas pour l'Espagne.

Daniel Psenny

DÉPÊCHES

■ **IMPRIMERIE : Quebecor a acquis l'imprimerie Oberndorfer de Salzbourg (Autriche),** a annoncé le groupe canadien, dans un communiqué publié lundi 27 septembre. Cette unité d'offset de 300 salariés, spécialisée dans l'impression des catalogues et magazines, a réalisé, en 1998, un chiffre d'affaires de 880 millions de schillings (63 millions d'euros) essentiellement en Allemagne et en Autriche.

■ **SATELLITE : près de 6,3 millions de foyers en France reçoivent une offre élargie de programmes de télévision par câble ou satellite,** selon une enquête réalisée par le Crédome pour Eutelsat et publiée lundi 27 septembre. En juin, 3,5 millions de foyers recevaient des chaînes de télévision par satellite, soit une augmentation de 69 % par rapport à juin 1998, et 2,8 millions de foyers étaient abonnés au câble (+ 16,6 %).

■ **PRESSE : l'hebdomadaire new-yorkais *Village Voice* est à vendre.** Fondé en 1955 par l'écrivain Norman Mailer, le journal est diffusé à 250 000 exemplaires. Leonard Stern, PDG du groupe d'édition Stern Publishing, avait racheté ce magazine il y a quatorze ans et l'avait transformé en hebdomadaire gratuit en 1998.

■ **Les syndicats d'Havas demandent à Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi, l'*« ouverture des négociations sur la réduction du temps de travail »*.** Dans une lettre ouverte du lundi 20 septembre, les syndicats CGT, CFDT, CGC, FO, CFTC et SNJ du secteur presse professionnelle d'Havas (*Usine nouvelle, Moniteur, France agricole*, presse informatique) reprochent à leur direction de *« traîner les pieds »*, alors que des accords ont été conclus à *L'Express* et à *L'Expansion,* autres filiales de Vivendi.

Le quotidien belge « Le Matin » lutte pour sa survie

BRUXELLES
de notre correspondant

Le tribunal de commerce de Liège a accordé, vendredi 24 septembre, le régime du concordat à la société éditrice du quotidien belge francophone *Le Matin*. Cette décision permet à ce journal, en grande difficulté financière, de poursuivre son activité tout en cherchant un repreneur, les actiosnnaires actuels (Syndicat des métallurgistes de Liège, groupe de presse Médi@bel) n'étant pas disposés à souscrire une augmentation de capital pour le relancer. Le concordat court sur six mois, à l'issue desquels le tribunal se prononcera sur la viabilité de l'entreprise.

Le Matin avait pris, en mars 1998, la suite de deux quotidiens wallons liés au Parti socialiste et aux syndicats, *Le Peuple* et *La Wallonie*. L'objectif était de substituer à ces deux titres de la presse d'opinion, en fort déclin, un journal progressiste moderne, à l'image de ce qui s'était passé en Flandre avec le succès de *De Morgen*, un quotidien qui vit son audience s'accroître notablement après son émancipation du Parti socialiste flamand.

Les études préalables avaient établi le seuil de rentabilité de ce nouveau titre à une vente quotidienne de 16 000 exemplaires. Or, dix-huit mois plus tard, il plafonne à 8 000, un chiffre inférieur à la diffusion cumulée des deux titres qu'il était censé remplacer. Le rachat du groupe Vers l'avenir, actionnaire à 25 % du *Matin*, par le groupe de presse flamand VUM, a accéléré le processus qui devrait conduire, à moins d'un miracle, à la disparition du journal. Philippe Delaunois, administrateur délégué de Vers l'avenir, a déclaré, lors de sa prise de fonctions, début septembre, qu'il n'était *« pas intéressé »* à une recapitalisation du *Matin*. Le personnel du titre, qui emploie actuellement 58 journalistes, a lancé une souscription auprès des lecteurs.

Les difficultés du *Matin* s'inscrivent dans un contexte de crise générale de la presse francophone belge. A l'exception du *Soir* de Bruxelles, tous les titres voient leur diffusion s'effriter de manière importante. Les restructurations en cours dans le groupe Sud-Presse, qui gère les titres régionaux du groupe Rossel (*Le Soir*), prévoient de nombreuses suppressions d'emplois. L'hebdomadaire *Dimanche Matin* vient de suspendre sa parution, faute de rentabilité.

Luc Rosenzweig

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOI

OFFRES

Jupiter Communications, une entreprise de recherche sur Internet, dont les bureaux se trouvent à Londres et à New York, est un grand fournisseur de services de recherche concernant le commerce sur Internet. Les recherches de Jupiter, axées uniquement sur l'économie Internet, fournissent aux clients des renseignements complets sur les tendances, les prèvisions et les meilleures pratiques de l'industrie.

Directeur de compte-France

Nous recherchons un Directeur de compte pour vendre nos services haut de gamme pour clients ayant retenu les services de la société en France. Système de rémunération très intéressant comprenant options d'achat d'actions.

- Plus de 3 années d'expérience de vente résultant de contacts
- Ventes consultatives (par ex.: nouvelles informations sur les médias, services financiers, technologie et/ou services de télécommunication, recherche de forfaits et vente de média)
- Preuve d'être capable d'entretenir des relations avec les prospects et de conclure des affaires
- Qualité d'entrepreneur capable d'initiative et de se focaliser sur l'objectif
- Parfaites connaissances du français et de l'anglais

Envoyer CV et lettre de couverture en anglais avec exigences de salaire à:

Liz Macaluso,
Jupiter Communications,
627 Broadway,
New York. NY 10012, USA;
courrier électronique: jobs@jup.com;
téléfax: 212.780.5219

L'ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION DE L'ALCOOLISME

R.U.P.

Recherche un

CHARGE DE MISSION PREVENTION (H/F)

Titulaire d'un diplôme en Sciences Humaines et/ou Médico-Sociales (bac + 3 minimum), vous disposez d'une expérience significative dans le champ sanitaire et social ou socio-éducatif, et dans les domaines de l'éducation, de la prévention et de la formation. Vous devrez élaborer, suivre et évaluer les projets et actions de prévention. Vous apporterez également un soutien technique et méthodologique aux équipes régionales et départementales.

CDI plein temps basé à Paris - fréquents déplacements. Convention Collective A.N.P.A. Statut cadre. Poste à pourvoir en novembre 1999, adressez votre dossier de candidature (lettre, CV et photo) à :

Monsieur le Directeur ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION DE L'ALCOOLISME
20, rue Saint-Fiacre - 75002 PARIS

Esprit dynamique, entrepreneur dans l'âme et sensible aux mutations de notre époque, vous voulez réfléchir, anticiper, créer en reliant l'intelligence stratégique et les nouvelles formes d'organisation économique et sociales.

Unique en Europe

DETASE - Etudes transdisciplinaires Arts-Sciences-Entreprise
Animé par un réseau international de 135 personnalités leaders dans les domaines économiques, scientifiques, artistiques.

Enseignement compatible avec activité. Admission multicritères : Bac + 4/5 ou expérience prof.

Réunions d'information
Jeudi 30 septembre 1999
à 18h30 à DAUPHINE
ou Lettre + CV à DETASE
place du Mal de Lattre de Tassigny 75775 Paris Cedex 16
Tél. et Fax : 01.44.05.45.23

UNIVERSITE PARIS DAUPHINE

DEMANDES

Jeune fille 21 ans, DUT GEII à l'IUT de Cachan, cherche emploi stable d'analyste programmeur ou développeur. Pratique de langues. Tél. : 06-61-83-93-25.

Lauréat concours attaché territ., 9 ans exp. en C.L., recherche poste en dév. éco., affaires européennes. Tél. : 02-38-69-83-52.

COUPLE AVEC 2 ENFANTS (4 ans, 1 an) actuel. concierge d'une résidence haut de gamme 3,5 ha jardin à la française, green, parc d'enf., piscine. Recherche poste de régisseur dans le sud de la France, outre-mer ou étranger. Faire proposition. Ecrire : *Le Monde Publicité* sous n° 9956 21 *bis*, rue Claude-Bernard 75005 Paris.

CHEF de cuisine réf. 20 ans étoilé Michelin. Recherche poste cuisine de direction, ambassades ou clientèle partic. Libre à partir du 1er octobre. Ecrire au journal *Le Monde Publicité*, sous réf. 9954, 21 *bis* , rue Claude-Bernard, B.P. 218, 75226 Paris Cedex 05, qui transmettra.

Resp. ressources humaines, 14 ans d'expérience, spécialisation IGS, cherche poste PME-PMI Tél. : 01-34-60-29-69 (répondeur).

LE MONDE ECONOMIE avec Le Monde DATÉ MARDI

LeMonde Job: WMQ2909--0024-0 WAS LMQ2909-24 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:55 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1384 Lcp:700 CMYK

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ALCATEL : l'équipementier téléphonique français** a lancé, mardi 28 septembre, une offre publique d'échange amicale sur la société américaine de logiciels Genesys Telecommunications Laboratories pour 1,44 milliard d'euros.

● **DAIMLERCHRYSLER : les membres du syndicat de l'automobile américain (UAW) ont ratifié**, lundi, à 86 % l'accord sur les nouveaux contrats de travail. Ceux-ci prévoient une hausse des salaires de 3 % par an, une prime de 1 350 dollars et l'obligation d'embaucher de nouveaux salariés quand l'effectif tombe sous certains seuils.

● **VALEO : l'équipementier automobile va construire une usine d'électronique à Fort Worth**, au Texas, qui devrait être opérationnelle à l'été 2000.

● **COM ONE : la société bordelaise d'électronique va lancer son @Max**, un terminal d'accès à Internet, à mi-chemin entre le minitel et le PC. Testé par France Télécom, ce terminal devrait être vendu environ 2 900 francs. Com One espère en vendre 30 000 en un an.

● **MONSANTO : principal producteur mondial de plantes génétiquement modifiées (OGM),** le groupe américain discute avec des associations écologistes pour proposer aux agriculteurs des cultures OGM sur-mesure adaptées au sol et aux insectes spécifiques, a révélé, lundi, le quotidien britannique *Le Guardian*.

● **PECHINEY : la fusion Pechiney-Alcan-Alugroup sera retardée** en raison de la demande, par la justice américaine, d'un complément d'informations, selon un communiqué publié lundi.

● **LOCKHEED MARTIN : le groupe aéronautique américain** a annoncé, lundi, la cession prochaine de plusieurs branches d'activité représentant environ 4 % du chiffre d'affaires et 9 000 personnes.

SERVICES

● **PHONEHOUSE : le spécialiste dans la distribution de téléphones mobiles** a annoncé, lundi, qu'il reprend les 45 boutiques de FNAC Télécom. PhoneHouse disposera désormais d'une centaine de boutiques.

● **IBM-DELL : les deux sociétés d'informatique américaines ont signé,** lundi, un accord sur la fourniture par IBM de services informatiques aux clients de Dell, d'une valeur de 6 milliards de dollars sur sept ans.

● **FRANCE TÉLÉCOM : l'opérateur téléphonique a acquis, lundi, Alapage.com**, le site de vente de livres sur Internet concurrent d'Alibabook et de BOL France, pour un montant estimé entre 250 et 400 millions de francs.

● **TELECOM ITALIA : les cotations des titres de l'opérateur italien**, ceux de sa filiale mobile TIM ainsi que ceux de Tecnost, filiale d'Olivetti qui a conduit l'OPA sur Olivetti, étaient suspendus, mardi matin à la Bourse de Milan. Tecnost devrait annoncer la prise de contrôle de TIM.

● **GROUPE LUCIEN BARRIÈRE : le conseil municipal d'Enghien-les-Bains a attribué à la Société des eaux et thermes d'Enghien,** filiale du groupe Barrière, la délégation de service public (casino, établissement thermal et activité hôtelière) pour dix-huit ans.

FINANCE

● **BANQUES : les syndicats CFDT, CGT, FO, CFTC et SNB-CGC se rendront à la commission nationale paritaire** du jeudi 30 octobre, qu'ils menaçaient de boycotter, afin de reprendre les négociations sur la convention collective grâce aux nouvelles propositions de l'Association française de Banque.

● **NATWEST : après le lancement de l'offre hostile de la banque écossaise Bank of Scotland sur NatWest**, sa concurrente, Royal Bank of Scotland a confirmé, lundi, qu'elle étudiait une contre-offre amicale.

● **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : SG a confirmé**, lundi, la signature d'un accord pour le rachat de 97,9 % de la banque bulgare Expressbank, pour 37,5 millions d'euros.

● **DEXIA : le groupe bancaire franco-belge discute avec l'assureur allemand Allianz** en vue de créer une joint-venture sur le marché européen de la bancassurance auprès des villes et des municipalités, selon le *Wall Street Journal Europe* de mardi.

EUROPE

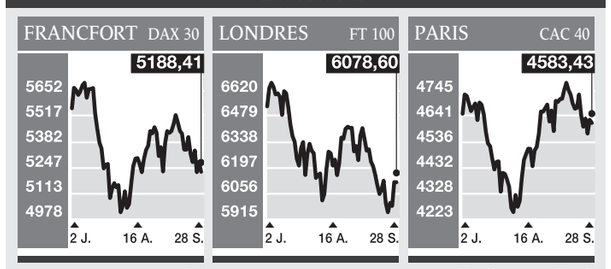

Europe 09 h 50	Indices sélection	cours 28/09	Var. % 27/09	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3720,80	– 0,19	11,32
EUROPE	STOXX 50	3690,94	– 0,41	11,16
EUROPE	EURO STOXX 324	323,01	– 0,11	8,26
EUROPE	STOXX 653	308,76	– 0,20	10,59
PARIS	CAC 40	4583,43	– 0,29	16,25
PARIS	MIDCAC	0,00	....	....
PARIS	SBF 120	3146,99	– 0,11	18,47
PARIS	SBF 250	0,00	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	0,00	....	....
AMSTERDAM	AEX	557,53	– 0,87	3,56
BRUXELLES	BEL 20	0,00	....	....
FRANCFORT	DAX 30	5188,41	– 0,98	3,63
LONDRES	FTSE 100	6078,60	2,37	3,33
MADRID	STOCK EXCHANGE	0,00	0,40	....
MILAN	MIBTEL 30	34699,00	– 0,15	– 1,29
ZURICH	SPI	7018,20	– 0,61	– 1,99

AMÉRIQUES

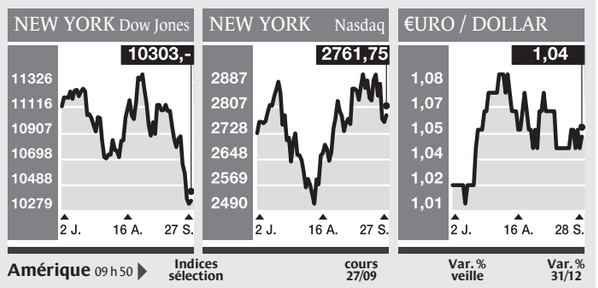

Amérique 09 h 50	Indices sélection	cours 27/09	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10303,39	0,23	12,22
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1283,31	0,47	4,40
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2761,75	0,78	25,95
TORONTO	TSE INDEX	6895,69	1,96	6,32
SAO PAULO	BOVESPA	11542,00	0,08	70,14
MEXICO	BOLSA	285,98	1,80	23,01
BUENOS AIRES	MERVAL	526,48	3,93	22,42
SANTIAGO	IPSA GENERAL	128,49	– 0,40	66,87
CARACAS	CAPITAL GENERAL	5898,70	1,85	23,18

ASIE - PACIFIQUE

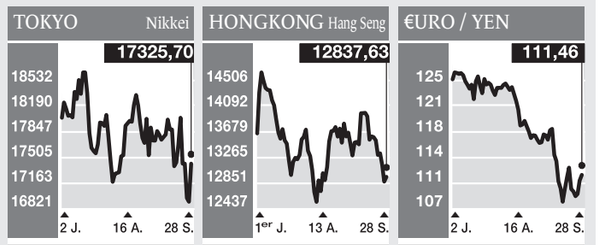

Zone Asie 09 h 50	Indices sélection	cours 28/09	Var. % 27/09	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	17325,70	3	25,17
HONGKONG	HANG SENG	12837,63	0,60	27,76
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	....	45,47
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	109,05	– 0,40	67,92
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2920,60	0,33	3,81
BANGKOK	SET	26,95	2,28	4,95
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4714,45	– 0,03	54,30
WELLINGTON	NZSE-40	2015,04	– 0,37	– 2,43

ÉCONOMIE

La BCE évoque une hausse préventive des taux

LE VICE-PRÉSIDENT de la Banque centrale européenne (BCE), Christian Noyer, s'est montré, lundi 27 septembre, optimiste sur la perspective d'une évolution modérée des prix, tout en laissant envisager une prochaine action préventive pour éviter tout risque de dérapage de l'inflation. « *La BCE pourrait être conduite à agir à temps* (sur les taux d'intérêt) *afin d'éviter un emballement* (des prix) *sans casser la croissance* », a estimé M. Noyer qui comparaissait devant la commission économique et monétaire du Parlement européen à Bruxelles.

M. Noyer a chiffré à 2 %-2,5 % par an le potentiel de croissance économique actuel de l'Union européenne sans risque de surchauffe. Il a ajouté que, pour avoir une croissance supérieure à 2,5 % non inflationniste, il faudrait mener des réformes structurelles des différents marchés (emploi, biens, services), de façon, par exemple, à réduire le coût des emplois les moins qualifiés. Il a cité ainsi l'exemple des Pays-Bas qui ont mis en œuvre ces réformes « *plus qu'ailleurs* ».

■ **La croissance du produit intérieur brut (PIB) dans l'Union européenne** devrait être supérieure en 1999 et 2000 aux prévisions de la Commission européenne établies en mai, a déclaré lundi Pedro Solbes, commissaire européen chargé des affaires monétaires. Dans ses prévisions de mai, la Commission européenne tablait sur une croissance de 2,1 % du PIB de l'Union en 1999 et de 2,7 % en 2000.

■ **La masse monétaire M3 a progressé de 5,7 % en août**, après avoir augmenté de 5,8 % en juillet, a annoncé lundi la Banque centrale européenne.

■ **FRANCE : la croissance de l'économie, mesurée par l'évolution en volume du produit intérieur brut, serait de 2,8 %** en 2000, après 2,3 % en 1999, selon les prévisions de Rexecode, institut de conjoncture proche du patronat.

■ **L'activité dans l'industrie a « *fortement accéléré* au cours des derniers mois »** et « *devrait rester très dynamique dans les mois à venir* », « *d'après les perspectives personnelles de production* », montre l'enquête mensuelle réalisée en septembre par l'Insee auprès des chefs d'entreprise.

■ **ALLEMAGNE : les prix à l'importation ont augmenté de 0,5 % en août** comparé à juillet, soit une hausse de 0,8 % sur un an, a annoncé mardi l'Office des statistiques de Wiesbaden. En juillet, l'indice des prix à l'importation avait affiché une progression de 0,9 % sur un mois.

■ **JAPON : le premier ministre japonais, Keizo Obuchi, a annoncé lundi qu'il espère constituer un nouveau gouvernement** d'ici à la fin de la semaine pour examiner « *un vaste plan de mesures économiques pour placer le Japon sur la voie d'une reprise généralisée* ».

■ **Le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, a déclaré lundi que l'économie japonaise** reposait trop sur le capital bancaire, ce qui avait contrarié ses efforts de redressement économique sur le long terme. « *Alors que le Japon a fait des efforts importants, il doit encore faire des progrès significatifs dans la diversification du système financier, ce qui pourrait constituer un élément primordial, quoique ce ne soit pas le seul, pour promouvoir une reprise à long terme* », a-t-il indiqué.

■ **ÉTATS-UNIS : l'excédent budgétaire pour 1999 sera d'au moins 115 milliards de dollars**, soit supérieur aux prévisions, a déclaré lundi le directeur du budget de la Maison Blanche, Jack Lew.

■ **OR : le Conseil mondial de l'or (World Gold Council, WGC) s'est félicité lundi** de la décision de quinze banques centrales européennes de geler leurs ventes d'or, estimant qu'au total près de 90 % des réserves mondiales subissaient désormais diverses restrictions de vente. « *Ces mesures décisives, prises par un groupe qui représente environ 50 % de l'ensemble des réserves officielles d'or, réduiront largement les possibilités de rumeurs et de spéculation qui ont été si dommageables au marché de l'or ces dernières années* », a déclaré Robert Pringle, l'un des responsables du WGC.

■ **MALAISIE : la Malaisie n'est pas prête à lever prochainement l'ensemble des contrôles des changes** imposés il y a un an pour mettre fin aux attaques contre sa devise, le ringgit, a affirmé lundi le premier ministre malaisien Mahathir Mohamad. « *On nous conseille maintenant de lever les contrôles, car notre économie est stable. Nous ne sommes pas prêts à le faire, sauf si le monde pose des limites aux activités des spéculateurs sur les monnaies et met en place un système financier international moins susceptible d'être manipulé pas les gens cupides* », a-t-il affirmé lors d'un discours devant l'association Asia Society, à New York.

VALEUR DU JOUR

Echo Bay portée par la hausse de l'or

LUNDI 27 septembre restera une journée historique pour le secteur aurifère. Les actions des mines d'or se sont envolées après l'annonce-surprise faite par quinze banques centrales européennes d'un moratoire de cinq ans sur leurs ventes de métal jaune, hormis les cessions déjà annoncées.

L'once d'or a bondi de plus de 5 % par rapport à vendredi, soit la plus forte hausse en un jour depuis quinze ans, passant un moment au-dessus des 283 dollars à Londres. Les valeurs minières réagissaient encore plus spectaculairement. A Paris, la palme revenait au canadien Echo Bay Mines avec une hausse de 30,15 % à 1,77 euro, suivi de ses compatriotes Placer Dome (22,47 %) et Barrick (12,05 %), les sud-africains Gold Fields (17,73 %), Anglogold (14,04 %), Randfontein (12,88 %) et Harmony Gold (11,99 %). Mardi matin, Echo Bay poursuivait son envol (+ 20 %).

La décision des quinze banques centrales prise dimanche lors de la réunion de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) devrait concourir à stopper le mouvement de baisse de l'or. « *Ces mesures décisives, prises par un groupe qui représente environ 50 % de l'ensemble des réserves officielles d'or, réduiront largement les possibilités de rumeurs et de spéculation qui ont été si dommageables au marché de l'or ces dernières années* », s'est félicité dans un communiqué Robert Pringle, un responsable du Conseil mondial de l'or (World Gold Council, WGC).

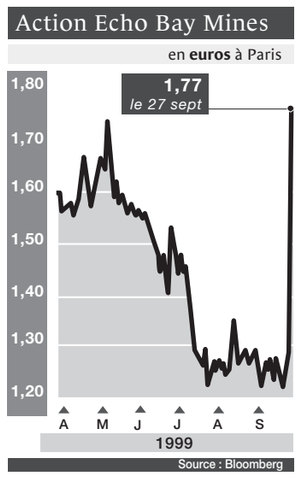

Les analystes espèrent voir l'once d'or revenir au-dessus des 300 dollars, ce qui permettrait d'améliorer la rentabilité des mines d'or, fortement affectées par la chute des prix. En Afrique du Sud, premier pays producteur, le Syndicat national des mineurs (NUM) estime qu'une stabilisation des cours pourrait sauver 15 000 emplois sur les 80 000 menacés dans le secteur, qui emploie environ 220 000 personnes. Cependant, Peter Bunkell, porte-parole de la Chambre des mines, juge « *prématuré d'estimer que le cours de l'or sur une journée est susceptible de changer les choses dans le secteur au point d'annuler les plans de suppressions d'emplois* ».

Dominique Gallois (avec AFP).

SUR LES MARCHÉS

PARIS

APRÈS avoir enregistré une nette reprise lundi 27 septembre, en s'adjugeant 1,23 % dans le sillage de Wall Street, l'indice CAC 40 a ouvert la séance de mardi 28 septembre sur une note hésitante, en gagnant seulement 0,01 % à 4 597,06 points.

FRANCFORT

PORTÉE par le rebond de Wall Street la veille, la Bourse de Francfort a ouvert en légère hausse mardi, l'indice DAX progressant de 0,28 % à 5 254,51 points.

LONDRES

LA BOURSE de Londres a ouvert en légère baisse mardi, l'indice Footsie perdant 0,11 % à 6 072,2 points. Il faut dire que l'indice avait gagné 2,37 % lundi, porté par l'effervescence qui anime le secteur bancaire britannique depuis le lancement d'une offre publique d'achat hostile de la Bank of Scotland sur NatWest, et la forte progression des cours de l'or.

TOKYO

LE REPLI DU YEN face au billet vert a donné un coup de fouet à la Bourse de Tokyo, qui s'est adjugé 3,0 % mardi 28 septembre à 17 325,70 points. La baisse de la devise nippone réduit en effet les risques qu'elle fait peser sur la reprise économique dans l'Archipel. Aussi, les investisseurs ont multiplié les achats des titres des groupes très présents à l'export.

NEW YORK

L'INDICE PHARE de la Bourse de New York a clôturé, lundi 27 septembre, en hausse de 24,06 points (soit 0,23 %), à 10 303,39 points, après avoir perdu une bonne partie de ses gains dans la dernière heure d'échanges. Le Dow Jones avait progressé de plus de 100 points en cours de séance, sous l'effet de la remontée du dollar face au yen et de celle du cours de l'or après la décision des banques centrales européennes de plafonner leurs reventes de métal jaune. L'indice Nasdaq a gagné 0,78 %, à 2 761,75 points, et le Standard and Poor's 500 a pris 0,47 %, à 1 283,31 points.

TAUX

LES RENDEMENTS des emprunts d'Etat à dix ans en Europe étaient en légère hausse, mardi matin, montant jusqu'à 5,21 % en France et 5,09 % en Allemagne. Les taux longs européens suivaient la tendance affichée la veille par le marché obligataire américain. Le taux de l'emprunt du Trésor à trente ans se situait à 6,016 %, contre 5,962 % vendredi en clôture.

MONNAIES

LE DOLLAR s'inscrivait en hausse face au yen, mardi, dans les premiers échanges, où il se négociait à 106,26 yens. Il avait vivement progressé la veille, au premier jour de cotation, après la tenue de la réunion des sept pays industrialisés (G 7). L'euro fluctuait dans des marges étroites face au dollar, mardi matin, autour de 1,0450 dollar.

Taux de change fixe zone €uro

€uro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	€URO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Hors zone €uro

€uro contre	27/09
COURONNE DANOISE	7,4310
COUR. NORVÉGIENNE	8,1945
COUR. SUÉDOISE	8,6155
COURONNE TCHÈQUE	35,873
DOLLAR AUSTRALIEN	1,5917
DOLLAR CANADIEN	1,5297
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0106
DRACHME GRECQUE	328
FLORINT HONGROIS	254,97
ZLOTY POLONAIS	4,2682

Cours de change croisés

28/09 09 h 50	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours €URO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	....	0,93861	1,04625	0,15952	1,64890	0,65270
YEN	106,54000	....	111,46000	16,99500	175,67000	69,51500
€URO	0,95579	0,89718	....	0,15245	1,57565	0,62375
FRANC	6,26900	5,88305	6,55957	....	10,33720	4,09140
LIVRE	0,60646	0,56920	0,63465	0,09675	....	0,39575
FRANC SUISSE	1,53210	1,43745	1,60335	0,24435	2,52660	....

Taux d'intérêt (%)

Taux 27/09	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,46	2,48	5,24	5,93
ALLEMAGNE	2,46	2,62	5,10	5,85
GDE-BRETAG.	4,94	5,22	5,58	4,87
ITALIE	2,46	2,56	5,38	6,09
JAPON	0,05	0,02	1,76	....
ÉTATS-UNIS	5,22	4,76	5,92	6,06
SUISSE	0,58	0,97	3,16	4,17
PAYS-BAS	2,41	2,56	5,28	5,95

Matières premières

En dollars	Cours 27/09	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1750	0,23
ALUMINIUM 3 MOIS	1496,5	– 0,03
PLOMB 3 MOIS	508,5	– 0,29
ETAIN 3 MOIS	5380	– 0,19
ZINC 3 MOIS	1174	– 0,68
NICKEL 3 MOIS	6863	– 0,10
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	5,36	1,32
PLATINE A TERME	52467,28	– 5,33
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	279	– 0,27
MAÏS (CHICAGO)	211,75	– 0,12
SOJA TOURTEAU (CHG.)	147,6	....
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	1032	2,48
CAFÉ (LONDRES)	1260	....
SUCRE BLANC (PARIS)	184	....

Matif

Cours 09 h 50	Volume 28/09	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 99	1723	86,65	86,82
Euribor 3 mois			
OCTOBRE 99	....	....	....

Pétrole

En dollars	Cours 27/09	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	24,07	....
WTI (NEW YORK)	24,5	– 0,45
LIGHT SWEET CRUDE	24,63	– 0,36

Or

En €uros	Cours 27/09	Var % 24/09
OR FIN KILO BARRE	8650	+ 5,49
OR FIN LINGOT	8680	+ 6,50
ONCE D'OR (LO) $	281,10	+ 6,34
PIÈCE FRANCE 20 F	49	+ 7,22
PIÈCE SUISSE 20 F	50,40	+ 9,33
PIÈCE UNION LAT. 20 F	47,60	+ 3,48
PIÈCE 10 DOLLARS US	200	– 0,99
PIÈCE 20 DOLLARS US	385	+ 0,98
PIÈCE 50 PESOS MEX	305,25	+ 1,83

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

LeMonde Job: WMQ2909--0025-0 WAS LMQ2909-25 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:55 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1385 Lcp:700 CMYK

VALEURS EUROPÉENNES

● Le titre **Allied Domecq** s'est apprécié, lundi 27 septembre, de 7,07 %, à 348,25 pence. Selon le *Financial Mail on Sunday,* le français Pernod-Ricard serait prêt à faire une offre de 4 milliards de livres pour acquérir le numéro deux mondial des spiritueux. Mais, toujours selon le journal, des chevaliers blancs, tels Seagram ou Bacardi, pourraient entrer dans la danse.

● La valeur **Anglo American** a progressé de 9,42 %, à 3 531 pence, lundi. La plus grande entreprise minière mondiale a gagné du terrain après que les banques centrales européennes ont annoncé qu'elles limiteraient, d'un commun accord, leurs ventes d'or et suscité ainsi une envolée du prix du métal jaune.

● Le cours de **Companhia de Seguros Mundial Confianca** a bondi de 9,39 %, à 41,25 euros, lundi. Le financier portugais Antonio Champalimaud a déclaré qu'il était prêt à envisager la vente de sa compagnie d'assurances, Mundial, et de trois banques à Banco Comercial Portugues, à condition que celle-ci fasse une offre *« très, très attractive ».*

● **Veba** a gagné 3,18 %, à 55,20 euros, tandis que **Viag** a perdu 3,8 %, à 19,48 euros. Le conglomérat allemand a offert 13,2 milliards d'euros en actions pour acquérir son homologue Viag, et fonder le numéro trois européen de l'électricité.

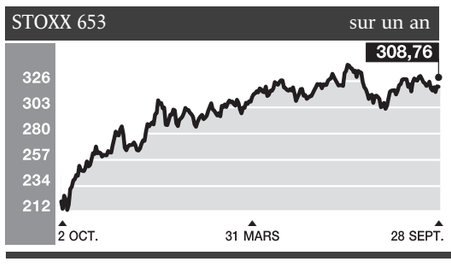

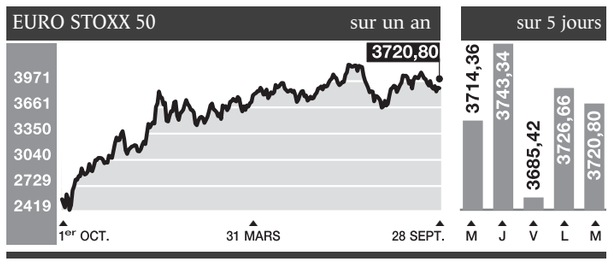

28/09 09 h 49 ▶ | Code pays | Cours en euros | % Var. veille

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	35,46	....
BASF AG	BE ⋆	41	– 1,20
BMW	DE ⋆	27,7	– 1,07
CONTINENTAL AG	DE ⋆	20,65	....
DAIMLERCHRYSLER	DE ⋆	66,3	– 0,67
FIAT	IT ⋆	30,65	+ 0,16
FIAT PRIV.	IT ⋆	15,18	+ 0,40
MICHELIN /RM	FR ⋆	46	+ 0,55
PEUGEOT	FR ⋆	182,9	+ 0,49
PIRELLI	IT ⋆	2,29	....
RENAULT	FR ⋆	51,3	+ 1,79
VALEO /RM	FR ⋆	69,9	+ 1,90
VOLKSWAGEN	DE ⋆	53,8	+ 0,19
VOLVO -A-	SE	28,20	....
VOLVO -B-	SE	27,86	....
▶ DJ E STOXX AUTO P		239,82	+ 0,21

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	17,88	+ 0,80
ABN AMRO HOLDIN	NL ⋆	21,35	– 0,23
ALL & LEICS	GB	13,39	+ 0,95
ALLIED IRISH BA	GB	18,65	– 0,84
ALPHA CREDIT BA	GR	71,65	....
ARGENTARIA R	ES ⋆	20,7	....
B PINTO MAYOR R	PT ⋆	19,34	....
BANK AUSTRIA AG	AT ⋆	48,24	– 0,23
BANK OF IRELAND	GB	....	....
BANK OF PIRAEUS	GR	28,34	....
BANKINTER R	ES ⋆	37,8	....
BARCLAYS PLC	GB	28,53	+ 1,58
BAYR.HYPO-U.VER	DE ⋆	57,3	– 0,35
BCA FIDEURAM	IT ⋆	5,75	– 0,17
BCA INTESA	IT ⋆	4,15	+ 0,24
MONTE PASCHI SI	IT ⋆	4,06	– 0,49
BCA ROMA	IT ⋆	1,45	....
BBV R	ES ⋆	12,65	....
BCO POPULAR ESP	ES ⋆	67,6	....
BSCH R	ES ⋆	10,15	....
BCP R	PT ⋆	25,25	....
BIPOP CARIRE	IT ⋆	39,8	– 0,62
BNP /RM	FR ⋆	75,9	– 0,85
BSCH R	ES ⋆	9,96	....
CCF /RM	FR ⋆	119,1	+ 0,34
CHRISTIANIA BK	NO	4,92	....
COMIT	IT ⋆	6,58	+ 0,30
COMM.BANK OF GR	GR	81,71	....
COMMERZBANK	DE ⋆	35,5	– 0,28
CREDIT LYONNAIS	FR ⋆	27,15	– 0,18
DEN DANSKE BK	DK	109,11	+ 0,72
DEN NORSKE BANK	NO	3,78	....
DEUTSCHE BANK	DE ⋆	66,6	....
DEXIA CC	BE ⋆	139,7	....
DEXIA FCE RM	FR ⋆	137,9	– 0,79
DRESDNER BANK	DE ⋆	45,3	– 1,31
EFG EUROBANK	GR	36,46	....
ERGO BANK	GR	80,64	....
ERSTE BANK	AT ⋆	47,37	– 0,17
FOERENINGSSB A	SE	15,26	....
HALIFAX GROUP	GB	11,85	– 1,32
HSBC HLDG	GB	11,11	– 39,40
IONIAN BK REG.S	GR	49,85	....
JYSKE BANK REG	DK	89,49	....
KAPITAL HOLDING	DK	36,74	....
KBC BANCASSURAN	BE ⋆	49,9	....
LLOYDS TSB	GB	12,30	+ 1,30
MERITA	FI ⋆	5,29	– 0,19
NAT BANK GREECE	GR	76,52	....
NATEXIS BQ POP.	FR ⋆	64,8	– 0,15
NATL WESTM BK	GB	23,23	– 1,34
NORDBANKEN HOLD	SE	5,30	....
ROLO BANCA 1473	IT ⋆	20,59	– 0,34
ROYAL BK SCOTL	GB	21,45	– 2,58
S-E-BANKEN -A-	SE	9,75	....
STE GENERAL-A-/	FR ⋆	192	+ 0,26
SV HANDBK -A-	SE	13,12	....
UBS REG	CH	257,82	+ 0,12
UNICREDITO ITAL	IT ⋆	4,62	– 0,65
UNIDANMARK -A-	DK	64,46	+ 0,42
XIOSBANK	GR	25,23	....
▶ DJ E STOXX BANK P		277,88	– 0,17

PRODUITS DE BASE

ALUMINIUM GREEC	GR	42,63	....
ARJO WIGGINS AP	GB	3,16	– 1,48
ASSIDOMAEN AB	SE	17,18	....
AVESTA	SE	4,78	....
BEKAERT	BE ⋆	429,5	....
BOEHLER-UDDEHOL	AT ⋆	42,3	+ 0,71
BRITISH STEEL	GB	2,35	+ 0,68
BUHRMANN NV	NL ⋆	16,5	....
BUNZL PLC	GB	4,50	....
CART.BURGO	IT ⋆	7,2	+ 0,14
ELKEM ASA, OSLO	NO	17,69	....
ELVAL	GR	14,25	....
JOHNSON MATTHEY	GB	9,29	+ 0,17
MAYR-MELNHOF KA	AT ⋆	42,81	+ 0,16
METSAE-SERLA A	FI ⋆	8,62	....
MODO B FR	SE	28,67	....
NORSKE SKOGIND-	NO	39,78	....
OUTOKUMPU OY -A	FI ⋆	11,83	– 1
PECHINEY-A-	FR ⋆	52,5	+ 0,57
PORTUCEL INDUST	PT ⋆	6,94	....
RAUTARUUKKI K	FI ⋆	6,2	– 0,64
RIO TINTO	GB	16,56	– 0,57
SIDENOR	GR	35,01	....
SILVER & BARYTE	GR	33,54	....
SMURFIT JEFFERS	GB	2,72	....
SONAE INDUSTRIA	PT ⋆	7,51	....
SOPORCEL	PT ⋆	14,19	....
SSAB SW ST A FR	SE	12,19	....
STORA ENSO -A-	FI ⋆	12,55	....
STORA ENSO -R-	FI ⋆	12,7	+ 0,40
SVENSKA CELLULO	SE	24,90	....
THYSSEN KRUPP	DE ⋆	19,45	– 1,92
TRELLEBORG B	SE	8,65	....
UNION MINIERE	BE ⋆	38,9	....
UPM-KYMMENE COR	FI ⋆	32,2	....
USINOR	FR ⋆	13,4	+ 0,15
VIOHALCO	GR	44,15	....
VOEST-ALPINE ST	AT ⋆	28,6	– 1,04
▶ DJ E STOXX BASI P		192,81	– 0,43

CHIMIE

AGA -A-	SE	16,13	....
AGA -B-	SE	16,25	....
AIR LIQUIDE /RM	FR ⋆	147	– 0,34
AKZO NOBEL NV	NL ⋆	40,2	....
BASF AG	DE ⋆	41	– 1,20
BAYER AG	DE ⋆	36,73	– 0,54
BOC GROUP PLC	GB	20,10	– 0,31
CIBA SPEC CHEM	CH	70,07	– 0,88
CLARIANT N	CH	422,62	– 1,31
DEGUSSA-HUELS	DE ⋆	33,6	+ 1,20
DSM	NL ⋆	112,55	....
DYNO	NO	20,38	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	4635,12	– 0,13
HENKEL KGAA VZ	DE ⋆	63,4	– 0,55
ICI	GB	9,88	+ 0,81
KEMIRA	FI ⋆	5,3	....
LAPORTE	GB	9,69	– 1,76
PERSTORP -B-	SE	10,21	....
RHODIA	FR ⋆	20,4	+ 2
SNIA	IT ⋆	1,13	+ 0,89
SOLVAY	BE ⋆	67,7	....
TESSENDERLO CHE	BE ⋆	45,87	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		329,79	– 0,15

CONGLOMÉRATS

AKER RGI -A-	NO	13,55	....
CGIP /RM	FR ⋆	46,9	+ 1,63
CHRISTIAN DIOR	FR ⋆	155,8	+ 0,52
CIR	IT ⋆	1,56	– 1,27
D'IETEREN SA	BE ⋆	416,5	....
GAZ ET EAUX /RM	FR ⋆	46,8	– 0,11
GBL	BE ⋆	180	....
GENL ELECTR CO	GB	8,93	+ 1,07
GEVAERT	BE ⋆	49	....
HAGEMEYER NV	NL ⋆	22,4	– 0,88
INCHCAPE	GB	5,50	+ 1,75
INVESTOR -A-	SE	11,20	....
INVESTOR -B-	SE	11,37	....
KVAERNER -A-	NO	19,40	....
LVMH / RM	FR ⋆	287,7	– 0,14
MYTILINEOS HOLD	GR	25,91	....
NORSK HYDRO	NO	41,06	....
OERLIKON-BUEHRL	CH	129,85	....
ORKLA -A-	NO	14,09	....
ORKLA -B-	NO	12,26	....
SONAE SGPS	PT ⋆	29,35	....
TOMKINS	GB	4	– 0,39
VEBA AG	DE ⋆	55,5	+ 0,45
▶ DJ E STOXX CONG P		271,23	+ 0,08

TÉLÉCOMMUNICATIONS

EIRCOM	IE	3,99	....
BRITISH TELECOM	GB	15,25	– 0,41
CABLE & WIRELES	GB	10,72	+ 0,89
DEUTSCHE TELEKO	DE ⋆	38,75	– 1,52
ENERGIS	GB	22,24	+ 2,40
EUROPOLITAN HLD	SE	9,92	....
FRANCE TELECOM	FR ⋆	80,15	– 1,05
HELLENIC TELE (	GR	20,41	....
KONINKLIJKE KPN	NL ⋆	43,3	+ 0,81
PANAFON HELLENI	GR	24,85	....
PORTUGAL TELECO	PT ⋆	39,6	....
SWISSCOM N	CH	294,03	....
TELE DANMARK -B	DK	57,33	+ 2,16
TELECEL	PT ⋆	112,4	....
TELECOM ITALIA	IT ⋆	8,87	....
TELECOM ITALIA	IT ⋆	5,38	....
TELEFONICA	ES ⋆	15,17	....
TIM	IT ⋆	5,72	....
VODAFONE AIRTOU	GB	21,65	– 1,86
▶ DJ E STOXX TCOM P		678,6	– 0,53

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES ⋆	45,38	....
ACESA R	ES ⋆	10,31	....
AKTOR SA	GR	21,46	....
ASKO OY	FI ⋆	15,49	....
AUMAR R	ES ⋆	19,88	....
AUTOSTRADE	IT ⋆	7,32	– 0,14
BCA INTESA	IT ⋆	4,15	+ 0,24
BICC PLC	GB	1,64	– 0,95
BLUE CIRCLE IND	GB	5,61	+ 1,14
BOUYGUES /RM	FR ⋆	277	– 0,32
BPB	GB	5,77	+ 11,96
CARADON	GB	2,45	....
CBR	BE ⋆	87,85	....
CIMPOR R	PT ⋆	15,6	....
COLAS /RM	FR ⋆	208,5	+ 1,31
CRH PLC	GB	28,84	....
CRISTALERIA ESP	ES ⋆	46,2	....
GRUPO DRAGADOS	ES ⋆	10,7	....
FOM CON CONTRAT	ES ⋆	52,15	....
GROUPE GTM	FR ⋆	105,3	+ 0,38
HANSON PLC	GB	7,49	– 0,42
HEIDELBERGER ZE	DE ⋆	80,5	....
HELL.TECHNODO.R	GR	37,99	....
HERACLES GENL R	GR	31,39	....
HOCHTIEF ESSEN	DE ⋆	40,75	....
HOLDERBANK FINA	CH	333,98	+ 0,94
HOLDERBANK FINA	CH	1218,55	+ 0,05
IMETAL /RM	FR ⋆	148,9	– 1,72
ITALCEMENTI	IT ⋆	12,99	+ 0,93
ITALCEMENTI RNC	IT ⋆	4,58	+ 0,66
LAFARGE /RM	FR ⋆	97,2	+ 0,31
MICHANIKI REG.	GR	22,08	....
PARTEK	FI ⋆	11,4	....
PHILIPP HOLZMAN	DE ⋆	156	– 0,64
PILKINGTON PLC	GB	1,74	+ 0,92
RMC GROUP PLC	GB	14,94	+ 2,94
RUGBY GRP	GB	1,55	+ 1,03
SAINT GOBAIN /R	FR ⋆	170,5	+ 0,29
SEMAPA	PT ⋆	16,59	....
SKANSKA -B-	SE	36,33	....
SUPERFOS	DK	20,45	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,40	....
TECHNIP /RM	FR ⋆	107	+ 0,94
TITAN CEMENT RE	GR	109,60	....
UNICEM	IT ⋆	13,15	....
URALITA	ES ⋆	7,84	....
VALENCIANA CEM	ES ⋆	11,33	....
WIENERB BAUSTOF	AT ⋆	21,69	– 0,05
WILLIAMS	GB	5,17	....
▶ DJ E STOXX CNST P		211,32	+ 0,10

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR /RM	FR ⋆	216,2	+ 0,23
ADIDAS-SALOMON	DE ⋆	79,25	+ 0,32
AIRTOURS PLC	GB	6,20	+ 0,51
ALITALIA	IT ⋆	2,73	+ 0,37
AUSTRIAN AIRLIN	AT ⋆	19,4	+ 1,31
BANG & OLUFSEN	DK	55,85	....
BARRATT DEV PLC	GB	4,35	....
BEAZER GROUP	GB	2,43	+ 1,99
BENETTON GROUP	IT ⋆	2	+ 0,50
BERKELEY GROUP	GB	9,58	....
BRITISH AIRWAYS	GB	5,44	+ 0,29
CHARGEURS RM	FR ⋆	57	– 0,18
CLUB MED. /RM	FR ⋆	94,9	....
COATS VIYELLA	GB	0,89	+ 1,82
COMPASS GRP	GB	8,99	– 0,18
COURTAULDS TEXT	GB	2,17	– 4,86
DT.LUFTHANSA N	DE ⋆	17,35	– 0,57
ELECTROLUX -B-	SE	18,34	....
EMI GROUP	GB	7	– 0,67
EURO DISNEY /RM	FR ⋆	1,3	+ 0,78
FINNAIR	FI ⋆	4,55	....
G WIMPEY PLC	GB	2,05	+ 4,84
GRANADA GROUP	GB	8,87	+ 0,72
HERMES INTL	FR ⋆	103	– 0,39
HPI	IT ⋆	0,62	....
HUNTER DOUGLAS	NL ⋆	26,8	+ 0,56
KLM	NL ⋆	24,75	+ 0,61
HILTON GROUP	GB	3,29	....
MOULINEX /RM	FR ⋆	9,47	+ 1,94
NCL HLDG	NO	2,87	....
PATHE /RM	FR ⋆	101	....
PENTLAND GRP	GB	2,26	....
PERSIMMON PLC	GB	3,54	+ 0,90
PREUSSAG AG	DE ⋆	49,4	+ 0,10
RANK GROUP	GB	3,51	– 1,33
SAIRGROUP N	CH	207,88	– 0,15
SAS DANMARK A/S	DK	10,36	....
SEB /RM	FR ⋆	64	+ 0,47
THE SWATCH GRP	CH	733,50	– 0,42
THE SWATCH GRP	CH	155,13	– 0,40
WILLIAM BAIRD	GB	1,39	....
WILSON BOWDEN	GB	9,93	....
WOLFORD AG	AT ⋆	48,05	– 1,94
▶ DJ E STOXX CYC GO P		159,19	+ 0,23

PHARMACIE

ASTRAZENECA	GB	40,51	+ 0,63
ELAN CORP	GB	30,03	....
GLAXO WELLCOME	GB	25,27	– 0,06
HOECHST AG	DE ⋆	38,65	– 0,64
NOVARTIS N	CH	1426,43	– 0,91
NOVO NORDISK B	DK	113,91	....
ORION A	FI ⋆	22,7	....
ORION B	FI ⋆	22	....
RHONE POUL/RM	FR ⋆	45,92	– 0,15
ROCHE HOLDING	CH	17479,24	+ 0,04
ROCHE HOLDING G	CH	11080,59	– 0,31
SANOFI /RM	FR ⋆	163,8	....
SCHERING AG	DE ⋆	103	+ 0,39
SMITHKLINE BEEC	GB	11,55	+ 0,55
▶ DJ E STOXX PHAR P		378	– 0,16

ÉNERGIE

AKER MARITIME	NO	9,40	....
BG	GB	5,42	– 0,87
BP AMOCO	GB	17,28	– 0,09
BURMAH CASTROL	GB	19,09	+ 8,83
BONGRAIN /RM	FR ⋆	363	+ 0,44
BRAU-UNION	AT ⋆	44	– 0,45
CADBURY SCHWEPP	GB	6,81	+ 0,94
CARLSBERG -B-	DK	34,72	– 1,15
CARLSBERG AS -A	DK	34,99	....
CHR. HANSEN HLD	DK	92,18	– 0,15
CULTOR -1-	FI ⋆	17,95	....
DANISCO	DK	40,24	– 0,33
DANONE /RM	FR ⋆	231,8	+ 0,09
DELTA DAIRY	GR	30,85	....
DIAGEO	GB	10	+ 0,64
ELAIS OLEAGINOU	GR	45,29	....
ERID.BEGH.SAY /	FR ⋆	113,1	+ 0,09
GREENCORE GROUP	GB	2,77	....
HEINEKEN HOLD.N	NL ⋆	35,75	+ 0,70
HELLENIC BOTTLI	GR	21,95	....
HELLENIC SUGAR	GR	17,05	....
HUHTAMAEKI I VZ	FI ⋆	29	....
KERRY GRP-A-	GB	11,77	....
MONTEDISON	IT ⋆	1,82	– 1,09
NESTLE N	CH	1852,18	– 0,37
KONINKLIJKE NUM	NL ⋆	39,6	– 0,38
PARMALAT	IT ⋆	1,27	....
PERNOD RICARD /	FR ⋆	68	+ 2,56
RAISIO GRP -V-	FI ⋆	6,9	+ 2,99
RIEBER & SON -B	NO	5,86	....
SCOTT & NEWCAST	GB	9,80	– 0,16
SOUTH AFRICAN B	GB	7,29	....
TATE & LYLE	GB	5,85	– 0,54
UNIGATE PLC	GB	5,22	....
UNILEVER	NL ⋆	67,8	+ 0,22
UNILEVER	GB	9,25	– 0,85
WHITBREAD	GB	11,96	+ 1,61
▶ DJ E STOXX F & BV P		231,59	– 0,22

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB PARTI	CH	1554,40	– 0,80
ADECCO N	CH	522,50	– 0,83
ALSTOM	FR ⋆	31,92	+ 1,11
ALUSUISSE LON G	CH	1115,55	– 0,50
ASSOC BR PORTS	GB	4,57	+ 0,70
ATLAS COPCO -A-	SE	25,94	....
ATLAS COPCO -B-	SE	25,65	....
ATTICA ENTR SA	GR	19,19	....
BAA	GB	9,78	– 0,16
BBA GROUP PLC	GB	7,18	....
BERGESEN	NO	14,77	....
BONHEUR	NO	26,24	....
CMB	BE ⋆	42,92	....
CMG	GB	32,80	+ 1,82
COOKSON GROUP P	GB	3,95	+ 39,66
DAMPSKIBS -A-	DK	9150,85	....
DAMPSKIBS -B-	DK	9917,91	....

(Publicité)

www.lemonde.fr

FOOT
EN DIRECT

CEPSA	ES ⋆	11,4	....
ELF AQUITAINE /	FR ⋆	171,1	+ 1,24
ENI	IT ⋆	5,93	– 0,17
ENTERPRISE OIL	GB	6,76	– 0,70
F.OLSEN ENERGY	NO	8,24	....
LASMO	GB	2,13	+ 0,75
OMV AG	AT ⋆	85,49	+ 0,11
PETROLEUM GEO-S	NO	16,78	....
PRIMAGAZ /RM	FR ⋆	78	+ 0,39
PROSAFE	NO	9,82	....
REPSOL	ES ⋆	19,19	....
ROYAL DUTCH CO	NL ⋆	56,45	– 0,53
SAIPEM	IT ⋆	4,22	+ 0,96
SHELL TRANSP &	GB	7,24	....
SMEDVIG -A-	NO	10,86	....
TOTAL FINA /RM	FR ⋆	119,8	+ 1,35
▶ DJ E STOXX ENGY P		306,83	+ 0,16

SERVICES FINANCIERS

3I	GB	12,64	+ 5,26
ALMANIJ	BE ⋆	53	....
ALPHA FINANCE	GR	70,05	....
AMVESCAP	GB	7,71	....
BAIL INVEST /RM	FR ⋆	124	+ 0,08
BPI R	PT ⋆	19,16	....
BRITISH LAND CO	GB	7,43	– 0,42
CANARY WHARF GR	GB	5,69	– 7,22
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,40	....
COBEPA	BE ⋆	60,5	....
CONSORS DISC-BR	DE ⋆	48	– 1,03
CORP FIN ALBA	ES ⋆	25,75	....
CPR /RM	FR ⋆	42,49	+ 0,69
CS GROUP N	CH	176,35	....
EURAFRANCE /RM	FR ⋆	576	– 0,17
FONCIERE LYONNA	FR ⋆	130	....
FORTIS (NL)	NL ⋆	30,85	– 0,64
GECINA /RM	FR ⋆	112	+ 0,90
HAMMERSON	GB	7,48	....
KAPITAL HOLDING	DK	36,74	....
LAND SECURITIES	GB	13,06	– 0,12
LIBERTY INTL	GB	7,22	....
MEDIOBANCA	IT ⋆	10,9	– 0,46
MEDIOLANUM	IT ⋆	7,39	+ 0,82
MEPC PLC	GB	7,13	– 1,53
METROVACESA	ES ⋆	20,4	....
MEDIOLANUM	NL ⋆	7,39	+ 0,82
PARIBAS	FR ⋆	106,2	....
PROVIDENT FIN	GB	11,81	....
RODAMCO UK	NL ⋆	43	....
RODAMCO CONT. E	NL ⋆	36,85	....
RODAMCO NORTH A	NL ⋆	34,5	+ 0,44
SCHRODERS PLC	GB	20,36	+ 4,55
SEFIMEG N /RM	FR ⋆	69,4	....
SIMCO N /RM	FR ⋆	80,8	– 0,68
SLOUGH ESTATES	GB	5,64	....
UNIBAIL /RM	FR ⋆	130	+ 1,17
UNIM	IT ⋆	0,47	+ 2,17
VALLEHERMOSO	ES ⋆	9,25	....
WCM BETEILIGUNG	DE ⋆	35,9	....
WOOLWICH PLC	GB	5,14	– 6,88
▶ DJ E STOXX FINS P		239,69	– 0,28

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ (	GB	9,21	....
ASSOCIAT BRIT F	GB	6,64	+ 6,60
BASS	GB	11,84	+ 0,67
BBAG OE BRAU-BE	AT ⋆	41,81	– 2,08
DAMSKIBS SVEND	DK	14130	....
DELTA PLC	GB	2,15	....
DET SONDENFJ NO	NO	7,02	....
ELECTROCOMPONEN	GB	8,20	....
EQUANT NV	DE ⋆	75,5	+ 2,03
EUROTUNNEL /RM	FR ⋆	1,36	– 0,73
FINNLINES	FI ⋆	23,6	....
FKI	GB	2,86	....
FLS IND.B	DK	24,49	....
FLUGHAFEN WIEN	AT ⋆	37,25	– 0,67
GKN	GB	14,94	+ 1,39
GLYNWED INTL PL	GB	3,64	....
HALKOR	GR	20,17	....
HAYS	GB	10,54	– 0,30
HEIDELBERGER DR	DE ⋆	58,8	....
HELLAS CAN SA P	GR	43,29	....
IFIL	IT ⋆	5,99	– 0,66
IMI PLC	GB	4,46	....
ISS INTL SERV-B	DK	53,16	....
KOEBENHAVN LUFT	DK	78,72	+ 0,86
KON.NEDLLOYD	NL ⋆	25,5	– 0,78
KONE B	FI ⋆	118,5	....
LEGRAND /RM	FR ⋆	216,5	– 0,64
LEIF HOEGH	NO	10,98	....
LINDE AG	DE ⋆	54	....
MAN AG	DE ⋆	30	+ 0,67
MANNESMANN AG	DE ⋆	146	....
METALLGESELLSCH	DE ⋆	18,7	– 0,53
METRA A	FI ⋆	18,99	....
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,25	+ 1,51
NFC	GB	3,48	+ 5,77
NKT HOLDING	DK	72,67	....
OCEAN GROUP	GB	15,17	....
PENINS.ORIENT.S	GB	14,56	+ 0,55
PREMIER FARNELL	GB	4,69	....
RAILTRACK	GB	18,70	+ 0,60
RANDSTAD HOLDIN	NL ⋆	47,5	– 0,31
RATIN -A-	DK	103,75	....
RATIN -B-	DK	104,86	+ 0,16
RENTOKIL INITIA	GB	3,48	+ 3,77
REXAM	GB	4,31	+ 3,41
REXEL /RM	FR ⋆	84,9	+ 1,49
RHI AG	AT ⋆	28,1	+ 0,97
RIETER HLDG N	CH	580,56	– 0,53
SANDVIK -A-	SE	25,77	....
SANDVIK -B-	SE	25,88	....
SAURER ARBON N	CH	396,40	+ 0,32
SCANIA AB -A-	SE	35,92	....
SCANIA AB -B-	SE	35,92	....
SCHINDLER HOLD	CH	1454,52	+ 1,04
SCHINDLER HOLD	CH	1529,43	+ 1,24
SCHNEIDER ELECT	FR ⋆	67,75	+ 0,22
SEAT-PAGINE GIA	IT ⋆	1,39	+ 0,72
SECURICOR	GB	9,50	+ 0,33
SECURITAS -B-	SE	13,93	....
SGS GENEVA BR	CH	1056,25	– 0,47
SHANKS GROUP	GB	3,62	....
SIDEL /RM	FR ⋆	96,75	+ 1,57
INVENSYS	GB	4,69	+ 0,68
SITA /RM	FR ⋆	243	– 2,76
SKF -A-	SE	19,27	....
SKF -B-	SE	20,49	....
SOPHUS BEREND -	DK	24,22	....
SULZER FRAT.SA1	CH	596,79	– 0,10
SVEDALA	SE	18,92	....
T.I.GROUP PLC	GB	6,75	+ 0,71
TOMRA SYSTEMS	NO	34,17	....
VA TECHNOLOGIE	AT ⋆	75,6	– 0,38
VALMET	FI ⋆	10,72	– 2,55
▶ DJ E STOXX IND GO P		381,92	– 0,10

ASSURANCES

AGF /RM	FR ⋆	50,9	– 0,59
ALLEANZA ASS	IT ⋆	9,78	– 0,10
ALLIANZ AG	DE ⋆	270,5	+ 0,37
ALLIED ZURICH	GB	11,14	– 0,28
ASPIS PRONIA GE	GR	26,98	....
AXA /RM	FR ⋆	117,5	....
BALOISE HLDG N	CH	783,44	....
CGU	GB	14,73	– 2
CNP ASSURANCES	FR ⋆	26,85	+ 0,94
CORP MAPFRE R	ES ⋆	17,69	....
ERGO VERSICHERU	DE ⋆	104,5	....
ETHNIKI GEN INS	GR	51,55	....
FONDIARIA ASS	IT ⋆	5,69	....
FORSIKRING CODA	DK	84,11	+ 0,64
FORTIS (B)	BE ⋆	31,65	....
GENERALI ASS	IT ⋆	31,7	– 0,16
GENERALI HLD VI	AT ⋆	153,9	....
INA	IT ⋆	3,04	– 0,33
INTERAM HELLEN	GR	76,29	....
IRISH LIFE & PE	GB	10,18	....
LEGAL & GENERAL	GB	2,89	– 0,54
MUENCH RUECKVER	DE ⋆	193,5	– 0,26
NORWICH UNION	GB	7,24	– 0,43
POHJOLA YHTYMAE	FI ⋆	46,4	....
PRUDENTIAL	GB	14,76	+ 1,19
RAS	IT ⋆	9,51	+ 0,32
ROYAL SUN ALLIA	GB	....	....
SAMPO -A-	FI ⋆	32	....

LeMonde Job: WMQ2909--0026-0 WAS LMQ2909-26 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:55 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1386 Lcp:700 CMYK

VALEURS FRANÇAISES

● Le titre **Alcatel** ouvrait en hausse de 0,08 %, à 129,5 euros, mardi 28 septembre. L'industriel a annoncé qu'il lançait une offre publique d'échange amicale de 1,5 milliard de dollars sur la société américaine Genesys Telecommunications Laboratories.

● Le cours de **Pernod-Ricard** progressait de 1,81 %, à 67,50 euros, dans les premiers échanges mardi. Le Conseil de la concurrence devait commencer à examiner le projet de vente d'Orangina à Coca-Cola. Par ailleurs, selon la presse anglaise, le français serait disposé à lancer une offre d'achat hostile sur le groupe britannique de spiritueux Allied Domecq.

● L'action **Pechiney** ouvrait en hausse de 0,96 %, à 52,7 euros, mardi. Pourtant, la justice américaine a demandé un complément d'information sur la fusion à trois du canadien Alcan, du suisse Algroup et du français Pechiney.

● Le cours d'**Alstom** s'adjugeait 1,36 %, à 32 euros, mardi. Le groupe a vendu son activité Automotive and Painting Systems, qui devrait réaliser cette année un chiffre d'affaires d'environ 210 millions d'euros.

● L'action **Gascogne** ouvrait en baisse de 0,07 %, à 73,95 euros, mardi. Le numéro un français de la filière bois a vu son bénéfice net plonger de 23,2 %, à 4,35 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires en baisse de 4,7 %, à 256,3 millions d'euros.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 28 SEPTEMBRE — **Cours relevés à 09 h 50**

Liquidation : 22 octobre

France ▶	Précédent en €uros	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	145,30	145,20	952,45	− 0,07	5,25
CR.LYONNAIS(TP)	142,50	145,60	955,07	+ 2,18	6,10
RENAULT (T.P.)	380	385	2525,43	+ 1,32	15,15
SAINT GOBAIN(T.P	176	173	1134,81	− 1,70	8,24
THOMSON S.A (T.P	145	....	....	....	4,99
ACCOR	215,70	215,90	1416,21	+ 0,09	4
AEROSPATIALE MAT	19,87	20,33	133,36	+ 2,32	....
AGF	51,20	50,75	332,90	− 0,88	1,14
AIR FRANCE GPE N	16,23	16,21	106,33	− 0,12	2,74
AIR LIQUIDE	147,50	146,50	960,98	− 0,68	2,40
ALCATEL	129,40	127,50	836,35	− 1,47	2
ALSTOM	31,57	31,87	209,05	+ 0,95	....
ALTRAN TECHNO. #	281	285	1869,48	+ 1,42	0,53
ATOS CA	122,90	123,90	812,73	+ 0,81	....
AXA	117,50	116,80	766,16	− 0,60	1,70
BAIL INVESTIS	123,90	124	813,39	+ 0,08	9,45
BAZAR HOT. VILLE	120	122,90	806,17	+ 2,42	2,75
BIC	48	48,40	317,48	+ 0,83	0,50
BIS	91,20	....	....	....	1,22
B.N.P.	76,55	75,85	497,54	− 0,91	1,50
BOLLORE	166	165,40	1084,95	− 0,36	4,12
BONGRAIN	361,40	363	2381,12	+ 0,44	9,76
BOUYGUES	277,90	277	1817	− 0,32	2,59
BOUYGUES OFFS	36,25	36,25	237,78	....	0,90
BULL#	7,31	7,33	48,08	+ 0,27	....
CANAL +	60,70	60,50	396,85	− 0,33	3,20
CAP GEMINI	169	168,90	1107,91	− 0,06	0,84
CARBONE LORRAINE	52	51,95	340,77	− 0,10	0,88
CARREFOUR	143,90	145,60	955,07	+ 1,18	4,90
CASINO GUICHARD	112,30	111,60	732,05	− 0,62	1,27
CASINO GUICH.ADP	76	77,50	508,37	+ 1,97	1,31
CASTORAMA DUB.(L	258	262	1718,61	+ 1,55	1,90
C.C.F.	118,70	118,90	779,93	+ 0,17	1,40
CEGID (LY)	181	182	1193,84	+ 0,55	3,81
CERUS	7,29	....	....	....	0,15
CGIP	46,15	46,89	307,58	+ 1,60	0,80
CHARGEURS	57,10	57,30	375,86	+ 0,35	1,45
CHRISTIAN DALLOZ	48,50	49	321,42	+ 1,03	0,76
CHRISTIAN DIOR	155	155,80	1021,98	+ 0,52	1,58
CIC -ACTIONS A	85	85,90	563,47	+ 1,06	....
CIMENTS FRANCAIS	66,20	66,80	438,18	+ 0,91	1,15
CLARINS	101	100	655,96	− 0,99	1
CLUB MEDITERRANE	94,90	94,90	622,50	....	0,69
CNP ASSURANCES	26,60	26,67	174,94	+ 0,26	0,64
COFLEXIP	88,20	89,70	588,39	+ 1,70	1,16
COLAS	205,80	208,50	1367,67	+ 1,31	4,88
COMPTOIR ENTREP	1,94	1,98	12,99	+ 2,06	1,14
CPR	42,20	42,49	278,72	+ 0,69	1
CRED.FON.FRANCE	17,10	17	111,51	− 0,58	....
CFF.(FERRAILLES)	33,70	33	216,47	− 2,08	0,57
CREDIT LYONNAIS	27,20	27,14	178,03	− 0,22	....
CS SIGNAUX(CSEE)	49	48,50	318,14	− 1,02	0,84
DAMART	82,05	82,10	538,54	+ 0,06	24,39
DANONE	231,60	231,40	1517,88	− 0,09	3
DASSAULT-AVIATIO	167,60	166,50	1092,17	− 0,66	6
DASSAULT SYSTEME	37,06	37,15	243,69	+ 0,24	0,22
DE DIETRICH	61	60,55	397,18	− 0,74	1,20
DEVEAUX(LY)#	72,90	73	478,85	+ 0,14	4,95
DEV.R.N-P.CAL LI	15,50	15,40	101,02	− 0,65	0,20
DEXIA FRANCE	139	137,90	904,56	− 0,79	....
DMC (DOLLFUS MI)	6,20	6,40	41,98	+ 3,23	0,61
DYNACTION	25,44	25,50	167,27	+ 0,24	0,50
EIFFAGE	69,30	70,95	465,40	+ 2,38	0,79
ELF AQUITAINE	169	171	1121,69	+ 1,18	2,29
ERAMET	52,10	51,70	339,13	− 0,77	1,14
ERIDANIA BEGHIN	113	113	741,23	....	5,34
ESSILOR INTL	307,90	308	2020,35	+ 0,03	3,20
ESSILOR INTL.ADP	322	....	....	....	3,32
ESSO	77,80	76,50	501,81	− 1,67	2,29
EURAFRANCE	577	575	3771,75	− 0,35	8,54
EURO DISNEY	1,29	1,29	8,46	....	0,10
EUROTUNNEL	1,37	1,37	8,99	....	....
FACOM SA	71,50	....	....	....	1,50
FAURECIA	60	60,40	396,20	+ 0,67	0,61
FIMALAC SA	117	119	780,59	+ 1,71	2,75
FINEXTEL	21,51	21,51	141,10	....	0,67
FIVES-LILLE	87,45	88	577,24	+ 0,63	1,10
FONCIA.LYON.#	130	130	852,74	....	3
FRANCE TELECOM	81	79,75	523,13	− 1,54	1
FROMAGERIES BEL	749	749	4913,12	....	9,15
GALERIES LAFAYET	147,50	148,50	974,10	+ 0,68	2
GASCOGNE	74	75,65	496,23	+ 2,23	2,50
GAUMONT #	62,40	62,40	409,32	....	0,57
GAZ ET EAUX	46,85	46,80	306,99	− 0,11	0,84
GECINA	111	112	734,67	+ 0,90	3,06
GEOPHYSIQUE	58,30	58,50	383,73	+ 0,34	1,22
GRANDVISION	24,50	24,85	163,01	+ 1,43	0,20
GROUPE ANDRE S.A	138,80	140	918,34	+ 0,86	0,99
GR.ZANNIER (LY)	26,60	26,60	174,48	....	0,50
GROUPE GTM	104,90	105,50	692,03	+ 0,57	1,50
GROUPE PARTOUCHE	67	66,80	438,18	− 0,30	1,52
GUILBERT	126	126,70	831,10	+ 0,56	2,52
GUYENNE GASCOGNE	500	504	3306,02	+ 0,80	5,50
HACHETTE FILI.ME	237,50	237	1554,62	− 0,21	2,52
HAVAS ADVERTISIN	227,50	228,90	1501,49	+ 0,62	2,60
IMETAL	151,50	148,90	976,72	− 1,72	2,82
IMMEUBLES DE FCE	19,60	....	....	....	0,27
INFOGRAMES ENTER	76	77	505,09	+ 1,32	....
INGENICO	24	23,91	156,84	− 0,38	0,16
INTERBAIL	25,92	25,91	169,96	− 0,04	2,61
INTERTECHNIQUE	325	327	2144,98	+ 0,62	3,81
ISIS	69,35	69,50	455,89	+ 0,22	2,16
KLEPIERRE	96,50	96,50	633	....	2,29
LABINAL	114	117	767,47	+ 2,63	4,70
LAFARGE	96,90	97	636,28	+ 0,10	1,83
LAGARDERE	39,97	39,93	261,92	− 0,10	0,78
LAPEYRE	70	69,90	458,51	− 0,14	0,96
LEBON (CIE)	47,50	47	308,30	− 1,05	1,22
LEGRAND	217,90	214,80	1409	− 1,42	0,85
LEGRAND ADP	124,40	122,50	803,55	− 1,53	1,36
LEGRIS INDUST	38,30	38,40	251,89	+ 0,26	1
LOCINDUS	108	108,20	709,75	+ 0,19	7,50
L'OREAL	606,50	604	3961,98	− 0,41	2,82
LVMH MOET HEN.	288,10	286,20	1877,35	− 0,66	2,44
MARINE WENDEL	150,50	151	990,50	+ 0,33	2,90
METALEUROP	7,77	7,88	51,69	+ 1,42	0,61
MICHELIN	45,75	45,71	299,84	− 0,09	0,64
MONTUPET SA	32,10	32,30	211,87	+ 0,62	0,46
MOULINEX	9,29	9,47	62,12	+ 1,94	0,61
NATEXIS BQ POP.	64,90	64,85	425,39	− 0,08	1,68
NEOPOST	27,85	27,78	182,22	− 0,25	....
NORBERT DENTRES.	23,59	23,80	156,12	+ 0,89	0,36
NORD-EST	26	25,30	165,96	− 2,69	0,84
NORDON (NY)	69,30	....	....	....	....
NRJ #	268,40	269	1764,52	+ 0,22	1,27
OLIPAR	7,94	7,97	52,28	+ 0,38	....
PARIBAS	106,20	106,10	695,97	− 0,09	....
PECHINEY ACT ORD	52,20	52,20	342,41	....	0,80
PENAUILLE POLY.C	259,40	262,80	1723,85	+ 1,31	1,45
PERNOD-RICARD	66,30	68	446,05	+ 2,56	0,78
PEUGEOT	182	182,50	1197,12	+ 0,27	1,50
PINAULT-PRINT.RE	174,20	174	1141,37	− 0,11	1,44
PLASTIC OMN.(LY)	113,80	114	747,79	+ 0,18	1,52
PRIMAGAZ	77,70	78	511,65	+ 0,39	1,45
PROMODES	837	828	5431,32	− 1,08	3
PUBLICIS #	218,90	219	1436,55	+ 0,05	1,22
REMY COINTREAU	18,21	18,30	120,04	+ 0,49	0,70
RENAULT	50,40	50,75	332,90	+ 0,69	0,76
REXEL	83,65	85	557,56	+ 1,61	1,14
RHODIA	20	20,57	134,93	+ 2,85	0,20
RHONE POULENC A	45,99	45,80	300,43	− 0,41	0,61
ROCHETTE (LA)	3,42	3,38	22,17	− 1,17	0,18
ROYAL CANIN	69,50	69,75	457,53	+ 0,36	0,66
RUE IMPERIALE (L	1895	....	....	....	20,28
SADE (NY)	39,50	39	255,82	− 1,27	1,91
SAGEM S.A.	263	260	1705,49	− 1,14	....
SAINT-GOBAIN	170	171,80	1126,93	+ 1,06	3,20
SALVEPAR (NY)	78	80,45	527,72	+ 3,14	2,82
SANOFI SYNTHELAB	40,35	40,45	265,33	+ 0,25	....
SAUPIQUET (NS)	73,15	74,70	490	+ 2,12	1,52
SCHNEIDER ELECTR	67,60	67,65	443,75	+ 0,07	1,15
SCOR	46,99	47,20	309,61	+ 0,45	1,70
S.E.B.	63,70	64,50	423,09	+ 1,26	1,90
SEITA	55,50	56	367,34	+ 0,90	1,22
SELECTIBANQUE	13,30	13,01	85,34	− 2,18	0,91
SGE	46,33	46,10	302,40	− 0,50	1,40
SIDEL	95,25	96,75	634,64	+ 1,57	0,92
SILIC CA	161	....	....	....	6
SIMCO	81,35	81	531,33	− 0,43	2,36
S.I.T.A	249,90	246	1613,65	− 1,56	....
SKIS ROSSIGNOL	15,20	15,15	99,38	− 0,33	0,15
SOCIETE GENERALE	191,50	190,80	1251,57	− 0,37	....
SODEXHO ALLIANCE	154,70	153,50	1006,89	− 0,78	1,34
SOGEPARC (FIN)	84,40	81,10	531,98	− 3,91	2,44
SOMMER-ALLIBERT	26,60	26,60	174,48	....	0,70
SOPHIA	40,32	40,39	264,94	+ 0,17	1,85
SOPRA #	58,95	59,50	390,29	+ 0,93	0,53
SPIR COMMUNIC. #	75	75	491,97	....	2,60
SR TELEPERFORMAN	125	125	819,95	....	0,88
SUEZ LYON.DES EA	156,90	157,20	1031,16	+ 0,19	....
TF1	269,50	268,90	1763,87	− 0,22	3,35
TECHNIP	106	107,10	702,53	+ 1,04	2,45
THOMSON-CSF	32,38	32,16	210,96	− 0,68	0,55
TOTAL FINA SA	118,20	119,80	785,84	+ 1,35	2
UNIBAIL	128,50	130	852,74	+ 1,17	4,73
UNILOG	56,30	56,20	368,65	− 0,18	2,20
UNION ASSUR.FDAL	121	124	813,39	+ 2,48	3,35
USINOR	13,38	13,42	88,03	+ 0,30	0,48
VALEO	68,60	69,30	454,58	+ 1,02	1
VALLOUREC	38,50	38,90	255,17	+ 1,04	1,14
VIA BANQUE	26,70	27,10	177,76	+ 1,50	0,61
VIVENDI	68,35	67,80	444,74	− 0,80	2,75
WORMS (EX.SOMEAL	14,20	14,15	92,82	− 0,35	0,40
ZODIAC EX.DT DIV	195	195,90	1285,02	+ 0,46	2,13

International ▶	Précédent en €uros	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	130,10	....	....	....	0,18
A.T.T. #	41,74	41,80	274,19	+ 0,14	0,18
BARRICK GOLD #	21,95	22,92	150,35	+ 4,42	0,07
CROWN CORK ORD.#	23,15	....	....	....	0,20
DE BEERS #	27,03	28,10	184,32	+ 3,96	0,17
DU PONT NEMOURS	58	56,85	372,91	− 1,98	0,28
ERICSSON #	30,23	31,10	204	+ 2,88	0,16
FORD MOTOR #	48,22	47,50	311,58	− 1,49	0,37
GENERAL ELECT. #	114	114,90	753,69	+ 0,79	0,29
GENERAL MOTORS #	60,65	60,40	396,20	− 0,41	0,40
HITACHI #	10,60	10,50	68,88	− 0,94	0,03
I.B.M #	121,90	118	774,03	− 3,20	0,09
ITO YOKADO #	77,25	76,55	502,14	− 0,91	0,09
MATSUSHITA #	19,59	19,60	128,57	+ 0,05	0,03
MC DONALD'S #	41,56	41,20	270,25	− 0,87	0,04
MERCK AND CO #	63,50	63,10	413,91	− 0,63	0,24
MITSUBISHI CORP.	7,55	7,52	49,33	− 0,40	0,02
MORGAN J.P. #	112,50	109,70	719,58	− 2,49	0,81
NIPP. MEATPACKER	12,95	12,56	82,39	− 3,01	0,09
PHILIP MORRIS #	32,96	33	216,47	+ 0,12	0,39
PROCTER GAMBLE	92,50	94,10	617,26	+ 1,73	0,26
SEGA ENTERPRISES	18,84	19,60	128,57	+ 4,03	0,08
SCHLUMBERGER #	57,80	58,25	382,09	+ 0,78	0,18
SONY CORP. #	143,60	143,20	939,33	− 0,28	0,13
SUMITOMO BANK #	13,45	13,65	89,54	+ 1,49	0,02

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 27 SEPTEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 17 h 35**

Valeurs ▶	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille
ADL PARTNER	12,50	81,99	....
AB SOFT	12,70	83,31	− 0,78
ALPHAMEDIA	12,90	84,62	− 0,77
ALPHA MOS	3,55	23,29	− 2,74
ALTAMIR & CI	138	905,22	+ 0,58
APPLIGENE ON	1,80	11,81	− 2,70
ASTRA	1,40	9,18	+ 7,69
ATN	9,10	59,69	− 2,15
AVENIR TELEC	80	524,77	+ 2,56
BELVEDERE	68	446,05	− 9,57
BIODOME #	12	78,71	....
BVRP EX DT S	45,70	299,77	+ 1,67
CAC SYSTEMES	8	52,48	+ 0,13
CEREP	13,70	89,87	− 3,52
CHEMUNEX #	0,66	4,33	+ 1,54
COIL	35	229,58	....
CRYO INTERAC	25,70	168,58	+ 2,39
CYBER PRES.P	37	242,70	− 3,65
CYRANO #	9,30	61	+ 7,02
DESK #	12,51	82,06	− 3,77
DESK BS 98 ♦	1,29	8,46	....
DMS #	10,65	69,86	+ 6,50
DURAND ALLIZ	6,87	45,06	− 0,15
DURAN DUBOI	89	583,80	− 1,11
EFFIK #	14,15	92,82	− 5,03
ESKER	30,95	203,02	+ 0,49
EUROFINS SCI	72	472,29	+ 2,86
EURO.CARGO S	9,15	60,02	− 8,04
EUROPSTAT #	101	662,52	+ 2,75
FABMASTER #	13	85,27	+ 0,31
FI SYSTEM #	84,40	553,63	+ 0,96
FLOREANE MED	8,80	57,72	− 1,01
GENERIX #	52,60	345,03	+ 3,04
GENESYS #	18,26	119,78	+ 1,39
GENSET	36	236,14	− 1,93
GROUPE D #	16,99	111,45	− 5,61
GUILLEMOT #	66	432,93	− 1,05
GUYANOR ACTI	0,40	2,62	+ 8,11
HF COMPANY	75,95	498,20	....
HIGH CO.	57,95	380,13	+ 0,78
HOLOGRAM IND	38,55	252,87	− 1,15
IGE + XAO	6,10	40,01	− 0,33
ILOG #	7	45,92	+ 2,49
IMECOM GROUP	4,16	27,29	− 0,95
INFOSOURCES	15,90	104,30	....
INFOTEL #	26,10	171,20	+ 2,35
INTERCALL #	30	196,79	− 3,23
LEXIBOOK #	21,50	141,03	− 0,92
JOLIEZ-REGOL	7,63	50,05	+ 7,46
JOLIEZ-REGOL	0,25	1,64	....
LACIE GROUP	6,85	44,93	− 0,72
MEDIDEP #	20	131,19	+ 1,01
MILLE AMIS # ♦	5,94	38,96	....
MONDIAL PECH	8,50	55,76	− 3,30
NATUREX	7,60	49,85	+ 0,66
OLITEC	61,15	401,12	− 0,08
OXIS INTL RG	0,80	5,25	....
PERFECT TECH	20	131,19	+ 3,09
PHONE SYS.NE	8,11	53,20	− 4,59
PICOGIGA	17,95	117,74	+ 1,99
PROSODIE #	109	714,99	+ 5,83
PROLOGUE SOF	32	209,91	+ 3,06
QUANTEL	3,67	24,07	− 0,81
R2I SANTE	52,50	344,38	....
RADOUX INTL	40,95	268,61	+ 2,38
RECIF #	21,30	139,72	− 0,23
REPONSE #	18,99	124,57	+ 5,50
REGINA RUBEN	7	45,92	− 3,85
SAVEURS DE F	18,50	121,35	....
SILICOMP #	13,05	85,60	− 0,53
SERP RECYCLA ♦	108,80	713,68	....
SOI TEC SILI	41,45	271,89	− 0,12
STACI #	24,10	158,09	....
STELAX	0,71	4,66	− 1,39
SYNELEC #	15,50	101,67	− 3,13
LA TETE D.L	2,09	13,71	+ 9,42
THERMATECH I	27,06	177,50	− 1,38
TITUS INTERA	101	662,52	+ 5,32
TITUS INTER. ♦	101,80	667,76	....
TRANSGENE #	32,92	215,94	− 1,73
TR SERVICES	13,50	88,55	− 1,10
V CON TELEC	8,01	52,54	+ 0,13
WESTERN TELE	9	59,04	− 5,26

(Publicité)

SECOND MARCHÉ

MARDI 28 SEPTEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 09 h 50**

Valeurs ▶	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille
ADA ♦	52	341,10	....
AIGLE #	91	596,92	+ 1,45
ALGECO #	77,50	508,37	....
APRIL S.A.#(	103	675,64	....
ARKOPHARMA #	61,60	404,07	− 2,84
ASSUR.BQ.POP ♦	89,50	587,08	....
ASSYSTEM #	36,10	236,80	− 2,43
BENETEAU CA#	204,50	1341,43	+ 1,24
BISC. GARDEI ♦	6,52	42,77	....
BOIRON (LY)#	59,90	392,92	− 0,17
BOISSET (LY) ♦	36	236,14	....
BOIZEL CHANO	97	636,28	+ 0,83
BONDUELLE ♦	16,40	107,58	....
BOURGEOIS (L ♦	6,50	42,64	....
BRICE	56,30	369,30	− 0,35
BRICORAMA #	56,15	368,32	− 3,19
BRIOCHE PASQ	91,50	600,20	+ 1,05
SOLERI	65	426,37	....
CDA-CIE DES	31,60	207,28	− 0,32
CEGEDIM # ♦	48,90	320,76	....
CERG-FINANCE	115,90	760,25	+ 0,70
CGBI ♦	45,30	297,15	....
CLAYEUX (LY) ♦	5,20	34,11	....
CNIM CA#	41,51	272,29	....
COFITEM-COFI ♦	56	367,34	....
CIE FIN.ST-H ♦	66,60	436,87	....
C.A. PARIS I	155,40	1019,36	− 0,06
C.A.ILLE & V	49,05	321,75	....
C.A.LOIRE AT ♦	51	334,54	....
C.A.MORBIHAN	49	321,42	− 0,20
C.A.DU NORD#	78,50	514,93	− 0,06
C.A. OISE CC ♦	67,80	444,74	....
C.A.PAS CAL	103,40	678,26	− 0,58
C.A.TOULOUSE ♦	77,50	508,37	....
CRCAM TOUR.P ♦	66,20	434,24	....
CROMETAL ♦	44	288,62	....
DAPTA-MALLIN	....	....	....
GROUPE J.C.D	57,50	377,18	− 5,51
DAUPHIN ♦	127	833,07	....
DECAN GROUPE	39,80	261,07	....
DU PAREIL AU	93	610,04	+ 5,68
ENTRELEC CB	45,10	295,84	+ 0,22
ENTREPRISE I	100,50	659,24	− 1,28
ETAM DEVELOP	35,79	234,77	− 1,95
EUROPEENNE C	130	852,74	+ 1,09
EUROP.EXTINC	50	327,98	− 0,40
EXEL INDUSTR	52,90	347	− 0,09
EXPAND S.A	33,40	219,09	− 0,30
FACTOREM ♦	127,70	837,66	....
FAIVELEY #	15	98,39	....
FINACOR ♦	4,99	32,73	....
FINATIS(EX.L ♦	115,10	755,01	....
FININFO ♦	187,50	1229,92	....
FLO (GROUPE)	44,25	290,26	− 1,67
FOCAL (GROUP	52,50	344,38	+ 0,67
FRAIKIN 2#	62,55	410,30	+ 0,56
GAUTIER FRAN	42,20	276,81	+ 0,24
GEL 2000 ♦	1,25	8,20	....
GENERALE LOC ♦	33,60	220,40	....
GEODIS	68,90	451,95	+ 2,68
G.E.P PASQUI ♦	0,94	6,17	....
GFI INDUSTRI	23,50	154,15	+ 2,17
GFI INFORMAT	77	505,09	+ 2,60
GO SPORT ♦	68	446,05	....
GPRI FINANCI ♦	23,46	153,89	....
GRAND MARNIE ♦	4996,50	32774,89	....
GROUPE BOURB ♦	52	341,10	....
GUERBET S.A ♦	19,50	127,91	....
GUY DEGRENNE	31,50	206,63	....
I.C.C.# ♦	35	229,58	....
IMMOB.BATIBA	52,20	342,41	+ 1,36
IMS(INT.META	9	59,04	− 0,88
INFO REALITE	44	288,62	+ 1,17
INT. COMPUTE ♦	2,58	16,92	....
JET MULTIMED	185	1213,52	+ 2,78
LATECOERE #	102,50	672,36	+ 1,49
L.D.C.	95,80	628,41	+ 0,05
LECTRA SYST	6,90	45,26	− 0,72
LEON BRUXELL	38,40	251,89	+ 2,40
LOUIS DREYFU	16,60	108,89	....
LVL MEDICAL	20,85	136,77	+ 0,24
M6-METROPOLE	228	1495,58	− 0,83
MEDASYS DIGI	2,15	14,10	+ 0,47
MANITOU #	44,75	293,54	+ 1,70
MANUTAN INTE ♦	56,40	369,96	....
MARC ORIAN ♦	104	682,20	....
MARIONNAUD P	51,90	340,44	....
MECATHERM #	38,95	255,50	+ 0,70
MGI COUTIER	35,90	235,49	− 0,28
MICHEL THIER	130,90	858,65	+ 0,69
NAF-NAF #	12,50	81,99	....
PHYTO-LIERAC	26,30	172,52	+ 3,30
POCHET ♦	71,50	469,01	....
RADIALL #	75	491,97	+ 0,54
RALLYE(CATHI	71	465,73	− 0,98
REYNOLDS ♦	40,40	265,01	....
RUBIS #	23,40	153,49	+ 1,52
SABATE SA #	116	760,91	− 0,85
SEGUIN MOREA	74	485,41	+ 1,09
SIDERGIE	151	990,50	− 2,58
SIPAREX (LY) ♦	27,65	181,37	....
SOCAMEL-RESC ♦	22	144,31	....
SPORT ELEC S ♦	6,99	45,85	....
STALLERGENES	17,50	114,79	+ 2,94
STEF-TFE #	44,10	289,28	....
SUPERVOX (B) ♦	2,30	15,09	....
SYLEA	57,50	377,18	+ 5,50
TOUPARGEL (L ♦	13,72	90	....
TRANSICIEL #	57	373,90	− 0,87
TRIGANO	55	360,78	+ 1,10
UBI SOFT ENT	118,90	779,93	+ 0,34
VIEL ET CIE	21,55	141,36	− 2,05
VILMOR.CLAUS ♦	78	511,65	....
VIRBAC	51,10	335,19	− 1,73
WALTER #	95	623,16	− 2,56
AFIBEL ♦	38	249,26	....
ARFEO #(NS) ♦	39	255,82	....
ALAI

LeMonde Job: WMQ2909--0028-0 WAS LMQ2909-28 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 09:15 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1388 Lcp:700 CMYK

SCIENCES **Le réchauffement climatique a remplacé, dans les préoccupations des forestiers, le problème des pluies acides. Plusieurs programmes de recherche sont engagés sur l'impact de l'effet de serre sur l'espace sylvestre. ● LES EXPERTS observent une pousse plus rapide et une productivité accrue des arbres, qui s'expliqueraient par la plus forte teneur de l'atmosphère en gaz carbonique, activant la photosynthèse, et une période de végétation allongée par la hausse des températures. ● ILS CRAIGNENT cependant que les arbres soient rendus plus fragiles et plus sensibles aux attaques d'insectes défoliateurs et de champignons pathogènes, dont certains semblent, ces dernières années, coloniser de nouveaux territoires. ● LES RESPONSABLES de la filière bois préconisent d'augmenter, grâce à de nouveaux boisements, la fonction de « puits de carbone » de la forêt.**

L'effet de serre fait souffler le chaud et le froid sur la forêt

Le réchauffement climatique préoccupe les gestionnaires du milieu sylvestre, qui constatent une croissance plus rapide des arbres, mais craignent une plus grande vulnérabilité aux parasites et aux stress hydriques. Des reboisements doivent rendre plus efficace le « puits de carbone » forestier

APRÈS les pluies acides, l'effet de serre : sur l'échelle des préoccupations des gestionnaires de l'espace forestier, la pollution atmosphérique qui, hier, cristallisait toutes les inquiétudes, cède aujourd'hui la place au réchauffement climatique. Des programmes d'étude sur les forêts et le cycle du carbone ont été lancés par l'Europe et les Etats-Unis. En France, le ministère de l'agriculture a chargé un groupement d'intérêt public sur les écosystèmes forestiers de coordonner les recherches sur ce sujet.

Les experts n'en sont encore qu'au stade des supputations. *« L'impact de l'effet de serre sur la végétation est un problème extraordinairement complexe, dont nous mesurons mal l'ampleur et dont nous maîtrisons encore moins tous les paramètres,* reconnaît Guy Landmann, chef du département de la santé des forêts au ministère. *Mais la question est incontournable. »*

Seule certitude : la croissance des arbres s'est accélérée au cours des dernières décennies, à un rythme qui *« déconcerte »* les spécialistes. Selon le European Forest Institute, lié au gouvernement finlandais, le volume de bois sur pied des forêts européennes a augmenté de plus de 40 % entre 1950 et 1990. Les comparaisons effectuées, en France, sur quelques placettes suivies depuis une centaine d'années montrent que les chênes actuels atteignent souvent une taille supérieure d'un tiers à celle de leurs aînés, tandis que certains résineux se sont allongés de façon plus spectaculaire encore. Au cours des dix dernières années, la productivité de la forêt française est passée de 80 à 90 millions de mètres cubes de bois par an, performance que les programmes de reboisement ne suffisent pas à expliquer.

UNE ÉTONNANTE VITALITÉ

Il est tentant d'attribuer cette étonnante vitalité aux gaz à effet de serre et au réchauffement qui leur est associé : l'accroissement de la teneur de l'atmosphère en gaz carbonique stimulerait la photosynthèse et la hausse de la température allongerait la période de végétation active. Mais la croissance des arbres pourrait aussi être dopée, non par l'effet de serre, mais plutôt par les polluants azotés émis par les automobiles et l'agriculture qui, en se déposant, fertilisent les sols. Mais pourquoi s'alarmer, quelle qu'en soit la cause, d'une vigueur apparemment accrue des populations sylvestres ?

Plus forte productivité ne signifie pas forcément meilleure santé, s'inquiètent certains spécialistes. Selon eux, la « surchauffe » de la pousse des végétaux pourrait, à terme, les affaiblir. Les forestiers redoutent aussi une accumulation du stock de bois sur pied, dont les deux tiers seulement de la production annuelle sont enlevés. *« L'accumulation de bois déstabilise les peuplements et les fragilise. Une trop grande densité les rend notamment plus vulnérables aux attaques parasitaires ».*

L'expansion de la chenille processionnaire du pin

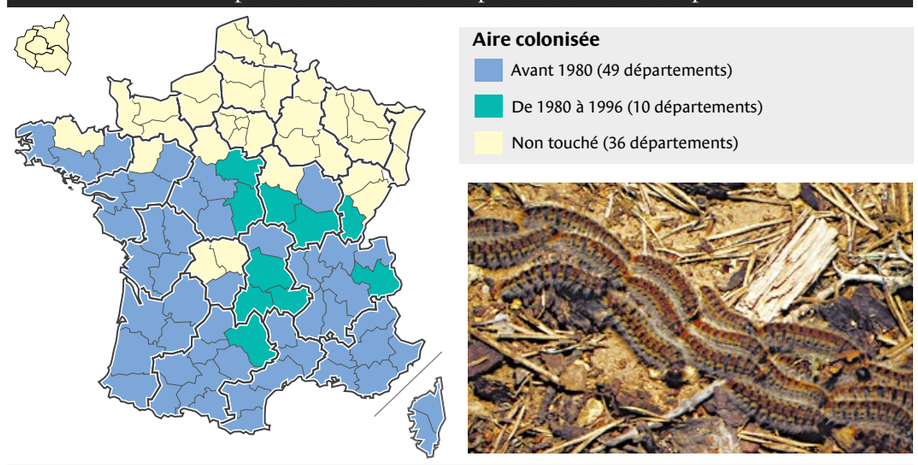

Source : ministère de l'agriculture et de la pêche/Photo : J. M. Prevot (Bios)

L'une des conséquences redoutées d'un réchauffement est, précisément, une plus grande virulence des insectes défoliateurs et des champignons pathogènes. Les services du ministère de l'agriculture relèvent *« le rôle probable, bien que spéculatif, d'une décennie chaude dans la progression récente du chancre du châtaignier au nord de sa zone de présence, notamment en Bretagne ».* Ce champignon originaire d'Asie, introduit en France au début des années 50 et qui, se développant dans l'écorce de l'arbre, provoque son dépérissement, était resté jusqu'à présent cantonné dans la moitié sud du pays.

UN PAYSAGE CHAMBOULÉ

De même, les experts suspectent la clémence des années récentes d'être responsable de la *« virulence subite »* d'un parasite, *Alder phytophthora,* qui provoque des mortalités sévères chez les aulnes, ainsi que de la *« recrudescence apparente »* d'autres maladies chancreuses, notamment sur le chêne et le hêtre. Les *« pullulations exceptionnelles du Bombyx disparate »*, dont ont énormément souffert les chênaies du centre et de l'ouest, pourraient, elles aussi, avoir été favorisées par les sécheresses répétitives du début des années 90.

Si ces indices semblent attester d'une grande sensibilité des écosystèmes forestiers aux modifications de l'environnement, les scientifiques sont pourtant incapables de prévoir leurs conséquences à long terme. Gilbert Aussenac et Jean-Marc Guehl, chercheurs en écophysiologie forestière à l'Institut national de recherche agronomique (INRA) de Nancy, brossent un paysage sylvestre passablement chamboulé au siècle prochain, en retenant l'hypothèse d'une hausse de température de 2 °C. Les essences méridionales comme le pin maritime, le pin d'Alep, le chêne pubescent ou le chêne vert pourraient progresser vers la moitié nord du pays, dont les éloignent aujourd'hui des hivers trop rigoureux, mais, à l'inverse, rencontrer des difficultés dans leurs aires actuelles, en raison de sécheresses plus longues et plus intenses. Au nord, les grandes essences de feuillus (chêne, hêtre) comme de résineux (épicéa, sapin pectiné, douglas) subiraient des contraintes hydriques susceptibles de *« mettre en cause leur production et même leur existence ».*

Mais les relations entre changements climatiques et milieu forestier ne sont pas univoques. Les chercheurs s'intéressent également à la contribution de la forêt à la réduction de l'effet de serre, par la fixation dans le bois, sous forme de carbone, du gaz carbonique absorbé par photosynthèse. Ce « puits de carbone » capte déjà environ 10 % des émissions de CO_2 de la France. Pour améliorer ce ratio, la filière bois étudie un ensemble de mesures destinées au « plan de lutte » contre l'effet de serre que doit arrêter prochainement le gouvernement. La plus volontariste consisterait à doubler le rythme annuel de reboisement de terres agricoles, pour le porter à 30 000 hectares à l'horizon 2010 : un engagement déjà pris en 1993 et renouvelé en 1997, mais non suivi d'effet.

Pierre Le Hir

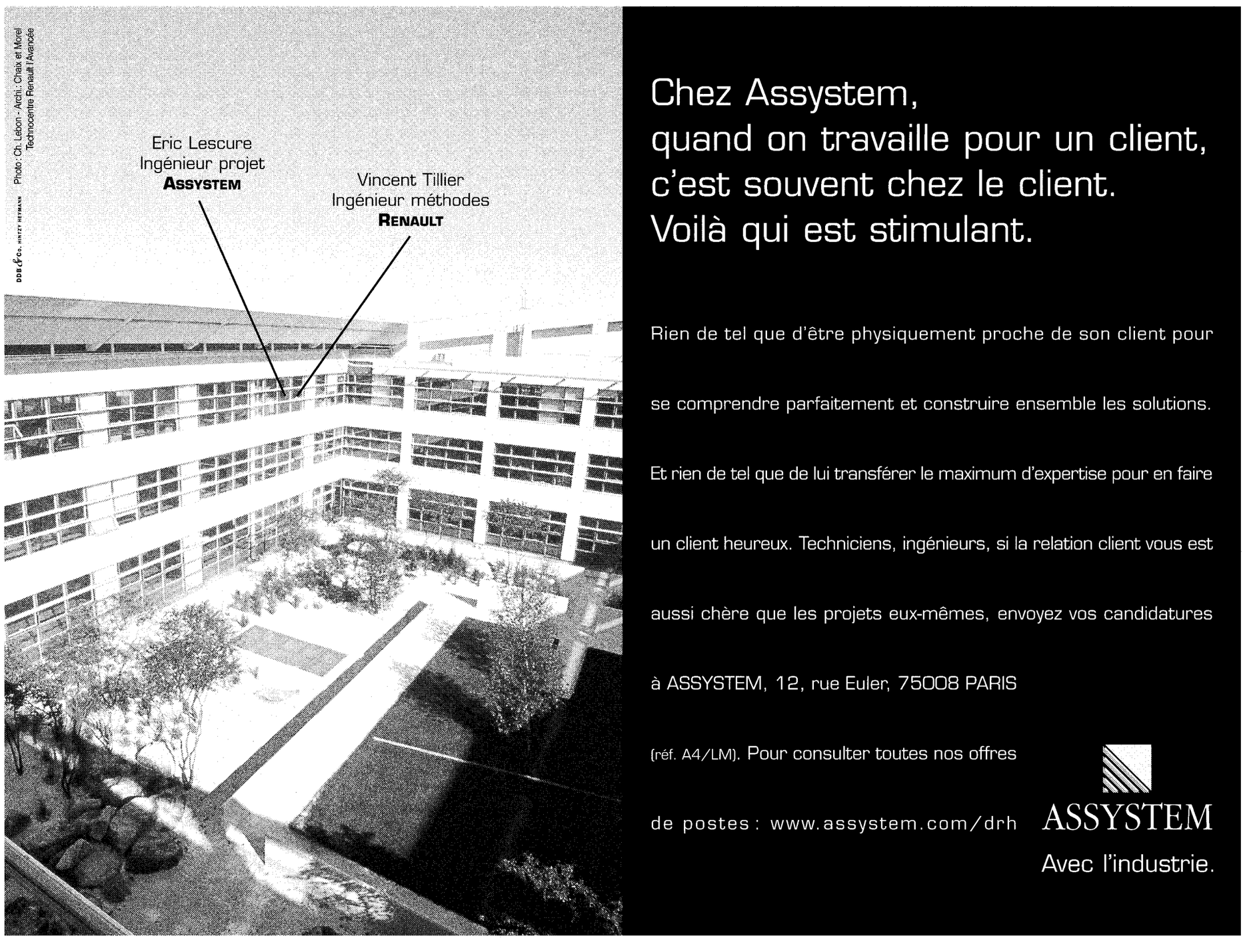

LeMonde Job: WMQ2909--0029-0 WAS LMQ2909-29 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 09:07 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1389 Lcp:700 CMYK

Une voie prometteuse de traitement des cancers

Une équipe américaine vient de montrer que l'inhibition de la télomérase pouvait arrêter la croissance des cellules cancéreuses. Cette technique, testée avec succès chez la souris, pourrait avoir bientôt des prolongements thérapeutiques

Après avoir reconstitué la cancérisation des cellules humaines, l'équipe du professeur Robert Weinberg (Whitehead Institute for Biomedical Research, Massachusetts Institute of Technology) a montré que l'inhibition d'une enzyme, la télomérase, arrête la croissance des cellules cancéreuses en culture et induit leur suicide. L'activité de la télomérase est ainsi indispensable à la survie et au développement des cellules cancéreuses. Son rôle est de maintenir les télomères, une structure qui protège l'extrémité des chromosomes. La télomérase est active dans les cellules cancéreuses et stabilise la longueur des télomères, ce qui autorise une prolifération cellulaire sans frein. L'inhibition de cette enzyme est une nouvelle voie thérapeutique du cancer. Cette enzyme étant très proche de la transcriptase inverse, le développement de médicaments inhibiteurs pourrait ne pas être bien éloigné.

PROLONGEANT l'annonce faite cet été par le groupe américain de Robert Weinberg sur le rôle de la télomérase dans l'origine du cancer, une nouvelle étude sur le traitement du cancer par inhibition de cette enzyme est publiée dans le numéro d'octobre du mensuel scientifique *Nature Medicine*. Elle ouvre la voie à une nouvelle approche thérapeutique des cancers par inhibition de la télomérase.

Les télomères – les extrémités des chromosomes – sont impliqués dans le maintien de l'intégrité de la cellule au cours de ses divisions successives. Leur longueur diminue à chaque duplication des chromosomes. Ainsi, les télomères raccourcissent jusqu'au point où ils envoient un message à la cellule lui indiquant d'entrer en sénescence et de ne plus se diviser. Si ce message n'est pas suivi d'effet, un raccourcissement supplémentaire aboutit à la mort de la cellule.

Le maintien de ces télomères est sous la dépendance d'une enzyme, la télomérase, qui permet de les remettre à neuf après chaque division cellulaire. Dans les cellules humaines, cette enzyme est le plus souvent inactive, si bien qu'au bout d'un certain nombre de divisions la cellule soit demeure au repos, soit disparaît. Il s'agit là d'un mécanisme de protection contre toute prolifération excessive, qui s'éteint dans les cellules cancéreuses. En effet, la télomérase redevient active dans la plupart des cancers.

La maintenance des télomères pourrait donc être l'obstacle franchi par les cellules qui deviennent cancéreuses. William Hall et ses collaborateurs au laboratoire de M. Weinberg (Whitehead Institute, Massachusetts) avaient montré en juillet que la cancérisation des cellules humaines, qu'on n'avait encore jamais réussi à provoquer in vitro, nécessitait l'inhibition d'au moins trois voies de contrôle importantes de la cellule : la voie de la croissance sous l'influence d'un oncogène, la voie de contrôle du cycle cellulaire sous l'influence des suppresseurs de tumeurs p53 et pRB, et la voie du contrôle de l'immortalisation dépendant de la télomérase (*Le Monde* du 31 juillet).

Ces résultats avaient immédiatement fait envisager la possibilité d'une thérapie des cancers par inhibition de la télomérase. Mais il manquait encore la démonstration directe que l'absence de maintien des télomères empêcherait la croissance des cellules cancéreuses. C'est chose faite avec ce travail.

UNE APPROCHE GÉNÉTIQUE

Pour inhiber l'enzyme, William Hahn et l'équipe du Whitehead Institute ont utilisé une approche génétique : *« Nous avons modifié le gène de la télomérase de manière à faire disparaître son activité et avons transféré ce gène dans plusieurs lignées de cellules cancéreuses humaines en culture. Ces cellules n'ont plus été capables de maintenir la longueur de leurs télomères, leur prolifération a été modifiée, voire arrêtée. Dans ces conditions, le nombre des doublements de population est alors directement fonction de la longueur initiale des télomères. Lorsque les télomères ont atteint leur taille critique, les cellules cancéreuses dépérissent »*, explique William Hahn.

L'inhibition de la prolifération dans ces cultures cellulaires est tout à fait indépendante de l'activité de la protéine p53, dont on sait l'importance dans le contrôle des cancers. Même en l'absence d'une protéine p53 fonctionnelle, la destruction progressive des télomères a conduit à la mort des cellules lorsque les télomères ont atteint une taille critique, ce qui rend l'hypothèse d'une thérapeutique anticancéreuse fondée sur l'inhibition de la télomérase particulièrement attirante.

Le pas décisif pour envisager cette approche thérapeutique était bien sûr de montrer l'arrêt du développement des tumeurs in vivo par inhibition de la télomérase. M. Hahn et ses collaborateurs ont alors injecté à des souris des cellules tumorales ayant incorporé le gène de télomérase modifié. Elles n'ont pas provoqué l'apparition de tumeurs. Ce qui indique que l'altération du site actif de la télomérase suffit à inhiber complètement l'activité télomérase et que l'activité permanente de l'enzyme est indispensable au maintien du potentiel tumoral d'une cellule.

Quelles sont les étapes qui doivent être franchies pour envisager une application thérapeutique à ces recherches ? Tout d'abord en connaître les éventuels effets délétères. Par exemple, la télomérase est active chez l'homme dans les cellules souches de la moelle osseuse, qui fabriquent les cellules sanguines, et dans les cellules de la reproduction, spermatozoïdes et ovocytes. Risque-t-on de provoquer anémie et stérilité en traitant par une anti-télomérase, malgré la durée limitée prévue des traitements ? Au bout de combien de temps – de combien de divisions – les télomères des cellules cancéreuses atteindraient-ils la taille critique, prélude à la mort cellulaire ?

« Ces questions ne semblent pas trop prématurées, car le développement d'une molécule anti-télomérase pourrait ne pas être long, estime, plein d'optimisme, M. Hahn. *La télomérase est, en effet, une enzyme de la famille de la transcriptase inverse, et l'on connaît le succès du développement des molécules inhibitrices de la transcriptase inverse dans le traitement du sida. »*

Elisabeth Bursaux

Des résultats encourageants contre la myopathie

UNE ÉTUDE américaine de l'équipe de Richard Mulligan (Boston, Massachusetts), parue dans *Nature* du 23 septembre, montre que douze semaines après une greffe de moelle, on retrouve dans 10 % à 30 % des cellules musculaires des molécules de dystrophine, la protéine dont l'absence est responsable de la myopathie. *« Si la proportion de cellules exprimant la dystrophine à partir de noyaux du donneur n'est pas suffisante pour espérer un réel effet thérapeutique, la possibilité de faire réexprimer une dystrophine normale dans chacun des muscles après injection de cellules souches par simple injection intraveineuse est néanmoins très encourageante »*, affirme le docteur Hélène Gilgenkrantz (unité 129, Inserm).

DÉPÊCHE

■ **ASTHME : l'allaitement prolongé au sein réduit le risque d'asthme chez l'enfant**, conclut une équipe de chercheurs australiens qui a suivi plus de deux mille enfants jusqu'à l'âge de six ans. Selon leur étude parue dans le *New England Journal of Medicine* du 25 septembre, l'introduction d'un allaitement artificiel avant l'âge de quatre mois a constitué un facteur de risque significatif de survenue ultérieure de manifestations d'asthme ou d'allergie.

Sida : un traitement contre la transmission mère-enfant du virus

ADMINISTRÉE en dose unique à la femme qui accouche et à l'enfant dans les trois jours qui suivent sa naissance, la névirapine permet de prévenir efficacement la transmission du virus du sida de la mère à l'enfant. Ce procédé simple et peu coûteux pourrait être accessible aux pays en voie de développement. Cette annonce a été largement commentée lors de la 11e conférence sur le sida en Afrique, qui s'est tenue à Lusaka (Zambie), car elle apparaissait comme l'une des rares bonnes nouvelles face à la situation catastrophique que connaît ce continent.

Au début du mois, l'hebdomadaire britannique *The Lancet* a en effet publié deux études portant sur l'intérêt d'utiliser la névirapine pour prévenir la transmission de la mère à l'enfant d'un des deux types de virus du sida, le VIH-1. La première a été conduite en Ouganda par Laura Guay et Philippa Musoke. Elle évalue l'efficacité de l'administration d'une dose unique de névirapine à la mère pendant l'accouchement et à l'enfant dans les soixante-douze heures suivant sa naissance.

Les 626 femmes de cette étude étaient séropositives et allaitaient leur enfant dans la quasi-totalité des cas. La moitié d'entre elles et les enfants auxquels elles donnaient naissance ont reçu de la névirapine. L'autre moitié, une dose de zidovudine (AZT) toutes les trois heures pendant la durée de l'accouchement, l'enfant étant traité pendant sept jours. Ces essais ont montré que le taux de transmission du virus de la mère à l'enfant était davantage réduit avec le traitement par névirapine qu'avec celui par AZT : 13,1 % d'enfants séropositifs trois mois après leur naissance, contre 25,1 % dans le groupe AZT, soit une efficacité supérieure de 47 %. *« Il faut cependant se garder de conclure simplement que la névirapine est un médicament plus efficace que l'AZT »*, modère le professeur Roger Salamon, directeur de l'unité épidémiologie, santé publique et développement (U330) de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) à Bordeaux.

« Il a été prouvé par des essais en Côte-d'Ivoire et au Burkina Faso, poursuit-il, *qu'un traitement par l'AZT pendant les trois dernières semaines de la grossesse, poursuivi pendant l'accouchement et administré ensuite à l'enfant, permet de réduire d'un tiers cette transmission. Dans l'essai de Laura Guay, c'est un traitement "minute", ponctuel, par l'AZT qui est administré, dont on savait par avance qu'il serait moins efficace. »*

Pour Valériane Leroy, qui travaille dans l'unité de Roger Salamon, *« l'efficacité à long terme reste primordiale à évaluer en raison de l'allaitement maternel maintenu dans ces populations* [qui favorise la transmission du virus du sida] *et du risque de voir la charge virale s'élever à nouveau à l'arrêt du traitement. Néanmoins, ces résultats sont importants parce qu'ils confortent le fait qu'une part importante de la transmission de la mère à l'enfant du VIH se fait pendant l'accouchement et la période du post-partum, qui le suit immédiatement ».*

La seconde étude, dirigée par Elliot Marseille (Health Strategies International, Orinda, Californie), est d'une autre nature. Elle évalue le rapport entre le coût et l'efficacité d'un traitement par une dose unique de névirapine. Les calculs ont porté sur 20 000 grossesses en envisageant deux hypothèses de traitements : un traitement ciblé avec test de dépistage pour des femmes bénéficiant d'une prise en charge ; un traitement systématique de toutes les femmes enceintes sans dépistage. Ces deux stratégies ont été menées dans deux contextes : l'un où la séropositivité était fréquente (séroprévalence de 30 %) et l'autre où elle l'était moins (séroprévalence de 15 %).

BON RAPPORT COÛT-EFFICACITÉ

L'auteur conclut que le traitement « minute » de Laura Guay par la névirapine présente un très bon rapport coût-efficacité dans un contexte de forte séroprévalence. Dans les situations où la fréquence de la séropositivité est plus basse, ce traitement pourrait avoir un impact majeur en termes de santé publique lorsque les traitements nécessitant plusieurs doses n'ont pas un bon rapport coût-efficacité.

Le coût du traitement « minute » par névirapine est inférieur à cinq dollars, soit moins de 10 % du coût de celui par AZT, même après la baisse de prix annoncée par le laboratoire Glaxo-Wellcome. *« La névirapine pourrait être proposée seule en cas de dépistage très tardif empêchant une intervention prénatale ou dans les pays très pauvres*, juge Valériane Leroy. *Mais on pourrait aussi envisager de l'associer à l'AZT. C'est un essai pour lequel nous attendons très prochainement le feu vert de l'Agence nationale de recherche sur le sida. »*

Rappelons que, en 1997, 600 000 enfants, soit 1 600 par jour, sont nés en étant contaminés par leur mère. Depuis le début de la pandémie, on a estimé à 3 millions le nombre d'enfants dans ce cas ; 90 % d'entre eux étant nés en Afrique. L'Onusida et le Fonds de solidarité thérapeutique international impulsé par Bernard Kouchner ont donc mis en place des programmes pour prévenir cette contamination.

Paul Benkimoun

SIEMENS

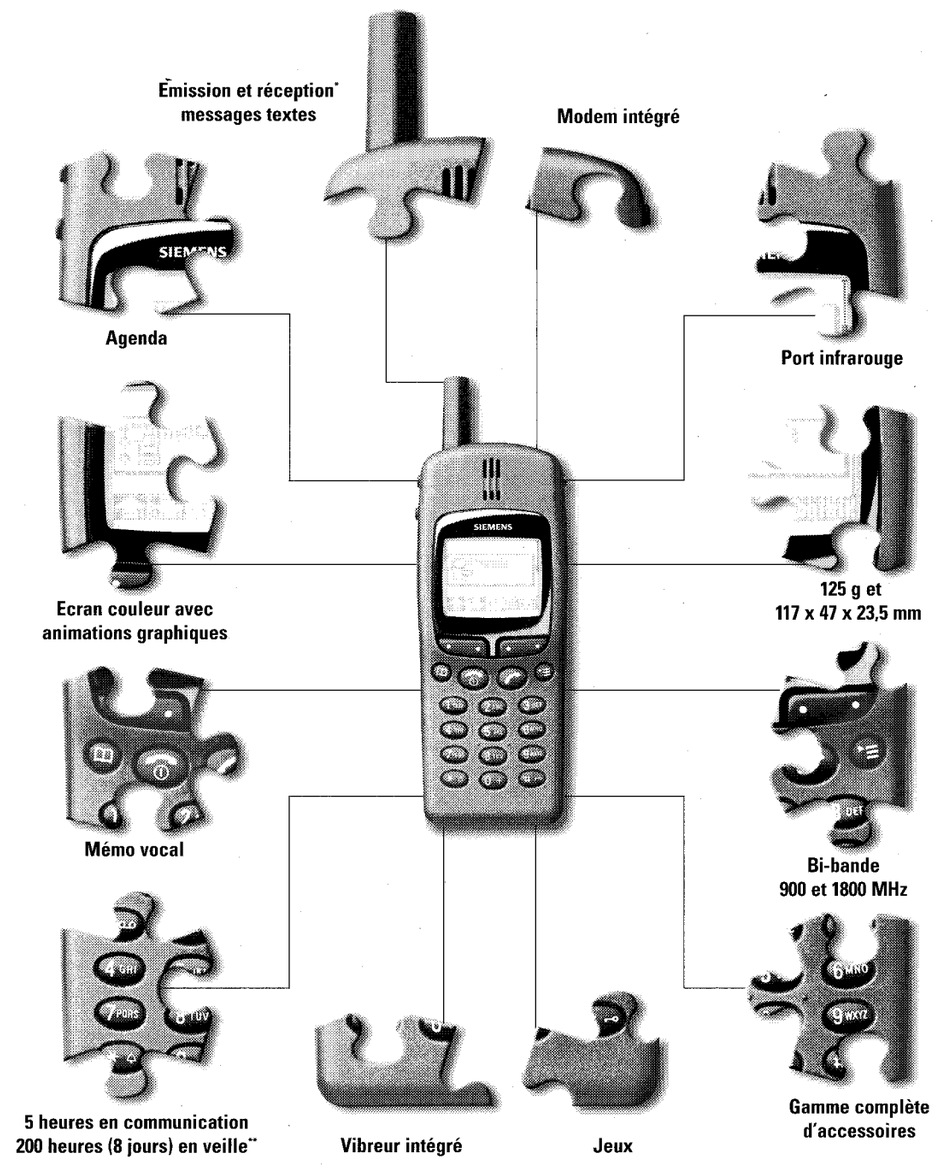

Nouveau Siemens S25.
C'est tellement plus qu'un téléphone.

www.siemens.fr/pn

Informatique et Télécommunications

* Selon la disponibilité du service sur le réseau opérateur. **Variations possibles en fonction de la qualité du réseau. - JWT -

LeMonde Job: WMQ2909--0030-0 WAS LMQ2909-30 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:02 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1390 Lcp:700 CMYK

Vézelay sous le choc

L'Espérance perd une étoile, la contrée s'assombrit

SIX MOIS tout juste. Début mars, à Saint-Père-sous-Vézelay, Marc Meneau, gloire locale et indiscutable patron de L'Espérance, était délesté de sa troisième étoile Michelin sans que l'instance suprême daigne lui expliquer pourquoi. Licencié sec. Aux clients en deuil, qui lui apportaient leur soutien en lui demandant les raisons du désastre, il répondait : *« Je ne sais pas. »* Double affront. A l'improviste, le guide rouge venait de faire gronder la grosse Bertha sur la Bourgogne.

Il faut comprendre. En haut, la basilique Sainte-Madeleine et ses ascensionnistes irradiés de clarté ; en bas, Meneau, Roi mage national, les bras chargés de sa terrine d'écrevisses aux truffes et de son vol-au-vent à la bourgeoise. Il y avait un ensemble. Le voilà compromis. Mais aussi, quelle trouille pour les confrères, les grands oscarisés : les Lameloise à Chagny, les Loiseau à Saulieu, les Lorain à Joigny, tous interloqués de l'audace, pétrifiés de stupeur. De quoi ! On touche à nos terres, on écorne, on sanctionne ? Demain, nous, peut-être ? Méchant moment à passer et horizon à surveiller. Pas de blague, si notre province est dans le collimateur, tenons-nous à carreau. Ici, dans ce pays de cocagne, l'événement est encore très présent.

Meneau, lui, remâche sa déception et met les bouchées doubles, qu'il continue, sur recommandation de son censeur, à faire payer au prix fort. Car, évidemment, le plaignant a fini par rencontrer son juge. Entretien dans le cabinet noir, celui de tous les secrets, de tous les aveux, de toutes les confidences. Non, la situation n'était pas désespérée ; les derniers rapports des derniers inspecteurs notaient un mieux – un réveil. Oui, l'histoire pourrait se répéter de ces sanctionnés de l'année retrouvant avec entrain leur place sur l'Olympe.

Reste qu'il faudra à l'homme de L'Espérance une certaine dose d'astuce pour interpréter correctement ce que l'on n'ose pas forcément lui dire. La Bourgogne, ventre généreux d'une France permissive, théâtre d'excès aux débordements déjà pardonnés. L'allégeance au copieux et au savoureux des premiers âges – ce par quoi il fallait passer sous peine de non-respect des coutumes tribales – est devenue aujourd'hui un obstacle assez sévère dans le mouvement de rénovation générale auquel le Michelin, et avec lui la mondialisation, s'attaque.

Si les prix restent libres et peuvent encore faire des progrès dans les crues de la reprise, il en va différemment de l'addition des calories et de la création proprement dite – celle qui éviterait à la gastronomie tricolore de se laisser contourner par des cuisines d'inspiration moins classique et de rythme plus vif. Grand représentant des prodiges du terroir, Meneau se retrouve ici légèrement coincé. Pour au moins deux raisons. L'une est que, à cinquante-six ans, on ne s'invente pas un style nouveau pour rénover un style qu'on a déjà ; l'autre est que les pèlerins étrangers, qui font tourner sa commanderie, ne toléreraient sans doute pas d'être traités, si l'on ose dire, à la légère.

DU SOUFFLE ET DE L'ESTOMAC

Passer du typique bourguignon saisi dans tout l'opéra de son opulence à des cartes courtes et des assiettes orientalisées de minauderies demande réflexion. Physiquement armuré d'un héritage robuste, Meneau en perdrait rapidement la santé et flotterait vite dans sa cotte de mailles. On peut penser qu'il ne cédera rien à l'ampleur qu'il donne à sa table, mais trouvera des passages un peu moins démonstratifs du faste qui le caractérise, comme ceux, par exemple, qu'il regroupe assez drôlement sous l'appellation de « cuisine à tendance créative ».

Raconter, participer à un repas chez Meneau nécessite du souffle et de l'estomac ; presque autant que ce client blagueur qui joutait pour le record de descente de cromesquis de foie gras (croquettes farcies enrobées d'une panure), et qui accéda à la gloire avec un total de cinquante-cinq – le bon sens veut que l'on en serve généralement six. Comprenons bien : nous sommes ici chez Hercule, dieu tutélaire de l'agriculture, du négoce et des armées. Un professionnel. Sont passés dans l'endroit des connaisseurs remarquables : Orson Welles, Nixon, Rostropovitch, Mitterrand François, Giscard d'Estaing, Barbara Cartland, Rainier de Monaco, Gainsbourg le chanteur, auteur et compositeur, et même, et même, la reine-mère d'Angleterre. D'autres encore, multiplement, tous saisis par les délices, affolés par les grandeurs ; tous rectifiés à la sauce Meneau. La meilleure.

Imitées maintes fois, car véritablement inimitables, ses très fameuses huîtres à la gelée d'eau de mer ne sont proposées en début de festivités que pour mieux masquer ce qui va suivre. En effet, voilà qu'apparaissent une salade de homard breton à la Brillat-Savarin et des rougets glacés à la vinaigrette de Madère, suivis d'un lobe de foie gras de canard poché, qui cède la place à de la moelle de bœuf au caviar et jus d'échalote.

Mais attention ! Plus consistant, plus sérieux : darne de turbot en croûte de sel et son beurre de homard (magnifique !), filets de pigeon grillés et béarnaise à l'ail, ris de veau de lait piqué aux truffes, suprêmes de volaille rissolés au céleri et à l'oseille, chateaubriand cuit saignant au beurre de moutarde d'herbes... Manger beaucoup et bon est un genre qui s'attrape vite.

Quelle suite sera donnée à cette reprise en main générale et à cette vaste remise en cause ? Meneau a commencé sa carrière dans le café-épicerie que tenait sa mère, à quelques pas de la maison bourgeoise sur laquelle est venue s'abattre la catastrophe. Son père était bourrelier-cordonnier. En fils reconnaissant, on imagine qu'il ne laissera pas les choses en rester là.

Jean-Pierre Quélin

★ L'Espérance, 89450 Saint-Père-sous-Vézelay. Tél. : 03-86-33-39-10. Menus : 390-500-690-890 F, 59,45-76,22-105,18-135,67 €. Carte : 600-1 100 F, 91,46-167,69 €.

DESSINS DESCLOZEAUX

BOUTEILLE

AOC Champagne

Philipponnat : Le Reflet du millénaire (brut)

■ A l'approche de l'an 2000, certaines maisons multiplient les cuvées spéciales dans la sagesse ou l'extravagance, selon leur style. Faisons justice à Philipponnat, propriétaire du Clos des Goisses, pour la cuvée *« Reflet du millénaire »*, obtenue par un assemblage de pinots noirs de grand caractère de la Montagne de Reims et de chardonnays fins et nerveux de la Côte des Blancs, Avize, Chouilly et Cramant. Vinification traditionnelle, dosage discret, trois ans en cave pour une bouteille à l'habillage élégant qui porte la date de dégorgement. Sa couleur est dorée, sa mousse fine et légèrement crémeuse ; au nez s'imposent des notes légères d'aubépine et de prunes ; au palais, la fraîcheur des chardonnays pondère l'ampleur du pinot. Prix élevé, mais encore raisonnable. En vente chez les cavistes.

★ Philipponnat, Le Reflet du millénaire (brut) : 179 F, 27,29 €, la bouteille. Champagne Philipponnat, 13, rue du Pont, BP 2, 51160 Mareuil-sur-Ay, tél. : 03-26-56-93-00.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

LE GOURMET

■ Frank Faviez, cuisinier et sommelier, a veillé sur la cave des Vieux Métiers de France, avant de s'engager, sous la houlette de Jacques Le Divellec, dans l'éphémère aventure de la Crème du Homard, place de Clichy. Depuis juin 1996, le voici au Perreux, chez lui, dans un modeste établissement. Il ne ménage aucun effort, même dans le menu du déjeuner à moins de 100 francs pour s'attirer les grâces des gourmets d'autrefois avec l'avocat aux écrevisses, la poularde sauce suprême ou les quenelles maison. On croirait l'ordinaire d'un déjeuner du Club des Cent dans les années 50 ! Cette recherche se retrouve dans le menu dégustation en sept assiettes, où l'amuse-bouche est une terrine de foie gras maison et chaque plat nappé d'une sauce différente. L'on ne dira pas ici, même si les fonds lyophilisés sont appelés à la rescousse, que le métier de saucier se perd ! Quelques vieux millésimes, dans une cave éclectique. Menus : 95 et 165 F (14,48 et 25,15 €). Menu-carte : 190 et 240 F (28,97 et 36,59 €) et dégustation : 300 F (45,73 €).

★ 48, avenue Ledru-Rollin, 94170 Le Perreux-sur-Marne, tél. : 01-43-24-08-96. Fermé le dimanche soir.

Brasserie

ALCAZAR

■ L'ouverture de l'Alcazar il y a un an n'avait guère déchaîné l'enthousiasme d'une clientèle encore sous le choc des audaces d'Alain Ducasse chez Spoon. La simplicité de la cuisine de Guillaume Lutard, ancien de chez Prunier, fut prise pour un manque de personnalité. Un décor froid, vaguement high-tech, acheva de donner le sentiment que l'on avait assisté au plus retentissant non-événement de la rentrée 1998. Aujourd'hui, une discrète intervention d'un coloriste a réchauffé le décor des colonnes. Au déjeuner, la carte affiche une formule économique, jusque-là dissimulée. Et la cuisine a retrouvé un bel élan, avec des plats de brasserie – terrine de lapin parfumée, entrecôte grillée béarnaise – et quelques classiques d'outre-Manche. Ambiance musicale le jeudi soir. Au bar, formule : 80 F (12,20 €). Déjeuner : formule 140 F (21,34 €) avec deux plats, boisson et café compris. A la carte, compter 300 F (45,73€).

★ 62, rue Mazarine, 75006 Paris, tél. : 01-53-10-19-99. Tous les jours.

Gastronomie

LE BOURDONNAIS

■ Si la gastronomie consiste à *« raisonner les morceaux »*, comme le disait Grimod de La Reynière, elle est une discipline de la mesure appliquée à un art de l'éphémère. Son domaine est la recette qui suit les modes, les opinions et les goûts de l'époque. A ce jeu subtil excelle Jean-François Rouquette, dont la royale d'oignons caramélisés est la structure indémodable d'un velouté de crustacés. Rien de plus agréable qu'un *« pressé »* de lapin, mais aussi de plus commun. Toute l'intelligence de ce plat réside dans la gelée au vin de noix qui l'accompagne. Contraste judicieux encore entre un foie gras *« poivre et sel »* et une rémoulade de céleri à l'ancienne. Sur la carte d'automne de cette Cantine des Gourmets, sur laquelle veille avec amour Micheline Coat, voici deux interprétations de saison : le rond de veau Foyot, fricassée d'oignons, lard et salsifis au jus de truffes et le pigeon rôti façon bécasse à l'embeurrée de chou vert. Pour nous rappeler la douce amertume de la délicate purée de viscères du gibier interdit. La forme, en cuisine, peut aussi raviver le souvenir. Menu (déjeuner) : 240 F (36,59 €). A la carte, compter 450 F (68,60 €).

★ 113, avenue de La Bourdonnais, 75007 Paris, tél. : 01-47-05-16-54. Tous les jours.

Jean-Claude Ribaut

La ciboulette

Un enfant du Venezuela a porté à la postérité la ciboulette. Reynaldo Hahn n'avait pas encore cinquante ans, il était déjà l'auteur de *La Fête chez Thérèse*, *Le Marchand de Verlise* ou *Le Oui des jeunes filles*, mais la seule de ses œuvres qui allait triompher fut celle dont il donna la première le 7 avril 1923. Elle portait le nom de cette jolie liliacée qui fait d'habitude plus chanter les salades que les sopranos : *Ciboulette*.

A quoi cette opérette dut-elle son succès ? A l'interprétation dans le rôle-titre de la délicieuse Edmée Favart ou à la popularité déjà affirmée de cette plante alpine dont les feuilles creuses et cylindriques tiennent lieu de condiment ? Las, on ne donne plus beaucoup *Ciboulette* sur les scènes de France, mais les petites tiges vertes de la plante n'ont pas perdu en notoriété. Elles continuent d'être ciselées en grand nombre pour parfumer les œufs brouillés, la sauce tartare ou le fromage blanc.

***« Sur le marché des herbes aromatiques, en constante progression depuis cinq ans, la ciboulette tient le haut de l'affiche, au coude-à-coude avec le basilic »*, raconte Eric Vergnet de la société Canagrex.**

L'entreprise basée à Rillieux-la-Pape produit chaque année 30 tonnes de ciboulette, de la mi-mars à la mi-octobre. *« La ciboulette est une valeur stable, mais les fines herbes sont sensibles aux effets de mode. Grâce à l'engouement pour les cuisines asiatiques, la coriandre a ainsi vu ses ventes décoller, tandis que celles de l'estragon sont en baisse constante. »*

Dans la région lyonnaise, les plants de ciboulette sont coupés à la base entre quatre et six fois dans l'année. Elle repousse à chaque fois pour donner une nouvelle récolte et la plante fonctionne sur ce mode entre deux et trois ans avant d'être arrachée. Un tiers de la production est vendu sous la forme de petits bottillons de 30 grammes, reliés par un élastique, mais la plus grande partie part sous un emballage plastique perforé. Ces sachets ou barquettes sont généralement vendus dans les grandes surfaces au voisinage des salades sous plastique. Peu encourageant, mais plus résistant. La ciboulette tient une bonne semaine dans cet emballage, alors que celle qui est en mini-fagot ne résiste que deux à trois jours. Le seul moyen de prolonger un peu sa durée de vie est de l'emmitoufler dans un torchon humide, au bas du réfrigérateur.

En période hivernale, la ciboulette disparaît des champs français. Depuis le début des années 90, c'est par avion qu'elle nous parvient du pays qui s'en est fait une spécialité, à savoir Israël. Léon Zaguedoun, l'un des directeurs de la société Agrexco, estime en avoir importé en 1998 *« près de 150 tonnes en France »*. Les frais de fret n'étant pas donnés, les producteurs israéliens ont eu l'astucieuse idée de conditionner la ciboulette en bottillons de 20 grammes seulement pour des prix sensiblement semblables à ceux que l'on trouve habituellement pour 30 grammes de ces fines herbes. Mieux vaut d'ailleurs ne pas faire le calcul du prix de vente au kilo de la ciboulette, cela pourrait couper l'appétit. Ce serait dommage, *« appétit »* c'est justement le nom qu'on lui donne encore dans certaines régions de France.

Guillaume Crouzet

★ Ciboulette fraîche 10 F (1,54 €) environ la barquette de 20 g, 6,50 F (0,99 €) le bottillon

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 1er
A L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 80 F - 130 F
Le Soir : Menu 180 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

PARIS 5e
L'Atlas
Gastronomie Marocaine
Menu 98 F déjeuner et Carte
12, boulevard Saint-Germain
☎ 01.46.33.86.98 - F/lundi

PARIS 5e
SUSAN'S PLACE
Tex Mex
(1er prix Européen du meilleur Chili Con Carne)
Spécialité d'or pour le TEXAS NACHOS
Plats végétariens mexicains
51, rue des Ecoles (côté St-Michel)
☎ 01.43.54.23.22 - Sce jsq 23h15

PARIS 5e
"Un des restos indiens les plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
127 F - 169 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 6e
Vagenende
Maison classée, fondée en 1904
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 6e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 100 F et Carte 90/120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.LJ. jusqu'à 0h30

PARIS 6e
La Chope d'Alsace
Repas d'affaires
Menu 169 F
4, Carrefour de l'Odéon PARIS 6e
Rés : 01 43 26 67 76
Ouvert jusqu'à 2 h du matin
Parking rue de l'Ecole de Médecine

PARIS 7e
LA TERRASSE
l'ace à l'Ecole Militaire, qualité et tradition, au 1er étage son restaurant gastronomique.
Menu 180 F (vin et café compris).
Menu prestige à 215 F avec homard.
- Banc d'huitres -
2 pl. de l'École Militaire - ☎ 01.45.51.62.60

PARIS 7e
LES MINISTÈRES
Depuis 1919 au cœur du quartier des antiquaires, LES MINISTÈRES, artisans dépositaires d'un savoir faire culinaire, élaborent sur place une cuisine de marché avec des produits frais et du terroir : confit de canard, foie gras, saumon fumé maison au bois de hêtre... et inventent une cuisine d'humeur au goût du moment : gratin de homard et d'écrevisses aux épinards Muscadine, assiettes gourmandes aux saveurs mélangées...
Un service courtois et bon enfant 7 jours sur 7 de midi à 23 heures en continu. Menu du jour 88 F et Menu du ministre 175 F apéritif et vin comp. Menu étudié pour vos repas d'affaires ou familiaux de 10 à 150 couverts.
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37
LE RESTAURANT DE LA BELLE EPOQUE

PARIS 8e
FLORA DANICA PATIO UNIQUE
COPENHAGUE salle climatisée
MENU 260 F (boisson comprise)
HARENG, SAUMON, RENNE, CANARD SALÉ.
142, avenue des Ch.-Elysées - 01.44.13.86.26

PARIS 11e
AU VILLAGE
Spécialités Africaines
"LABEL : 3 ÉTOILES EN BROUSSE"
Live music tous les soirs 7J/7
Menus 89, 98, 135 F et Carte 150 F
86, av. Parmentier - ☎ 01.43.57.18.95

PARIS 12e
Le LYS D'OR authentique cuisine chinoise
"Grand prix 1998 du festival international de gastronomie de Dalian (Chine)"
Menus variétés 98 F. Menu 139 F et Carte 150 F
2, rue de Chaligny ☎ 01.44.68.98.88
210, rue de Charenton ☎ 01.44.68.90.00

PARIS 14e
LA CREOLE
Ouvert tous les jours - 01.43.20.62.12
Spécialités des îles, dans une luxuriance de verdure et de sourires. Le rendez-vous du show-bizz, des arts et des lettres. L'un des plus anciens restaurants antillais de la capitale. Carte 220 F env.
122, boulevard du Montparnasse

PARIS 14e
AU MOULIN VERT
À 5 minutes de la Porte de Versailles, cette accueillante chaumière propose un menu-carte exceptionnel à 185 F, kir maison, vin et café compris. Douze entrées (terrine de foie gras, ...), un grand choix de viandes et poissons (escalope de saumon aux morilles, ...) et le choix entre fromage ou dessert font de cette adresse un des meilleurs rapports qualité-prix de la capitale. En semaine menu "express-midi" à 109 F. Salle climatisée.
Ouvert tous les jours - Métro ALÉSIA
34 bis, rue des Plantes - 01.45.39.31.31

PARIS 15e
RESTAURANT LE CIEL de Paris
C'EST RÉOUVERT ! Un décor à couper le souffle !
une nouvelle carte...
vue exceptionnelle sur tout Paris
Tour Montparnasse
33 avenue du Maine 15è
56è étage - Ascenceur privé
Tél: 01 40 64 77 64 - Fax: 01 43 22 58 43

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : ☎ 01.42.17.39.63 - Fax : 01.42.17.39.25

LeMonde Job: WMQ2909--0031-0 WAS LMQ2909-31 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 11:20 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1391 Lcp:700 CMYK

Journée maussade au nord

MERCREDI. Une perturbation atlantique va circuler sur une grande partie nord de la France, nous apportant pluie et vent. Seules les régions méridionales profiteront d'un temps plus clément.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.– Pluies et vent sont au programme. Une amélioration est tout de même prévue dans l'après-midi, bien que les éclaircies risquent d'être entrecoupées d'averses surtout sur les côtes. Les rafales peuvent atteindre 80 km/h et il fera 20 degrés dans l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La pluie et le vent prévus pour ce mercredi ne cessent qu'en fin d'après-midi avec l'apparition de quelques éclaircies. Des averses localement orageuses peuvent alors se produire sur les côtes de la Manche. Le vent souffle en rafale à 70 km/h et il fera 20 degrés au mieux.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.– Les pluies éparses et faibles du matin s'intensifient l'après-midi. Cette dégradation s'accompagne d'un renforcement du vent pouvant atteindre 70 km/h en rafale. Il fera 20 degrés au maximum.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.– Les brouillards se dissipent en matinée. Le temps devient ensuite pluvieux et venteux sur le Poitou-Charentes et le Bordelais alors que le sud Aquitaine et Midi-Pyrénées profitent d'une journée bien ensoleillée. Il fera de 21 à 26 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.– Les brouillards et petites pluies du matin font place à un temps bien pluvieux sur le Limousin, le nord de l'Auvergne et de Rhône-Alpes. Plus au sud, les nuages laissent bien filtrer les rayons du soleil. Les températures atteignent 22 à 24 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.– La journée reste bien ensoleillée. En Méditerranée le vent d'ouest souffle à 40 km/h et il fera de 27 à 28 degrés.

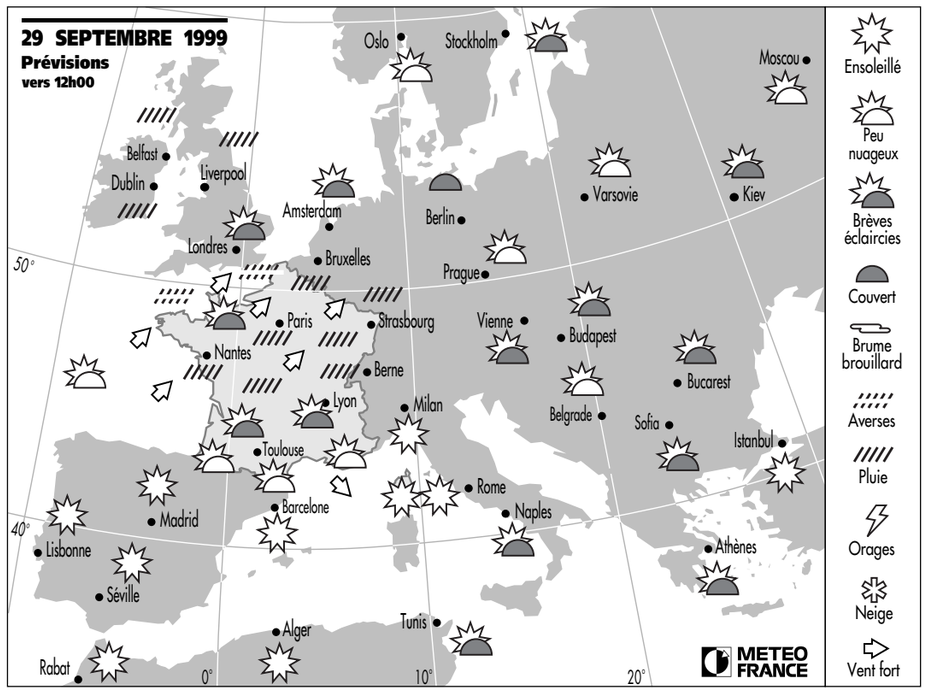

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AVION.** Présentée à Deauville, lors du salon professionnel Top Resa, la nouvelle classe économique long-courrier de British Airways équipera progressivement la flotte de la compagnie anglaise d'ici le mois d'août 2001. Baptisée *World Traveller,* elle offre aux passagers des sièges ergonomiques étudiés pour soutenir le dos, des appuie-tête ajustables, des repose-pieds réglables, des écrans vidéo individuels encastrés dans le dossier de chaque siège et des coussins et couvertures aux couleurs chaleureuses. Egalement en vedette, le premier siège pour enfant de moins de deux ans, et le service *Feed the Children First* (les enfants d'abord), qui permet aux jeunes enfants de se restaurer avant leurs parents.

■ **MEXIQUE.** Marriott International doit exploiter à Mexico, sous son enseigne Renaissance Hotels & Resorts, un hôtel de 202 chambres, d'ici à la fin 2000.

PRÉVISIONS POUR LE 29 SEPTEMBRE 1999

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé ; N : nuageux ; C : couvert ; P : pluie ; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	12/17 P	PAPEETE	24/29 N	KIEV	14/18 S	VENISE	13/22 N	LE CAIRE	22/33 S				
AJACCIO	16/25 S	NANTES	14/18 P	POINTE-A-PIT.	25/31 N	LISBONNE	17/22 S	VIENNE	12/19 S	MARRAKECH	19/30 S				
BIARRITZ	15/24 S	NICE	18/26 S	ST-DENIS-RÉ.	20/25 S	LIVERPOOL	14/18 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/26 N				
BORDEAUX	14/23 N	PARIS	15/19 P	**EUROPE**		LONDRES	15/18 N	BRASILIA	18/29 S	PRETORIA	11/23 N				
BOURGES	13/19 P	PAU	11/25 S	AMSTERDAM	14/17 N	LUXEMBOURG	11/14 P	BUENOS AIR.	7/14 S	RABAT	17/25 S				
BREST	15/17 P	PERPIGNAN	13/25 S	ATHENES	20/29 N	MADRID	14/25 S	CARACAS	26/31 N	TUNIS	21/29 N				
CAEN	15/17 C	RENNES	15/19 P	BARCELONE	18/27 S	MILAN	16/25 S	CHICAGO	9/14 P	**ASIE-OCÉANIE**					
CHERBOURG	15/18 P	ST-ETIENNE	12/22 C	BELFAST	11/14 P	MOSCOU	8/18 N	LIMA	17/20 C	BANGKOK	25/31 P				
CLERMONT-F.	13/22 P	STRASBOURG	12/18 P	BELGRADE	15/22 N	MUNICH	9/17 C	LOS ANGELES	18/23 N	BOMBAY	26/30 P				
DIJON	12/18 P	TOULOUSE	11/26 S	BERLIN	11/19 C	NAPLES	18/27 N	MEXICO	13/20 N	DJAKARTA	26/32 C				
GRENOBLE	10/23 N	TOURS	14/18 P	BERNE	11/20 P	OSLO	9/12 N	MONTREAL	19/25 N	DUBAI	28/35 S				
LILLE	14/17 P	**FRANCE outre-mer**		BRUXELLES	14/17 N	PALMA DE M.	17/28 S	NEW YORK	18/23 N	HANOI	26/31 C				
LIMOGES	12/19 C	CAYENNE	23/31 N	BUCAREST	12/27 N	PRAGUE	9/17 N	SAN FRANCIS.	18/24 S	HONGKONG	26/29 C				
LYON	12/22 C	FORT-DE-FR.	25/31 N	BUDAPEST	14/21 S	ROME	16/26 S	SANTIAGO/CHI	4/20 S	JERUSALEM	24/33 S				
MARSEILLE	15/27 S	NOUMEA	19/22 C	COPENHAGUE	12/16 P	SEVILLE	18/29 S	TORONTO	14/22 P	NEW DEHLI	24/34 S				
				DUBLIN	9/15 P	SOFIA	13/20 N	WASHINGTON	21/23 P	PEKIN	14/22 S				
				FRANCFORT	12/17 P	ST-PETERSB.	13/18 P	**AFRIQUE**		SEOUL	17/24 N				
				GENEVE	13/22 P	STOCKHOLM	12/15 N	ALGER	13/29 S	SINGAPOUR	27/30 C				
				HELSINKI	11/16 P	TENERIFE	16/22 S	DAKAR	26/29 P	SYDNEY	15/22 S				
				ISTANBUL	22/29 S	VARSOVIE	11/16 N	KINSHASA	21/28 N	TOKYO	21/26 P				

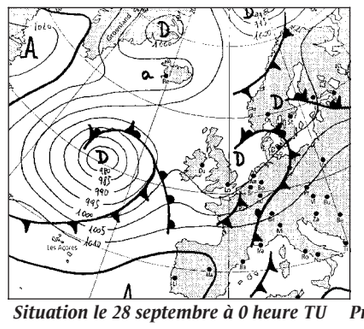

Situation le 28 septembre à 0 heure TU

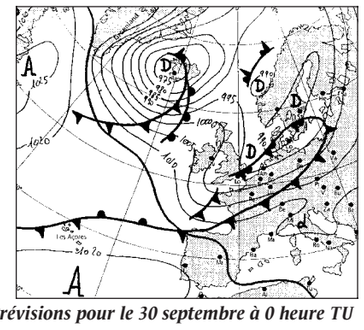

Prévisions pour le 30 septembre à 0 heure TU

PRATIQUE

Les programmes de fidélisation des compagnies de transport

CONCURRENCE OBLIGE, rares sont les compagnies de transport qui n'ont pas leur programme de fidélisation, inspiré de l'exemple américain. Dernière en date, la SNCF a créé en juillet le système « grand voyageur ». Un moyen parmi d'autres, pour les sociétés et les entreprises partenaires, de conserver leurs clients, ou en gagner de nouveaux. Mais quel est l'avantage pour le consommateur ?

Tous ces programmes obéissent en apparence au même principe. Dans un premier temps, en achetant des billets de train ou d'avion on gagne des points ou des miles, en fonction de la distance parcourue et du prix du trajet. Lorsqu'on a totalisé suffisamment de points ou de miles, on obtient des primes sous forme de billets gratuits pour soi-même ou pour toute personne de son choix.

L'ennui, c'est que le nombre de points à totaliser pour bénéficier de ces avantages est tellement important que le client ne peut pas toujours en profiter, d'autant qu'il y a une limite dans le temps : deux ans à la SNCF, deux ou trois ans, selon la date d'inscription, à Air France (programme Fréquence Plus), trois ans à Air littoral et AOM (programme Qualiflyer, qui sera mis en place en novembre).

En outre, lorsqu'on regarde de près, on constate que le mode d'attribution des points ou des miles peut être très différent selon les sociétés. La SNCF favorise les clients qui paient leurs billets au plein tarif, tandis que les compagnies aériennes, qui veulent remplir leurs avions pendant les périodes creuses, désavantagent les hommes d'affaires.

NOMBREUX OBSTACLES

Ainsi, à la SNCF, le voyageur bénéficiant d'une réduction (abonné, tarifs Découverte) devra dépenser 16 000 F (2 439 €) pour prétendre à un trajet gratuit, tandis que le client de la première classe au plein tarif n'acquittera que 8 000 F (1 219 €). Inversement, à Air France, il faudra dix aller-retour Paris-Rome en tarif Tempo week-end (soit une dépense de 18 370 F, 2 800 €) ou cinq aller-retour en classe affaires (soit 35 490 F, 5 410 €) pour gagner un aller-retour sur un vol intérieur ou européen.

Il n'est pas toujours facile de faire comptabiliser ses points. Nombreux sont les adhérents au programme Fréquence Plus qui s'en plaignent. Fréquence Plus n'est qu'une filiale d'Air France, et la prise en compte des miles n'est pas automatique. Le passager doit donc penser à faire enregistrer ses miles au moment où il retire sa carte d'embarquement, et conserver celle-ci pour prouver sa présence à bord de l'avion en cas d'oubli ou de contestation. En outre, les miles acquis lors d'un voyage sur une compagnie aérienne étrangère partenaire ne sont pas toujours convertibles : Air France ne comptabilise pas pour l'instant les miles parcourus chez Delta et Continental Airlines, *« faute d'équivalence des programmes ».*

BILLETS NON ÉCHANGEABLES

Enfin, dernier obstacle, les restrictions qui figurent dans les conditions générales. A la SNCF, le programme a été conçu pour éviter toute utilisation professionnelle ou familiale de la carte. Pas question donc de faire comptabiliser les points correspondant à la totalité d'un billet Découverte à deux ou à un trajet offert à un membre de la famille. La carte est nominative, et le nom du titulaire doit figurer sur le titre de transport.

Lorsqu'on a enfin totalisé le nombre de points ou de miles requis, on n'est pas pour autant au bout de ses peines. Les primes sont attribuées selon deux barèmes. Le premier, appelé Minimiles chez Air France ou billets gratuits en classe économique avec Qualiflyer, permet d'obtenir des billets contingentés non échangeables (ou modifiables moyennant 250 F à Air France), dans la classe la moins chère, pendant les périodes creuses exclusivement ; soit un cadeau d'environ 1 300 F (de 4 % à 7 % des sommes dépensées).

Le second barème (Business Class avec Qualiflyer, Optimiles à Air France) offre davantage de souplesse ; mais, pour y avoir droit, il faut doubler son nombre de miles. Ainsi, l'aller-retour en avion sur les lignes intérieures françaises passe de 20 000 à 40 000 miles avec Fréquence Plus, soit une dépense de 36 700 F à 69 000 F (de 5 594 € à 10 518 €) pour un cadeau de 2 615 F (398 €) (Paris-Nice, plein tarif), soit de 3,7 % à 7 % des sommes dépensées.

En train, il y a aussi deux barèmes : Miniprime et Optiprime. L'aller simple offert en deuxième classe pour la destination de son choix passe de 4 000 points en Miniprime à 8 000 points en Optiprime. La valeur du cadeau de 16 000 points – si l'on choisit un aller-retour Paris-Marseille en période chargée, ou deux aller-retour en période creuse – ira de 878 F à 1 492 F (de 134 € à 227 €), soit de 5 % à 7,5 % des sommes investies.

Enfin, quel que soit le programme, lorsqu'on souhaite bénéficier d'un « cadeau » (nuit d'hôtel, fleurs, gâteau) chez un partenaire, on s'aperçoit que le nombre de points ou de miles exigé est supérieur à ce qui est requis pour un billet de train ou d'avion : par exemple de 40 000 à 70 000 points SNCF pour une nuit dans un grand hôtel, 120 000 miles Qualiflyer pour quatre nuits en chambre double au Victoria-Jungfau, et 15 000 miles pour... deux tourtes Sacher.

Michaëla Bobasch

Trois exemples

● **SNCF :** carte « Grand Voyageur » (100 F, 15,24 €), gratuite pour les ex-Euraffaires. Un point par franc dépensé pour l'achat d'un abonnement ou d'un billet à tarif réduit, et le double pour les billets à plein tarif. Délai de comptabilisation des points : un jour pour les cartes d'abonnement, 62 jours après la date du voyage d'un billet avec réservation ou la date d'achat d'un billet sans réservation.

● **Air France :** carte « Fréquence Plus », gratuite. L'accumulation des miles est égale à la distance parcourue (1 mile égale 1 609 mètres) et peut être multipliée par 1,5, 2 ou 3 selon la classe de transport ou le tarif acquitté. En France métropolitaine, y compris la Navette, le nombre de miles est forfaitaire : de 500 à 1 500 miles, selon le tarif acquitté.

● **Qualiflyer :** regroupe onze compagnies européennes et quinze compagnies partenaires. Vols intérieurs courte distance : minimum crédité, 500 miles. Nombre de miles proportionnel à la distance, multiplié par 1,5 ou 2 selon la classe et le tarif.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99231

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

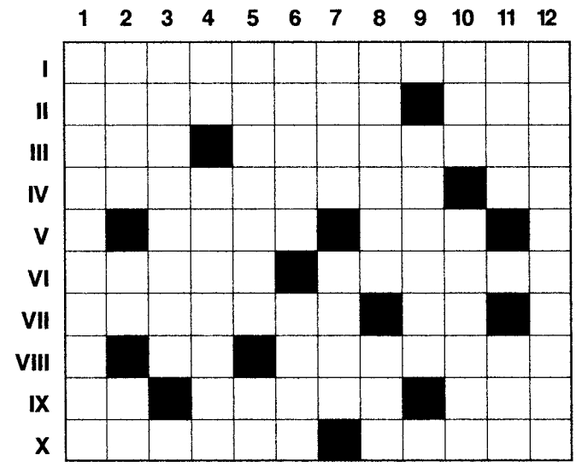

HORIZONTALEMENT

I. Comme un propos intéressant. – II. S'écrit au jour le jour. Pour garder poule et poussins. – III. Accompagne la manière. Qui font de beaux ensembles. – IV. Sortie de route pour le chrétien. Conjonction. – V. Renforce à droite ou à gauche sur le terrain. Annonce la fin. – VI. Pour mener la bête. Ce n'est jamais gratuit quand il donne dans l'influence. – VII. Met à égalité. Introduit la référence. – VIII. Négation. On le prend pour un battant. – IX. Sur la carte. Temps de repos. Passage étroit. – X. Discours qui date un peu. Pour la soutenir, il faut la défendre.

VERTICALEMENT

1. De moins en moins nombreux à travailler pour le chef. – 2. Part en éclats. En France. Le neptunium. – 3. Bulletin de vote. – 4. Bas de gamme. Territoire ecclésiastique. – 5. Pour le plaisir et le repos du solitaire. Langue. – 6. Fait la cloche. Règne sur le luxe international. – 7. Me rendrai. Equipe d'Angleterre. – 8. Mit au point le moteur à explosion. Impeccable. – 9. Impeccable lui aussi. – 10. Dans la gamme. Resté en arrière. – 11. Descente de pèlerins. Homère y aurait fini ses jours. – 12. Avec sa petite coquille, on croirait une limace.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99230

HORIZONTALEMENT

I. Vibromasseur. – II. Enrobé. Titre. – III. Réaliste. Aec. – IV. Triât. Iléite. – V. Ut. Nulle. En. – VI. Gardait. Fors. – VII. Agé. Is. Iodée. – VIII. Désertifié. – IX. Tuées. Nuer. – X. Niet. Ses. Rus.

VERTICALEMENT

1. Vertugadin. – 2. Inertage. – 3. Brai. Reste. – 4. Roland. Eut. – 5. Obituaire. – 6. Mes. Listes. – 7. Tilt. Ise. – 8. Stèle. If. – 9. Si. Foin. – 10. Etai. Odeur. – 11. Uretère. Eu. – 12. Recenseurs.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

SCRABBLE®

PROBLÈME N° 141

J'y gagne gros

1. a) Les tirages « avec J » proposés la semaine précédente en c) correspondaient aux sept-lettres suivants : MIJOTER – JUTIONS – MAJEURE – OBJECTA – JONGLAI. Aucun de ces mots ne « passe » dans la grille ci-dessus. En revanche, chacun d'eux génère un huit-lettres en s'appuyant sur une des lettres des deux mots placés sur la grille (la même lettre d'appui peut être utilisée plusieurs fois). Bien entendu, dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

b) Il existe neuf mots de trois lettres incluant un J. Trouvez-les.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) A D E L N O S : trouvez deux sept-lettres. C D F I I ? U : en utilisant trois lettres différentes du tirage précédent, trouvez trois huit-lettres.

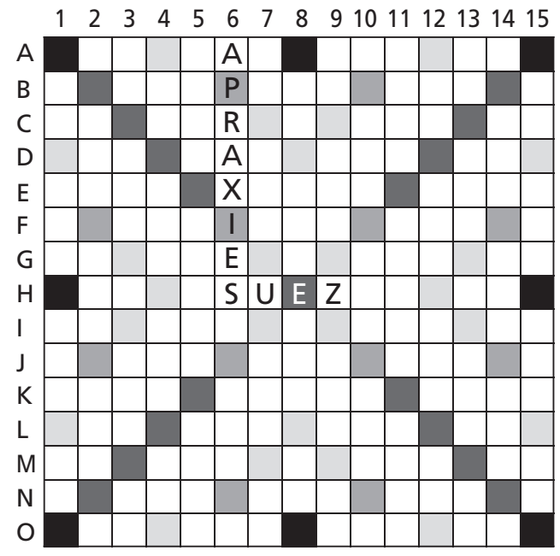

Solutions dans *Le Monde* du 6 octobre.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 22 septembre.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) EPREUVE, 5 E, 48.

b) PIEUVRE, 1 D, 134, faisant VENDETTAS.

c) PERUVIEN, L 2, 78 – IMPREVUE, N 8, 90 – VITUPERE, 6 F, 77, ou l'anagramme ERUPTIVE – VIPEREAU, 8 B, 68.

Michel Charlemagne

LeMonde Job: WMQ2909--0032-0 WAS LMQ2909-32 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 09:15 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1392 Lcp:700 CMYK

CINÉMA

Il ne devrait pas être très difficile de convaincre les amoureux du cinéma, et leurs amis, que la sortie en salles de *Rosetta,* de Luc et Jean-Pierre Dardenne, est une excellente nouvelle. La Palme d'or du Festival de Cannes 1999, doublée du prix d'interprétation féminine attribué à la jeune actrice Emilie Dequenne, est une œuvre forte, ancrée dans son époque, qui joue de toutes les possibilités de la technique pour servir un récit émouvant. Jamais la caméra des deux cinéastes belges ne s'éloigne des pas de l'héroïne, une jeune fille bien décidée à vivre coûte que coûte, par-delà les embûches, les embrouilles, les enfers ; jamais notre attention n'est distraite de sa course haletante vers un peu plus de chaleur, de lumière, de dialogue. En Belgique, l'« effet Rosetta » a dépassé tous les espoirs de la petite équipe qui a présidé à sa confection, nouveau jalon dans une histoire du cinéma déjà riche et qui ne cesse de s'affirmer sur les écrans, qu'il s'agisse de Jaco van Dormael, Rémy Blevaud, Benoît Poelvoorde, Gérard Corbiau ou Alain Berliner. Leurs noms, leurs films sont autant de succès public et critique. Fiction ou documentaire, fiction très documentée sont la marque d'une cinématographie en grande forme qui ne s'effraie pas de renouveler les formes.

Un apprentissage sur les rives du golfe Persique

Bashir. Film iranien d'Ahmad Ramezanzadeh. Avec Shokralli Azadi, Morteza Karimi (1 h 05).

Un petit village de pêcheurs, au bord du golfe Persique. Un jeune garçon, Bashir, participe au déchargement de marchandises de contrebande apportées par deux grandes barques. Une patrouille de gardes-côtes les disperse. Dans sa fuite, il surprend un homme solitaire qui joue du *tenbur*, instrument à cordes qui va le fasciner. *Bashir* est l'histoire de cette rencontre et de la découverte d'une vocation qui sera aussi une manière de sortir de l'enfance, d'accepter un certain nombre de règles, de s'ouvrir au monde.

Certes, le film d'Ahmad Ramezanzadeh relève, à première vue, d'une manière rusée d'édification morale – le principe du scénario étant aussi de conduire Bashir à abandonner ses activités illicites (la contrebande) pour retrouver le droit chemin. Mais il est bien plus que cela. C'est le récit d'une découverte, filmé avec la simplicité d'un art à la fois austère et décidé à explorer, avec ses pauvres moyens, tout un éventail de registres et de significations possibles, du réalisme de la chronique documentaire à l'irréalisme du conte.

Dans un univers écrasé de chaleur, entre sable et eau, l'enfant commence un étrange ballet qui consiste à tourner autour du musicien. Qui, par un phénomène quasi divinatoire, semble anticiper les gestes et les désirs de l'enfant. L'homme est marqué par la mort. Il tousse et crache régulièrement du sang.

ZOOM

Une méditation sobre sur le pouvoir de l'art

C'est un Kurde, victime d'une attaque irakienne à l'arme chimique qui a tué sa femme et son jeune fils. Un jour, l'enfant, le trouvant allongé, un mouchoir sur le visage, a furtivement l'image anticipée de sa disparition physique.

L'homme retrouvera dans Bashir le fils qu'il a perdu, au même titre que ce dernier pourra voir dans le musicien un substitut au père qu'il n'a plus. La transmission est le lien qui relie un passé surgissant sous la forme de plans brefs où l'adulte revoit, en songe, sa femme morte, et un futur où l'on imagine l'enfant remplaçant le musicien pour transmettre son art au profit de la communauté des villageois. Au cours de séquences minutieuses et émouvantes, Bashir commence son éducation musicale. Le Kurde lui confie tout d'abord un morceau de bois inerte afin que l'élève s'imprègne de l'objet et des gestes à acquérir. Puis débute le véritable apprentissage, la musique naît progressivement sous les doigts de l'enfant, guidé par les instructions du musicien dévoilant les accords et les harmonies nécessaires, le placement des doigts et la rythmique.

Un plan magnifique où l'aîné joue un air devant les vagues agitées de l'océan, en profondeur de champ, suggère une fusion harmonieuse, grâce à la musique, entre l'humain et la nature. Premier long métrage d'un cinéaste de trente-cinq ans, *Bashir* accomplit le fascinant chemin qui mène de la contrainte matérielle – due aux rigueurs de ses conditions de production – à la réflexion abstraite, à une méditation sobre sur le pouvoir de l'art et l'essence de la culture.

Jean-François Rauger

RENCONTRE

Jean Labé, l'homme des salles

« Du 28 au 30 septembre se tient, à Deauville, le 54e congrès de la Fédération nationale des cinémas de France, organisme dont vous êtes président et qui réunit les exploitants de salles. Quelle est leur situation aujourd'hui ?

– La situation générale est favorable, avec une tendance de fond à la remontée de la fréquentation, même s'il y aura cette année un recul par rapport au cru exceptionnel de 1998, dopé par *Titanic*. Nous comptons atteindre 160 millions d'entrées en 1999, ce qui signifie que nous sommes encore loin de notre objectif des 200 millions d'entrées.

– La remontée des entrées est largement imputable au développement des multiplexes, au nombre de cinquante. Souhaitez-vous que ce nombre augmente encore ?

– Ces cinquante premiers multiplexes correspondaient à des nécessités, mais l'actuelle évolution et les exemples étrangers confirment le danger d'un suréquipement. Il ne faut pas créer des situations de concurrence insupportable avec les autres salles. Aujourd'hui se multiplent les exemples de dysfonctionnement des commissions départementales qui délivrent les autorisations de construire : trois multiplexes à Chartres, deux à Maubeuge, trois à Marne-la-Vallée, c'est manifestement trop.

– Catherine Trautmann doit prendre la parole au cours de votre congrès. Qu'attendez-vous d'elle ?

– Nous attendons des pouvoirs publics une modification des procédures d'autorisation des multiplexes, et une aide aux petites et moyennes entreprises, afin de développer des installations de taille plus modeste, qui offrent une alternative à celles bâties par les grands groupes.

– Les résultats récents ravivent le débat sur l'absence de films français en été. Que répondez-vous à ce reproche ?

– Les exploitants n'y sont pour rien ! Nous voudrions davantage de ces films français qui étaient prêts avant l'été et qui sortent tous en septembre. Résultat, la part de marché du cinéma français s'effondre pendant les vacances et ne remonte guère à la rentrée, victime d'un embouteillage meurtrier. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Sur les pas de Rosetta, Joconde de la fracture sociale

Rosetta. Palme d'or controversée du Festival de Cannes, un film faussement naturaliste en forme d'énigme

Film belge de Luc et Jean-Pierre Dardenne. Avec Emilie Dequenne, Fabrizio Rongone, Olivier Gourmet. (1 h 30.)

L'anecdote tient en quelques mots : Rosetta est une jeune adolescente refermée sur elle-même ; la misère l'a repoussée dans une zone suburbaine en compagnie d'une mère alcoolique ; elle se bat comme une forcenée pour trouver un emploi et survivre. La minceur de cette trame, ajoutée à la sécheresse de la facture documentaire (décors naturels, temps réel, caméra portée...), est une invite insidieuse à l'égarement du jugement. On aura tôt fait, en relevant son aspect réaliste et l'actualité de son sujet, d'étrangler le film dans le corset de l'« œuvre engagée » et d'étayer rétrospectivement les griefs inopportuns adressés au jury cannois qui a décerné au film la Palme d'or, ainsi que le prix d'interprétation féminine à Emilie Dequenne, toute jeune fille qui confère au personnage sa sauvage justesse.

Si *Rosetta* est sans doute une œuvre d'engagement, elle ne l'est pas tant sur le terrain qu'on croit, et y parvient encore moins par la voie du naturalisme. *Rosetta*, fondamentalement, est la mise en scène d'une énigme. Le personnage qui porte ce nom en est le chiffre, le film sa tentative de résolution. Soit un bloc de chair cadenassé, inquiétant, mutique, violent, réduit à survivre dans un camping-rebut aux confins de la ville, là où les réseaux routiers, la gadoue, la vase et la forêt moribonde marquent le début d'un territoire niché dans les clairs-obscurs de l'animalité. Soit encore le regard des cinéastes. Luc et Jean-Pierre Dardenne doivent d'abord, face à ce dénuement, construire une fiction qui évite le piège du mélodrame comme celui du rapport sociologique. Ils doivent trouver ensuite la distance juste pour filmer un tel personnage, aussi rébarbatif sur le plan humain que sur celui du cinéma. Le parti pris des deux frères est à la fois radical et tremblant, audacieux et scrupuleux : il consiste à se tenir au plus près, à consigner faute de mieux le détail des opérations de survie, en affirmant la nécessité de l'urgence et de la permanence. Pas un seul plan qui ne contienne Rosetta, pas un seul cadre que cette présence ne secoue et bouleverse.

Cette omniprésence – une des grandes forces du film – ne vaut pas sauf-conduit moral et compassionnel. A travers ses fouissements de bête traquée, son hyper-agressivité, son incapacité à se lier à autrui, et jusqu'à sa malveillance, le film s'interroge sur la déchéance de son humanité et l'état de dégradation d'une société capable de la provoquer.

CHRISTINE PLENUS

Emilie Dequenne. Des rapports de classes décrits sans manichéisme ni complaisance psychologique.

CADRÉE, PAS ENCADRÉE

Sans une once de manichéisme ni de complaisance psychologique : ni Rosetta, ni le patron du stand de gaufres où elle voudrait se faire embaucher, ni le jeune employé qui désire lui venir en aide ne sont des monstres. Cela n'ôte rien à la cruauté d'une situation qui les fait occasionnellement agir comme tels, tout simplement parce que les uns sont dans la baraque et que l'autre est dehors, prête au besoin à tout casser pour y entrer. Ces rapports de forces, pour ne pas dire de classes, sont constamment à l'œuvre dans la société, où tout est fait pour qu'ils demeurent hors de notre champ de vision, et *a fortiori* de celui du cinéma. C'est à ce défi cinématographique de l'invisibilité que se mesure le film des frères Dardenne, en faisant de la constante mais problématique visibilité de Rosetta un des ses principaux enjeux. Toujours à l'écran, mais toujours en mouvement, rattrapée *in extremis* par de brusques décadrages ou par des panoramiques filés, la jeune fille y semble incessamment menacée de disparition. Dissimulée pour épier, recroquevillée sur ses maux de ventre ou fonçant hors champ tête baissée, Rosetta, visage fermé et corps en fuite, toute émotion éteinte, refuse en définitive qu'on la cadre, et, si le personnage fascine, on est bien prêt de ne pas pouvoir l'encadrer.

Joconde de la fracture sociale portraitisée vingt-quatre-fois par seconde, Rosetta s'inscrit sur l'écran à la façon d'un signe indéchiffrable que l'œuvre s'emploie à sonder. Cela évoque ce que disait Roland Barthes de l'œuvre de Proust, lorsqu'il suggérait que le déclenchement poétique de *La Recherche* est dû à la découverte du nom propre comme forme de la réminiscence, *« objet précieux, comprimé, embaumé, qu'il faut ouvrir comme une fleur »*. On ne saurait mieux caractériser *Rosetta*, qui procède tout entier de son personnage-titre, dont le nom évoque et la jeune fille et la fleur. Entre exotisme et putrescence, cette jeune fille en fleur de l'an 2000 suscite une vague de réminiscences qui nous parlent de la virginité et de l'ascétisme, d'une couleur qui pourrait être celle de la chair, mais aussi de l'immigration italienne en Belgique, de la fermeture des portes et, par l'argot, de l'anus du monde.

Il existe une stèle nommée « pierre de Rosette », du nom de la vallée de basse-Egypte où elle fut découverte. Elle permit à Champollion d'établir les bases du déchiffrement des hiéroglyphes. Il n'est pas besoin d'aller si loin aujourd'hui pour se confronter à une telle altérité : projetée comme un hiéroglyphe sur le drap blanc de l'écran, *Rosetta* attend ses futurs Champollion, non pour la célébration d'un XIXe siècle conquérant, mais pour un bilan de ce XXe qui l'enfanta.

Jacques Mandelbaum

Théâtre de la Ville
DIRECTION RENAUD VIOLETTE
PARIS

AU THÉÂTRE DE LA VILLE
DU 28 SEPT. AU 9 OCT.
JOSEF NADJ
les Veilleurs création
pour 12 interprètes
d'après l'œuvre de Kafka
musique Mauricio Kagel

AUX ABBESSES
DU 5 OCT.AU 6 NOV.
NOCES DE SANG
García Lorca
mise en scène
Omar Porras-Speck

2 PLACE DU CHÂTELET, 4e
31 RUE DES ABBESSES, 18e
01 42 74 22 77

Le cinéma belge en pleine forme européenne

LE 17 SEPTEMBRE est mort Henri Storck. Le 29 septembre sort *Rosetta*. Quel rapport entre ces deux dates ? Celui qui relie le « père » du cinéma belge, dont l'œuvre est marquée par une attention constante à la réalité sociale de son pays en même temps que par une exigence formelle jamais démentie, au film des Dardenne, qui peuvent se revendiquer parmi les héritiers les plus dignes de l'auteur de *Symphonie paysanne*. Mais la disparition de Storck, qui fit longtemps figure de solitaire, survient alors que se dessine une véritable cinématographie qui parut longtemps réduite à quelques individualités isolées – Boris Lehman, Paul Meyer, Chantal Akerman, André Delvaux.

Le cinéma belge existe, sans solution de continuité, depuis le début du siècle ; qui en doute se reportera avec profit à la monumentale histoire récemment publiée par Frédéric Sojcher (*La Kermesse héroïque du cinéma belge*, chez L'Harmattan). Mais il aura longtemps existé sans grande reconnaissance sur son propre territoire, et en ne retenant qu'exceptionnellement l'attention hors des frontières. Il s'agit essentiellement de cinéma francophone, la coupure linguistique et culturelle d'un pays de dimensions réduites n'ayant pas facilité son développement.

Pourtant, depuis le début de la décennie, un nombre inhabituel de films ont reçu des récompenses dans les festivals, enthousiasmé publics et critiques. Dans le désordre – sans qu'aucun de ces titres ait cumulé toutes ces consécrations –, on peut citer *Toto le héros* et *Le Huitième Jour*, de Jaco van Dormael ; *C'est arrivé près de chez vous*, de Rémy Belvaux, Benoît Poelvoorde et André Bonzel ; *Farinelli*, de Gérard Corbiau ; *Ma vie en rose*, d'Alain Berliner.

DES CINÉPHILES...

Il faudrait ajouter à ces noms ceux de la réalisatrice Marion Hansel, de l'écrivain Jean-Philippe Toussaint, du cinéaste flamand Stijn Coninx *(Daens)* et de sa jeune compatriote Patrice Toye, découverte début 1999 grâce à *Rosie. Une liaison pornographique* vient de valoir le Prix d'interprétation à Nathalie Baye à Venise ; *Les convoyeurs attendent* obtient un joli succès en France après avoir triomphé dans son pays, et *Mobutu roi du Zaïre*, qui doit sortir le 6 octobre, maintient haut le drapeau du grand documentaire belge.

Ce phénomène résulte de la conjonction de plusieurs facteurs favorables. Le premier, le plus ancien, est le développement d'une cinéphilie exigeante et érudite grâce au travail de la Cinémathèque de Belgique (fondée en 1938) sous l'impulsion de son animateur historique Jacques Ledoux. Cette cinéphilie exigeante trouvera un autre épicentre avec le Festival de Knokke-Le Zoute (dont l'origine remonte à 1949).

... UNE BONNE ÉCOLE...

Cet essor tient aussi à l'existence à Bruxelles d'une des meilleures écoles de cinéma d'Europe, l'Insas (Institut national des arts du spectacle), dont sont issus la quasi-totalité des nouveaux noms du cinéma belge, malgré l'immense variété stylistique et thématique qui les caractérise.

Ce dynamisme esthétique, également lié à la forte présence du surréalisme en Belgique, est parfaitement mis en évidence par *Une encyclopédie des cinémas de Belgique*, ouvrage collectif aux Editions Yellow Now – éditions qui furent elles aussi un moteur de l'action et de la pensée cinématographiques en Belgique.

... ET DU VOLONTARISME

Artistiquement plein de ressource, le cinéma belge a également bénéficié d'un système d'aides publiques à la production inspiré du modèle français et placé sous l'égide de la Communauté française de Belgique. Depuis vingt ans, son volontarisme culturel – qui a depuis 1995 reçu le renfort du Centre du cinéma et de l'audiovisuel de la CFB – ensemence patiemment un terrain qui a fini par donner des fruits variés, et savoureux.

Enfin, la Belgique est également le pays qui a « inventé », au moins en Europe, le multiplexe, avec l'ouverture par le groupe Bert des vingt-cinq salles du Kinépolis à Bruxelles dès 1989.

L'ensemble de ces facteurs a contribué à ce que des Belges fassent du cinéma, et à l'occasion du bon cinéma. Si la taille du marché national et le bilinguisme ont longtemps semblé des obstacles insurmontables, il est possible qu'ils aient commencé à se transformer en atouts, et en exemples pour l'avenir. La Belgique est familière des procédures communautaires d'aide au cinéma – au point qu'il fut un temps où *Toto le héros* était surtout devenu le héros du plan Média 1, système d'aide au cinéma mis en place par l'Union européenne.

Ayant pour capitale le siège de l'Union, étant par nature multiculturelle, vouée *volens nolens* à collaborer avec ses voisins, la Belgique est peut-être bien ce *« laboratoire européen »* dont parle Frédéric Sojcher, quelque soixante ans après *La Kermesse héroïque*, production franco-allemande écrite par le Belge Charles Spaak et réalisée par son compatriote Jacques Feyder.

J. -M. F.

★ *La Kermesse héroïque du cinéma belge,* de Frédéric Sojcher, éd. L'Harmattan, 1999 : t. 1, 192 p., 110 F (16,77 €) ; t. 2, 400 p., 190 F (28,97 €) ; t. 3, 288 p., 150 F (22,87 €).

★ *Une encyclopédie des cinémas de Belgique,* ouvrage collectif sous la direction de Guy Jungblut, Patrick Leboutte et Dominique Païni, coéd. Yellow Now/Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 1990, 280 p., 150 F (22,87 €).

LeMonde Job: WMQ2909--0033-0 WAS LMQ2909-33 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 09:15 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1393 Lcp:700 CMYK

Errol Morris, observateur de l'Amérique

LA PRÉSENTATION de *Mr. Death : The Rise and Fall of Fred A. Leuchter Jr.* au dernier Festival du film de Toronto, a permis de retrouver la trace d'Errol Morris, l'un des documentaristes américains les plus talentueux en activité. Ce portrait d'un ingénieur spécialisé dans la maintenance des potences et des chaises électriques, qui, après une enquête des plus fantaisistes à Auschwitz conclut qu'il n'y décèle pas la moindre trace de gaz, est une dénonciation radicale des effets pervers du système judiciaire américain, qui favorise la peine de mort. La connivence d'un bourreau d'aujourd'hui avec d'autres bourreaux qui excellaient, cinquante ans plus tôt, dans l'extermination de masse fait la force de ce documentaire, dont la diffusion n'est toujours pas prévue en France.

PORTRAIT

Le documentariste interroge les produits serviles d'une inquiétante normalité

La relation entre la démocratie américaine et son système judiciaire a toujours été au centre du travail d'Errol Morris. Dans *Vernon, Florida* (1981), diffusé sur Arte en 1996, il avait appris par une compagnie d'assurances que, dans cette petite ville, beaucoup de gens avaient été amputés d'une jambe ou d'un bras juste après avoir souscrit à une assurance. En se rendant sur place avec son équipe, il se rend compte que personne n'accepte de s'exprimer sur cette étrange coïncidence. Errol Morris se met alors à filmer différents habitants – un chasseur de dindes, un éleveur de tortues, un clochard... –, peignant une galerie de personnages décalés, comme le bourreau Leuchter. Il exprime davantage une inquiétude qu'une compassion, comme si l'excentricité des gens de Vernon relevait de la folie.

LE BIEN ET LE MAL

Errol Morris va sortir de la confidentialité en s'attaquant, en 1985, à un autre excentrique, John Grigson, psychiatre surnommé « Mr. Death », qui, en vertu de la loi de l'Etat du Texas, avait le pouvoir de permettre la condamnation à mort d'inculpés d'homicides en certifiant qu'ils étaient des psychopathes. Au cours de son enquête, le réalisateur rencontre Randall Adams, condamné à la prison à perpétuité à la suite du meurtre d'un jeune officier de police en 1976. Comme beaucoup de condamnés, Adams clame son innocence. En consultant son dossier, Errol Morris comprend qu'il contient beaucoup d'incohérences. Le récit de cette enquête deviendra *Le Dossier Adams.* Ce dernier avait été condamné sur le témoignage douteux d'un certain David Harris. Errol Morris obtient de lui des aveux qui permettront d'innocenter Adams. Une des clés du procès avait été le visage poupin de Harris, dont l'allure propre contrastait, aux yeux des jurés à l'époque, avec la coupe de cheveux afro de Randall Adams. L'apparence avait tenu lieu de jugement : le mal se réduisait à une coupe de cheveux bouclée et le bien aux cheveux blonds de David Harris.

Dans son premier documentaire, *Gates of Heaven,* tourné en 1978, Morris montrait le fonctionnement d'un cimetière pour animaux, filmait les photos des disparus sur les tombes et une chapelle consacrée à l'évocation de leur mémoire. Les différents témoins endeuillés qui pleuraient à chaudes larmes la disparition de leur animal préféré annonçaient déjà les dysfonctionnements du jury qui condamnerait Randall Adams. De Fred Leuchter, personnage central du nouveau film d'Errol Morris, émane une normalité tout aussi inquiétante. Produit d'un système, il en respecte servilement les règles – comme beaucoup d'individus interrogés dans les films de Morris. Cet attachement sans discernement à la loi le place subitement hors la loi.

Samuel Blumenfeld

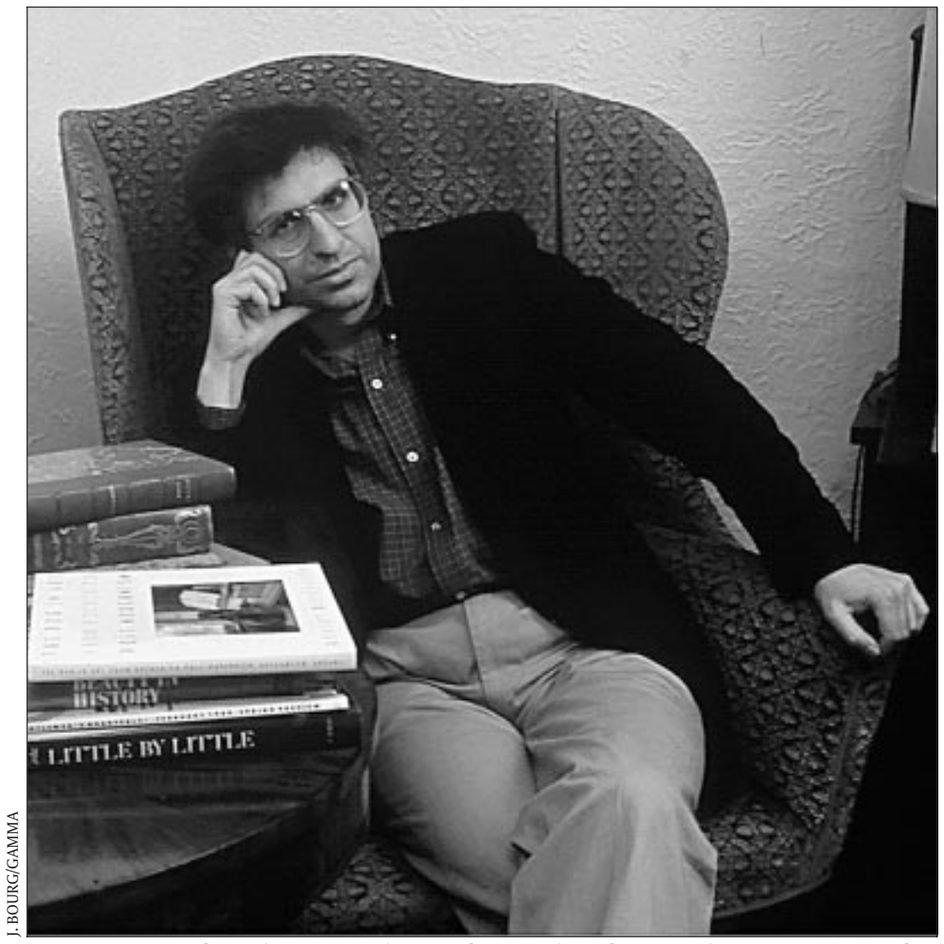

J. BOURG/GAMMA

Errol Morris en 1989. L'auteur du « Dossier Adams » revient avec « Mr. Death ».

Jean-Pierre et Luc Dardenne, réalisateurs

« Les films appartiennent à ceux qui les regardent »

JEAN-PIERRE Dardenne est né le 21 avril 1951, Luc le 10 mars 1954. Depuis plus de vingt-cinq ans, ils travaillent ensemble. Ils parlent comme d'une seule voix et deviennent une sorte d'« auteur bicéphale ». Aussi a-t-il paru légitime de ne pas attribuer à l'un ou l'autre des réponses évidemment partagées.

« Comment est né le film ?

– Après *La Promesse*, nous avions décidé que notre prochain personnage principal serait féminin. Nous avons aussi rapidement fixé la situation de départ : une jeune fille qui se bat pour survivre, pour réintégrer ce qu'elle considère comme le monde normal. Nous connaissions également très bien le lieu, Seraing – nous y avons habité de douze à vingt ans. Plus tard, c'est là que nous avons réalisé une série de portraits en vidéo des habitants des cités ouvrières ; nous y sommes toujours un peu chez nous. On connaît les gens, qui nous saluent quand on est en tournage dans les rues. Cette région industrielle est à présent déshéritée, comme tous les grands centres sidérurgiques. Les habitants de Seraing ont commencé par dire qu'il n'y avait plus rien à filmer chez eux... Après, on a bien vu qu'ils étaient contents qu'on fasse des images à cet endroit, et qu'elles soient vues ailleurs.

– Comment la situation de départ devient-elle le scénario du film ?

– D'abord en discutant tous les deux. On cherche un développement narratif qui radicalise le plus possible cette situation. Cette montée aux extrêmes constitue la fiction. En revanche, nous avons voulu éviter tout romanesque : notre principe était de rester avec Rosetta et elle seule, qu'on ne la découvre pas grâce à d'autres personnages. Nous voulions que les spectateurs s'intéressent à elle, à ses gestes, à ce qu'elle fait, et que le récit et l'émotion naissent uniquement de cela. Ensuite, nous écrivons ; les ébauches de scénarios vont de l'un à l'autre. Durant ce processus, on a surtout élagué, supprimé des personnages, réduit les dialogues.

– Comment décidez-vous de ce qui advient à Rosetta ?

– Nous avons envisagé d'innombrables hypothèses. Nous avons longtemps envisagé que Rosetta tue, ou se suicide. Mais ce n'était pas possible, nous avons voulu la garder vivante alors que la logique de l'histoire aurait pu être différente. En même temps que nous parlions puis écrivions, nous avons beaucoup enquêté sur les réalités auxquelles le film se réfère, depuis les procédures de licenciement jusqu'à la fabrication des gaufres et leur vente dans des baraques – dont nous avons appris qu'il fallait les appeler des "chalets"... *Rosetta* n'est pas plus une étude sociale sur le chômage en Belgique que *Crime et châtiment* n'est une étude sur la condition étudiante à Saint-Pétersbourg, mais il n'était pas question non plus qu'il y ait des inexactitudes.

– Le film donne un sentiment d'une grande liberté, parfois d'improvisation. A-t-il effectivement été tourné ainsi ?

– Pas du tout. Nous passons beaucoup de temps à repérer les lieux ; nous jouons nous-mêmes les scènes, parfois avec une caméra vidéo ; l'un filme et l'autre joue. Ensuite on revient avec le cadreur, on cherche les solutions de mise en scène en respectant la réalité des lieux. Puis, avec les comédiens, on répète énormément, et on fait beaucoup de prises de chaque scène. Le film est tourné en super-16, ce qui permet une grande légèreté – technique et financière – et offre la possibilité de plans plus longs. Chaque week-end, on regarde en vidéo tout ce qui a été tourné. C'est à ce moment qu'on choisit la bonne prise. Ou qu'on décide de tourner à nouveau. La mobilité et la souplesse étaient essentielles pour un tel film : le chef opérateur avait installé des éclairages mobiles, au bout de perches ; il y a des scènes où toute l'équipe se déplaçait en même temps que l'action, un véritable ballet.

CHRISTINE PLENUS

Jean-Pierre et Luc Dardenne : légèreté, mobilité, mais aucune improvisation.

– Une telle logistique suppose un important soutien de la production.

– Ce dispositif a fait partie de nos accords avec les producteurs. Le film n'est pas cher, moins de 12 millions de francs, mais il était établi que nous pourrions conserver tous nos décors en l'état jusqu'à la fin, afin de pouvoir refaire des scènes s'il y en avait besoin. Même si tout est écrit et préparé, il y a quand même des surprises au moment de tourner, parfois on ne trouve pas immédiatement la solution. Comme le ressort dramatique est assez mince, il arrive quelquefois qu'en visionnant les rushes, on s'aperçoive que la tension risque de retomber. Il faut trouver dans la réalisation même ce qui fait le sens, la force d'une situation. Par exemple, lorsque Rosetta vend des gaufres : montrer l'argent et donc laisser entendre qu'elle pourrait voler dans la caisse ; trouver la bonne place de la caméra qui va polariser l'image et sauver le plan du risque de n'être que l'illustration du scénario.

– Le film repose dans une large mesure sur Emilie Dequenne, qui était une débutante. Comment l'avez-vous amenée à tenir ce rôle ?

– Nous avons choisi Emilie parce qu'elle avait une présence évidente et parce qu'elle voulait le rôle, avec la même énergie que Rosetta veut un emploi – même si la situation sociale d'Emilie n'a rien de commun avec celle évoquée par le film. Emilie n'a pas non plus le caractère de Rosetta, elle est plutôt gaie et extravertie. L'obligation de comprimer ses émotions pour interpréter ce personnage complètement fermé a créé une tension qui servait le film. Emilie est aussi très réactive, très "physique" : elle rougit, elle exprime par son corps ce qu'elle éprouve ; comme Rosetta, elle a eu véritablement mal au ventre pendant le tournage.

– Cela signifie que lorsque vous l'avez choisie, elle était prête à devenir Rosetta ?

– Oh, non ! Après l'avoir choisie, nous avons énormément travaillé avec elle, passant des semaines à chercher ensemble les vêtements qui conviendraient le mieux, lui faisant faire et refaire les gestes de guerrière, de survivante qui sont ceux que maîtrisent Rosetta. Nous lui avons fait passer des heures et des heures dans la boue, dans le froid, à recommencer le braconnage dans le lac, etc.

» Sur le tournage, au début, nous étions impitoyables ; on ne lui passait aucune imperfection dans la position des mains ou la manière de se tenir, même lorsque cela ne se voyait pas à l'écran. C'est ainsi que le personnage s'est mis à habiter l'actrice. Mais Emilie a aussi influé sur le film ; la force de sa présence a permis de réduire encore les dialogues, de supprimer un personnage d'assistant social, de modifier le rôle de la mère. Grâce à Emilie, on pouvait réduire toujours plus les explications pour laisser encore davantage de place à Rosetta.

– Comment vivez-vous les suites de votre Palme d'or à Cannes ?

– L'effet en Belgique a été incroyable, c'est devenu un événement, le film a suscité une grande curiosité qui correspond à notre espoir : nous avons toujours ambitionné de faire un cinéma populaire, toujours cru que notre travail pouvait toucher un large public.

» Evidemment, on redoute un peu que les discours qui ont accompagné la projection du film à Cannes, et les récompenses qu'il a obtenues, ne faussent la perception du film, mais c'est la règle du genre : lorsqu'il est terminé, un film appartient à ceux qui le regardent. Pourtant, nous vivons aussi son sort avec une certaine suprise, lorsque par exemple la ministre du travail annonce un plan en faveur de l'emploi des jeunes, et que ce plan devient aussitôt dans la presse belge le "plan Rosetta". »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Trois publications

● **Le scénario.** Les *Cahiers du cinéma* publient le scénario du film, complété par celui de *La Promesse* (*Rosetta* suivi de *La Promesse, scénarios*, de Luc et Jean-Pierre Dardenne, *Cahiers du cinéma,* 142 p., 49 F).

● **Un dossier pédagogique.** Le Centre culturel Les Grignoux de Liège, coutumier d'un travail pédagogique à partir du cinéma grâce à ses publications « Ecran large sur tableau noir », édite un remarquable ensemble d'informations, de réflexions et de propositions de débats en relation avec le film, dont l'intérêt dépasse le cadre scolaire auquel il est prioritairement destiné (*Dossier pédagogique « Rosetta »*, 58 p., Les Grignoux, 9, rue Sœurs-de-Hasque, B-4000 Liège. Tél. : 00-32-4-222-27-78).

● **Une monographie.** Les éditions Scope, auxquelles on devait déjà un très utile *Dictionnaire du jeune cinéma français*, ont entrepris la publication de fascicules « Biofilmo » consacrés à de jeunes auteurs. Après Erick Zonca, avant Jacques Maillot, le parcours très riche de Luc et Jean-Pierre Dardenne est ainsi raconté par le menu (*Luc et Jean-Pierre Dardenne*, de Louis Héliot, éd. Scope, coll. « Biofilmo ». 48 p., 30 F).

La maladie de la caméra folle

IL FALLAIT *« permettre à la caméra d'être plus encore dans l'obsession de Rosetta, d'avancer avec elle et seulement avec elle, nous interdisant de sortir du cercle étroit et obstiné de son regard en faisant appel à un autre regard qui se serait interposé »*, expliquent les frères Dardenne, justifiant leur parti pris de mise en scène. Sans aucun doute répondent-ils à une nécessité fondée sur les exigences du film. Il n'empêche que cette caméra ultramobile, qui colle au personnage et aspire littéralement le spectateur, est une figure de style de plus en plus courante dans le cinéma contemporain.

ANALYSE

Un nouveau système de formes naît de la mobilité de l'outil

L'extrême mobilité de la caméra imitant, exagérant les conditions d'un reportage en direct, possède de nombreux antécédents – notamment dans le cinéma expérimental et dans les nombreuses nouvelles vagues qui se sont succédé depuis la fin des années 50 –, mais a connu une consécration avec *Breaking the Waves*, de Lars von Trier. Depuis, le même Lars von Trier est allé encore plus loin avec *Les Idiots*, imité par ses complices de Dogma – ainsi de *Festen*, de Thomas Vinterberg. Des réalisateurs ont opté pour ce style marqué par une référence esthétique, une évolution technique et une interrogation politique.

La référence « esthétique » vient de la télévision. Elle est polarisée par deux formes opposées de production d'images pour le petit écran. D'un côté, le reportage en direct qui a accoutumé l'œil à suivre une image tressautante, pas toujours lisible, « défauts » rendus acceptables par les conditions d'enregistrement. De l'autre, un exercice très particulier, le clip, où l'organisation des images est soumise à une autre logique que celle de la narration ou de la démonstration classique : la mise en valeur de la musique qui commande la mise en scène.

À PARTIR DE LA VIDÉO

L'évolution technique est celle de la vidéo. Une source esthétique de la « caméra folle » est la vidéo amateur, l'utilisation à des fins stylistiques des imperfections du film de famille et du journal intime. L'autre est le développement de la vidéo numérique, de qualité « professionnelle » – rendu des couleurs, profondeur de champ et sensibilité à la lumière. Cette évolution, qui se retrouve jusque dans les superproductions hollywoodiennes, où les effets spéciaux peuvent désormais être effectués beaucoup plus aisément que sur pellicule, a d'importantes conséquences économiques. Elle a d'ores et déjà rendu possible nombre de films qui n'auraient pu trouver leur financement dans des conditions classiques. Mais elle a aussi commencé d'engendrer un nouveau système de formes, auquel contribuent des cinéastes aussi différents que Jean-Luc Godard – le seul grand cinéaste qui explore systématiquement les corrélations entre technique et esthétique –, Francis Coppola, Alain Cavalier et André Téchiné, qui recourra, pour son prochain film, à la vidéo numérique, sans renoncer en rien à ses ambitions romanesques et spectaculaires.

Cette légèreté de tournage peut être un piège, comme en témoignent ces effets d'esbrouffe où la mobilité de la caméra tient lieu de mise en scène. Elle engendre, lorsqu'elle est utilisée par les auteurs, d'importantes modifications du dispositif de représentation, ses modalités éthiques et politiques. Moins significatif lorsqu'il concerne des réalisations fondées sur l'artifice et la fantasmagorie, ce phénomène est particulièrement intéressant dès qu'on a affaire à des films comme *Rosetta*, où l'observation de la réalité joue un grand rôle.

LE PLUS ÉMOUVANT, LE CORPS

En apparence tout au moins, elle remet en question les fondements de la mise en scène, inspirée du théâtre : la « caméra folle » casse la rampe qui sépare le spectateur du spectacle, déstabilise la construction formelle qui inscrit ce qui est vu dans un « champ » – par nature doté d'un « hors-champ ». Rampe et définition du champ étaient les prérogatives du metteur en scène, assignant leur place respective à celui qui est vu et à celui qui voit.

Dès lors que cet ensemble de procédures paraît abandonner à l'aléatoire et à l'affolement les prérogatives de la mise en scène, celle-ci se trouve prise entre un danger et une nouvelle opportunité. Le danger est qu'elle prétende avoir disparu, qu'elle masque sa présence et son pouvoir selon une nouvelle ruse s'ajoutant à toutes celles qui alimentent le principe même de la société du spectacle : le déni de la distance et du langage. On est menacé d'un cinéma encore un peu plus narcotique. Cette manière de filmer permet en revanche de nouvelles opportunités lorsque la question de la rampe est au contraire mise en évidence, cette fois selon un procédé purement cinématographique qui continue de réserver sa place au spectateur.

La « caméra folle » est un moyen de mise en évidence de la rampe en déplaçant celle-ci dans le plus mystérieux et le plus émouvant des lieux : le corps des acteurs. Loin des polémiques déplaisantes inspirées par le prix d'interprétation à Cannes, il est justifié qu'Emilie Dequenne ait été récompensée. Non seulement par ce qu'elle « joue bien », mais parce que les choix de mise en scène des frères Dardenne font d'elle le lieu même où le film s'accomplit.

J.-M. F.

LeMonde Job: WMQ2909--0034-0 WAS LMQ2909-34 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 09:56 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1394 Lcp:700 CMYK

HORS CHAMP

■ **POLITIQUE CULTURELLE : lors de la réunion informelle qui s'est tenue les 20 et 21 septembre à Oaxaca (Mexique),** Catherine Trautmann et seize ministres de la culture représentant l'Afrique du Sud, la Barbade, le Brésil, le Canada, la Colombie, la Côte d'Ivoire, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, le Mexique, la Norvège, le Royaume-Uni, la Russie, le Sénégal, la Suède et la Suisse ont adopté un rapport qui stipule que *« les biens et services culturels, y compris les médias audiovisuels, méritent un traitement spécial car ils sont le reflet des identités culturelles nationales et régionales.* (...) *Les ministres reconnaissent le droit des Etats et des gouvernements d'établir librement leurs politiques culturelles ainsi que d'adopter les moyens et instruments nécessaires à leur mise en œuvre ».* Ce texte est une première base de réflexion et de mobilisation à quelques semaines de l'ouverture de nouvelles négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

■ **CINÉMA : les films de Maria Koleva** sont désormais disponibles en vidéo à la librairie L'Harmattan (16, rue des Ecoles, Paris 5e). Cinéaste « à compte d'auteur », pratiquant depuis des décennies une mise en scène de guérilla en plein Paris, la réalisatrice a notamment filmé les leçons de théâtre d'Antoine Vitez.

Les films français triomphent à Saint-Sébastien

François Dupeyron a reçu la « concha » d'or

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyé spécial

Le Festival de Saint-Sébastien, fondé en 1953, est encore peu connu en France. Albert Dupontel, qui accompagnait Michel Deville pour la remise de ses deux récompenses (Concha d'argent du meilleur réalisateur, *ex aequo* avec le Chinois Zhang Yang, et prix du meilleur scénario), avouait qu'il ignorait jusqu'à l'existence de ce festival avant d'y présenter *La Maladie de Sachs*. *« Ce festival n'a pas l'audience qu'il mérite »,* estimait pour sa part Michel Deville, déjà lauréat ici en 1978 pour *Le Dossier 51*. Les organisateurs entendent bien remédier à ce déficit d'image. Diego Galán, qui dirige le festival depuis 1992, peut s'appuyer sur deux piliers : le renouveau du cinéma espagnol – la part des films espagnols dans le marché intérieur est passée de 3 % à 12 % en une décennie, avec environ quatre-vingts films par an – et un tout nouveau palais, le Kursaal.

Pour cette 47e édition, le festival a abandonné le vieux théâtre Victoria-Eugenia pour investir ce monumental ensemble de béton du front de mer. Construits par l'architecte Moneo sur l'emplacement de l'ancien casino, les deux « cubes », comme les ont baptisés les habitants, sont la nouvelle vitrine de la cité balnéaire basque.Dans l'esprit de la municipalité, cet investissement de 1,5 milliard de pesetas est la réponse à l'audacieuse architecture du Musée Guggenheim dont s'est dotée en 1998 la ville voisine de Bilbao. Certains habitués craignaient que la manifestation perde son côté glamour en changeant de lieu. Diego Galán assure qu'il n'en est rien et se félicite du succès populaire ; malgré la pluie, samedi 25 septembre, les badauds étaient nombreux devant l'entrée du nouveau palais. Ici pas d'escalier monumental, mais des marches sur la scène de la grande salle où se déroulait la cérémonie de remise des prix. Seul Jacques Dufilho, prix du meilleur acteur pour sa prestation dans *C'est quoi la vie ?*, fut exonéré du périlleux exercice de la descente des marches, par respect pour ses quatre-vingt-six printemps.

PROJECTIONS AU VÉLODROME

L'acteur français fut chaleureusement applaudi, tout comme le réalisateur François Dupeyron, qui a reçu la Concha d'or (la *concha* est l'emblème de Saint-Sébastien, dont la baie épouse la forme d'une conque). Cet accueil favorable des films français sera confirmé quelques minutes plus tard au vélodrome, transformé en salle de projection géante, et au public beaucoup plus populaire que l'assistance triée sur le volet du gala de clôture au Kursaal. Bertrand Tavernier, qui présidait le jury, se défendait par avance de toute accusation de *« nationalisme francophile »* en soulignant l'unanimité des décisions du jury.

Le réalisateur français n'avait toutefois aucune raison de s'inquiéter. Il fut même récompensé par le prix du public pour *Ça commence aujourd'hui*. Presque gêné, il expliqua aux journalistes, en anglais, que le Festival de Saint-Sébastien admet des films de membres du jury dans sa section « ouverte » *(« zabaltegi »)*, parallèlement à la section officielle.

Le palmarès porte néanmoins bien la marque du réalisateur d'*Au-delà du périph'*, en distinguant des films résolument ancrés dans la réalité sociale comme *Jaime*, du Portugais Antonio Pedro Vasconcelos, ou le premier long métrage du Français Laurent Cantet, *Ressources humaines*, prix du jeune réalisateur (prochainement diffusé sur Arte). *« La grandeur arrive au festival »*, titrait, en français, le billetiste du journal basque *El Diaro vasco*, visiblement satisfait que *« l'année du Kursaal »* ait été éclipsée par *« l'année du cinéma français »*.

Stéphane Thépot

NOUVEAUX FILMS

MAFIA BLUES

■ Pour affronter les aléas de la vie moderne, même un ponte de la mafia doit se rendre chez un psychiatre. Le couple improbable de *Mafia Blues*, qui met aux prises un psy poursuivi par un gangster taraudé par ses problèmes avec son père et ses récentes pannes de lit, est une excellente idée de comédie. Cette situation plutôt tordue entre un malfrat, pour qui la thérapie crée une prise de conscience qui l'empêche de faire correctement son travail, et un médecin obligé de lui fournir les réponses qu'il désire au risque de se faire trouer la peau, multiplie les moments surprenants. L'interprétation de Billy Cristal dans le rôle du psy joue pour beaucoup dans la réussite du film. Robert De Niro, volontairement caricatural, ressassant ses rôles du *Parrain II* et des *Affranchis*, alourdit un film par ailleurs honorable.

S. Bd

Film américain de Harold Ramis. Avec Billy Cristal, Robert De Niro, Lisa Kudrow. (1 h 43.)

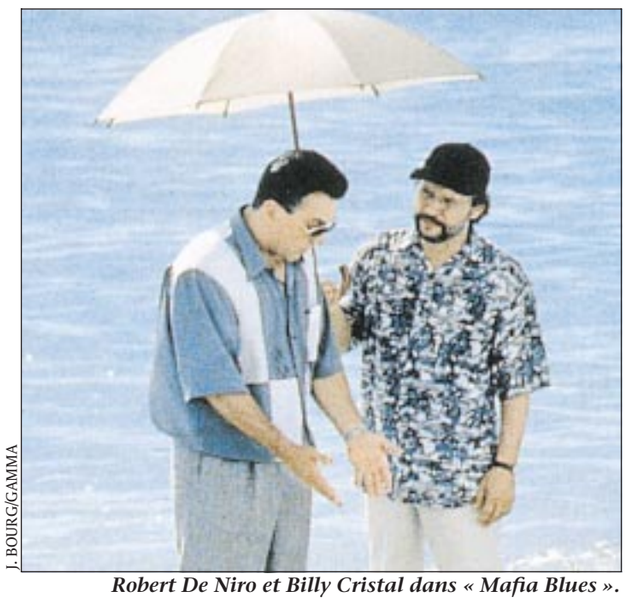

J. BOURG/GAMMA

Robert De Niro et Billy Cristal dans « Mafia Blues ».

LE DÉSHONNEUR D'ÉLISABETH CAMPBELL

■ La fille d'un général de l'armée américaine a été retrouvée étranglée. Un enquêteur militaire mène l'enquête : c'est John Travolta, au bord de l'empâtement, qui interroge une foule de suspects avant de parvenir à la vérité. *Le Déshonneur d'Elisabeth Campbell* est donc essentiellement un film d'investigation psychologique dont les scènes d'action (en raison de leur rareté sans doute) sont traitées avec une emphase incongrue. La découverte du coupable et, surtout, du passé de la victime s'accompagne de quelques éléments critiques sur le fonctionnement de la grande muette américaine, son machisme et son goût du secret. Heureusement, un carton final annonce que l'armée compte aujourd'hui de nombreux éléments féminins et que ceux-ci s'y épanouissent totalement. On a eu peur.

J.-F. R.

Film américain de Simon West. Avec John Travolta, Madeleine Stowe, James Woods. (1 h 56.)

LE SECRET DU BAYOU

■ En Louisiane, une mère de trois enfants doit faire face aux infidélités de son mari, que la plus jeune des trois filles vit particulièrement mal. Elle se tourne vers sa tante, un médium qui serait spécialisé dans l'assassinat des maris. *Le Secret du Bayou* a le mérite de s'éloigner d'un univers urbain pour se rattacher à un univers du Sud, plus proche d'un écrivain comme Ernest Gaines. La recherche des aspects moins clinquants de la culture noire américaine n'est malheureusement pas soutenue par une vision très forte, et le film s'enfonce dans une série de situations qu'on a l'impression d'avoir beaucoup vues : le père charismatique mais infidèle ; la cadette qui voit tout et comprend tout ; le drame de famille enfoui qui resurgit ; un soupcon de vaudou... La seule présence de Samuel Jackson, remarquable comme toujours, confère tout son intérêt au film.

S. Bd

Film américain de Kasi Lemmons. Avec Samuel L. Jackson, Jurnee Smollette, Lynn Whitfield, Debbi Morgan (1 h 49.)

ROSETTA

Lire pages 32 et 33.

CHILI CON CARNE

La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition.

BOX-OFFICE

■ **LE SUCCÈS** d'*Eyes Wide Shut* se confirme, le film se classant à nouveau en tête avec 313 000 entrées durant les cinq premiers jours de sa deuxième semaine (920 000 spectateurs en douze jours). La France est ainsi le premier pays où l'ultime œuvre de Stanley Kubrick rencontre un accueil durable, passés les effets de la promotion « couple de stars + scènes chaudes + mort du maître » qui a montré ses limites dans le reste du monde. *Thomas Crown* occupe la deuxième place du classement avec 270 000 entrées durant ses cinq premiers jours, mais le box-office se distingue par la présence, pour la première fois depuis six mois, de quatre films francophones parmi les dix premiers : deux nouveautés, *Les Enfants du siècle* et *La Maladie de Sachs* (respectivement 132 000 et 58 000 entrées en cinq jours), qui rejoignent *Ma petite entreprise* et *Les Convoyeurs attendent*. *(Source : Ecran Total)*

SORTIR

PARIS

Denise Duval revisitée, ou la « voix » retrouvée
Premier acte, 1959 : Dominique Delouche assiste à la première de la version musicale de *La Voix humaine*, de Francis Poulenc, à l'Opéra-Comique, où Denise Duval interprète le rôle-titre de cette œuvre adaptée de Jean Cocteau. Deuxième acte, 1970 : le réalisateur propose à la diva de tourner *La Voix* et, bien qu'elle ait perdu sa voix de chanteuse, elle accepte l'expérience cruelle du tournage en play-back. Troisième acte, 1999 : Dominique Delouche demande une fois encore à Denise Duval de rompre son exil en Suisse, pour transmettre son rôle à une jeune chanteuse. Elle accepte cette master class, filmée sur le lieu même de sa création quarante ans plus tôt.
Cinémathèque française, palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris 16e. Mo Trocadéro. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-56-26-01-01. 29 F.

Francis Cabrel
Hors saison, son dernier album, n'a pas encore battu le record de *Sarbacane*, sorti en 1989, son plus gros succès à ce jour (deux millions d'exemplaires vendus), mais il a déjà atteint la moitié de ce score mirobolant, ce qui en soi n'est tout de même pas trop mal. Hors mode et toujours de saison, Francis Cabrel ne s'essouffle pas. Il continue à faire mouche et à mobiliser les foules, sans prendre des poses de star. La discrétion et la pudeur, cultivées comme un art...
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra. Du 28 septembre au 3 octobre, à 20 h 30 ; le dimanche à 17 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. De 160 F à 230 F.

Michel Benita Quartet
Le contrebassiste Michel Benita est un fou de mélodies chantantes. Aussi les groupes dont il assure la direction sont d'abord des réunions de solistes lyriques. Un qualificatif qui convient totalement à Andy Sheppard (saxophones), Sylvain Luc (guitare) et le percussionniste François Verly. Le chanteur David Lynx complète la formation qui devrait interpréter le répertoire du récent enregistrement *Lower the Walls* (Label bleu/Harmonia Mundi).
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Les 28, 29 et 30, à 22 h 30. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Nuit blanche
« Battle of Sax », précise le programme : la bataille des saxophones, une *chase*, poursuite et défi entre solistes, telle que le jazz en club – et plus particulièrement Le Petit Opportun – les pratique encore. David Sauzay et Nicolas Dari seront les duellistes de cette soirée, accompagnés, poussés par la rythmique formée par Laurent Courthaliac (piano), Fabien Marcoz (contrebasse) et François Ricard (batterie). La jeune génération en plein essor.
Le Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 28, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

(Publicité)

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Ajax-Philoctète
d'après Sophocle, mise en scène de Georges Lavaudant, avec Philippe Morier-Genoud et Patrick Pineau.
La Cabane de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, 36-38, quai de la Loire, Paris 19e. Mo Jaurès. Le 28, à 20 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 120 F. Jusqu'au 2 octobre.

Le Chant de la baleine
d'Yves Lebeau, mise en scène de Jacques Rosner, avec Denise Gence, François Beaulieu, Catherine Hiegel...
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-44-39-87-00. De 85 F à 160 F. Jusqu'au 6 novembre.

Excédent de poids, insignifiant : amorphe
de Werner Schwab, mise en scène de Philippe Adrien, avec Dominique Boissel, Christophe Le Masne, Dominique Valadié...
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-43-28-36-36. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 31 octobre.

Hedda Gabler
d'Henrik Ibsen, mise en scène de Raymond Acquaviva, avec Amira Casar, Marie Adam, Michèle Grellier...
Petit Théâtre de Paris, 15, rue Blanche, Paris 9e. Mo Trinité. Le 28, à 20 h 45. Tél. : 01-42-80-01-81. 180 F et 230 F. Jusqu'au 31 décembre.

Quelqu'un va venir
de Jon Fosse, mise en scène de Claude Régy, avec Valérie Dréville, Marcial Di Fonzo Bo et Yann Boudaud.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. RER Nanterre-Préfecture. Le 28, à 20 h 30. Tél. :01-46-14-70-00. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 20 novembre.

Le Tartuffe
de Molière, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec Dominique Charpentier, Jean-Louis Cassarino, Alain Delanis...
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mo Opéra. Le 28, à 19 heures. Tél. : 01-53-05-19-19. De 35 F à 160 F. Jusqu'au 6 novembre.

Le Lac des cygnes
de Tchaïkovski, avec Agnès Letestu, Delphine Moussin, Elisabeth Maurin, José Martinez, Jean-Guillaume Bart, Manuel Legris. Ballet de l'Opéra national de Paris. Rudolf Noureev (chorégraphie).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. Les 28 et 29 septembre et le 2 octobre, à 19 h 30, Tél. : 08-36-69-78-68. De 50 F à 420 F.

Les Veilleurs
chorégraphie de Josef Nadj
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. Les 28 et 29 septembre et les 1er, 2, 5, 8 et 9 octobre, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

Ballet de la Comunidad de Madrid
chorégraphies de Victor Ullate et Eduardo Lao.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 70 F à 350 F.

Byther Smith & the Night Riders
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Le 28, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Gashouse Dave
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Saint-Augustin. Le 28, à 23 h 30. Tél. : 01-42-25-18-06. Jusqu'au 9 octobre.

Raul Paz
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. Mo Pigalle. Le 28, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. 100 F.

Chants des femmes du Maroc
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mo La Chapelle. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-46-07-34-50. De 110 F à 140 F. Jusqu'au 3 octobre.

RÉSERVATIONS

La Banalité de l'ordinaire
création collective, mise en scène de Delphine Eliet
Théâtre Gérard-Philipe, 93 Saint-Denis. Du 5 au 24 octobre. Tél. : 01–48–13–70–00. 50 F.

Blanca Li
Macadam, Macadam (chorégraphie).
Maison des Arts de Créteil. Du 6 au 9 octobre. Tél. : 01–45–13–19–19. De 40 F à 100 F.

DERNIERS JOURS

3 octobre :
Et Vian ! En avant la zique !
d'Agathe Mélinand et Laurent Pelly, mise en scène de Laurent Pelly.
Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Tél. : 08-03-07-50-75. De 70 F à 140 F.

LeMonde Job: WMQ2909--0035-0 WAS LMQ2909-35 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:21 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1395 Lcp:700 CMYK

DISPARITIONS

Alain Murcier

Un journaliste de terrain

ALAIN MURCIER est mort le 27 septembre à Paris. Il était âgé de soixante-dix ans. Les anciens du *Monde* n'ont pas oublié cet ami discret qui consacra une grande partie de sa carrière à notre journal. Après une licence en droit et un diplôme de l'Institut européen de Sarrebruck, il entre comme rédacteur au service économique en 1954 et se révèle très vite, notamment dans le domaine des questions énergétiques, comme un précieux collaborateur soucieux de faire parler les hommes et le « terrain » plus que de développer des commentaires macroéconomiques. Si bien que, tout naturellement, ses dons d'observation et son talent de plume le poussèrent vers le statut de reporter, qu'il obtint en 1964, après une brève parenthèse d'un an hors de la « rue des Italiens » comme administrateur principal à la Commission européenne de Bruxelles.

Il quitte le journal pour le magazine *L'Expansion* en 1972, où il devient chef du service « actualités », puis en 1979 grand reporter, retrouvant ainsi une large disponibilité pour les contacts au plus près, nourrissant de solides enquêtes.

La modestie d'Alain Murcier ne pouvait cacher ni son obstination à tirer le meilleur parti journalistique de ce qu'il avait vu et compris derrière les apparences ni sa chaleur vis-à-vis de l'équipe, une fois la plume reposée.

Pierre Drouin

[*Le Monde* tient à exprimer sa peine à la suite du décès d'Alain Murcier et à la partager avec sa femme et ses quatre enfants.]

Robert Mantran

Un orientaliste à l'ancienne

NÉ EN 1917, l'orientaliste Robert Mantran, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort vendredi 24 septembre. Il laisse une œuvre abondante, consacrée pour une part notable à la Turquie, à son histoire politique et artistique.

Loin des feux de la rampe, Robert Mantran travaillait à l'ancienne, lentement et profondément, se gardant généralement de prêter l'oreille aux modes idéologiques, même s'il ne put se garder d'une sympathie, jugée trop appuyée par certains, à l'égard des Turcs. D'abord enseignant au fameux lycée franco-stambouliote de Galata-Sérail, puis maître de conférences à l'université de Tunis et professeur de turcologie à Aix-Marseille, il signa une vingtaine d'ouvrages dont plusieurs ont connu le succès tels : *La Vie quotidienne au temps de Soliman le Magnifique* (Hachette) ou *Histoire d'Istamboul* (Fayard). Les spécialistes continuent d'utiliser son *Expansion musulmane VII-XIe siècles* (PUF, 1969).

Robert Mantran cultivait aussi le travail d'équipe, publiant avec Maurice Flory *Les Régimes politiques des pays arabes* (PUF, 1968, volume élargi et mis à jour en 1990 chez le même éditeur, avec plusieurs autres coauteurs), ou dirigeant de 1975 à 1985 le Groupe (multinational) d'études et de recherches sur le Proche-Orient qui publia *L'Egypte d'aujourd'hui. Permanences et changements 1805-1976* (CNRS, 1978).

Le dernier titre remarqué, sorti sous la responsabilité de Robert Mantran, est *Histoire de l'Empire ottoman* (Fayard, 1990), où se donne libre cours le savoir de l'orientaliste et de ses collègues ou disciples.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Paul de La Taille

La mémoire vivante d'Uriage

PAUL DE LA TAILLE, qui est mort vendredi 24 septembre à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, était un de ces hommes rayonnants et chaleureux qui s'efforcent jusqu'à leur dernier souffle d'améliorer le monde. Il était la mémoire vivante de l'Ecole des cadres d'Uriage créée en 1940 et qui, jusqu'à sa suppression par Pierre Laval, était devenue un foyer de résistance.

Aspirant de réserve de Saumur, Paul de La Taille devient le « secrétaire-homme de confiance » de Pierre Dunoyer de Segonzac, chargé notamment des évasions de prisonniers de guerre, de l'aide aux juifs, puis des liaisons avec les « uriagiens » dispersés et pourchassés. Toujours sous les ordres de Segonzac et avec Hubert Beuve-Méry, en liaison avec le commandant Xavier de Virieu, il se bat en 1944 dans le maquis du Tarn. Resté dans l'armée – il sera colonel de réserve –, Paul de La Taille appartient au service de presse de l'armée de terre, puis à celui de l'état-major suprême des forces alliées en Europe. En Algérie, sa condamnation sans équivoque des méthodes employées et du rôle des ultras dans l'armée lui vaut quelques inimitiés.

Paul de La Taille quitte ensuite l'uniforme pour l'éducation. Professeur de français et de latin pendant quinze ans au lycée international de Saint-Germain-en-Laye, il met à enseigner une passion dont ses anciens élèves gardent le souvenir.

A sa retraite, en 1979, il devient secrétaire de l'Association française des administrateurs de l'éducation qui vient de se créer et qu'il anime jusqu'à ses derniers jours, ainsi que le Forum européen d'administration de l'éducation.

Jean Planchais

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 25 septembre sont publiés :

● **ENA :** un décret modificatif relatif à la mobilité des fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'Ecole nationale d'administration ; la mobilité peut également se faire dans une juridiction de l'ordre judiciaire.

● **Comptes :** un décret mettant fin à la fonction de président de la chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées, exercée par Philippe Limouzin-Lamothe, et nommant à sa place Jean-Philippe Vachia.

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE
Parution lundi daté mardi
TARIF ABONNÉS :
FORFAIT 5 LIGNES
(26 caractères ou espaces par ligne)
2 Parutions : 430 F TTC / 65,55 €
4 Parutions : 600 F TTC / 91,46 €
100 F TTC / 15,24 € la ligne suppl.
- Bouclage vendredi 12 h. -
☎ 01.42.17.39.80
Fax : 01.42.17.21.36

Associations communiquez vos
Assemblées générales
tous les jours dans le Carnet
Tarif à la ligne
120 F TTC / 18,29 €
☎ 01.42.17.39.80
Fax : 01.42.17.21.36

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Albane, Valérie et **Frédéric MIRESSOU-GOT**
ont la joie de faire part de la naissance de

Eléonore, Zoé, Garance,

le 20 septembre 1999, à 2 heures, à Lyon.

Anniversaires

– Aujourd'hui 29 septembre 1999,

André ULMANN,
journaliste, philosophe, résistant,

aurait eu quatre-vingt-sept ans.

Sa femme, ses enfants, petits-enfants, arrière-petit-enfant, ses amis, se souviennent.

« Encore autre chose
Si tu n'es pas le bleu du ciel
J'attendrai jusqu'à demain pour boire
La vérité a toujours ce goût de miel
Auquel nous, vivants,
nous allons croire. »
Poèmes du camp,
Mauthausen-Melk.

Décès

– Mme J. Balouet,
Ses enfants, petits-enfants et amis
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques BALOUET,
ancien ingénieur FR3,

survenu le 19 septembre 1999, à Villejuif.

Les obsèques ont eu lieu le 23 septembre à Laroque-des-Albères (Pyrénées-Orientales).

9, allée Berlioz,
94800 Villejuif

– Mme Francis Brézès,
M. et Mme Pierre-François Brézès
et leur fille, Clara,
M. et Mme Etienne Bréchignac
et leurs enfants, Charles et Inès,
Et toute la famille parente et alliée,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Francis BRÉZÈS,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
médaille de l'aéronautique,

survenu à Paris, le 25 septembre 1999, à l'âge de soixante-quatorze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 29 septembre, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre, 90, avenue Achille-Peretti, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Tourrettes-sur-Loup (Alpes-Maritimes).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

52, avenue du Roule,
92200 Neuilly-sur-Seine.
30, rue de la Bourgade,
06140 Tourrettes-sur-Loup.

– Vertou. Saint-Julien-de-Concelles.

Luc Dejoie,
son mari,
Laurent et Catherine Dejoie,
Antoine et Sophie Dejoie,
Valérie et Pierre Menanteau,
ses enfants,
Anne, Camille, Laure, Louis, Pauline, Félix, Alix, Marc, Paul, Marie,
ses petits-enfants,
Mme Lucien Férré,
sa mère,
Jacqueline Férré,
sa sœur,
Pierre et Colette Férré,
son frère et sa belle-sœur,
et leurs enfants,
Les familles Grimaud, Férré, Dejoie, Eraud, Chambon, Colé,
Les familles Caux, Ducournau, Menanteau,
Corinne Flegeau,
ont la tristesse de faire part du décès, le 25 septembre 1999, de

Mme Sylvie DEJOIE.

La cérémonie religieuse a été célébrée à Vertou, en l'église Saint-Martin de Vertou, le mardi 28 septembre.

La famille remercie l'ensemble du personnel du service du professeur Dabouis (CHU-Hôtel-Dieu).

– Rita Murcier-Seither,
son épouse,
Céline,
Antoine et Sylvie,
Birgit,
Thomas et Marie-Christine,
ses enfants,
Alexis,
son petit-fils,
Les familles Tessier, Murcier, Vinson, Robert,
Les petites-sœurs Annette et Marie-Edith de Jésus,
La famille Seither,
Et tous ses amis,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Alain MURCIER,
ancien journaliste au *Monde*
et à *L'Expansion*,

survenu le 27 septembre 1999, dans sa soixante et onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 30 septembre, à 10 heures, en l'église Saint-Médard, 3, place de l'Eglise, à Epinay-sur-Seine.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Epinay-sur-Seine dans le caveau de famille.

7, rue des Alliés,
93800 Epinay-sur-Seine.
(Lire ci-contre.)

– M. et Mme Maurice Kleman,
M. et Mme Roger Kleman,
M. et Mme Jean-Paul Le Queffelec,
ses enfants,
Auxquels se joignent ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Sarah (Simone) KLEMAN,
née **GOLDBERG,**

survenu le 26 septembre 1999, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

On se réunira le mercredi 29 septembre, à 9 h 30, porte principale du cimetière parisien de Bagneux.

Nous rappelons le souvenir de son époux,

Zelman (Jules) KLEMAN,

décédé le 23 mars 1960.

28, rue Lauriston,
75116 Paris.

– Christian Largeaud,
son époux,
Marie et Anne,
ses filles,
Mme Anna Cardebat,
sa mère,
ont la tristesse de faire part du décès de

Aline LARGEAUD,
née **CARDEBAT,**

survenu le 25 septembre 1999, après une longue maladie.

Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 30 septembre, à 16 heures, en l'église d'Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées).

« Et les choses lourdes
deviendront légères
et les choses légères
deviendront lourdes (...)
et le sens de ce qui était obscur
se déchiffrera. »
Jean Cocteau.

36, rue Miollis,
75015 Paris.
4, rue du Viscos,
65400 Argelès-Gazost.

– Marie-Claude Latimier,
Et toute sa famille
ont la douleur de faire part du décès de

Didier LATIMIER,
« jardinier de la qualité de la ville ».

Les funérailles civiles auront lieu le 29 septembre 1999.

38090 Villefontaine.

– Mme Raymonde Lazare,
Corinne Lazare,
Marianne Lazare,
Marc et Tiziana Lazar,
Sophie Coussein,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 21 septembre 1999, du

docteur Aurel LAZARE.

Les obsèques se sont déroulées dans la plus stricte intimité familiale.

154, rue de Lourmel,
75015 Paris.

– Mme Paul de la Taille,
son épouse,
Béatrice et Georges Barboteu,
Olivier et Gillonne de la Taille,
ses enfants,
Fabien et Aurélia Barboteu,
Gildas, Yvane et Eléonore de la Taille,
ses petits-enfants,
M. et Mme Pierre Delestre,
sa sœur et son beau-frère,
Ses neveux et nièces,
Les anciens d'Uriage,
Ses anciens élèves,
Ses amis de l'AFAE et du Forum européen,
Et tous ceux qui l'ont aimé,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le 24 septembre 1999, dans sa quatre-vingt-sixième année, du

colonel (er) Paul de la TAILLE,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
chevalier des Palmes académiques.

La cérémonie religieuse a lieu le mardi 28 septembre, à 16 heures, en l'église Saint-Vigor de Marly-le-Roi.

Cet avis tient lieu de faire-part.

14, avenue Pierre-Corneille,
78160 Marly-le-Roi.

– A l'occasion du décès de

Paul de la TAILLE,
ancien professeur de français
au Lycée International
de Saint-Germain-en-Laye,

nous souhaitons lui rendre hommage pour son enseignement hors du commun. Son esprit et son affection nous ont marqués. Il restera présent dans nos mémoires. Nous partageons la tristesse de sa famille.

Ses anciens élèves reconnaissants.
(Lire ci-contre.)

– Le Père vice-provincial des jésuites de France Sud,
La communauté jésuite du Châtelard et ses amis,
M. et Mme Jean Viard,
Mme Dominique Viard,
M. et Mme Michel Viard,
Mme Pierre-Jacques Viard,
M. et Mme Jérôme Viard,
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

Père Claude VIARD, sj,

survenu le 25 septembre 1999, à l'hôpital Lyon-Sud.

Les obsèques seront célébrées au Châtelard, route du Bruissin, à Francheville (Rhône), le mercredi 29 septembre, à 10 h 45.

– La direction,
Et le personnel de l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) d'Aix-en-Provence
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Robert MANTRAN,
membre de l'Institut,
professeur émérite
à l'université de Provence,
ancien directeur
du Centre de recherches et d'études
sur les sociétés méditerranéennes
(CRESM)
et du groupe de recherches et d'études
sur le Proche-Orient (GREPO),

survenu le 24 septembre 1999.

– Le secrétaire perpétuel,
Le bureau,
Et les membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,
ont le très grand regret de faire part du décès, survenu à Aix-en-Provence, le 24 septembre 1999, de

M. Robert MANTRAN,
membre de l'Institut,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
croix de guerre 1939-1945,
professeur émérite
de l'université de Provence,
professeur émérite
de l'Institut national des langues
et civilisations orientales.
(Lire ci-contre.)

– M. et Mme Christian et Sophie Namy,
leurs enfants, Charlotte et Vincent,
M. et Mme Léon Namy,
leurs enfants et petits-enfants,
Ainsi que les familles parentes, alliées et amies,
ont le grand regret de faire part du décès de

M. Claude NAMY,

leur très cher père, beau-père, grand-père, frère, oncle, grand-oncle, parent et ami, enlevé à leur tendre affection le 26 septembre 1999, dans sa soixante-treizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en la chapelle du Centre funéraire de Saint-Georges, à Genève, où le défunt repose, le jeudi 30 septembre, à 11 heures.

L'inhumation suivra au cimetière de Saint-Georges.

17, ch. des Palettes,
1212 Grand-Lancy (Suisse).

– Mme Anne-Marie Pesce,
Josiane et Myriam,
ses filles,
Bernard,
son fils,
Augustin,
son frère,
Ses petits-enfants,
Gisèle,
sa nièce,
Claude, Francis, Alain,
ses neveux,
Ses cousins,
Et toute sa famille du Revest,
ont la douleur de faire part du décès de

Alexandre PESCE,

survenu le 21 septembre 1999, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le samedi 25 septembre, en l'église de Porquerolles, et suivie de l'inhumation au cimetière de l'île.

Très touchée des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été prodiguées, la famille vous remercie.

Cécile PIERROT

est morte le 24 septembre 1999, à Paris. Elle avait quatre-vingt-dix-sept ans. Elle était entourée par ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Jean-Marie Grandjouan et Annie Giniès,
avec ses filles, Valentine et Emilie,
Gilles et Marie-Sylvie Grandjouan,
Pierre et Kate Grandjouan,
avec leurs fils, Thomas et Louis,
Marie Grandjouan,
Anne Grandjouan,
Sébastien Assouline,
Corinne Berthet
et son fils, Gabriel Grandjouan,
Anne Chaigneau
et sa fille, Valentine Chaigneau-Grandjouan,

Cécile Pierrot sera inhumée le mercredi 29 septembre, à 11 h 30, au cimetière de Bois-le-Roi (Seine-et-Marne).

– Jean et Martine Salmona,
ses enfants,
Marianne et Christophe Lahaye,
Isabelle Salmona,
Pierre et Marie Salmona,
ses petits-enfants,
Judith et Gabrielle Lahaye,
ses arrière-petites-filles,
ont la douleur de faire part du décès de

Henriette SALMONA,
née **LEVY,**

survenu le 23 septembre 1999, à Marseille, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Elle fut une femme exceptionnelle d'énergie, de générosité et d'optimisme. Elle aimait à dire : « Tout est possible avec la volonté. » Elle vit et vivra en nous.

L'inhumation a eu lieu le vendredi 24 septembre, dans l'intimité familiale, au cimetière de la Timone, à Marseille.

9, avenue du Maréchal-Lyautey,
Parc Talabot,
13007 Marseille.

– Hélène Gaston-Breton,
Manuel Gaston-Breton,
Marie et François Lesieur-Hébrard
et leurs enfants,
Antoine et Delphine Lesieur
et leurs enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Philippe GASTON-BRETON,
chevalier de la Légion d'honneur,
capitaine FTP,

survenu le 24 septembre 1999.

L'incinération a eu lieu le 28 septembre, au crématorium de Joigny (Yonne).

H. Gaston-Breton,
28, quai d'Orléans,
75004 Paris.

– Dinard.

Marie-Jeanne et Claude Ortemann,
Antoine et Laurence Vosluisant,
ses enfants,
Séverine et Thomas Vosluisant,
ses petits-enfants,
Lucienne Vosluisant,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Antoine VOSLUISANT,

survenu le 25 septembre 1999, à Nantes.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Saint-Enogat, à Dinard (Ille-et-Vilaine), le mardi 28 septembre, à 14 h 30, suivie de l'inhumation au cimetière de Dinard.

Anniversaires de décès

– Le 29 septembre 1998,

Henri-Michel FALAVIGNA

décédait tragiquement à l'âge de quarante-deux ans ; il a été inhumé au caveau familial de Collonges-aux-Monts-d'Or (Rhône).

Tous ceux qui l'ont connu et aimé auront une pensée affectueuse.

Le Chêne et le Roseau

« Le chêne un jour dit au roseau
N'êtes-vous pas lassé d'écouter
[cette fable ?
La morale en est détestable
Les hommes bien légers de l'apprendre
[aux marmots.
Plier toujours est trop le pli
[de l'humaine nature.
Le vent se lève sur ces mots, l'orage
[gronde
Et jette le chêne fier qui le narguait
[par terre.
Eh bien, dit le roseau, le cyclone
[est passé.
Ce que j'avais prédit n'est-il pas arrivé ?
Le géant qui souffrait, blessé,
[de mille morts, de mille peines,
Avant de mourir regardant le roseau,
[lui dit,
Je suis encore un chêne ! »
GT/1979 Jean Anouilh, *Fables.*

Messes anniversaires

– Le 5 octobre 1899 naissait à Moulins

Georges BIDAULT.

A l'occasion du centième anniversaire de sa naissance, l'association de ses Amis fera célébrer, mardi 5 octobre 1999, à 18 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, Paris-7e, une messe à sa mémoire.

Conférences

Les conférences du Salon de la copropriété
vendredi 8 octobre 1999

Copropriété : la vie au quotidien.
Sécurité : des solutions contre l'intrusion.
L'évolution de la profession de syndic.
Optimisez vos charges en rénovant votre chaufferie au gaz naturel.
Copropriété : vers une nouvelle législation ?
L'excès de formalisme est-il un danger ?
Actualité : nouvelles mesures fiscales (baisse de la TVA...).

Pour obtenir une invitation gratuite aux conférences du Salon de la copropriété (du 7 au 9 octobre), porte de Versailles, hall 4.3, adressez votre demande à :
Squad International,
17, rue de Choiseul,
75002 Paris.
Tél. : 01-47-42-79-09.

Soutenances de thèse

– Le 24 septembre 1999, **Sandrine Gaymard** a soutenu sa thèse de doctorat intitulée **« Les études supérieures comme enjeu dans un contexte de négociation implicite entre les filles d'origine maghrébine et leurs parents. Aspects conditionnels et normatifs des représentations sociales dans une situation de biculturalisme »,** sous la direction de Claude Flament, professeur émérite à l'université de Provence.

Le jury, présidé par Christian Guimelli, professeur à l'université de Provence, lui a décerné le grade de docteur en psychologie de l'université de Provence avec la mention Très Honorable et les félicitations du jury.

Communications diverses

ANTI-STRESS
Méthode Feldenkrais, Taichi-chuan.
Soirée portes ouvertes animée par Valérie Le Huche, le 1er octobre, de 19 h 30 à 21 h 30, Paris-2e.
Tél. : 01-47-23-09-11
ou 01-42-74-45-32.

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 30 septembre 1999, à 20 h 30 : M. Alexandre Adler, journaliste : **« ...Et en Russie ? ».** Tél. : 01-42-71-68-19.

LeMonde Job: WMQ2909--0036-0 WAS LMQ2909-36 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:23 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1396 Lcp:700 CMYK

Le tremblement de terre secoue la presse de Taïwan

Le « Taipei Times », nouveau quotidien anglophone, a su profiter de la catastrophe pour démontrer son indépendance, sa pugnacité et son adéquation avec les sentiments des Taïwanais. Il s'en est pris au gouvernement, aux promoteurs mais aussi aux autorités de Pékin

LA DÉMOCRATIE chinoise à Taïwan a enfin son outil de presse anglophone, un attribut qui lui manquait depuis longtemps pour sensibiliser la communauté internationale à son existence. Le *Taipei Times*, troisième quotidien anglophone de l'île après le *China Post* et le *Taiwan News* (anciennement *China News*), deux journaux qui manquent quelque peu de punch, s'est montré à la pointe des sentiments du public – par ailleurs exprimés dans plusieurs organes de presse en chinois – à l'occasion du tremblement de terre du 21 septembre et de la crise tellurique subséquente. Tout au long de cette crise, dans une maquette élégante, très aérée, en quadrichromie, le jeune quotidien – il en était à son numéro 104 le dimanche 26 septembre – a servi de caisse de résonance à l'exigence envers les autorités, aux appels à des poursuites en justice à l'encontre des promoteurs immobiliers et de leurs connexions dans l'administration et à la révulsion du public envers les efforts du gouvernement de Pékin pour récupérer la catastrophe à des fins politiques.

L'AIGUILLON DES MÉDIAS

Dirigé par Antonio Chiang, un vétéran du combat pour la liberté de la presse dans une île qui a vécu pendant trente-huit ans sous la loi martiale avant de se libéraliser à la fin des années 80, le *Taipei Times* faisait flèche de tout bois en ce numéro 104. Son *managing editor*, Anthony Lawrance, relevait, en illustration de la vitalité de la société taïwanaise devant le drame, que c'étaient bien les médias de l'île qui avaient forcé le gouvernement à reconnaître les déficiences de ses réactions initiales. Un autre collaborateur du *Taipei Times* notait toutefois qu'il avait fallu les protestations de la presse écrite pour que les chaînes de télévision publiques – seules à atteindre toute la population de l'île – ne mettent pas fin à leurs programmes exceptionnels sur les secours aux victimes au lieu d'en revenir, comme elles en avaient l'intention, à la diffusion d'insignifiants *soap operas*, moins coûteux que la véritable information.

Dans la même édition, le journal revenait, sous la plume de deux syndicalistes indépendants – Ta Ya, un animateur du syndicalisme de la communauté aborigène, traditionnellement exploitée jusqu'à l'apparition d'un mouvement revendicatif récent, et Shen Hsing-ju, directeur des relations publiques du Front du travail de Taïwan –, sur une déclaration du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui a heurté douloureusement la population meurtrie de l'île, lui adressant ses condoléances en tant que *« province de la Chine »*. C'est, écrivaient-ils, *« un affront à la solidarité dont a fait preuve le peuple de Taïwan »*, et donc une *« insulte »* en période de crise alors que cette mobilisation démontre la densité du tissu social sous-tendant son existence autonome.

Résumant ces points de vue, l'éditorialiste du *Taipei Times* relevait le contraste entre ce sens communautaire solide qu'a démontré l'île face au séisme, et les gestes de compassion d'un gouvernement continental intéressé à faire entrer la catastrophe dans ses manœuvres visant à récupérer Taïwan. Au nom d'une vieille idée de la *« mère-patrie »*, estimait-il, les dirigeants chinois *« braquent leurs missiles sur Taïwan et vont jusqu'à faire obstruction aux secours* [destinés à l'île] *»*. L'allusion vise l'obligation faite par Pékin à l'avion amenant des secouristes russes de faire le tour par la Sibérie plutôt que de traverser l'espace aérien chinois, ce qui a différé leur travail de plusieurs heures cruciales pour des vies taïwanaises.

Le dessin du jour montrait une équipe de secouristes étrangers sur une route menant à Taïwan, fermée pour les obliger à passer dans un chemin de traverse évidemment barré par un représentant du régime continental. Et l'éditorialiste de conclure : *« Y a-t-il un tribunal où nous pourrions poursuivre la "mère patrie" pour traitements honteux envers l'enfant ? »* Une manière de pousser le gouvernement à rester ferme dans une revendication d'identité nationale qui n'est pas encore du goût de tous les décideurs à Taïpeh.

Francis Deron

DANS LA PRESSE

LES ÉCHOS
Nicolas Beytout

■ On attendait le pire, mais il n'est pas venu. Certes, Lionel Jospin a fait un joli discours de gauche avec les mots et le cœur qu'il fallait, avec la rhétorique et les emportements qui font vibrer la majorité. Mais, derrière le choc des mots, on retrouve le poids de la réalité. Et celle-ci est bien différente des apparences (...).

Le « discours de Strasbourg », s'il permet de corriger le malaise politique provoqué par le « discours de France 2 », ne change rien de fondamental au cours des choses. Mais faut-il le dire ? (...) Est-ce qu'il ne vaut pas mieux se féliciter que Lionel Jospin ait préféré un discours de pure politique plutôt qu'un vrai changement de politique ?

Ne faut-il pas se satisfaire de voir que, après l'erreur de communication de Michelin, après l'erreur de communication de Lionel Jospin, il suffisait d'un simple succès de communication pour ramener le calme et la raison ?

LA TRIBUNE
Gilles Bridier

■ Les chefs d'entreprise se souviendront d'Edouard Michelin comme de celui qui, par maladresse plus que par arrogance, même si le résultat est identique, tira contre son camp en cette rentrée 1999. Car, n'en déplaise à Lionel Jospin, qui s'en défend, c'est bel et bien un certain « recentrage » à gauche qu'a dû afficher le premier ministre, poussé par le patron manufacturier. (...) Cette maladresse est d'autant plus regrettable que la conjoncture a viré au rose.

Dans ce contexte, pour mener sa lutte en faveur de l'emploi, le premier ministre a tout intérêt à préserver la dynamique des entreprises. (...) Lionel Jospin a veillé à ne pas enrayer la croissance, sans se laisser entraîner par le dérapage de Michelin.

Aux entreprises de montrer maintenant qu'elles peuvent aussi mettre en place des modes de gestion innovants pour que les salariés ne soient pas oubliés dans la nouvelle répartition des fruits de la croissance.

LE FIGARO
Michel Schifres

■ Voilà comment la France va se retrouver doter de nouvelles réglementations et de législations supplémentaires, pour cause de crise interne à la gauche. Voilà comment les entreprises vont être soumises à un peu plus de contraintes encore, sous prétexte que M. Jospin ne supporte plus d'apparaître comme « libéral » et entend conserver l'étiquette de socialiste. Et voilà comment l'espoir de triomphe des uns – par la victoire du premier ministre à l'élection présidentielle – et le souci d'exister des autres – les communistes – conduisent la France à se gaucher. (...)

Ce n'est pas que les mesures annoncées par le chef du gouvernement soient toutes contestables. (...) C'est de l'affichage. La gauche y obtient quelques gages. Et y trouve quelques réconforts. Mais la France se charge de quelques boulets.

RTL
Alain Duhamel

■ Il y avait aussi une dimension personnelle dans ce discours recadrant : Lionel Jospin est un intellectuel en politique. Il croit aux idées et aux concepts. Il se bat contre le social-libéralisme de Tony Blair ou le social opportunisme de Gerhard Schröder. Il entend incarner un réformisme social franchement de gauche. Il a donc été horrifié et ulcéré par les imputations d'abjurations ou de trahisons dont il a été l'objet.

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 9 h 10 et à 14 h 10

■

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

■

Les rumeurs du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

■

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Un dimanche sur quatre à 16 heures

■

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

home.worldnet.fr/gonnet

Un ancien fidèle de l'Eglise de scientologie tente de lutter contre son influence sur Internet

LE 15 NOVEMBRE, le tribunal correctionnel de Marseille rendra son jugement dans l'affaire des sept scientologues prévenus d'escroquerie. L'affaire est abondamment commentée sur Internet, où la guerre entre pro-scientologues et « anti-sectes » fait rage. *« Depuis le début du procès, les forums de discussion spécialisés reçoivent du monde entier des messages qui vilipendent l'attitude de la France à l'égard de la Scientologie »*, explique Roger Gonnet. Ce scientologue repenti, auteur d'un livre intitulé *La Secte*, a lancé il y a deux ans un site baptisé « Le Secticide », visant à *« contrer les prêches des adeptes de la secte »*. L'Eglise de scientologie, qui compte dans ses rangs de nombreux informaticiens, est massivement présente sur Internet. *« Elle dispose de près de quinze mille sites, fabriqués de façon automatisée. Le but de la manœuvre est de noyer sous le nombre les sites des opposants. Heureusement, les moteurs de recherche ont compris l'astuce, et n'en répertorient que soixante-dix. »*

Pour les scientologues, l'enjeu est de taille puisque les sites « anti-sectes » publient des informations puisées dans les documents internes de la secte. C'est le cas du « Secticide », qui annonce dès sa page d'accueil : *« Passez commande gratuitement des secrets de la secte. Vous recevrez le tout par mail. »* Il s'agit en réalité d'une liste de « textes secrets » auxquels n'accèdent, moyennant 1 million de francs, que les fidèles ayant atteint un haut grade dans la hiérarchie.

Le site de M. Gonnet publie également des comptes-rendus de jugement, des actes de colloque et des articles de presse récupérés en France et à l'étranger. Il propose en téléchargement gratuit plusieurs ouvrages critiques à l'égard de la Scientologie, introuvables en librairie.

Pour nourrir cette base de données, M. Gonnet échange régulièrement des renseignements avec une centaine d'internautes luttant pour la même cause. *« Nous formons une communauté informelle, baptisée ARS, du nom du forum de discussion international "alt.religion.scientology", sur lequel nous nous réunissons quotidiennement. »* Il y a quatre ans, ce forum avait failli disparaître, pour cause d'asphyxie : *« Nous recevions entre dix et vingt mille messages adressés automatiquement toutes les nuits, envoyés dans le but d'engorger nos serveurs. »* Pour contrer ces attaques, les membres d'ARS ont mis au point un logiciel-filtre : *« Face aux sectes, nous sommes dans la position de David contre Goliath. Notre petit caillou à nous, c'est Internet. »*

Christophe Labbé et Olivia Recasens

SUR LA TOILE

BONNES AFFAIRES

■ La société française CSK a ouvert un nouveau site de vente entre particuliers, à prix fermes ou en enchères, baptisé « affaireconclue ». Le prix d'une annonce varie entre 15 et 200 francs, l'inscription est gratuite pour les acheteurs. CSK a ouvert son site aux petites annonces des professionnels et a passé des accords avec des hôtels et des salles de spectacle qui offrent leurs invendus du jour et du lendemain à prix cassés.
www.affaireconclue.com

TRAFIC

■ La police espagnole a arrêté deux trafiquants qui vendaient des objets d'art aux enchères sur Internet, à partir d'un site Web hébergé en Californie. Il s'agissait essentiellement d'objets volés sur des sites archéologiques espagnols. Les clients étaient principalement américains, canadiens, australiens, allemands, portugais et français. – *(AFP.)*

PIRATAGE

■ Un informaticien de Montpellier a été condamné à 4 000 francs d'amende et deux cents heures de travaux d'intérêt général pour avoir vendu *via* Internet des CD de musique piratée. – *(AFP.)*

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€)par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR 134031

ORGANISME CRÉANCIER : *LE MONDE*
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom.....
Prénom .....
N° .....rue.....
Code postal ..... Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue.....
Code postal ..... Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Où est passée Jessica ? *par Alain Rollat*

IL FAUT rendre justice à Jean-Luc Delarue : il est parfait dans son rôle de préposé du service public au cocooning télévisuel. Si parfait que France 2 pratique désormais le *reality show* sans que nul s'en émeuve. Plus personne ne s'étonne que la télévision soit conduite à court-circuiter les institutions défaillantes pour se substituer à la famille, à l'école, à la médecine, à la psychanalyse, à la police, à la justice, etc. La décomposition du corps social semble devenue une banalité, un sujet accessoire, un décor pour *prime time*. Qui se souvient des polémiques soulevées naguère par « Perdu de vue », « Mea Culpa », « L'Amour en danger» ? Le voyeurisme télévisuel est entré dans les mœurs. Il faut dire que Jean-Luc Delarue le pratique avec une hypocrisie pleine de tact. Son émission de lundi soir, qui s'interrogeait sur la maternité des adolescentes (« Devenir mère à seize ans »), mélangeait les genres avec une indéniable subtilité.

On y racontait, en parallèle, l'histoire de Sabrina, Irena et Cyrielle, trois jeunes collégiennes ayant en commun d'assumer la maternité à un âge où la plupart des adolescentes qui tombent enceintes, avortent ou accouchent sous X. Les caméras, pendant plusieurs mois, avaient partagé leur intimité. Il eût suffi de laisser parler les images pour obtenir un excellent mélodrame documentaire sur l'utilité du planning familial. Mais la loi du *prime time* exige du spectacle. Jean-Luc Delarue a organisé le suspense en découpant cette enquête comme un feuilleton. Les téléspectateurs ont été tenus en haleine par d'insoutenables questions : « *Elles sont encore enfants, sauront-elles devenir mères ?* » ; « *Quelle sera l'attitude des pères ?* » ; « *Celui de la petite Inès osera-t-il enfin affronter sa famille et revenir auprès de Sabrina ?* » ; « *Irena restera-t-elle avec sa mère ou finira-t-elle par retrouver Jean-Philippe ?* » ; « *Alexandre assumera-t-il jusqu'au bout la paternité de l'enfant de Cyrielle ?* ».

Le *happy end* obligatoire a tenu toutes ses promesses. Comme le public insistait pour savoir pourquoi il était prêt à remplacer le vrai père de l'enfant de Cyrielle, sa voisine de palier, le bienheureux Alexandre a même fini par murmurer, en direct : « *Je l'aime...* »

Il ne reste donc plus qu'à savoir ce qu'est devenue Jessica, la quatrième des adolescentes dont la présence était programmée, celle qui, selon *Télé 7 jours*, « *devait accoucher un mois après le début du tournage et quitter ensuite le nid familial pour s'installer avec le papa* ». Où est-elle passée ? Que cache son absence inexpliquée ? Erreur de casting ? Doublon ? Contentieux ? Rendez-nous Jacques Pradel !

LeMonde Job: WMQ2909--0037-0 WAS LMQ2909-37 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 09:15 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1397 Lcp:700 CMYK

MARDI 28 SEPTEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Chine, cinquante ans de communisme. **Forum Planète**
23.00 Fusions d'entreprises, la loi du plus fort. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Leslie Winner ; Everything but the Girl, Mary J. Blige. **Canal +**
19.30 Rive droite, rive gauche. Oliver Stone. **Paris Première**
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. **LCI**
20.10 Le Talk Show. **LCI**
20.50 Pourquoi ça marche ? Aujourd'hui, le monde est à vous. **M 6**
21.00 Le Gai Savoir. Umberto Eco. **Paris Première**
22.40 Célébrités. Avec Antoine de Caunes, Jean-Claude Brialy. **TF 1**
22.55 La Vie à l'endroit. L'amour fou des jumeaux. **France 2**
23.20 Comment ça va ? Les troubles sexuels féminins. Un laboratoire de haute sécurité. Des implants pour échapper à la surdité. Comment ça marche ? **France 3**
0.20 T'as pas une idée ? Diane Kurys. **Canal Jimmy**
0.30 Zone interdite. Quand la famille éclate. **M 6**

DOCUMENTAIRES

20.15 La Vie en feuilleton. Bonn, Berlin, la capitale fait ses valises. [2/4]. **Arte**
20.30 La Vie rêvée de Lada Nikolenko. **Planète**
20.45 La Vie en face. Heimatfront, la guerre au quotidien en Allemagne [5/6]. **Arte**
21.35 Les Hommes des glaces. La course vers le pôle. **Odyssée**
21.45 Roland Barthes. [4/4]. **Histoire**
22.25 Les Grandes Expositions. Ramsès le Grand. **Planète**
22.30 Danger réel. Explosions. **13ème RUE**
22.30 Carnets de vol. [25/25]. Pilote de chasse. **Odyssée**
22.45 La Route de Bolivar. [2/2]. **Histoire**
22.55 Le Fracas des ailes, la 2e Guerre mondiale vue du ciel. **Planète**
23.15 Les Grands Criminels. Crimes sous l'Occupation. **Odyssée**
23.35 La Vie en face. Pour l'amour de l'Inde. **TSR**
23.40 Behind the Music. Ozzy Osbourne. **Canal Jimmy**

SPORTS EN DIRECT

18.00 Football. Coupe de l'UEFA. Match retour. Montpellier - Etoile Rouge de Belgrade. **Eurosport**
20.00 Hockey sur glace. Lugano - Amiens. **Pathé Sport**
20.35 Football. Ligue des champions. **Canal + vert**
20.45 Football. Ligue des champions. Bordeaux - Spartak Moscou. **Canal +**
21.00 Boxe. Poids super-mi-moyens. Jorge José Araujo Alonso - Miguel Dominguez. **Eurosport**

COURTS MÉTRAGES

21.45 Le Maître flamand. Susan Seidelman. **Arte**
22.15 Initiation d'une vierge. Janusz Majevski. **Arte**
22.40 Une histoire d'eau. Bob Rafelson. **Arte**
23.05 Vroom vroom ! Melvin van Peebles. **Arte**
23.35 Sambolico. Mika Kaurismäki. **Arte**
0.05 Une mémoire d'éléphant. Detlev Buck. **Arte**
0.15 Libre court. Prix Kieslowski 1977-1998. **France 3**

SÉRIES

20.35 Code Quantum. Quand l'orage gronde. La vie ne tient qu'à une chaîne. **Série Club**
20.50 La Vie à cinq. Attirances. **Téva**
21.00 Comment devenir une rock star ? La signature du contrat (v.o.). **Canal Jimmy**
21.40 Ally McBeal. Fools Night Out (v.o.). **Téva**
21.45 That 70's Show. La guerre des sexes. **Canal Jimmy**
22.05 C-16. Carte de séjour. **Série Club**
22.10 Friends. Celui qui ne supportait pas les poupées (v.o.). **Canal Jimmy**
22.40 Les Soprano. La nouvelle ère. **Canal Jimmy**
1.50 Star Trek, Voyager. Encore et encore (v.o.). **Canal Jimmy**
2.35 Star Trek, Deep Space Nine. Equilibrium (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

17.00 Autant en emporte le vent ■ ■ ■
Victor Fleming (Etats-Unis, 1939, v.o., 225 min) ✪. **Histoire**
18.20 Le Silence des agneaux ■ ■ ■
Jonathan Demme (Etats-Unis, 1990, 115 min) ✪. **Cinéfaz**
18.30 Le Couvent ■ ■
Manoel De Oliveira (Portugal, 1995, v.o., 90 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
18.40 Ceux de chez nous ■ ■
Frank Launder et Sidney Gilliat (Grande-Bretagne, 1943, N., v.o., 100 min) ✪. **Ciné Classics**
19.30 Alerte aux Indes ■ ■
Zoltan Korda (Grande-Bretagne, 1938, 95 min) ✪. **Cinétoile**
19.50 La Belle et le clochard ■ ■
Walt Disney (Etats-Unis, 1955, 90 min) ✪. **Disney Channel**
20.15 2001, l'odyssée de l'espace ■ ■ ■
Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1968, 135 min) ✪. **Cinéfaz**
21.00 La Passante du Sans-souci ■ ■
Jacques Rouffio (France, 1981, 115 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
21.05 Un frisson dans la nuit ■ ■
Clint Eastwood (Etats-Unis, 1971, v.o., 100 min) ✪. **Cinétoile**
22.30 Lolita ■ ■
Stanley Kubrick (Grande-Bretagne, 1962, N., v.o., 150 min) ✪. **Cinéfaz**
0.20 Les Rothschild ■ ■
Alfred Werker (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 90 min) ✪. **Ciné Classics**

© GAUMONT

0.25 Série noire ■ ■ ■
Alain Corneau. Avec Patrick Dewaere, Bernard Blier (France, 1979, 110 min) ✪. **Cinétoile**
1.00 Les Grands Magasins ■ ■
Mario Camerini (Italie, 1939, N., v.o., 85 min) ✪. **France 2**
1.50 Un monde à part ■ ■
Chris Menges (Grande-Bretagne, 1988, 110 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Le Bigdil.
19.55 Clic et net.
19.57 L'Air d'en rire.
20.00 Journal, Météo.
20.48 5 millions pour l'An 2000.
20.50 La Chèvre ■ Film. Francis Veber. ✪.
22.40 Célébrités.
0.05 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.30 TF 1 nuit, Météo.
0.43 Clic et net. Les robots.
0.45 Reportages. Le bruit, cauchemar du siècle.

FRANCE 2

17.55 Le Prince de Bel-Air. ✪.
18.25 Hartley, cœurs à vif. ✪.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Crocodile Dundee II Film. John Cornell. ✪.
22.55 La Vie à l'endroit. L'amour fou des jumeaux.
0.30 Journal, Météo.
0.55 Présentation du Ciné-club.
1.00 Ciné-club. Cycle Téléphones blancs. Les Grands Magasins ■ ■ Film. Mario Camerini (v.o.). ✪.

FRANCE 3

18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa Si La.
20.35 Tout le sport.
20.55 Questions pour un champion.
22.50 Météo, Soir 3.
23.20 Comment ça va ? Les troubles sexuels féminins.
0.15 Libre court. *Mes quatre dernières volontés.* Angelo Camille. *Le Cercle.* Manuel Schapira.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.45
18.20 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. Ligue des champions. **20.45** Bordeaux - Spartak Moscou.
23.44 Les Têtes. Blanche-Neige. ✪.
23.45 187, code meurtre ■ Film. Kevin Reynolds (v.o.). ✪.
1.40 Les Etrangleurs de Bombay ■ Film. Terence Fisher (v.o.). ✪.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 La Vie en feuilleton [2/4].
20.45 La Vie en face. Heimatfront, la guerre au quotidien en Allemagne [5/6].
21.40 Thema. Les contes de la séduction. 21.45 Le Maître flamand. Susan Seidelman. ✪. **22.15** Initiation d'une vierge. Janusz Majevski. ✪. **22.40** Une histoire d'eau. Bob Rafelson. ✪. **23.05** Vroom vroom ! Melvin van Peebles (v.o.). ✪. **23.35** Sambolico. Mika Kaurismäki (v.o.). ✪. **0.05** Une mémoire d'éléphant. Detlev Buck (v.o.). ✪.
0.35 Mais qui a tué Harry ? ■ Film. Alfred Hitchcock (v.o.). ✪.

M 6

18.25 The Sentinel. ✪.
19.20 Dharma & Greg. ✪.
19.50 La sécurité sort de la bouche des enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer. ✪.
20.40 Décrochages info, Le Six Minutes sur le siècle, E = M 6 découverte.
20.50 Pourquoi ça marche ? Aujourd'hui, le monde est à vous.
22.50 Une ville trop tranquille. Téléfilm. David Decoteau. ✪.
0.30 Zone interdite. Quand la famille éclate.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Prima la musica.
21.20 Expresso, Poésie sur parole.
21.30 Multidiffusion.
22.10 Carnet de notes. Libre cour.
22.30 Surpris par la Nuit.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal.
22.30 Suivez le thème. Mood Indigo.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Boccherini. **20.40** Tolstoï et la musique. Œuvres de Beethoven, Haydn, Mozart...
22.33 Les Soirées... (suite). Œuvres de Beethoven, Taneiev...

Le Monde TELÉVISION

TF 1

20.50 La Chèvre ■

La fille du PDG d'une grande société parisienne, distraite et malchanceuse, est enlevée pendant ses vacances au Mexique. Le détective Campana revient bredouille de son enquête. Le psychologue de l'entreprise conseille de lui adjoindre un homme qui aurait la poisse autant qu'elle, qui attirerait les ravisseurs. Pierre Richard associé à Gérard Depardieu, dans une suite d'aventures cocasses.

M6

20.50 Pourquoi ça marche

Le magazine présenté par Laurent Weil et Olivia Adriaco propose les mille et une manières de pénétrer dans le monde new-yorkais, les jeux sur Internet qui le transforment en cour de récréation mondiale, l'éventail qu'offrent les centaines de télévisions disponibles sur les bouquets satellitaires. Ainsi que les difficultés et les avantages, lorsqu'on poursuit ses études supérieures en Europe.

FRANCE 2

22.55 L'Amour fou des jumeaux

« La Vie à l'endroit », le magazine de Mireille Dumas, revient à l'antenne avec un reportage fascinant sur l'univers de la gémellité. Il est tourné à Pleucadeuc, un bourg du Morbihan, où se rassemblent le 15 août plus d'un millier de jumeaux. Un univers de l'amour inaltérable mais aussi celui d'un enfermement. Cent cinquante millions de jumeaux existeraient de par le monde.

MERCREDI 29 SEPTEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Train, l'Europe à grande vitesse. Invités : Philippe Citroën, Hubert Dumesnil, Anne-Marie Idrac, Jean Sivardière. **Forum Planète**

MAGAZINES

16.10 et 20.10 Le Talk Show. **LCI**
17.00 Les Lumières du music-hall. Gérard Lenorman. Michel Berger. **Paris Première**
17.40 Le Débat de Pierre-Luc Séguillon. **LCI**
18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Eddy Mitchell, Death in Vegas ; Stéphane Peyron, Florent Pagny. **Canal +**
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. **LCI**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Heimatfront, la guerre au quotidien en Allemagne : la chute. **Arte**
21.05 L'Hebdo. Au risque du pouvoir. Rosetta et ses frères. **TV 5**
21.10 Les Dossiers du Grand Journal. **LCI**
22.45 Ça se discute. Qu'est-ce qui peut briser un couple ? **France 2**
23.05 Les Dossiers de l'Histoire. Le siècle des intellectuels [1/5] : Zola - Barrès (1898-1918). **France 3**
0.25 Pourquoi ça marche ? Aujourd'hui, le monde est à vous. **M 6**

DOCUMENTAIRES

17.45 Roland Barthes. [3/4]. **Histoire**
17.55 La Magie du climat. [3/6]. Les ailes de la peur. **La Cinquième**
18.00 L'Actors Studio. Paul Newman. **Paris Première**
18.05 Sortie de camion. Australie, la route Tanami. **Odyssée**
18.10 Les Plus Beaux Jardins du monde. [12/12]. **Planète**
18.30 Titien, théâtre. **Mezzo**
18.40 L'Islam en questions. [3/3]. La France. **Planète**
19.00 Le Bogue de l'an 2000. **Arte**
19.30 L'Etrange Histoire du cancer d'Henrietta. **Planète**
19.30 Qiuci, un royaume bouddhique sur la Route de la soie. [4/4]. Au royaume des fresques bouddhiques. **Odyssée**
19.45 Nomenklatura. **Histoire**
20.15 La Vie en feuilleton. Bonn, Berlin, la capitale fait ses valises [3/4]. **Arte**
20.20 Il était une fois le royaume d'Angleterre. Peterborough and Ely. **Odyssée**
20.30 Au bout du rail. L'aérotrain. **Planète**
20.45 Les Origines de la guerre. [4/8]. Grande-Bretagne. **Histoire**
20.45 Appel d'air. [3/6]. Dubaï - Oman. **Odyssée**
20.55 Le Passage du millénaire. Vers l'éternelle jeunesse ? **France 3**
21.25 Vietnam, 10000 jours de guerre. [9/13]. **Planète**
21.40 Les Pandas sous les nuages. **Odyssée**
21.45 Le Syndrome afghan. **Histoire**
22.00 Soviet Echoes. **Muzzik**
22.15 Samir. **Planète**
22.30 La Nuit du renard. **Odyssée**
22.45 Une histoire de la médecine. [3/8]. L'hôpital, de la charité à l'ordinateur. **Histoire**
22.55 Elizabeth II : les années dorées. **Odyssée**
23.00 Un jour, je serai secrétaire. **Téva**
23.15 Sport extrême. [13/13]. L'album souvenir. **Planète**
23.30 La Course aux dipômes. **Téva**
23.40 Qui a tué le juge Falcone ? **TSR**
23.45 La Vie rêvée de Lada Nikolenko. **Planète**
23.55 La Vie en mer du Nord. **Odyssée**
0.05 La Case de l'oncle Doc. Chronique d'une fin d'été. **France 3**
0.10 Calcutta, ville du cinéma. **Ciné Cinémas**
0.25 La Lucarne. Sur les cimes tout est calme. **Arte**

SPORTS EN DIRECT

15.00 Tennis. Coupe du Grand Chelem. A Munich. **Eurosport**
20.45 Football. Ligue des champions. Manchester United - Marseille. **TF 1**

MUSIQUE

19.30 Concerti grossi no 9 à 12 et variations sur « La Follia ». Basilique Saint-Marc, Venise 1986. Musique de Corelli. par I Solisti Veneti, dir. Claudio Scimone. **Mezzo**
20.45 Ruben Gonzales. « Les Nuits du Sud ». **Mezzo-Radio Latina.**
21.50 Musica. *L'Enlèvement au sérail.* Opéra de Mozart. Mise en scène. Hans Neuenfels. Par le Staatsorchester de Stuttgart et le Chœur du Staatsoper, dir. Lothar Zagrosek. **Arte-France-Musiques**
21.55 Motown Live. **Paris Première**
22.55 Jazz of the World. Montreux 96. **Muzzik**
23.55 Verdi, Quatuor à cordes et quatre pièces sacrées. Froukje Hoitinga, soprano solo et l'Orchestre du Concertgebouw, dir. Riccardo Chailly. **Muzzik**

THÉÂTRE

23.15 Lily et Lily. Comédie de Barillet et Grédy. Mise en scène. Pierre Mondy. Avec Jacqueline Maillan, Jacques Jouanneau. **TMC**

TÉLÉFILMS

17.25 L'Enfant et les Loups. Pierre-Antoine Hiroz. **Festival**
19.05 Meurtres pour mémoire. Laurent Heynemann. **Festival**
20.40 Fleur d'angoisse. Corey Allen. **RTL 9**
20.55 La Rivale. Alain Nahum. **France 2**
22.45 Un monde meilleur. Laurent Dussaux. **M 6**
23.35 Le Cri coupé. Miguel Courtois. **Festival**

SÉRIES

17.25 Highlander. Traque sur ordinateur. **M 6**
17.50 Le Prince de Bel-Air. La dent du bonheur. **France 2**
18.20 The Sentinel. Come-back. **M 6**
18.45 Friends. Celui qui se sacrifiait. **France 2**
19.15 Le Prisonnier. Danse de mort. **Série Club**
19.20 Dharma & Greg. Quand l'otarie rit ! **M 6**
20.00 That 70's Show. La guerre des sexes. **Canal Jimmy**
20.05 Happy Days. Sorcellerie. **Série Club**
20.15 Friends. [2/2]. Celui qui devient papa. **RTL 9**
20.30 Crimes en série. Nature morte. **Festival**
20.35 Homicide. [1 et 2/2]. Incendie. **Série Club**
20.45 New York District. Un mort encombrant. Brebis galeuse. **13ème RUE**
20.55 Ally McBeal. Péché d'amour. Montrez-moi vos dents. **M 6**
21.05 Star Trek, Voyager. Encore et encore. **Canal Jimmy**
22.00 Star Trek, Deep Space Nine. Equilibrium. **Canal Jimmy**
22.10 Cadfael. Un cadavre de trop. **Festival**
22.10 Leaving L.A. Now ? (v.o.). **Série Club**
22.50 Father Ted. Botter le cul de monseigneur Brennan (v.o.). **Canal Jimmy**
0.40 Les Soprano. La nouvelle ère (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

13.35 Le Couvent ■ ■
Manoel De Oliveira (Port., 1995, v.o., 90 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**

COLLECTION CHRISTOPHE L.

15.05 Barry Lyndon ■ ■ ■
Stanley Kubrick. Avec Marisa Berenson, Ryan O'Neal (GB, 1975, 185 min) ✪. **Cinéfaz**
15.40 New York 1997 ■ ■ ■
John Carpenter (EU, 1981, 95 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**
15.45 Les Rothschild ■ ■
Alfred Werker (EU, 1934, N., v.o., 90 min) ✪. **Ciné Classics**
16.30 Voyage au début du monde ■ ■
Manoel De Oliveira (Fr. - Port., 1997, 95 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
17.15 Ceux de chez nous ■ ■
Frank Launder et Sidney Gilliat (Grande-Bretagne, 1943, N., v.o., 105 min) ✪. **Ciné Classics**
17.45 Quai des Orfèvres ■ ■ ■
Henri-Georges Clouzot (Fr., 1947, N., 105 min) ✪. **Cinétoile**
18.05 La Passante du Sans-souci ■ ■
Jacques Rouffio (France, 1981, 115 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
18.55 Los Angeles 2013 ■ ■
John Carpenter (EU, 1996, v.o., 100 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**

COLLECTION CHRISTOPHE L.

20.30 La Femme aux chimères ■ ■
Michael Curtiz. Avec Lauren Bacall, Kirk Douglas (EU, 1950, N., v.o., 115 min) ✪. **Ciné Classics**
20.30 Nos funérailles ■ ■
Abel Ferrara (Etats-Unis, 1996, 100 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
21.00 Un monde à part ■ ■
Chris Menges (GB, 1988, v.o., 110 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
22.25 Aimez-moi ce soir ■ ■
Rouben Mamoulian (EU, 1932, N., v.o., 90 min) ✪. **Ciné Classics**
22.40 Le Monde perdu, Jurassic Park ■ ■
Steven Spielberg (EU, 1997, v.o., 119 min) ✪. **Canal +**
23.20 Usual Suspects ■ ■
Bryan Singer (Etats-Unis, 1994, 100 min) ✪. **Cinéstar 1**
0.30 Short Cuts, les Américains ■ ■
Robert Altman (EU, 1992, v.o., 185 min) ✪. **Cinéfaz**
1.05 Le Silencieux ■ ■
Claude Pinoteau (Fr., 1972, 110 min) ✪. **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.40 Cinq sur 5 ! ✪.
16.40 Medicopter. ✪.
17.35 Melrose Place. ✪.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
19.55 Clic et net.
19.57 L'Air d'en rire.
20.00 Journal, Météo.
20.33 5 millions pour l'An 2000.
20.35 Football. Ligue des champions. **20.45** Manchester United - Marseille. **22.40** Résumés.
0.50 Nautisme. Spécial défi français.

FRANCE 2

15.50 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons.
16.45 Cap des Pins. ✪.
17.10 Un livre, des livres.
17.15 Rince ta baignoire.
17.50 Le Prince de Bel-Air. ✪.
18.15 Une fille à scandales. ✪.
18.45 Friends. ✪.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo.
20.55 La soirée continue. La Rivale. Téléfilm. Alain Nahum. ✪. **22.45** Ça se discute. Qu'est-ce qui peut briser un couple ?
0.50 Journal, Météo.
1.15 Des mots de minuit. Manière de voir. Eteignez vos portables !

FRANCE 3

16.10 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa Si La.
20.35 Tout le sport.
20.55 Le Passage du millénaire. Vers l'éternelle jeunesse ?
22.35 Météo, Soir 3.
23.05 Les Dossiers de l'Histoire. Le siècle des intellectuels [1/5].
0.05 La Case de l'oncle Doc. Chronique d'une fin d'été.
1.05 Nocturnales. Orchestre philharmonique de Monte-Carlo.

CANAL +

15.40 Seinfeld. ✪.
16.05 Total Recall 2070. ✪.
16.45 Raz de marée. Téléfilm. George Miller. ✪.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.20 Nulle part ailleurs.
21.00 Train de vie ■ Film. Radu Mihaileanu. ✪.
22.39 Les Têtes. Métro 2. ✪.
22.40 Le Monde perdu, Jurassic Park ■ ■ Film. Steven Spielberg (v.o.). ✪.
0.40 Champions League.
1.15 Les Naufragés du Pacifique ■ Film. Stewart Raffill (v.o.). ✪.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 En juin, ça sera bien.
16.00 T.A.F.
16.30 Alf. ✪.
16.55 Cinq sur cinq.
17.10 Culture basket.
17.30 100 % question.
17.55 La Magie du climat. [3/6].
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Connaissance.
19.40 Sous le ciel de Paris. ✪.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 La Vie en feuilleton. [3/4].
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Heimatfront, la guerre au quotidien en Allemagne : la chute [6/6].
21.40 Les Cent Photos du siècle. *Gandhi,* Margaret Bourke-White (1946).
21.50 Musica. *L'Enlèvement au Sérail.* Opéra de Mozart. En simultané sur *France-Musiques.*
0.25 La Lucarne. Sur les cimes tout est calme.
1.35 Le Mécano de la « General » ■ ■ ■ Film muet. Buster Keaton et Clyde Bruckman. ✪.

M 6

17.25 Highlander. ✪.
18.20 The Sentinel. ✪.
19.20 Dharma & Greg. ✪.
19.50 La sécurité sort de la bouche des enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer. ✪.
20.40 Décrochages info, Le Six Minutes sur le siècle, Avant 1e .
20.55 Ally McBeal. Péché d'amour. ✪. Montrez-moi vos dents. ✪.
22.45 Un monde meilleur. Téléfilm. Laurent Dussaux. ✪.
0.25 Pourquoi ça marche ? Aujourd'hui, le monde est à vous.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Prima la musica.
21.20 Expresso, Poésie sur parole.
21.30 Multidiffusion.
22.10 Carnet de notes [1/3].
22.30 Surpris par la Nuit.

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
20.00 Soirée Mozart. Magazine.
21.50 L'Enlèvement au Sérail. Opéra de Mozart. Par le Chœur de Staatsoper, et le Staatsorchester de Stuggart, dir. Lothar Zagrosek. En simultané sur *Arte.*
0.30 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio Classique.
20.15 Les Soirées. Œuvre d'Adam. Par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Michael Tilson-Thomas ; Œuvres de Chopin. **20.40** Il Zite'n galera de Leonardo Vinci. Œuvres de Vinci.
22.56 Les Soirées... (suite). Œuvres de Marcello.

Le Monde TELÉVISION

FRANCE-MUSIQUES

10.30 Debussy en noir et blanc [3/5]

Debussy a joué Wagner et Tchaïkovski, il a même écrit une *Valse romantique,* ébauché une *Symphonie.* Il ne dédaignait pas non plus de suggérer l'Antiquité grecque, les polyphonies de la Renaissance ou le classicisme de Couperin et des *Fêtes galantes.* Il eut aussi un faible pour l'exotisme, pour le folklorisme (cocardier ou anglo-saxon) et même pour le jazz.

FRANCE 3

23.05 Le Siècle des intellectuels

Une série de cinq films, adaptée de l'ouvrage homonyme de Michel Winock, il évoque *Les Années Zola-Barrès (1898-1918),* période pendant laquelle est né le mot « intellectuel », lors de l'affaire Dreyfus. Les intellectuels français défilent sous nos yeux en rangs serrés, infatigables combattants des grandes batailles du siècle, et notamment des guerres, coloniales, civiles ou mondiales.

ARTE

0.25 Sur les cimes tout est calme

Un remarquable document sur le quotidien de la guerre 1914-1918, de Yervant Gianikian et Angela Ricci Lucchi. Produit par le Musée d'histoire italien et le Musée d'histoire de Trente, ce film, stupéfiante archéologie des images, est bâti à partir d'archives et de la collection privée d'un des premiers documentaristes de guerre, Luca Comerio, cinéaste futuriste mort en 1940.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
✪ Tous publics
Ⓞ Accord parental souhaitable
Ⓐ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
Ⓟ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
Ⓒ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

LeMonde Job: WMQ2909--0038-0 WAS LMQ2909-38 Op.: XX Rev.: 28-09-99 T.: 10:58 S.: 111,06-Cmp.:28,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:1398 Lcp:700 CMYK

Le Monde
MERCREDI 29 SEPTEMBRE 1999

Les intéressants

par Pierre Georges

COMMENT dit-on déjà dans les cours de récréation de quelqu'un qui en fait un peu trop ? Ah oui : celui-là *« il fait son intéressant ! »* Ce n'est pas tout à fait, du moins on l'espère, le type de personnage susceptible de passionner les écoles, mais voici que la Cicciolina fait, comme qui dirait, son intéressante.

L'ex-étoile, désormais hors cadrage, du cinéma porno italien, vient en effet de révéler aux foules que, dans une vie antérieure et déjà dissolue, elle fut espionne. Jeune espionne certes, car il faut bien qu'espionnage se passe, mais espionne chargée par les services secrets communistes et, selon la technique ancestrale du polochon hongrois, de soutirer des renseignements et confidences à ses chers visiteurs.

Voilà bien qui manquait à sa gloire vieillissante. Car, outre ce petit côté Mata-Hari du pauvre, payable en forints – *« J'ai touché entre 20 000 et 30 000 forints par cas »*, confesse-t-elle élégamment –, Ilona Staller, son nom de jeune fille hongroise, s'inscrit dans une mode littéraire qui fait fureur : avoir été espion. Ou comment j'ai servi les services, tome premier !

Il n'est de jour désormais où, sous chaque pierre, sous chaque livre, l'actualité ne découvre un espion, l'emprise maligne et maléfique de l'Empire du mal, une délicieuse mamy confiture anglaise ici, la Cicciolina là. Des espions, des espionnes partout, ailleurs comme ici, femmes à (fausse) barbe, hommes à faux nez, sous les lits, les bureaux, dans les journaux les plus respectables et les entreprises les mieux surveillées. Espion es-tu là ? Les guéridons littéraires tournent à grande vitesse effectivement et les esprits espions frappent hardiment, à larges coups sourds, leurs mémoires d'outre-Mur. Alors la Cicciolina aussi ? *Se non è vero...*

Admettons-le, la transition s'avère un peu délicate. Passer de la Cicciolina à José Bové, comme cela sans préavis ni précaution, est un exercice périlleux. Tant les personnages ne relèvent pas, si l'on ose dire, du même registre. Et pourtant il semble, voyez comme la presse brûle vite ce qu'elle a célébré, que le Robin des Causses commence, un peu trop, à faire son *« intéressant »*.

Le preux chevalier de la lutte héroïque contre l'abominable mal bouffe, portant encore aux poignets les infâmes stigmates des menottes et surfant comme une vieille bête rouée sur la vague médiatique, ne cesse plus de nous dire ce qu'il faudrait faire et ne pas faire, manger et ne pas manger, boire et ne pas boire.

Les *fatwas* du révérend père José tombent comme à Gravelotte ! Le Big Mac ? Interdit ! Le McChicken ? Prohibé ! Le McFish ! Défendu ! Et maintenant le Coca-Cola, il faut, dit-il, couper la route du Coca-Cola ! Mais quoi ? Est-il vraiment pour la paix des familles françaises, ce vertueux indigné de la mondialisation ? Est-il capable de fournir une alternative au McDrive qui assure les transhumances heureuses et fournit aux parents un alibi parfait pour tâter, délicieusement coupables, de la mal bouffe ? Bref est-il en mesure de conseiller à tout un pays, comme il l'a fait lui-même, de ne plus boire de Coca-Cola ? Autant vouloir ouvrir de suite, dans toutes les écoles de France, des centres de cure pour tous nos chers Cocas Coliques Anonymes !

Les manifestations de lycéens contre leurs conditions d'études s'amplifient

Le ministère de l'éducation assure que le manque d'enseignants est lié à des « aléas normaux »

REBELOTE ? Un an après les manifestations d'octobre 1998, après Cahors, Castres, Perpignan, Montpellier, Poitiers et Toulouse, les lycéens ont manifesté, lundi 27 septembre, dans les rues d'Avignon (*lire ci-contre*) pour réclamer des moyens supplémentaires. Ils étaient 300 à Montpellier (Hérault), venus des lycées professionnels de la périphérie, 400 à Metz (Moselle), pour protester contre l'augmentation des tarifs des équipements sportifs de la ville, et 700 à Muret (Haute-Garonne). Dans cette ville, les manifestants ont fait une quête auprès de la population pour se rendre à Toulouse, mardi 28 septembre, afin de participer à une manifestation départementale.

La grogne s'amplifie parmi les lycéens, renforcée par le sentiment que les promesses du plan d'urgence d'octobre 1998 n'ont pas été tenues. Comme l'an dernier, le ministère de l'éducation nationale se dit *« serein »* et n'évoque que des *« aléas normaux »*. Alors que *« le jour de la rentrée a été globalement réussi »*, selon Pierre Ulrich, conseiller technique de Claude Allègre, le ministère a affirmé entrer *« dans une phase d'ajustements techniques habituels et* [n'a] *enregistré que 130 à 140 signalements de difficultés »*. Seuls des *« phénomènes conjoncturels inattendus »*, tels que l'augmentation du nombre de congés de longue durée – maternité et mise en disponibilité –, compliqueraient actuellement la tâche des responsables de la Rue de Grenelle (*Le Monde* du 25 septembre).

Affirmant que les rectorats ont *« les moyens de résorber les difficultés »* – grâce, notamment, au recrutement de 5 000 à 6 000 contractuels –, M. Ulrich constate *« un essor d'exigence des usagers »*. *« Des situations qui étaient tolérées avant sont aujourd'hui refusées »*, explique-t-il. Et le conseiller technique d'ajouter : *« Nous avons fait des progrès grâce à la gestion déconcentrée des postes d'enseignants, mais nous sommes dépassés par le client. »* Quant aux effectifs, le ministère assure que l'objectif de 35 élèves au maximum par classe en terminale *« est statistiquement tenu à 100 % »*.

Olivia Jean, présidente de la Fédération indépendante démocratique lycéenne (FIDL), estime, pour sa part, dans *Le Parisien* du 28 septembre que *« rien n'a pratiquement évolué »* depuis l'an dernier. *« Nous sommes encore trop nombreux dans les classes, nos emplois du temps sont nuls, il manque des profs ou du personnel d'encadrement »*, explique la représentante des lycéens, également inquiète du développement de la violence *« si tôt dans l'année »*. Pour la FIDL, *« il ne s'agit plus de gérer des dysfonctionnements au cas par cas »* mais de répondre à des *« revendications légitimes »* des lycéens, le ministre devant *« prendre ses responsabilités »*, selon un communiqué du 24 septembre.

L'Union nationale lycéenne (UNL) menace également, *« si les revendications restent lettre morte rue de Grenelle »*, d'appeler les lycéens à *« amplifier le mouvement »*. Dans un communiqué publié le 25 septembre, l'organisation déclare qu'elle n'acceptera *« aucun recul, aucun compromis »* sur les engagements du plan d'urgence et de la réforme des lycées.

Le principal syndicat de professeurs du second degré, le SNES, par ailleurs engagé dans de délicates discussions sur le métier d'enseignant avec le ministère (*lire page 12)* ne se prive pas d'établir *des « constats similaires »* à ceux des lycéens. L'engagement d'abaisser les effectifs à 35 élèves par terminale n'est pas tenu *« dans la plupart des lycées »*, tandis que *« le choix des options offertes s'est réduit »*, écrit le syndicat dans une lettre adressée, lundi 27 septembre, à Claude Allègre. *« Les emplois du temps à problèmes découlent très souvent des contraintes de locaux »* et de la mise en place de l'aide individualisée, explique encore le syndicat, contrairement au ministère qui assure que *« ce casse-tête n'est pas plus compliqué que d'habitude »*.

C'est le moment qu'a choisi le conseil régional d'Ile-de-France pour présenter, mercredi 29 septembre, son plan de rénovation des lycées, engagé en 1999 pour *« près de 2 milliards de francs »*.

Sandrine Blanchard et Béatrice Gurrey

3 000 manifestants à Avignon

Le bouche à oreille a bien fonctionné. Dès 8 heures du matin, lundi 27 septembre, les lycéens d'Avignon (Vaucluse) se sont rassemblés dans l'artère principale de la ville. Ils étaient 800 au départ et plus de 3 000 en fin de matinée à manifester pour réclamer de meilleurs emplois du temps, davantage d'enseignants titulaires et un allègement des effectifs par classe. Certains manifestants, venus des lycées d'Avignon et de Tarascon (Bouches-du-Rhône), dénoncent le fait de suivre *« plus de neuf heures de cours dans une seule journée »*.

Une délégation de lycéens a été reçue par l'inspecteur d'académie, qui a reconnu que les dotations scolaires étaient irrégulièrement réparties entre les lycées de centre-ville et les lycées périphériques. – *(Corresp.)*

Oskar Lafontaine règle ses comptes avec le chancelier Schröder

L'attitude de l'ancien président du SPD suscite une vive réprobation à gauche

BERLIN
de notre correspondant

Le Parti social-démocrate allemand (SPD) achève de faire son deuil d'Oskar Lafontaine... dans la colère. L'ancien président du SPD et ex-ministre des finances de Gerhard Schröder avait démissionné, à la surprise générale, de tous ses mandats en mars. Et le voilà qui règle ses comptes après six mois de silence en accordant un entretien à l'hebdomadaire *Welt am Sonntag* du 24 septembre, alors que le SPD est au fond du gouffre et vient d'essuyer une série de défaites électorales.

C'est la goutte qui fait déborder le vase. Le secrétaire général du parti, Franz Müntefering, accuse M. Lafontaine de *« désertion »*. Le porte-parole de M. Schröder, Uwe-Kartsen Heye, lui reproche son attitude *« presque méprisante à l'égard du SPD »*, et le député Helmut Wieczorek lui demande de rendre sa carte du parti. M. Lafontaine ne trouve plus guère de soutien ni dans la gauche du parti ni auprès des syndicats. *« Chez nous, plus personne ne le regrette »*, a lancé Dieter Schulte, président de la Confédération des syndicats allemands (DGB).

ADMIRATION POUR LA FRANCE

La manière dont M. Lafontaine revient sur le devant de la scène apparaît tout aussi inélégante que son départ fracassant du gouvernement, alors qu'il avait laissé tous ses fidèles en plan, brisant leur carrière, sans même songer à les recaser. Celui qui dénonce les salaires mirobolants des patrons allemands a reçu, selon la presse allemande, un à-valoir de 800 000 marks (410 000 euros) sur un livre d'autojustification, *Le cœur bat à gauche*, qu'il présentera le 13 octobre à la Foire du livre de Francfort.

Pour mieux lancer ses attaques, l'ancien président du SPD s'est allié avec le groupe de presse Springer, ennemi de toujours des Verts et de la gauche du SPD : son livre paraîtra dès le 3 octobre en extraits dans le quotidien *Die Welt* et le journal dominical *Welt am Sonntag*. C'est à ce dernier que M. Lafontaine a accordé son premier entretien depuis sa démission, se faisant interviewer par le publiciste Klaus Bölling, qui fut porte-parole de l'ancien chancelier social-démocrate Helmut Schmidt, et Peter Gauweiler, l'homme le plus à droite de la très à droite Union chrétienne sociale de Bavière (CSU).

« J'ai abandonné mes mandats parce que je n'étais fondamentalement pas d'accord avec la politique menée sur le fond et la forme par Gerhard Schröder », déclare l'ancien homme fort du SPD. *« Nous aurions pu éviter les défaites électorales en poursuivant la politique que nous avons menée au cours des premiers mois »*, estime le Sarrois, qui ne cache pas son admiration pour la politique menée en France par le gouvernement Jospin, alors que Gerhard Schröder a, jusqu'à présent, plutôt regardé outre-Manche : *« Notre voisin la France mène une politique que j'estime être la bonne. A ma plus grande joie, la France est celui des grands pays européens qui a la meilleure croissance. »*

Sur le fond, le côté finalement assez convenu de ces attaques est cependant plutôt rassurant pour le SPD, qui craignait des révélations plus ravageuses. Les dirigeants sociaux-démocrates espèrent maintenant que le livre annoncé, épais de 320 pages, sera aussi technique que le précédent – *Pas de peur devant la globalisation,* écrit avec son épouse Christa Müller – et ne déclenchera qu'une tempête politique de courte durée.

Plus qu'un retour, la publication du livre d'Oskar Lafontaine consacre, aux yeux de la presse allemande, sa brouille définitive avec ses anciens amis et sa mort politique. Pour M. Heye, Oskar Lafontaine est en train d'écrire *« son dernier chapitre »*. Les défenseurs du chancelier Schröder en profitent pour attribuer à l'ancien président du parti la responsabilité d'une partie des difficultés actuelles du SPD. Franz Müntefering, qui vient d'être chargé de reprendre en main la direction du parti, a souligné que la démission de M. Lafontaine *« a coûté au SPD beaucoup de capacité d'action et de conscience de soi, a apporté une partie des problèmes que nous avons maintenant à résoudre »*.

Arnaud Leparmentier

M. Gaymard succède à M. Barnier à la tête du conseil général de Savoie

HERVÉ GAYMARD a été élu, lundi 27 septembre, président du conseil général de Savoie en remplacement de Michel Barnier qui, après sa nomination à la Commission européenne, a abandonné ses mandats de sénateur et de président de conseiller général. Le député RPR de Tarentaise, proche de Jacques Chirac, a fait le plein des voix de la majorité départementale, soit vingt-cinq contre douze pour son adversaire de gauche, Thierry Repentin (PS). Son successeur étant élu, Michel Barnier a démissionné du conseil général.

Classé *« catho de droite »* alors que M. Barnier était plutôt en phase avec les chrétiens de gauche, Hervé Gaymard, qui est âgé de trente-neuf ans, est député depuis 1993 et conseiller général du canton de Moûtiers depuis 1994. Il a été secrétaire d'Etat aux finances puis chargé de la santé et de la Sécurité sociale dans le gouvernement d'Alain Juppé de 1995 à 1997. – *(Corresp.)*

Nouveau conseil d'administration pour la Fondation Marc-Bloch

LA FONDATION Marc-Bloch, qui a tenu son université d'été du 24 au 26 septembre à La Turballe (Loire-Atlantique), a fait entrer dans son nouveau conseil d'administration François Morvan, membre de la Ligue communiste révolutionnaire, ainsi que plusieurs membres du PCF dont Pierre Lévy, journaliste à *L'Humanité*. Bernard Vasseur, membre du bureau politique du PCF y siégeait déjà. Cette fondation, dont le nom officiel est Association pour la Fondation Marc-Bloch (AFBM) et qui a pour secrétaire général Philippe Cohen, journaliste à *Marianne*, rassemble depuis février 1998 des intellectuels et des hommes politiques dans le but de réhabiliter les *« valeurs républicaines »*.

Se voulant antieuropéenne et antilibérale, l'AFMB est sous le coup d'une décision du tribunal de grande instance de Paris lui intimant de changer son nom, sur une plainte des enfants de l'historien Marc Bloch, fusillé pour faits de résistance en 1944 (*Le Monde* du 25 septembre).

Envie de prolonger l'été ?
C'est le moment d'une escapade en Provence.
Appel gratuit au
0 800 05 05 13
et rendez-vous dans Le Monde de demain

Tirage du *Monde* daté mardi 28 septembre : 508 510 exemplaires 1 - 3

U.C.S. ANTIQUITÉS
Recherche : Meubles anciens
Argenterie - Bronzes
Objets 1900 - GALLÉ
ACHAT TABLEAUX IMPRESSIONNISTES
Renoir, Bonnard, etc...
ESTIMATIONS GRATUITES
Partage de successions
21 bis, Av. de Ségur 75007 PARIS
01.53.69.06.06
Déplacements Paris - Province

*TAXES COMPRISES. TARIF A/R. VALIDITÉ JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 1999. ACHAT AU MOINS 7 JOURS AVANT LE DÉPART. VOIR CONDITIONS SPECIALES. VOLS DÉPART PARIS/DUBLIN/CORK/SHANNON SOUS RÉSERVE D'APPROBATION GOUVERNEMENTALE.

LeMonde Job: WIA3999--0001-0 WAS MIA3999-1 Op.: XX Rev.: 25-09-99 T.: 20:54 S.: 111,06-Cmp.:28,09, Base : LMQPAG 42Fap:100 N°:1133 Lcp:700 CMYK

Le Monde
INTERACTIF
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES | www.lemonde.fr/aietek
MERCREDI 29 SEPTEMBRE

HOMMES
Sasha Migdal, un transfuge de la recherche spatiale soviétique passé à la photo en relief. **P. VI**

PRODUITS
Quelques semaines après la sortie de la Dreamcast, Sony brosse à grands traits le portrait de sa future PlayStation 2. **P. IV**

2

MÉTIERS D'AVENIR
Espions ou documentalistes ? Les veilleurs surveillent les avancées technologiques partout sur Internet. **P. VII**

MULTIMÉDIA
« Pourquoi passer à Outlook 2000 quand la version 97 fait déjà tout ? », se demande Canal+. **P. IV**

ENTREPRISES
Le commerce électronique tarde à se généraliser faute de savoir rassurer les internautes.

EMPLOI
14 pages d'annonces classées. **P. IX à XXII**

P. VIII

ENQUÊTE

La messagerie instantanée prend l'e-mail de vitesse

En moins de trois ans, ICQ et consorts se sont ménagé une place au soleil sur le Réseau avant d'échouer cet été au cœur de la bataille AOL/Microsoft pour la domination du Net

PRATIQUE
Les raisons de craquer pour les messagers.
P. II

POUR UN PEU, il serait déjà bon à ranger au rayon des antiquités, notre cher courrier électronique. Première merveille d'Internet, le voilà dépassé, désuet, telle une calèche à l'ère du supersonique. C'est qu'est venu le temps de l'instantané et de la messagerie du même nom. Plus besoin d'attendre que notre correspondant veuille bien consulter ses messages : désormais, dès que nous nous connectons, nous savons lesquels de nos contacts sont en ligne, qu'ils reçoivent immédiatement nos messages, qu'au pis – en cas de distraction – ils sont prévenus par un signal sonore caractéristique que nous cherchons à les joindre.

Et quoi encore ? Que nous pourrons échanger d'un clic images, fichiers, adresses Internet, que nous pourrons également jouer aux échecs, partager nos applications, dans certains cas nous servir de la téléphonie et de la visioconférence. Nous retrouver dans des salons privés, nous rassembler par affinités. Pas étonnant, dès lors, que ces petits logiciels que l'on appelle, selon le cas, « messagers » ou « pagers » soient l'objet de tant de convoitises, qu'ils soient au centre d'un terrible bras de fer entre tous ceux qui – d'AOL (America Online) à Microsoft – aspirent à dominer le réseau des réseaux.

A l'origine, c'est une petite société israélienne méconnue, Mirabilis, qui a montré la voie il y a un peu plus de trois ans avec un logiciel nommé ICQ (prononcé « I seek you » pour « je te/vous cherche »), la messagerie instantanée la plus utilisée dans le monde avec quelque 40 millions d'adeptes.

Les services en ligne, comme AOL, qui a racheté ICQ il y a quelques mois pour la coquette somme de 285 millions de dollars (272 millions d'euros, 1,8 milliard de francs), ou Infonie, ont proposé d'emblée ce service à leurs abonnés. Cet été, le phénomène s'est subitement accéléré. Chacun y est allé de son logiciel. Il n'est plus un acteur important d'Internet qui ne propose aujourd'hui son messager ou son « pager ». Microsoft, Yahoo !, Wanadoo ont le leur. Club-Internet fera prochainement partie du cercle. Au total, c'est plus d'une douzaine de logiciels différents que l'on peut ainsi télécharger gratuitement sur le Web.

Gratuits, certes, mais incompatibles. Autrement dit, les utilisateurs d'ICQ ne pourront entrer en contact qu'avec les autres utilisateurs d'ICQ, et ceux du Messager de Wanadoo ne pourront le faire qu'entre eux. Talon d'Achille de la messagerie instantanée, quand le courrier électronique est universel. Microsoft a bien tenté, cet été, de dresser un pont entre ses abonnés et ceux d'AOL. Mais les ingénieurs d'America Online y ont rapidement mis le holà. C'est que, lorsqu'on est leader du marché, on ne partage pas aussi facilement ce trésor que représentent les millions d'inscrits, qui ont souvent fourni, lors de l'abonnement, quelques menus renseignements sur eux-mêmes, leurs goûts et leurs habitudes.

Le fichage n'est pas le seul danger qui guette l'utilisateur. Les pirates apprécient en effet particulièrement cette porte qui reste en permanence ouverte à leur curiosité. Ils ont fait leur cet outil, non seulement pour communiquer entre eux, mais aussi pour s'introduire dans les ordinateurs et pour s'en approprier les secrets. Début septembre, 200 utilisateurs d'ICQ se seraient ainsi fait voler leur mot de passe. Le mois précédent, c'était le messager de Microsoft qui s'était montré un peu trop bavard en fournissant aux indiscrets les codes d'accès aux messageries gratuites Hotmail...

Des périls qui ne font cependant pas renoncer les adeptes qui quotidiennement échangent entre 750 millions et 1 milliard de messages. Chaque jour, les convertis se comptent par milliers. Si bien que le plus grand risque, au bout du compte, serait bien de se laisser rapidement déborder par ce courrier qui s'affiche intempestivement sur nos écrans.

Olivier Zilbertin

MARIA MERCEDES SALGADO

Entre le téléphone – immédiat mais dérangeant – et le courrier électronique – plus discret mais plus lent –, les « pagers » en ligne, plébiscités par les particuliers, gagnent désormais le milieu professionnel

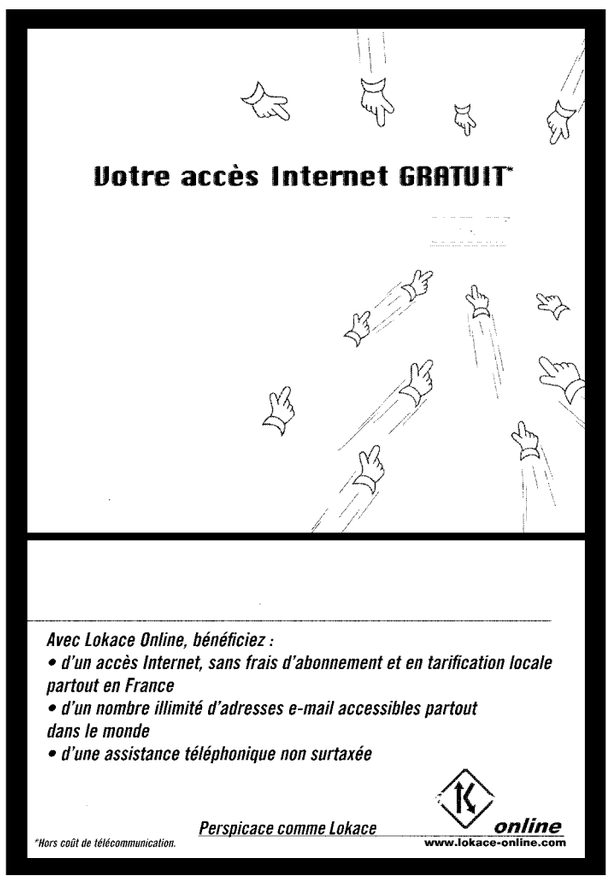

LeMonde Job: WIA3999--0002-0 WAS MIA3999-2 Op.: XX Rev.: 25-09-99 T.: 19:06 S.: 111,06-Cmp.:28,09, Base : LMQPAG 42Fap:100 N°:1134 Lcp:700 CMYK

ENQUÊTE

Le marché d'échanges

Une sélection de logiciels gratuits et téléchargeables sur Internet

ICQ, « I seek you »
Leader de la messagerie instantanée ICQ propose une multitude de services associés (transfert de fichier, « chat », Post-it, moteur de recherche, etc.), auxquels on peut ajouter de nouvelles fonctions – téléphonie, visioconférence – en chargeant des plug-in. La contrepartie est la complexité du programme qui peut parfois décourager le débutant. Seules les versions bêta d'ICQ sont gratuites.

AIM, AOL Instant Messenger
La messagerie instantanée du fournisseur d'accès AOL (American Online) offre les fonctions basiques d'une messagerie instantanée. L'interface est conviviale, très simple d'utilisation. AOL ayant acquis ICQ, les utilisateurs d'AIM pourront probablement bientôt contacter ceux d'ICQ et vice versa.

MSN Messenger Service
MSN est le produit de Microsoft. Le programme est ultraléger (350 Ko). L'installation en est très simple, mais, pour l'utiliser, il faut un compte Hotmail, le service de courrier électronique gratuit de Microsoft. Le service de messagerie identifie alors l'utilisateur à son nom d'accès à Hotmail. L'interface de MSN Messenger est très simple, affichant seulement la liste des contacts en ligne. En outre, le programme est compatible avec tous les outils Internet de Microsoft, dont NetMeeting (visioconférence), Internet Explorer 5 (navigateur) et Outlook Express 5 (courrier électronique et groupes de discussion).

Messager Voila
Produit français, offrant une interface en français, le Messager Voila, aussi appelé Messager Wanadoo, est réservé aux abonnés de Wanadoo (France Télécom). C'est un produit simple, permettant seulement l'échange de messages et de fichiers joints. Il fait appel à NetMeeting (Microsoft) pour la visioconférence et le « chat ». Messager Voila présente encore quelques bogues, comme le signale le portail Voila : *« Cette version 1.0 est susceptible de ne pas fonctionner avec toutes les configurations, merci de votre compréhension. »*

Signes distinctifs

Les adeptes parsèment leurs messages d'étranges combinaisons typographiques

NÉS avec le courrier électronique, puis quelque peu tombés en désuétude, ils reviennent au goût du jour avec les adeptes de la messagerie instantanée, toujours en quête d'astuces pour communiquer plus rapidement. On les appelle « smileys » (de *smile,* « sourire », en anglais). Ils répondent également au nom plus savant d'« émoticônes » (icônes qui traduisent des émotions). Leur apparence : de petits visages obtenus à partir de quelques caractères (un point, des guillemets, une parenthèse...). Par exemple **:-)** note un sourire ou un trait d'humour tandis que **:-(** est un signe de mauvaise humeur. Censés, au départ, représenter une émotion ou un état d'esprit, leur champ sémantique s'est considérablement élargi au point de couvrir aujourd'hui une large palette d'expressions, des plus élémentaires aux plus cocasses. Source intarissable de devinettes, pour les déchiffrer il suffit de pencher la tête vers la gauche.

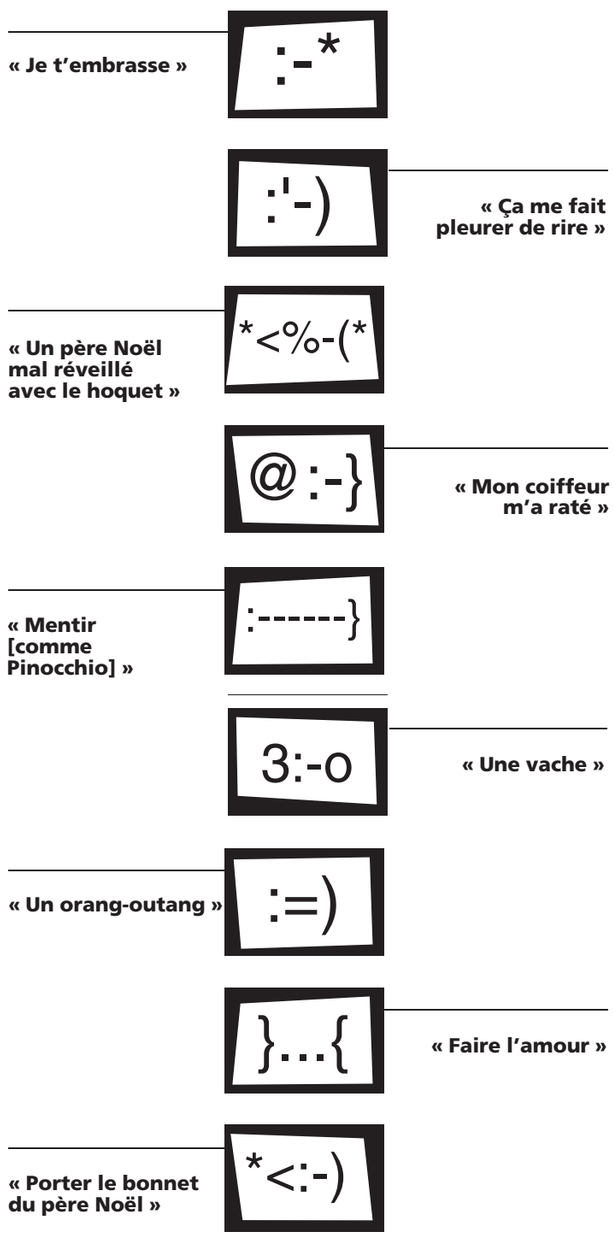

Quatre raisons d'adopter la messagerie instantanée

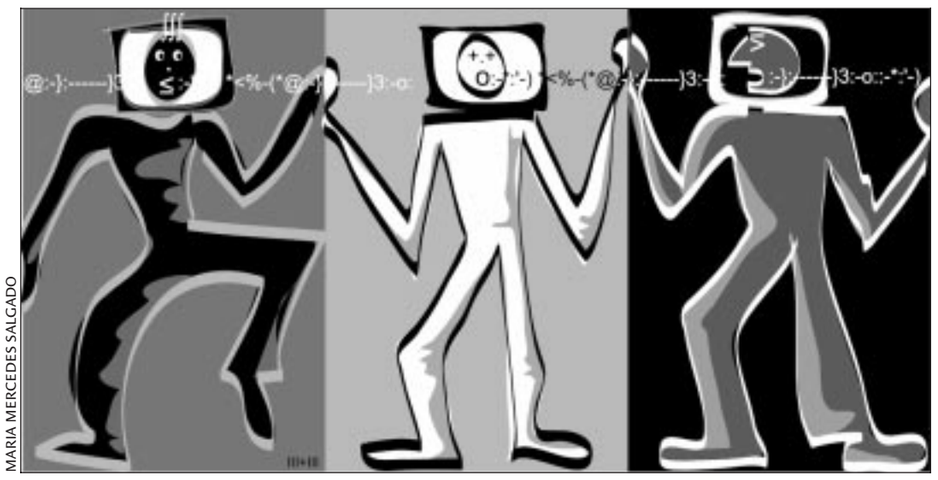
MARIA MERCEDES SALGADO

Discuter
Le premier usage de la messagerie instantanée reste les communications personnelles. Une application type ICQ permet de savoir lesquels de ses correspondants sont connectés et donc d'entrer instantanément en relation avec eux. On peut envoyer des messages, des images, des sons ou de la vidéo, être alerté dès qu'un membre de la liste est en ligne. Si l'on envoie un message à une personne déconnectée, on peut faire en sorte que le message lui parvienne dès qu'il se branchera sur Internet. On peut également choisir le mode de conversation en « chat », salons privés virtuels où ne s'entretiennent que les personnes dûment invitées. Les messages s'inscrivent alors à l'écran des participants au fur et à mesure qu'ils sont écrits, lettre après lettre.

Jouer
Dans le même ordre d'idées, la messagerie instantanée est un support idéal pour le jeu en ligne. En s'inscrivant sur des sites Web spécialisés, on peut avoir accès immédiatement à la liste des joueurs qui sont connectés et partager un même échiquier par exemple. Chaque déplacement de pièce, qui s'effectue à la souris, est immédiatement visualisé par les deux joueurs.

Travailler
Les messagers instantanés commencent à s'imposer en entreprise, comme l'a fait avant eux le courrier électronique, dont ils sont un bon complément.

Ainsi, la Banque populaire de Lorraine et de Champagne vient d'acquérir 1 300 licences de Pager pour son intranet. *« Certaines décisions,* explique son directeur de l'informatique, Pierre Tournebize, *réclament l'aval d'un supérieur hiérarchique. La messagerie instantanée permet de vérifier sa disponibilité et d'obtenir ou non son accord immédiatement. »*

Dans le cadre du télétravail, ou plus généralement pour toutes les personnes amenées à exercer leur activité loin de leur bureau, la messagerie instantanée permet également de participer à des réunions, des visioconférences, ou simplement de savoir à tout moment quel collègue est connecté sur Internet et de pouvoir réagir en conséquence.

Après son succès auprès du public, l'ICQ tend désormais à s'imposer dans les entreprises

Communiquer
Le messager se montre aussi bon compagnon pour les relations extérieures, avec clients et fournisseurs, si l'on en croit Pierre Tournebize : *« Pager permet à nos chargés de clientèle d'établir des contacts privilégiés avec certains de leurs clients. Là encore, cela permet des solutions immédiates à des problèmes qui ne pouvaient avant se régler que par courrier – un peu long –, par téléphone – souvent occupé –, ou par courrier électronique – on ne sait jamais quand il est lu. Sachant toutefois que certains de nos chargés de clientèle gèrent jusqu'à trois cents portefeuilles, on ne peut pas envisager d'étendre ce service à l'ensemble des comptes. Toutefois, il n'est pas impossible d'imaginer un système qui permette simplement à nos clients de savoir si leur interlocuteur est présent. Enfin, il reste encore quelques problèmes de sécurité à régler avant de penser à une généralisation de la messagerie en interne et en externe. »*

Enseigner
Algoritm est une société de formation, spécialiste de la grande distribution, qui s'adresse aux employés commerciaux, chefs de rayon et manager. Algoritm opère essentiellement sur la moitié nord de la France, sur des sites éloignés. Depuis le mois de mai, cette entreprise de formation s'est équipée d'une messagerie instantanée. Patrice Kisler, directeur de la pédagogie : *« Lors de cours génériques, la messagerie nous permet de répondre à des interrogations spécialisées, de faire appel à des intervenants extérieurs qui peuvent participer à la cession de formation directement depuis chez eux. Cela offre également la possibilité à nos enseignants, où qu'ils soient, d'entrer immédiatement en contact avec nous afin que nous leur transmettions en cas de besoin, des documents ou des images. Nous attendons maintenant de pouvoir y ajouter la fonction visioconférence... »*

O. Z.

Les alliances se forment pour la bataille des standards

AOL contre Microsoft : c'est l'affiche du nouveau combat de titans pour devenir la norme de l'IM

DEUX géants s'affrontent depuis l'été pour le contrôle du marché de la messagerie instantanée. D'un côté, America Online (AOL), qui domine le secteur avec AIM et ICQ. De l'autre, Microsoft – le 22 juillet, la firme de Redmont a lancé son service de messagerie instantanée, baptisé MSN Messenger, qui permet à ses utilisateurs de communiquer avec ceux d'AIM. Sous prétexte de compatibilité, elle cherche ainsi à imposer son logiciel comme la norme de la messagerie instantanée (IM). AOL ne s'est pas laissé faire et a réagi en interdisant aux utilisateurs de MSN Messenger l'accès à ses serveurs.

L'enjeu financier est de taille : chaque jour quelque 800 millions de messages circulent sur les réseaux AIM et ICQ. AIM compte 25 millions d'utilisateurs, ICQ 40 millions. Ils échangent plus de messages qu'il n'y a de courriers entre tous les Américains (652 millions de lettres par jour). La messagerie instantanée représente donc un bon moyen de fidéliser les internautes et de créer du trafic. AIM, par exemple, renvoie systématiquement l'utilisateur vers les sites Web d'AOL pour toutes sortes de services. Pour l'heure, logiciels et services sont gratuits, et les fournisseurs n'en tirent aucun revenu. Mais rien n'empêche Microsoft ou AOL d'ajouter une fenêtre ou un bandeau publicitaire à leur logiciel de messagerie, comme l'a déjà imaginé le français Internet Pager.

Les fournisseurs peuvent aussi se constituer facilement des banques de données sur les utilisateurs, qu'ils peuvent revendre à prix d'or aux galeries marchandes en ligne. Cela n'est pas encore le cas, mais le marché existe : *« Il est trop tôt pour le faire. Ça décourag*erait les utilisateurs s'ils s'apercevaient qu'ils reçoivent des mails du fait qu'ils sont inscrits à une messagerie instantanée, note Olivier Petit, webmestre de Kikoo, un site Web sur les messageries instantanées. *Mais tôt ou tard ils vendront les listes. »*

Dans cette guerre, Microsoft et AOL ont entraîné dans leur sillage d'autres acteurs importants de la Net-économie. La firme de Redmont a formé le Team Microsoft, qui réunit Excite, Activerse, Tribal Voice, Prodigy Communications, Yahoo !, AT&T, Infoseek et, bien entendu, Microsoft. Dans une lettre ouverte adressée à Steve Case, le PDG d'AOL, les membres du Team Microsoft lui demandent de cesser le blocus imposé par sa société à l'encontre de MSN Messenger, afin de *« faire tomber les murs entre les développeurs de technologie pour que tous les utilisateurs puissent se parler entre eux ». « Nous ne sommes pas contre l'interopérabilité, mais nous ne voulons pas être mis devant le fait accompli »*, se défend AOL, soulignant que son logiciel AIM est totalement compatible avec IBM Lotus Note, ainsi qu'avec les produits équivalents de Netscape, RealNetworks et la gamme Apple.

Aujourd'hui, les ennemis jurés bataillent sur toutes les plates-formes : Microsoft a annoncé l'élargissement de son service MSN Messenger aux ordinateurs de poche fonctionnant sous Windows CE, aux téléphones portables (dont MSN Mobile Service, le réseau de Microsoft) et aux comptes WebTV (la Toile sur un poste de télévision). AOL, de son côté, développe actuellement une version d'AIM pour les Palm, les assistants numériques personnels de 3Com.

Hai Nguyen

Un petit français chez les grands

En marge de la guerre des géants américains, Internet Pager se taille un franc succès

UN NAIN dans un univers de géants. Mais un nain qui joue crânement sa chance et observe avec un peu d'amusement les mastodontes s'étriper. Internet Pager ne combat certes pas – pas encore ? – dans la même catégorie qu'Instant Messenger, ICQ ou bien encore MSN Messenger. Quand ceux-là revendiquent des dizaines de millions d'utilisateurs, Internet Pager n'est pas peu fier, en un peu plus d'un an, d'avoir fait quelques centaines de milliers d'émules aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et, bien sûr, en France. Sans compter le million et demi de licences vendues à des sociétés qui l'emploient en intranet.

Ses deux créateurs ont en commun d'avoir la trentaine dynamique et un doctorat d'informatique. Le premier est français. Bernard Leibovici s'est désormais installé avec la société qu'il a créée – Infoleague-Teutates – dans la technopole de Metz (Moselle). Le second est russe, spécialiste en technologie aérospatiale, et vit toujours à Saratov, à 1 500 km au sud de Moscou. Ils se sont liés d'amitié il y a trois ans sur Internet, ont correspondu par ICQ (« I seek you ») et ont décidé de faire mieux, tout simplement.

Là où d'autres ne voyaient, dans ce genre d'application, qu'un gadget ludique, les deux hommes ont trouvé d'emblée d'autres usages : enseignement à distance, télétravail, commerce en ligne, marketing... C'est ainsi, par exemple, qu'ils ont conçu une fenêtre publicitaire dans leur Internet Pager. Pour le particulier, c'est donc le prix à payer : le logiciel est gratuit, mais tous les cinq messages apparaît un nouveau slogan. Et, puisque l'utilisateur a fourni quelques informations le concernant au moment de l'enregistrement en ligne (au moins son pays et sa ville), Infoleague-Teutates peut proposer de cibler les messages de ses annonceurs. Résultat : quand beaucoup d'autres sociétés Internet recherchent encore la bonne équation économique, le français annonce déjà un chiffre d'affaires d'environ 5 millions de francs (760 000 €). Et un objectif ambitieux, placé à 2,5 millions de francs (380 000 €) par mois d'ici à la fin 1999.

Logique, dans ces conditions, qu'Internet Pager attise aussi quelques convoitises. Récemment, une société américaine a fait connaître son intention de racheter l'entreprise et sa technologie. Mise à prix : 5 millions de dollars (31 millions de francs, 4,7 millions d'euros). Les deux hommes ont refusé, en arguant notamment des 285 millions de dollars (1,8 milliard de francs, 270 millions d'euros) déboursés par AOL pour acquérir ICQ.

O.Z.

LeMonde Job: WIA3999--0003-0 WAS MIA3999-3 Op.: XX Rev.: 25-09-99 T.: 19:06 S.: 111,06-Cmp.:28,09, Base : LMQPAG 42Fap:100 N°:1135 Lcp:700 CMYK

ENQUÊTE

Une porte d'entrée commode pour les pirates et les virus

PARCE qu'elle incite à rester connecté en permanence, parce qu'elle donne le sentiment d'être une porte ouverte à tous sur l'ordinateur de chacun, la messagerie instantanée suscite la peur en matière de sécurité. Démesurée parfois, mais pas toujours injustifiée : à l'origine, il s'agissait juste de s'échanger des messages courts et sans caractère confidentiel. Or du babillage on est passé aux échanges des plus sérieux.

Les auteurs d'ICQ n'ont ainsi pas imaginé que leur petit logiciel pourrait un jour servir à des millions d'utilisateurs à travers le monde, pour des usages tant professionnels que privés. *« ICQ n'a pas été conçu pour des communications "sensibles"*, rappelle d'ailleurs un directeur de développement de chez Mirabilis – la société qui a créé le logiciel –, *ce n'est pas un système bancaire.* » Preuve de cette négligence : la messagerie fonctionne avec un protocole de communication UDP (User Datagram Protocol), beaucoup moins protégé que sa version Internet, le TCP/IP (Transmission Control Protocol over Internet), utilisée pour la messagerie traditionnelle. C'est dire qu'ICQ et ses semblables ne sont pas à l'abri d'indiscrétions de la part de pirates ingénieux. Récemment, des utilisateurs de MSN Messenger de Microsoft se sont fait subtiliser à leur insu le mot de passe de leur compte Hotmail – obligatoire pour utiliser ce logiciel.

Conçus d'abord pour bavarder, les messagers n'offrent pas de réelle sécurité

Au même titre qu'un courrier électronique « traditionnel », un message instantané peut contenir une pièce jointe, un fichier texte flanqué d'une macrocommande pernicieuse, un « cheval de Troie » ou toute sorte de virus. Il faut savoir également que le mode de transmission des messages instantanés, différent de celui du courrier électronique, ne le met pas à l'abri d'une interception par un curieux un peu habile, et qu'en outre ces messages circulent sans être cryptés, contrairement à l'e-mail.

Reste qu'aucun exemple de prise de contrôle à distance de machine par le biais d'une messagerie instantanée n'a jamais pu être confirmé, en dépit de rumeurs qui ont parfois circulé sur le Web. Pour l'utilisateur, le vrai danger est bien que la messagerie instantanée l'expose à un pistage tout aussi serré qu'une navigation sur le Web. En effet, celle-ci ne fait appel à aucun serveur, à la différence du courrier électronique. Résultat : un utilisateur indésirable peut accéder directement à l'ordinateur d'une personne et venir mettre son nez dans ses données personnelles.

D'autres risques guettent aussi les utilisateurs de messagerie instantanée. Le premier, appelé « bombe », consiste à recevoir un fichier joint qui va déclencher la mise hors service de l'ordinateur et nécessiter un redémarrage. Avec cette technique, les pirates se servent du fichier joint pour ouvrir une porte d'accès à l'ordinateur et déverser des millions d'octets qui vont venir saturer sa mémoire.

L'autre grand danger réside dans la violation de la confidentialité. Certains pirates peuvent en effet forcer la demande d'autorisation requise pour tout nouvel arrivant sur la messagerie et s'en servir pour faire entrer un virus dans l'ordinateur. Certaines entreprises utilisent aussi cette technique pour faire de la diffusion publicitaire non désirée, dite « spamming ».

Dans un réseau local ou Ethernet, les messages instantanés peuvent aussi être interceptés facilement et lus sans aucune difficulté du fait que ces petits mots ne sont pas encodés comme les courriers électroniques. Attention donc aux éventuelles interceptions...

Enfin, les messageries instantanées dévoilent aussi les adresses IP de leurs utilisateurs. Une fois récupérées, ces adresses peuvent faciliter la tâche d'un pirate pour pénétrer le disque dur d'un ordinateur. Récemment, 200 utilisateurs d'ICQ se sont fait voler leur code d'accès et leur mot de passe par des utilisateurs inconnus, qui ont pu ensuite se connecter sous de fausses identités. Un cas certes rarissime mais que les 60 000 nouveaux utilisateurs quotidiens d'ICQ doivent tout de même garder dans un coin de leur mémoire.

G. F. et O. Z.

Bavarder sans fil

YAHOO !, AOL et Microsoft commencent à développer des messageries instantanées pour adapter leurs services aux ordinateurs de poche type PalmPilot ou Psion, mais aussi aux téléphones portables. AOL, par exemple, est en train de mettre au point une version pour Windows CE de son Instant Messager ainsi qu'une version pour les PalmPilot V et VII. De son côté, Microsoft développe une infrastructure baptisée MSN Mobile pour permettre à ses abonnés de garder le contact tout en étant nomade. En juin, la firme de Bill Gates avait d'ailleurs acquis la société spécialisée dans le transfert de données sans fil Omnibrowse pour faciliter l'intégration de sa nouvelle architecture dans les téléphones mobiles et les pagers. Reste à savoir si les clients seront prêts à payer le prix d'une communication sans fil pour parler de tout et de rien dans le métro ou dans la rue.

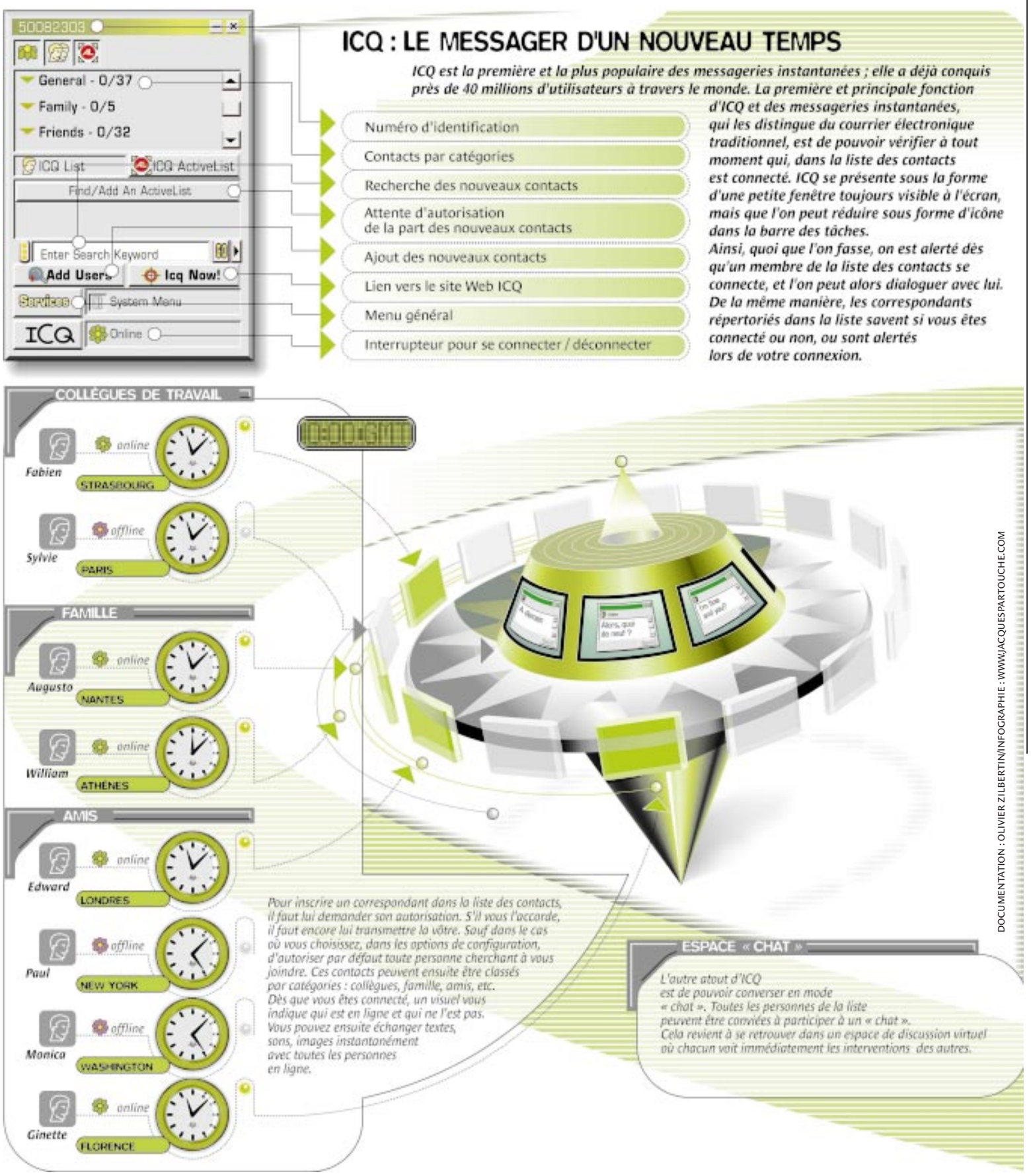

DOCUMENTATION : OLIVIER ZILBERTIN/INFOGRAPHIE : WWW.JACQUESPARTOUCHE.COM

Lettre au..

#6

« Numéro six »

Cher...

Comment dois-je vous appeler ? Cher Patrick Mc Goohan ? Cher numéro six ? Ou Cher 32442001, votre numéro d'ICQ si j'en crois l'annuaire de Mirabilis ? Oui, c'est bien à vous que je m'adresse. Vous, l'éternel prisonnier de la série télévisée des années 60 ; vous qui fuyez le Village poursuivi par de grosses boules gélatineuses ; vous qui criez inlassablement : *« I'm not a number, I'm a free man !»*

Qui aurait l'idée de réduire un homme à une série de chiffres ? Un dictateur paranoïaque ? Un ordinateur maniaco-possessif ? On a déjà glosé à ce propos. On a aussi vécu le pire. Or si, là, dans l'instant, je veux vous écrire et obtenir une réponse tout aussi immédiate, la technologie m'offre une solution – la messagerie instantanée – qui implique que nous soyons numérotés l'un et l'autre et que nous échangions ces bizarres matricules comme on le fait encore pour les cartes de visite. Alors vous me le donnez, ce numéro ? Et vous m'autorisez à m'en servir ? Pourquoi pas ? N'est-ce pas l'un des bons côtés du grand Portmeirion global, cette faculté d'avoir au bout de son clavier tout le monde et n'importe qui ?

Une chose me chagrine pourtant. Voici deux heures que je tente de vous joindre et que mon ICQ me répond obstinément que vous êtes *« hors-ligne »*. Un jour de semaine, en matinée, vous devriez être devant votre écran, non ? Ce n'est pas la première fois que je constate ce curieux comportement : hier encore, à l'heure où les cadres vont en réunion, vous étiez *« free for chat »*, ouvert à tous les bavardages. A quoi vous paye-t-on ? Vous pourriez m'expliquer également ce que font ces individus qui portent des noms d'entreprises concurrentes dans le carnet d'adresses ICQ que vous avez bien voulu partager avec moi.

Oh, s'il vous plaît, ne récriminez pas trop. Cette vigilance n'est pas nouvelle. Dites-vous que j'avais déjà connaissance de vos allées et venues sur la Toile – et quelquefois de vos errements, comment en témoignent les cookies enregistrés sur votre disque dur ; au hasard du Web, j'ai pu connaître vos goûts comme vos convictions ; j'ai même pu lire récemment votre courrier sur Hotmail. Mais ces indiscrétions étaient difficiles à obtenir. Avec ICQ et avec les autres, vous consentez à vous exposer.

Dites-vous aussi que, dans cette histoire, vous n'êtes pas tout blanc, que vous pouvez en savoir autant à mon sujet, que vous êtes le numéro un autant que le numéro six. Alors vous aviez raison : vous êtes un homme libre comme moi et comme les dizaines de millions d'abonnés des messageries instantanées. Et, comme nous, vous êtes un *numéro.*

Bonjour chez vous, « #6 ».

Vincent Truffy

chapitre.com
VOTRE LIBRAIRIE SUR INTERNET
“Tous les livres français, même les introuvables”
350 000 LIVRES NEUFS ET 50 000 LIVRES INTROUVABLES
www.chapitre.com
minitel : 3615 ALIR (2,23 F/mn)
E-mail : librairie@chapitre.com
41, rue de Richelieu - 75001 Paris
Fax : (33) 1 42 97 94 96

LeMonde Job: WIA3999--0004-0 WAS MIA3999-4 Op.: XX Rev.: 25-09-99 T.: 19:06 S.: 111,06-Cmp.:28,09, Base : LMQPAG 42Fap:100 N°:1136 Lcp:700 CMYK

MULTIMÉDIA

S'organiser avec Outlook 97

Tout s'explique
Pourquoi acquérir la version 2000 du logiciel de Microsoft lorsque la précédente mouture vous offre déjà une secrétaire à domicile ?

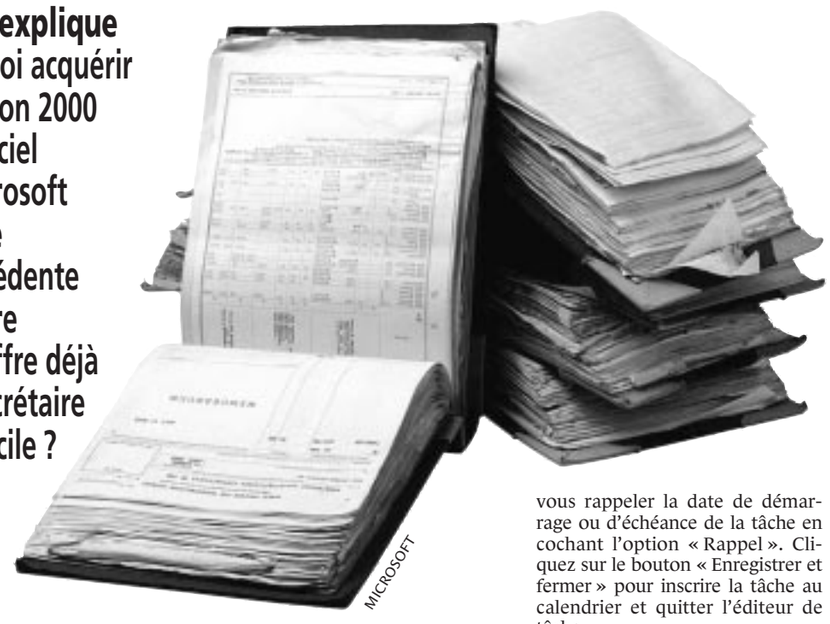
MICROSOFT

Fatigué de la guerre des Post-it qui fait rage chaque jour sur les pages trop exiguës de vos agendas, semainiers et autres plannings ? Utilisez les fonctions d'assistant personnel d'Outlook 97. Le programme note vos rendez-vous chez le dentiste, vous aide à planifier l'aménagement de vos nouveaux locaux et à organiser des réunions. Il inscrit ces événements dans un calendrier et le tient à jour. Il se charge même de vous les rappeler à l'heure prévue. Et, si la sensation du papier vous manque trop, imprimez votre agenda « comme un vrai ».

NOTEZ UN RENDEZ-VOUS

Dans le menu « Fichier », choisissez « Nouveau », puis sélectionnez « Rendez-vous ». Décrivez le rendez-vous dans la zone « Objet » et précisez l'endroit dans la zone « Lieu ». Cliquez dans la zone « Début » et sélectionnez la date du rendez-vous dans le calendrier, qui apparaît. Précisez l'heure dans la zone suivante. Indiquez ensuite la date et l'heure de la fin du rendez-vous dans la zone « Fin » ou cochez l'option « Journée entière ». Pour demander à Outlook de vous rappeler ce rendez-vous, cochez l'option « Rappel », puis indiquez combien de temps avant l'heure effective vous souhaitez être prévenu. Lorsqu'un rendez-vous est fréquent, cliquez sur le bouton « Périodicité ». Cochez la période (quotidienne, hebdomadaire,...) et précisez éventuellement le jour et la fréquence. Cliquez enfin sur « Enregistrer et fermer » pour inscrire le rendez-vous au calendrier.

ORGANISEZ UNE RÉUNION

Commencez par programmer la réunion (description, date, durée, ...) dans l'onglet « Rendez-vous » de l'éditeur. Affichez ensuite l'onglet « Gestionnaire de réunion ». Les deux lignes verticales, verte et rouge, indiquent le début et la fin de la réunion dans le calendrier. Si nécessaire, ajustez leur position respective. Informez ensuite les futurs participants de la réunion en cliquant sur le bouton « Inviter d'autres personnes » et sélectionnez leur nom dans le carnet d'adresses qui s'affiche. Selon le cas, cliquez sur bouton « Obligatoire » ou « Facultatif » pour inscrire ces personnes à la réunion. Lorsque tous les participants sont inscrits, revenez à l'onglet du gestionnaire. Si vous appuyez maintenant sur le bouton « Envoi » chaque participant recevra une convocation par courrier électronique. Sinon cliquez sur la petite enveloppe située devant le ou les noms et choisissez « Ne pas envoyer la réunion *[sic]* à ce participant ».

PLANIFIEZ UNE TÂCHE

L'éditeur de tâche vous permet de prévoir la réalisation d'une action dans le temps et de la suivre. Pour créer une tâche, choisissez « Nouveau » dans le menu « Fichier », puis « Tâche ». Inscrivez sa description dans la zone « Objet » de l'onglet « Tâche » et, si celle-ci doit être accomplie avant une certaine date, cochez « Echéance » ; sélectionnez ensuite la date correspondante dans le calendrier qui s'affiche. Dans la zone « Début », indiquez la date à laquelle la tâche doit commencer. Lorsque vous programmez ainsi plusieurs tâches, n'hésitez pas à vérifier la pertinence des dates de début et de fin. Précisez ensuite l'état de la tâche – si elle est en cours de réalisation, par exemple, et son niveau de priorité. Dans le cas d'une priorité « haute », le libellé de la tâche sera précédé du signe « ! » inscrit en rouge. Estimez son état d'avancement et inscrivez, ou choisissez, le pourcentage correspondant dans la zone « % réalisé ». Vous pouvez demander à Outlook de vous rappeler la date de démarrage ou d'échéance de la tâche en cochant l'option « Rappel ». Cliquez sur le bouton « Enregistrer et fermer » pour inscrire la tâche au calendrier et quitter l'éditeur de tâche.

VÉRIFIEZ VOTRE PLANNING

Lorsque plusieurs tâches sont programmées pendant la même période, vous risquez de voir se chevaucher les dates de début et dates de fin. Pour vérifier rapidement que l'organisation programmée est pertinente, visualisez l'enchaînement des tâches dans le temps sous la forme d'un graphique. Pour cela, sélectionnez « Tâches » dans le menu « Aller à », puis choisissez « Affichage actuel » dans menu « Affichage », puis « Affichage chronologique » dans la liste. Vous pouvez ainsi vérifier la synchronisation des différentes tâches, en particulier lorsque la réalisation d'une tâche commande le démarrage de la suivante.

CONSULTEZ VOTRE AGENDA

Rendez-vous, réunions et tâches à effectuer sont maintenant inscrits dans votre agenda. Vous le consultez à l'écran. Dans ce cas, sélectionnez « Calendrier » dans le menu « Aller à » d'Outlook. Pour visualiser le contenu d'une journée en particulier, choisissez « Jour » dans le menu « Affichage ». Dans le calendrier situé à droite, cliquez sur la date correspondante. Pour visualiser l'emploi du temps sur une semaine ou un mois, sélectionnez la période de votre choix dans le menu « Affichage ». L'ensemble des tâches que vous avez planifiées sont listées sous le calendrier. Pour indiquer qu'une tâche est terminée, faites un clic droit sur son libellé et sélectionnez « Marquer comme terminé(s) » dans le menu contextuel. Pour modifier un rendez-vous ou indiquer l'état d'avancement d'une tâche, faites un clic droit dessus et choisissez « Ouvrir » dans le menu contextuel. Procédez ensuite à vos modifications.

IMPRIMEZ L'AGENDA

Pour imprimer, par exemple votre emploi du temps de la semaine à venir, sélectionnez d'abord dans le calendrier, la date du jour correspondant au début de la semaine. Choisissez ensuite « Mise en page » dans le menu « Fichier » et sélectionnez « Semainier ». Dans la liste « Disposition » choisissez « 2 pages/semaine » si votre emploi du temps est chargé. Pour faire figurer les tâches à effectuer avec l'emploi du temps, cochez l'option « Inclure » devant « Liste des tâches ». Cliquez ensuite sur le bouton « Aperçu » avant l'impression pour vérifier la mise en page, puis sur « Imprimer » pour lancer l'impression.

Vous voilà fin prêt pour commencer une nouvelle vie, organisée, planifiée, et, si l'envie vous prend de vous en libérer, arrachez simplement la prise de l'ordinateur.

Bruno Caruette (Canal+)

Sabir cyber

Site

PEUT-ÊTRE l'un des mots du cyberlangage les plus prononcés, un *site* (Web), ne veut pourtant absolument rien dire. Tout le monde fait semblant de comprendre, mais, comme une bulle de savon, si on touche la réalité que le mot veut désigner, elle éclate.

Un *site,* c'est un lieu, un endroit précis. Le mot s'utilise dans le tourisme, l'urbanisme, le sauvetage, on connaît aussi des sites archéologiques ou militaires, et l'écologie nous a appris à protéger les sites. Un *site Web* voudrait donc désigner un endroit précis dans un espace abstrait, celui des réseaux de télé-informatique, le cyberespace cher à William Gibson. C'est là où ça coince, car, là, justement, il n'existe pas d'endroits précis. Un *site Web,* vous savez où vous le consultez, vous savez où certaines de ses parties sont produites, mais, lui, le site, personne ne sait vraiment où il est. C'est tout sauf un site.

A l'origine, le mot est entré en informatique pour désigner un lieu où il y avait un ordinateur. Ce sens survit dans l'expression *« maintenance sur site ».*

Mais, quand les ordinateurs commencèrent à être systématiquement connectés les uns aux autres le site informatique devint un nœud du réseau où il y avait un ordinateur. Certains de ces sites étaient des serveurs, et c'est de là que provient l'usage du mot *site* appliqué au *Web.*

La fortune ultérieure du mot n'a plus rien à voir avec la technique, ni avec la précision, mais avec l'histoire des idées. Ce n'est pas la première fois en effet qu'on utilise l'espace pour essayer de faire passer une idée compliquée : Par exemple la carte du Tendre de M^lle^ de Scudéry au XVIII^e^ siècle, ou tout simplement l'enfer ou le paradis. La plupart des religions ont éprouvé le besoin de situer dans des lieux concrets le destin des hommes après la mort, selon qu'ils auraient ou non suivi leurs préceptes. Ce besoin, est à la fois celui d'une vulgarisation – faire comprendre –, et d'une efficacité politique – faire croire. C'est lui qui porte le succès de l'expression *site Web.*

Mais un facteur aura autant de mal à porter une lettre à un *site Web* qu'à la porter en enfer. Un policier aussi, et c'est ce qui protège la liberté du Web. D'ailleurs, c'était justement pour permettre de survivre à la destruction de certains sites militaires que l'on a inventé Internet.

Cléo (Canal+)

Jeu de caractère

OUTCAST
Editeur : Infogrames
Support : CD-ROM PC
Configuration minimale : Pentium 200 MHz, 32 Mo de RAM
Prix : 370 F (56 €)

Aventure
Cutter Slade, le héros d'Outcast, est une vraie personnalité

AU SAUT du lit, Cutter Slade, le héros d'*Outcast,* l'a plutôt mauvaise : *« Calmos crâne d'œuf, j'ai la tronche explosée ! »* Il faut dire qu'il – le joueur – ne sait plus très bien où il en est. Se réveiller en 2007 dans le monde d'Adelpha pour réparer une sonde que le gouvernement américain a envoyée afin de prouver l'existence d'un monde parallèle... c'est plutôt confus !

Qu'importe : Cutter Slade est une vraie personnalité comme il en existe trop peu dans les jeux vidéo. Appuyé par la voix de la doublure française de Bruce Willis, le héros a l'air de sauver le monde sans trop y croire. Et quel monde : tout en 3D temps réel ! Les concepteurs d'*Outcast* ont réussi à créer un univers aussi beau que délirant. Un mélange de *Star Wars* (*« Tu n'es pas mon fils mais tu as une sœur »*), de *Dune* (ici, on ne grimpe pas sur des vers de terre géants, mais sur des Twon-ha, sortes de dromadaires déguisés en dindes) et de *Tomb Raider* (on flingue, on nage, on grimpe sous le regard d'une caméra qui se déplace selon nos actions).

Côté graphisme, *Outcast* fonctionne avec un nouveau moteur, le Voxel (pour Volume Pixel). Ce n'est plus de la 3D polygonale qui est utilisée pour modéliser les lieux et les personnages, mais du *bump-mapping,* qui applique des textures en temps réel avec une souplesse et une élasticité nouvelles. Pourtant, la définition de l'image n'a rien d'exceptionnel. Le grand avantage, c'est que la technologie remplace la carte 3D dernier cri. La fluidité tient uniquement aux capacités du processeur et de la mémoire vive.

L'ambiance d'*Outcast* est en partie assurée par une musique omniprésente. Rien à voir avec les vagues thèmes technos au rabais qui inondent aujourd'hui les jeux vidéo. C'est l'Orchestre philharmonique de Moscou qui a enregistré cette véritable bande originale de film, bientôt commercialisée. Pas très dansant, mais très efficace. Cutter Slade est un grand garçon, il a même ses propres goûts musicaux. Parce que, à en croire sa biographie, il aurait plutôt été conçu pendant le Festival de Woodstock : *« Né en pleine vague hippie, dans les années 60 à San Francisco, l'éducation de Cutter Slade est bien loin d'être conventionnelle. Fils unique d'intellectuels de gauche* [...], *au cours de l'été 1968, ses parents participèrent activement aux nombreuses manifestations contre la guerre du Vietnam. »* Pour être aussi violent, Cutter a dû subir une sacrée crise d'adolescence.

Julien Pot (Canal+)

INFOGRAMES

La PlayStation 2 joue l'Arlésienne

Produit
Sony dévoile sa nouvelle arme dans la guerre des consoles

ENTRE Sega, Nintendo et Sony, la guerre des consoles fait rage. Quelques semaines après le lancement en France de la Dreamcast de Sega, Sony dévoile sa PlayStation 2. Nintendo, quant à lui, prépare la sortie de la Dolphin (nom de code non définitif) pour la fin 2000.

SONY

La nouvelle console PlayStation est un appareil de salon équipé d'un processeur 128 bits, d'un lecteur de DVD vidéo et de DVD-ROM capable de lire également des CD audio. Tout cela dans un boîtier noir très design, de la taille d'un décodeur Canal+ et sobrement frappé des initiales PS2 bleutées. De quoi rendre obsolète le parc actuel des 60 millions de consoles PlayStation première version et celui de la rivale, Nintendo 64. Seul le prix annoncé – environ 2 400 F (366 €) – risque de doucher un peu les ardeurs des passionnés.

Le suspense a pris fin le 13 septembre : depuis plusieurs mois, Sony avait mis le vaste monde du jeu vidéo en effervescence en annonçant la sortie de la remplaçante de sa console fétiche. L'annonce de cette nouvelle machine coïncidait avec la mise sur le marché japonais de la Dreamcast de Sega, la première console de nouvelle génération à être équipée d'un processeur 128 bits alors que les autres fonctionnent à 64 bits.

A l'époque, pourtant, Sony cherchait avant tout à geler le marché et à aiguiser l'appétit de ses nombreux clients en leur disant en substance : ne vous ruez pas sur la Dreamcast, la nouvelle PlayStation arrive. Pari réussi puisque Sega, qui comptait écouler un million d'exemplaires de sa nouvelle console au Japon, a dû revoir ses chiffres à la baisse.

Aujourd'hui, la PlayStation 2 quitte la sphère des effets d'annonce pour entrer dans la dernière ligne droite avant sa commercialisation – le 4 mars 2000 au Japon et à l'automne suivant aux Etats-Unis et en Europe. Une mise sur le marché lointaine mais conforme aux prévisions de la marque, même si beaucoup de joueurs espéraient qu'elle serait disponible pour la fin 1999.

« Il n'y a pas de retard, s'empresse-t-on pourtant de préciser chez Sony France. *Nous avions toujours dit que la PlayStation 2 serait commercialisée au cours de l'hiver 1999-2000 et nous tenons nos engagements. »* Sega, pour qui la Dreamcast ressemble à s'y méprendre à une ultime tentative de survie, peut donc respirer un peu : sa console n'aura pas de rivales sérieuses pour les fêtes de fin d'année, meilleure période de vente pour ce type d'article.

Quant à en savoir un peu plus sur les futures possibilités de la PlayStation 2, il faudra encore patienter quelques mois avant de pouvoir se faire une idée ; mais, chez Sony, le leitmotiv est d'ores et déjà : *« émotions ». « Nous voulons procurer des sensations aux joueurs et pas leur fournir uniquement des jeux dans lesquels il faut battre des records,* explique-t-on encore chez Sony France. *La qualité des images, le fait de pouvoir lire CD audio et DVD vidéo vont permettre à cette nouvelle console d'offrir bien plus d'émotions que les consoles actuelles. »*

Ce qui est sûr, c'est que la PlayStation 2 ne comprendra pas de modem pour surfer sur le Web comme la Dreamcast. Sony proposera, en 2001, une extension qui permettra aux joueurs d'utiliser des jeux sur leur ordinateur et de se connecter à un serveur pour y télécharger de nouvelles aventures ludiques.

Sony, dont l'activité jeux vidéo a représenté, en 1998, 42 % du bénéfice net consolidé, espère vendre 1 million d'exemplaires de sa nouvelle console au cours de la seule première journée de commercialisation. Quarante-huit jeux seront disponibles dès le départ pour assurer son succès.

Lors de son arrivée en Europe,la PlaysSation 2 devrait toutefois compter sur l'arrivée de la toute nouvelle console Nintendo, la Dolphin. Cette future machine présentée par la marque comme un *« système de divertissement personnel et domestique »,* sera capable de télécharger des jeux, de la musique et de la vidéo par le biais d'Internet ou de la télévision. La Dolphin lira aussi les CD audio et les DVD vidéo comme sa rivale. Le premier Noël du siècle nouveau s'annonce donc très chaud du côté de l'industrie du jeu vidéo.

Guillaume Fraissard

Microsoft dans la bataille ?

SELON différentes rumeurs, dont la dernière est rapportée par le *Sunday Times* du 12 septembre, Microsoft s'apprêterait à lancer sa propre console de jeux vidéo pour rivaliser avec Sony, Sega et Nintendo. Cette dernière pourrait reprendre l'architecture d'un PC classique et se brancher sur la télévision. Une information à prendre toutefois avec beaucoup de précautions car Microsoft s'est déjà engagé dans l'industrie du jeu vidéo par l'intermédiaire de Sega. La Dreamcast, en effet, fait appel à Windows CE, le système d'exploitation allégé de Microsoft.

Tendance

TRÈS SOLIDE. Le mot est commun à l'anglais et au français, il est court et il n'a comme synonymes que des mots plus maladroits : *rubrique, service, serveur,* complétés parfois par Web ou Internet. *Site* peut aussi être éludé : le Web du *Monde.* Mais, même absent, ses propriétés se font encore sentir. Le mot *portail,* qui désigne en pratique un gros site Web, appartient à la même famille des métaphores spatiales.

Dico

LE PETIT LAROUSSE illustré, depuis 1997, donne deux sens informatiques, dont le *4b* est l'étrange *« point de connexion au réseau Internet ».* Cette définition ne correspond absolument pas à l'usage du terme *site Web,* tel que la donne par exemple le Dictionnaire encyclopédique bilingue de la micro-informatique de Microsoft Press : *« groupe de documents HTML liés et de fichiers (...) qu'un serveur HTTP met à disposition sur le world wide web ».* Le Larousse confond en fait un site et un POP, ou *point of presence.* Ce n'est sans doute pas par hasard.

LeMonde Job: WIA3999--0006-0 WAS MIA3999-6 Op.: XX Rev.: 25-09-99 T.: 19:06 S.: 111,06-Cmp.:28,09, Base : LMQPAG 42Fap:100 N°:1138 Lcp:700 CMYK

Carnet interactif

Cable & Wireless

La filiale française de Cable & Wireless accueille à sa tête **Jean-Philippe Niedergang**, qui devient directeur général. Sa mission sera d'assurer le développement de la branche hexagonale de cette entreprise américaine spécialisée dans la télécommunication filaire et sans fil. Depuis 1997, Jean-Philippe Niedergang occupait le poste de directeur de la zone Indes pour la division « Accès » d'Alcatel.

Loyalty

Société internationale de conseil en management et de gestion de la relation client, notamment par le biais d'Internet, eLoyalty voit arriver **Jean-Alain Jutteau** au poste de directeur général de sa filiale française. Auparavant, ce polytechnicien de 49 ans avait fondé sa propre entreprise, Technologies conseils, un département du groupe Thomson spécialisé dans la gestion de la technologie.

Travelprice.com

Pascal Bordat est nommé directeur général adjoint de Travelprice.com, la première agence de voyages totalement sur Internet. Il sera chargé de la stratégie et du développement international de cette entreprise qui devrait prochainement lancer des versions locales de son site Travelprice.com.

Agenda

Les rendez-vous de l'emploi et des nouvelles technologies

Le 5 octobre
Premières rencontres parlementaires sur la société de l'information et Internet
CanalWeb retransmet en direct les débats des parlementaires et des ministres sur les thèmes « La loi peut-elle réguler Internet ? » et « Comment faire respecter les règles dans la société de l'information ».
■ **www.canalweb.net**

Du 5 octobre au 2 novembre
Comment prévoir le temps?
Cycle de conférences au Palais de la découverte à 18 h 30 sur le thème « Comment prévoir le temps ? ».
■ **Avenue Franklin-Roosevelt, Paris-8e**
■ **Renseignements: 01-40-74-80-00.**

Du 8 au 10 octobre
Forum des métiers mer, eau, environnement
Salon d'information sur les métiers de la mer.
■ **Institut océanographique, Paris-5e**
■ **Renseignements : 01-44-32-10-90.**

Du 10 au 17 octobre
Telecom 99 + Interactive 99
Forum mondial consacré aux télécommunications.
■ **Palexpo, Genève (Suisse)**
■ **ext-www-proxy.itu.ch/TELECOM/wt99/**

Du 11 au 13 octobre
Technomag 99
Salon sur le commerce électronique.
■ **Paris-expo, porte de Versailles (Paris)**
■ **Renseignements: 01-49-68-52-23.**

Du 12 au 14 octobre
TEC 99
Salon sur les technologies innovantes de l'optique, l'astrophysique et l'industrie.
■ **Alpexpo, Grenoble (Isère)**
■ **www.grenoble.cci.fr/TEC**

Correspondance

***SUITE** à notre article « L'école française peine à s'informatiser » paru dans « Le Monde interactif » du 8 septembre, nous avons reçu de Nicole Ferrier-Caveriviere, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, les observations suivantes.*

En choisissant de centrer exclusivement votre article sur *« la débrouille, le volontariat et le don de soi »* qui seraient, selon vous, les seuls ressorts de l'informatisation et de l'accès aux réseaux pour les écoles, vous occultez la très importante institutionnalisation qui préside en réalité au déploiement des TICE dans l'éducation.

M. Patrick Sottejeau n'est pas une sorte d'électron libre bénévole *« qui parcourt des dizaines de kilomètres à ses frais pour former ses collègues, le tout sans véritable statut ni reconnaissance »*. Vous ajoutez qu'il aurait *« avec quelques collègues, créé à Tours un centre départemental d'appui et de ressources multimédia financé par le conseil général d'Indre-et-Loire et France Télécom* [qui] *reçoit les enseignants qui souhaitent s'ouvrir à l'informatique scolaire »*.

Ce centre est en réalité le centre académique de ressources départemental mis en place par le rectorat dans le cadre du plan triennal académique de développement des TICE, au service des projets pédagogiques des écoles et des établissements scolaires du département. Il est hébergé dans les locaux du CDDP d'Indre-et-Loire, reçoit du rectorat ses missions et ses moyens de fonctionnement. Il a bénéficié d'une aide du conseil général et associe des entreprises à son action, dans l'esprit de développement des partenariats propre à la plupart des plans académiques.

C'est dans ce cadre institutionnel parfaitement défini que M. Sottejeau exerce statutairement son activité. Comme lui, au sein de l'académie, plus de 850 personnes constituent actuellement le maillage des ressources humaines qui, en relation directe avec une cellule, œuvrent au plan développement des TICE élaboré en 1998, grâce à l'effort financier considérable de l'Etat et des collectivités territoriales.

HOMMES

Les belles images du transfuge

Portrait
En quittant l'Union soviétique, Sasha Migdal est passé de la recherche spatiale à la photographie en trois dimensions

À SA MANIÈRE, Alexander « Sasha » Migdal est un bourreau. D'un simple geste, il vous coupe une oreille ou vous enfonce les yeux dans les orbites. Une autre pression de sa main gauche, et c'est votre visage qui se scinde en deux. Le tout provoque chez ce personnage à la bonhommie joviale un formidable éclat de rire. Car Sasha Migdal ne se délecte à maltraiter le corps humain que sur son ordinateur, avec, pour seul instrument de torture, une banale souris.

Princeton, New Jersey. A une heure de train de New York et non loin du campus de l'université qui porte ce nom, la société MetaCreations occupe un bâtiment bas, crépi de blanc, dans la quiétude bourgeoise de cette grande banlieue huppée de la Big Apple. Dans son vaste bureau, entre une mappemonde et un profond canapé de cuir fauve, Sasha Migdal reçoit ses visiteurs avec chaleur et empressement, en homme d'affaires avisé. Directeur scientifique de cette entreprise qui vient de mettre au point une technologie pour photographier corps et objets en trois dimensions (« Le Monde interactif » du 10 mars et du 16 juin), ce physicien russe de 54 ans ne pensait sûrement pas qu'un jour il se retrouverait dans la peau d'un homme d'affaires au pays du dollar.

Un père qui a participé à l'élaboration de la première bombe atomique soviétique et une jeunesse passée à explorer la physique quantique et la gravité pour les programmes de recherche spatiale soviétique ne constituent pas les meilleures garanties pour espérer, un jour, passer à l'Ouest. L'envie de voler vers d'autres cieux tenaille pourtant le jeune chercheur dès le milieu des années 70. C'est là que les choses se compliquent. *« En 1975, les responsables du KGB m'ont demandé de collaborer avec eux. J'ai refusé et, pendant treize ans, je me suis retrouvé au placard, sans possibilité de quitter mon pays et la peur au ventre. »* La délivrance arrive en 1988, l'époque de la glasnost et de Mikhaïl Gorbatchev. Profitant d'un voyage de quinze jours à New York, le couple Migdal s'envole pour la Californie, où leur fille de douze ans se produit au théâtre avec une troupe soviétique. Leur décision est prise, ils ne retourneront pas en URSS. Un coup de téléphone au consulat et le tour est joué. Sasha Migdal peut de nouveau laisser libre cours à sa passion pour la physique avancée. D'abord à l'université de San Diego, puis à celle de Princeton.

Dans cet endoit prestigieux, *« la meilleure université du monde »*, l'ancien banni du régime communiste s'entoure de la fine fleur estudiantine en matière d'imagerie numérique. La plupart sont russes. C'est d'ailleurs dans l'appartement de l'un d'entre eux que Sasha Migdal et sa pouponnière de petits génies en informatique passent leurs soirées à faire de la 3 D et des calculs savants. De là est née une formidable complicité entre le maître et les élèves. Une complicité qui se poursuit aujourd'hui dans l'aventure MetaCreations. *« Je considère mes gars comme mes enfants. Je passe du temps avec eux, je les aide à avancer. J'arrive à sentir leur talent et je les aide à le mettre à profit. »* Sans doute les réminiscences d'un passé professoral, pas si lointain que ça.

Migdal rigole. Dans une petite pièce sans fenêtre jonchée de masques et de têtes de mannequins en polystyrène, il teste sans relâche ses logiciels de photographie tridimensionnelle. Sur son écran, il dissèque les textures, fait tournoyer les visages et peaufine les applications d'une telle technologie pour l'Internet. Car, si Sasha Migdal a quitté le confort des amphithéâtres de Princeton, c'est en grande partie à cause du Réseau. *« Pour moi, Internet est bien plus important que l'énergie nucléaire. C'est un moyen unique de percevoir le monde autrement. La télévision c'est la passivité, un outil de propagande. Internet, au contraire, peut apporter la compréhension entre les gens, apporter la paix sur terre. Pour moi, cela est si important que cela vaut la peine que j'y consacre le reste de ma vie. »*

Le sens des réalités n'est pourtant jamais très loin des belles paroles chez cet homme au final assez insaisissable, à mi-chemin entre le scientifique un peu fou, capable de vous parler de la triangulation dans l'espace avec un verre en plastique dans la main, et l'homme d'affaires aguerri, soucieux de faire prospérer son entreprise. De ses passions de jeunesse, et notamment l'exploration du ciel, Sasha Migdal ne regrette rien, en homme pragmatique qu'il est devenu. *« Je ne suis plus intéressé par l'espace, j'aime trop Internet désormais, et puis, honnêtement, vous allez souvent sur la Lune, vous ? »*

G. F.

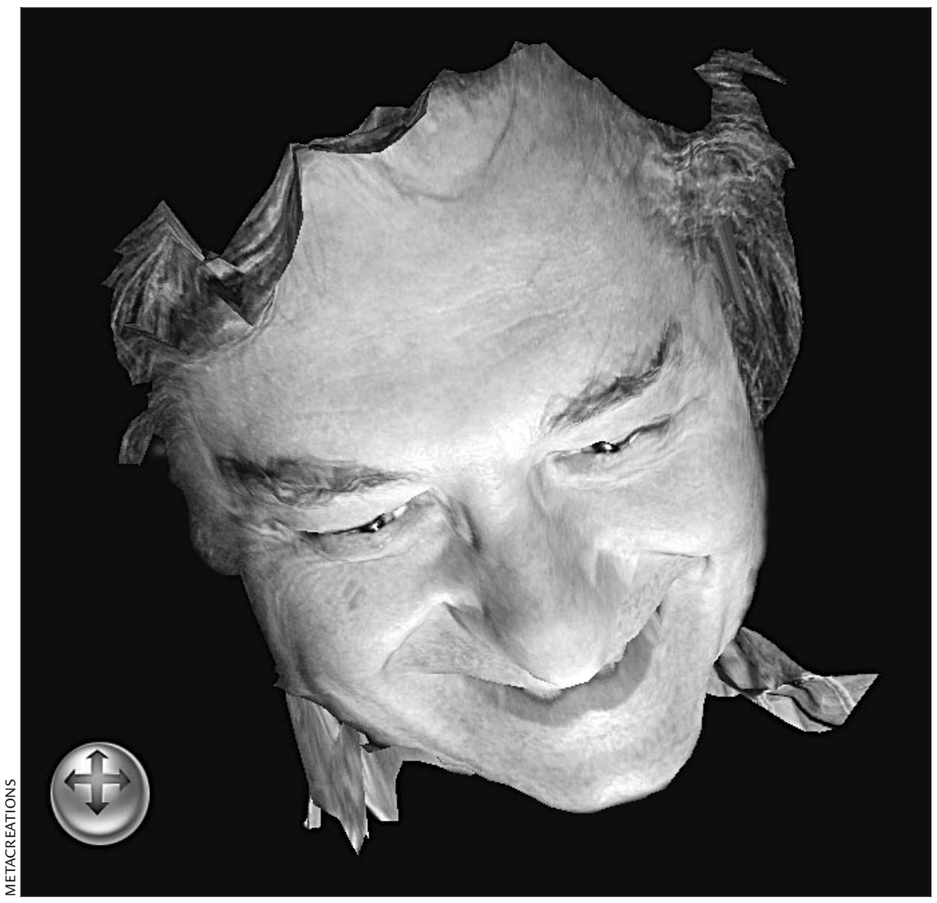
METACREATIONS

Les assureurs peuvent-ils exclure le bogue des contrats ?

A bon droit
La cour d'appel de Paris rejette la volte-face d'une compagnie face aux menaces liées à l'an 2000

QUELQUES MOIS avant le passage à l'an 2000, la cour d'appel de Paris a rendu, le 9 juin, un arrêt présentant une certaine originalité et qui fait écho à des inquiétudes de nombreuses entreprises (« Le Monde interactif » du 30 juin et *Le Monde* du 19 janvier). L'affaire opposait deux sociétés spécialisées dans les prestations informatiques, les sociétés Trésis et IPIB, à leur assureur de responsabilité civile professionnelle, la compagnie Royal & Sun Alliance. Cette compagnie avait pris l'initiative de dénoncer, en octobre 1998, leur contrat d'assurance souscrit deux ans auparavant, en proposant toutefois à ses clientes de lui substituer un nouveau contrat qui exclurait, opportunément, *« les conséquences pécuniaires de la responsabilité leur incombant du fait des dommages qui trouveraient leur origine dans un dysfonctionnement provenant ou affectant des matériels électroniques ou informatiques, ainsi que des programmes et données informatiques, dès lors que ce dysfonctionnement est imputable au codage de l'année »*.

En référé, le tribunal de commerce de Paris s'était contenté d'une approche purement formelle de la dénonciation du contrat, en relevant qu'elle avait été effectuée dans des conditions licites, et les deux sociétés avaient vu leurs demandes rejetées. En revanche, la cour d'appel a estimé que le dommage qu'elles éprouvaient était suffisamment caractérisé pour que la légitimité de la dénonciation soit reléguée au second plan. Elle a ainsi constaté que compte tenu de l'époque à laquelle intervenait cette dénonciation ces deux sociétés subissaient de fait une absence de garantie compromettant gravement leurs activités, certains de leurs clients ayant déjà indiqué qu'ils mettraient un terme à leurs relations contractuelles *« en raison de l'absence de couverture d'assurance »*. On sait en outre qu'il est quasiment impossible de trouver un assureur qui accepterait de garantir aujourd'hui un tel risque.

La décision retient ensuite que, même si la dénonciation avait été faite dans le respect des règles formelles, la compagnie, lorsqu'elle a accepté d'assurer les deux sociétés en 1996, connaissait parfaitement la nature exacte de leurs activités et ne pouvait ignorer, à cette époque, les problèmes techniques que posait ou poserait le passage à l'an 2000. Animée par un souci d'équité, la cour observe que la compagnie d'assurances a ainsi conforté ses clientes *« dans leur projet d'entreprendre d'importants investissements afin de développer leurs activités et les incitant, manifestement, à ne pas se retourner vers d'autres assureurs concurrents »*. C'est ainsi qu'a été ordonnée la prorogation des effets du contrat d'assurance jusqu'à ce que les sociétés assurées aient pu souscrire un nouveau contrat d'assurance.

Cette décision contribue à combler le vide jurisprudentiel que déplorait au mois de mai le Comité national pour le passage à l'an 2000, qui a également pour mission de proposer des mesures destinées à remédier à la probable hémorragie de litiges attendue dès le début de l'année.

Alain Hazan
(avocat à la cour)

■ **www.an2000.gouv.fr**

L'Actualité Multimédia sur France Info
tous les samedis dans "Multimédia"
avec Jérôme Colombain
FRANCE info 105.5

LeMonde Job: WIA3999--0007-0 WAS MIA3999-7 Op.: XX Rev.: 25-09-99 T.: 19:06 S.: 111,06-Cmp.:28,09, Base : LMQPAG 42Fap:100 N°:1139 Lcp:700 CMYK

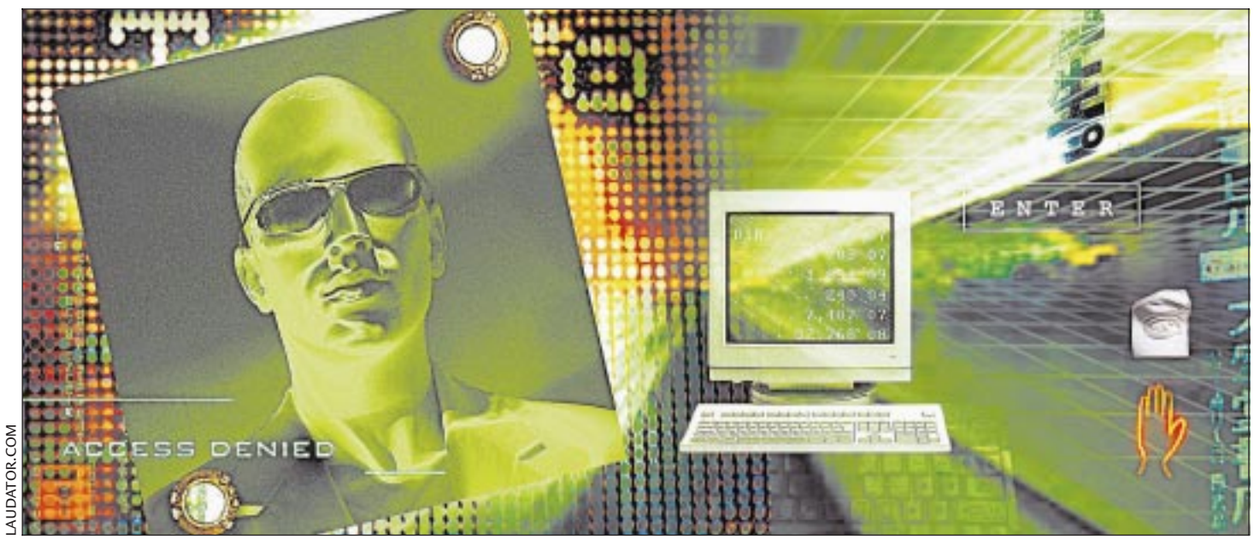

LAUDATOR.COM

Des grandes oreilles à l'écoute de l'innovation technologique

DANS un contexte de mondialisation de l'économie et de développement des nouvelles technologies de la communication, la maîtrise de l'information est à la fois un outil de souveraineté et un facteur de compétitivité. Pour survivre dans un environnement en mouvement perpétuel, les entreprises doivent s'approprier les technologies émergentes, anticiper les décisions de leurs concurrents, les tendances du marché ou les évolutions législatives. Leur efficacité stratégique repose désormais sur la mise en œuvre de dispositifs de veille technologique et d' « intelligence économique », c'est-à-dire sur leur capacité à intégrer l'information non seulement technologique mais aussi économique, commerciale ou juridique dans la prise de décision.

« Le concept d'intelligence économique rassemble l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement, de distribution et de protection de l'information utiles aux acteurs économiques », explique Thierry Ferrari, directeur de la stratégie à l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT). Nouvelle arme dans la compétition internationale, l'intelligence économique fait aujourd'hui l'objet d'une véritable politique d'Etat. Grâce à un réseau de quelque dix mille experts répartis entre la France et l'étranger, l'ADIT, établissement public placé sous la tutelle des ministères des affaires étrangères et de l'éducation nationale, assure une veille permanente jusque dans les pays les plus reculés. Celle-ci se traduit par la mise à disposition sur son site Internet de près d'un million de pages consacrées aux technologies émergentes et par la création d'organisations de veille dans les entreprises françaises.

La France semble combler son retard par rapport à ses partenaires internationaux : selon une enquête de l'ADIT, près de 80 % des entreprises françaises font ou envisagent de faire de la veille, contre seulement 25 % en 1995. Conséquence directe, l'apparition d'une nouvelle fonction dans l'entreprise : le « veilleur », un documentaliste chargé de collecter les informations stratégiques qui circulent sur le Net doublé d'un ingénieur en technologie de l'information capable de développer un intranet pour diffuser lesdites informations dans l'entreprise.

Si les grands groupes possèdent souvent leur propre cellule de veille, la plupart des sociétés recourent à des cabinets spécialisés dans la veille technologique et stratégique sur Internet. Ce marché représente déjà plusieurs milliards de dollars aux Etats-Unis et connaît une croissance exponentielle en France. Dans le sillage du pionnier américain Giga Information Group, qui possède plus de mille clients à travers le monde, dont trois cents en Europe, de jeunes sociétés de veille françaises comme Qwam ou Cybion ont fait le pari du Web.

Aujourd'hui, des firmes comme IBM, ISL ou TMC développent des outils de *data mining :* des agents intelligents (arbre de décisions, réseaux neuronaux...) capables d'extraire des informations pertinentes de la gigantesque masse de données que constitue la Toile, pour en tirer des tendances. *« Après l'intelligence économique, nous devons relever le défi de l'intelligence électronique,* souhaite Philippe Caduc, le directeur général de l'ADIT. *Si la France possède de nombreux atouts dans le domaine de la recherche scientifique, il lui reste encore à franchir le pas de l'industrialisation. »* D'autant que le marché mondial de l'informatique décisionnelle devrait représenter 40 milliards de dollars (38 milliards d'euros, 250 milliards de francs) en 2001, soit 100 fois plus qu'en 1998.

Stéphane Mandard

Profil

Le curriculum vitae idéal

■ **Age :** trente ans minimum.
■ **Formation :** école d'ingénieurs ou équivalent universitaire complété par un 3e cycle « business ».
■ **Expérience** : cinq ans minimum dans une fonction de business-développement et dans le génie logiciel.
■ **Compétences appréciées** : développement technique (matériel ou logiciel) et gestion.
■ **Langues :** maîtrise de l'anglais impérative ; deuxième langue étrangère appréciée.
■ **Salaire mensuel moyen :** 25 000 F (3 800 €).

Les formations

DESS d'ingénierie de l'intelligence économique
■ **Institut francilien d'ingénierie de l'université de Marne-la-Vallée. Tél. : 01-49-32-91-33.**

DESS de veille stratégique et technologique
■ **Université de technologie de Belfort-Montbéliard. Tél. : 03-84-58-77-00.**

DESS d'intelligence économique
■ **Antenne universitaire du Futuroscope. Tél. : 05-49-49-46-50.**

Sur la Toile

■ **www.adit.fr :** le site de l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT) compte près d'un million de pages consacrées à la veille technologique et à l'intelligence économique. Agronomie et industrie alimentaire, énergie, environnement, optoélectronique, informatique appliquée, génie civil... Des bulletins d'alerte par secteur technologique nourrissent les entreprises d'informations technologiques et industrielles en provenance des différents marchés mondiaux.

■ **www.veille.com** : première communauté de l'intelligence économique et stratégique sur Internet. L'internaute pourra notamment découvrir et tester des logiciels pour optimiser ses activités de veille et de recherche d'informations sur le Web grâce à un laboratoire dédié aux agents intelligents.

■ **www.indigo-net.com :** outil professionnel destiné aux diplomates, responsables politiques et militaires, chefs de la sécurité dans les entreprises ou universitaires qui s'intéressent aux questions de renseignement, à l'intelligence économique et à la politique internationale. L'accès aux informations est payant.

Les listes de diffusion et de discussion

■ **suscribe.be.japon@adit.fr :** liste de diffusion de l'ADIT consacrée aux innovations technologiques en provenance du Japon. Existe aussi pour l'Australie, le Canada, etc.

■ **intelligence-suscribe@egroups.com :** ce forum a pour ambition de fédérer l'ensemble des listes de discussion liées à l'intelligence économique et stratégique sur Internet.

■ **veille-suscribe@egroups.com :** première liste française sur l'intelligence économique et stratégique sur Internet.

■ **agents-suscribe@egroups.com :** les outils pour la recherche d'information. L'accent est mis sur les agents dits intelligents.

■ **prospective-suscribe@egroups.com :** la prospective sur Internet, c'est-à-dire de quelle manière la Toile peut être un outil efficace pour détecter les nouvelles tendances, constituer un réseau d'experts ou identifier des réseaux de collaboration.

Les sociétés d'intelligence en ligne

■ **www.gigaweb.com** : fondée en 1996, Giga Information Group est l'une des premières entreprises à s'être lancées dans la prestation de services de veille et d'analyse sur Internet. Avec aujourd'hui plus de 1 000 clients à travers le monde, ce géant américain s'est spécialisé dans le secteur du commerce électronique.

■ **www.qwam.com :** économie, management, informations financières, scientifiques et techniques, études de marché, revue de presse... Qwam System est un service professionnel de recherche d'information et de veille technologique, concurrentielle et stratégique.

■ **www.cybion.com :** Cybion Eye est une cellule de veille Internet qui offre notamment aux entreprises la possibilité de s'équiper d'un service de veille basée sur Internet et de mener toutes leurs activités en interne. Elle propose ainsi aux sociétés soucieuses de développer leur propre pôle d'intelligence économique un audit de leurs besoins en informations, des séminaires de présentation et de formation à la pratique d'Internet ainsi que l'installation des logiciels de communication spécifiques ou encore l'initiation à l'utilisation des agents intelligents.

Bibliographie

■ *Intelligence stratégique sur Internet : comment développer efficacement des activités de veille et de recherche sur les réseaux,* de Carlo Revelli, Dunod, 185 F (28 €).

Profession : veilleur
Quand les entreprises doivent surveiller les inventions des concurrents pour survivre

L'agent secret de l'information

NOM DE CODE : consultant en veille technologique. Mission : collecter des informations stratégiques pour le compte des grands groupes industriels français. Spécialité : les télécommunications. Cible : le Japon.

Philippe est un agent très spécial. Il fait partie, avec six autres « missionnaires » anonymes, du club très fermé des correspondants de l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT) chargés d'assurer une veille permanente dans des pays jugés dynamiques du point de vue technologique, comme les Etats-Unis, Singapour ou Israël.

« Mon métier consiste, à travers la collecte d'informations et la rédaction de rapports synthétiques et analytiques, à guider les dirigeants des grands groupes français dans leur politique stratégique », résume Philippe. Sa dernière commande provient d'un industriel français – le nom du client ne lui est jamais communiqué – spécialisé dans les télécommunications. Sujet de l'enquête : l'état d'avancement des travaux de Nippon Telegraph and Telephone Corporation (NTT, le principal opérateur télécoms japonais) en matière de téléphones cellulaires.

Dans quelles directions vont s'orienter les recherches ? Quel est le calendrier du programme ? A combien vont s'élever les investissements ? Ce fin limier devra répondre seul à ces questions, suivant une tactique éprouvée. Première étape : accumuler un maximum de documents (par la presse locale ou Internet) pour se forger rapidement une culture générale sur le sujet. Deuxième étape : identifier des sources d'information pertinentes auxquelles s'adresser. Dernière étape : récolter l'information et la vérifier.

La tâche demande un solide bagage culturel et une parfaite connaissance de la langue et des mœurs nippones : bardé d'un DESS en sciences physiques et d'une licence de japonais, Philippe vit sur place depuis sept ans. Car, si le Web simplifie considérablement son métier, il ne se substitue pas à l'indispensable travail de terrain : *« La littérature "grise" n'est pas publiée sur le Net. Il faut avoir des bons contacts dans les sphères dirigeantes pour qu'on vous permette de photocopier certains documents, il faut savoir se déplacer au bon endroit, au bon moment, pour rencontrer un expert dans un colloque ou mettre la main sur une revue publiée à 200 exemplaires et uniquement en japonais par une petite société savante »*, explique celui qui se plaît à jouer les « détectives de l'information » mais qui rejette la qualification d'espionnage industriel qui pèse sur sa profession. A 35 ans, Philippe ne fait pas partie de cette nouvelle génération de « veilleurs » formés à la culture du renseignement par des anciens militaires de carrière : *« 95% de l'information utile est ouverte. Les 5% restants, je ne m'y intéresse pas. »*

St. M.

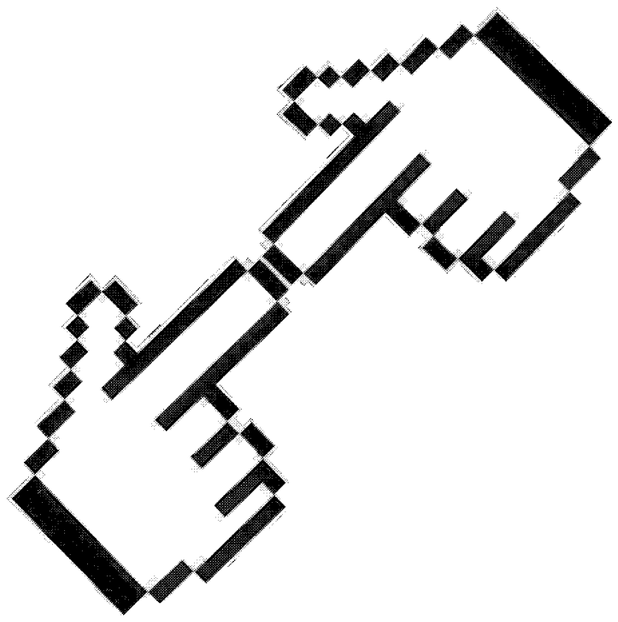

Qui se ressemble s'assemble

Voila Club : le rendez-vous des communautés

Sur Voila Club, créez et gérez vos listes de diffusion en toute simplicité.

http://club.voila.fr

www.voila.fr

Tout ce que vous cherchez est là.

France Telecom Multimedia Services RCS Paris B 391 070 992

LeMonde Job: WIA3999--0008-0 WAS MIA3999-8 Op.: XX Rev.: 27-09-99 T.: 12:51 S.: 111,06-Cmp.:28,09, Base : LMQPAG 43Fap:100 N°:1140 Lcp:700 CMYK

ENTREPRISES

Eurotunnel sans bogue ni passagers

La société se prépare un réveillon d'autant plus serein que les trains ne passeront pas la Manche

***« AUCUNE** interruption du fonctionnement d'Eurotunnel ne doit intervenir du fait de la valeur de la date courante quelle qu'elle soit. »* Cette règle que l'on peut lire sur le site Internet d'Eurotunnel, est l'un des piliers du plan de mise en conformité an 2000 de la société. Pourtant, que ceux qui projetaient de passer une partie de la soirée de la Saint-Sylvestre sous la Manche déchantent.

De longue date, la direction d'Eurotunnel a décidé de ne prendre aucun passager cette nuit-là.

Le plan fonctionne depuis 1997 au sein d'Eurotunnel.

L'inventaire et la mise à jour de l'ensemble des systèmes informatique et électronique sont d'ailleurs terminés depuis juin. *« Nous avons dû remplacer une grande partie de notre parc PC, qui ne passait pas physiquement l'an 2000, ainsi qu'un certain nombre de progiciels et d'équipements,* explique Jean-Pierre Hebert, directeur informatique d'Eurotunnel. *Nous avons dû également mettre à jour plusieurs produits Microsoft, qui n'étaient notoirement pas compatibles. Malgré cela, il restera certainement quelques bogues marginaux perdus dans la jungle Microsoft. Toutefois, l'ensemble de nos systèmes est maintenant conforme. »*

Car Eurotunnel a déjà passé l'an 2000 : *« En juillet, nous avons réalisé avec succès une simulation globale, afin de vérifier si nos systèmes, mais aussi ceux de nos partenaires, comme EDF ou les compagnies d'électricité britanniques, étaient en position de franchir le cap, puisque, en fait, la seule source d'inquiétude vient des réseaux extérieurs »*, estime Jean-Pierre Hebert.

Malgré ces tests et les solutions de rechange qui sont actuellement étudiées pour faire face à un improbable incident, Eurotunnel fonctionnera à vide. *« Le trafic que nous avons habituellement dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier est en moyenne de deux cents voitures, ce qui est négligeable. Il nous a semblé raisonnable de faire tourner le système sans passagers »*, déclare Jean-Pierre Hebert pour justifier cette décision.

Une solution de prudence qui semble faire école, en France comme en Europe. Le président-directeur général de la SNCF, Louis Gallois, a indiqué récemment, lors d'une conférence de presse, que la SNCF n'avait pas encore décidé si elle arrêterait ou non ses trains autour de minuit : *« Nous pensons, techniquement, que ce n'est pas indispensable. Mais il est possible, pour des raisons psychologiques, puisque les autres réseaux le font en Europe, que nous le fassions – de l'ordre d'une demi-heure entre, par exemple, minuit moins le quart et minuit et quart ».* Pour ceux qui, coûte que coûte, voudraient passer le Nouvel An entre la France et l'Angleterre, les ferries assureront la traversée, bogue de l'an 2000 ou pas.

Eric Nunès

■ **www.eurotunnel.fr**

La parole est à vous

***CHAQUE SEMAINE,** Jean-François Colonna, coauteur du* Bug de l'an 2000, *chez Flammarion, répond aux lecteurs du « Monde interactif ».*

Vous dites que le bogue de l'an 2000 est fait d'au moins cinq problèmes différents. Quels sont-ils ? (P. Bacot.)

Ce qui est appelé communément « le bogue de l'an 2000 » est, en fait, constitué d'au moins cinq problèmes de gestion des dates dans les ordinateurs apparaissant, presque par hasard, dans un court laps de temps :

– il y a ainsi le codage des années sur deux chiffres (« 99 » à la place de « 1999 ») ;

– la méconnaissance du calendrier grégorien (faisant, par exemple, de l'an 2000 une année non bissextile, alors qu'elle le sera) ;

– l'existence, dans certains logiciels, de dates « inaccessibles » (par exemple, le 9 septembre 1999 qui est codé 9/9/99) ;

– de « vraies » erreurs de programmation relatives à l'arithmétique, des dates (par exemple, calculer le jour ou l'année suivante, ce qui n'est pas simple du tout...) ;

– et, enfin, la capacité limitée des compteurs qui servent à connaître la date et l'heure courantes.

■ **bogue2000@lemonde.fr**

■ **www.lactamme.polytechnique.fr/Mosaic/descripteurs/An2000.01.Fra.htm#Etiquette2200**

e-Business : le défi de la confiance

UN TIERS des internautes ont réalisé des achats en ligne, selon une étude réalisée par Intermarket Group. Mais deux tiers d'entre eux se sont servis de la Toile pour obtenir des renseignements sur un produit les intéressant sans passer à l'acte. Les raisons les plus fréquemment invoquées pour expliquer cette prudence sont les prix pratiqués (77 %), la crainte de ne pas pouvoir rendre le produit au cas où il ne conviendrait pas (67 %), la peur de confier son numéro de carte de crédit à la Toile (65 %), les doutes quant au respect de la vie privée (58 %).

En outre, 48 % de ceux qui ont acheté en ligne trouvent que la mauvaise organisation des sites est un obstacle. Un quart des acheteurs se plaignent du temps qu'il faut pour recevoir une commande. Phénomène curieux, la proportion de ceux qui achètent après avoir visité un site est de 2,7 % sur les sites les plus importants, un chiffre qu'Intermarket Group estime comparable à celui qu'on trouve dans les magasins du monde réel.

Comportements
Le premier frein au commerce électronique est d'ordre psychologique

En fait, les difficultés sont plus nombreuses qu'on ne le croit. A peine 30 % des transactions commerciales engagées sur le Net se concluent par un achat. Selon une étude réalisée par Jupiter Communication, 64 % des internautes sont a priori méfiants quand ils arrivent sur un nouveau site. Une des réponses à ce problème consiste à améliorer la relation avec les clients. On assiste à l'émergence de technologies qui permettent une intervention instantanée des vendeurs lorsque l'usager clique pour appeler au secours. Live Person (www.liveperson.com), par exemple, permet d'activer un « chat » et d'entamer un dialogue direct. WebLine (www.webline.com) assure à l'usager l'intervention téléphonique immédiate d'un vendeur qui le rappelle – s'il a deux lignes –, qui lui répond sur la même ligne – s'il utilise la téléphonie par Internet – ou qui engage un « chat » avec lui.

Francis Pisani (à San Francisco)

Par Christophe Barriolade

Les prestataires universels débarquent en Europe

ERIDIA

FIN 1998, Levi Strauss, leader mondial du jean, annonce la sortie d'un site global de distribution sur Internet. Bien plus qu'un site de commerce, levis.com représente la création d'une nouvelle branche d'activité pour le groupe : marketing, système d'information, support clientèle, promotion, produits, personnalisation de la relation avec le client... Comme de nombreuses entreprises de taille importante, Levi's développe une stratégie globale sur les nouveaux canaux de distribution électroniques. Au cœur de ce projet se trouve USWEB/CKS, une société âgée seulement de quatre ans et qui compte aujourd'hui 3 800 employés et 4 000 clients.

Pourquoi les entreprises se tournent-elles aujourd'hui vers des prestataires si jeunes pour des projets si stratégiques ? Il faut revenir quatre ans en arrière : en 1995, Internet favorise l'apparition de petites structures qui proposent de développer des sites Web. Leurs compétences techniques sont limitées et leur impact sur le marché, faible, le Web étant un média encore marginal dans la stratégie des entreprises. Mais, depuis, la Toile a connu une formidable explosion, révélant son potentiel commercial pour les entreprises. Certains de ces prestataires ont su tirer parti de ce développement et ont connu une croissance fulgurante, souvent accompagnée de levées de fonds sur les marchés financiers, leur permettant d'acquérir des compétences pointues sur tous les métiers du commerce électronqiue.

Plutôt que de se cantonner à un positionnement de développeurs pour Internet, ces sociétés ont très vite affiché des ambitions plus grandes. Désormais une vingtaine de prestataires proposent une approche stratégique complète à leurs clients.

L'acquisition d'une telle position sur le marché en si peu de temps est unique. Les prestataires traditionnels des entreprises en font déjà les frais : les agences de communication ne disposent pas des compétences techniques nécessaires, les intégrateurs de systèmes n'ont qu'une vision fonctionnelle des systèmes d'information, les cabinets de conseil ne sont pas assez impliqués dans le développement des projets.

Ce phénomène n'est pas dû uniquement à l'ambition de ces sociétés et à leur forte croissance. Le contexte dans lequel leurs clients évoluent favorise également ce développement. Si l'on examine les projets de services en ligne des grandes entreprises américaines, la majeure partie est développée à l'extérieur. L'« outsourcing » s'impose à elles pour plusieurs raisons : sur les nouveaux canaux de distribution, la réactivité doit être maximale, ce qui est souvent incompatible avec l'organisation des entreprises. De plus, ce mode de fonctionnement permet de créer des marques nouvelles qui pourront être commercialisées de manière adaptée.

En Europe, le marché du commerce électronique présente incontestablement un décalage avec son homologue américain. Les chiffres de connexion de la population sont plus réduits, les stratégies des entreprises moins ambitieuses. Néanmoins, ce retard se résorbe progressivement, et les grandes entreprises européennes prennent conscience de l'impact stratégique des nouveaux canaux de distribution.

Face aux prestataires traditionnels des entreprises européennes, ces nouveaux entrants bénéficient d'avantages importants : ils disposent d'une véritable expérience dans les services en ligne, accompagnée de références solides, d'une offre allant du conseil stratégique à la mise en œuvre des projets et d'implantations internationales.

Les acteurs européens doivent donc aujourd'hui réfléchir sur leur activité et leur positionnement. Qu'il s'agisse des intégrateurs de systèmes ou des agences de communication, les offres doivent évoluer vers des approches plus globales et plus intégrées. L'exemple de Sapient, aux Etats-Unis, est significatif : Sapient est historiquement une société de services en informatique qui a progressivement vu son marché attaqué par ces nouveaux prestataires. En 1998, Sapient a totalement réorienté son offre vers les services en ligne, en intégrant de nouvelles compétences et en rachetant des acteurs spécialisés. Elle dispose désormais d'une offre adaptée qui la place sur les plus importants projets de commerce électronique. Grâce à cette réorientation, l'entreprise peut non seulement rivaliser avec les nouveaux entrants mais aussi faire valoir son expérience et ses compétences en intégration de système.

***Christophe Barriolade** est directeur associé d'Eridia, une agence de design spécialisée dans l'ergonomie des sites Web.*

Cinq règles

L'OBSERVATION des nouveaux prestataires américains permet de dégager des grandes lignes :

■ Le prestataire doit intégrer l'équipe en tenant compte de tous les aspects : conseil stratégique, marketing ou développement technique.

■ Il doit unifier son offre sous une seule marque qui l'identifie.

■ Il doit établir des relations privilégiées avec des experts du métier afin de compléter ses compétences techniques et de s'adapter à la spécificité du client.

■ Il doit disposer d'une méthodologie basée sur la rapidité d'action pour répondre aux exigences des entreprises en matière de pénétration de marché.

■ Il doit orienter l'ensemble de ses équipes vers la prise en compte du client final, facteur déterminant sur les nouveaux canaux de distribution électroniques.

Prenez un Monde d'avance
avec notre rendez-vous
"Les Métiers de l'Avenir"
Une série en trois volets qui se déclinera dans les suppléments
Le Monde ECONOMIE
et
Le Monde INTERACTIF
✔ Les métiers axés sur l'*innovation*
lundi 27 daté mardi 28 septembre
et mardi 28 daté mercredi 29 septembre
✔ Les métiers axés sur la *médiation*
lundi 25 daté mardi 26 octobre
et mardi 26 daté mercredi 27 octobre
✔ Les métiers axés sur l'*évaluation*
lundi 29 daté mardi 30 novembre
et mardi 30 daté mercredi 1er décembre